

REPERES

ACTU



Cacem : Le temps des vaches maigres P.4



REALISE PAR LE SERVICE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET ARCHIVES

Les enfants de la CACEM font leur carnaval



Sommaire :

- Actu CACEM p. 4 à 9

Actualités locales p.4 à 83

- Actu Martinique p. 10 à 68
- Actu aggro p. 69 à 73
- Actu Antilles/Guyane P. 74 à 83

Actualités nationales p.84-143



Merkel vient soutenir Sarkozy à Paris en pleine campagne présidentielle

P.93

Initiatives intercommunales p.144

Veille juridique p. 145 à 155

Actualités locales

Actu MARTINIQUE

Cacem : le temps des vaches maigres



Gh. Burac France-Antilles Martinique 10.02.2012

Pierre Samot, maire du Lamentin et président de la Cacem, entouré du maire de Fort-de-France, Raymond Saint-Louis-Augustin et de Fred Violet, directeur général des services de la Cacem. (J.-M. E.)

Tous les dignitaires sont au rouge. Les élus sont unanimes à reconnaître qu'il s'avère urgent pour la communauté d'agglomération des communes du Centre d'opérer des choix drastiques lors de l'élaboration de son budget primitif 2012.

Vendredi dernier, au siège de la Cacem, il était question de gros sous. Sous la présidence de Pierre Samot, le conseil communautaire était réuni pour débattre des orientations

budgétaires pour l'année 2012. Les contraintes internationales et nationales ont amené les élus à être très prudents. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit en effet un ralentissement de la croissance économique mondiale qui devrait tourner autour de 4%. Pour l'Europe, le taux de croissance serait de 1,1%. Ce qui inquiète surtout, c'est le risque pour la Martinique de sortir de l'objectif Convergence, avec pour conséquence probable celle de la réduction de moitié des crédits européens affectés à la Martinique.

TROUVER 1,5 MILLION D'EUROS

Lors de l'élaboration du budget et en faisant la balance des recettes et des besoins, il y aurait un manque de ressources de 1,5 million d'euros. Les conseillers communautaires

envisagent donc de mener plusieurs actions sur les recettes et les dépenses pour équilibrer le budget.

Il s'agit de développer des produits attendus de la redevance spéciale d'enlèvement d'ordures ménagères pour les administrations et les entreprises, ajuster au 1er janvier 2012 les tarifs de mise en décharge et de prise en charge des déchets, réviser les tarifs du transport scolaire de 25 à 30 euros avant le 30 avril 2012, maintenir une position active vis-à-vis des dispositifs de financement de l'investissement, pérenniser les recettes issues des énergies renouvelables et de la valorisation du biogaz et d'utiliser la majoration spéciale du taux de contribution foncière des entreprises (de 20,81% à 22,07% soit plus de 1,54 million d'euros).

Sur ce dernier point, la Cacem précise qu'il y a 22 037 entreprises assujetties à la CFE sur son territoire, soit en

moyenne 69,88 euros par entreprise.

PRIORISER LES PROJETS

Côté dépenses, la communauté entend procéder à une réduction des dépenses de fonctionnement par une maîtrise de la masse salariale, une réduction des dépenses à caractère général par la passation de marchés, l'internalisation des prestations. La réduction du plan pluriannuel d'investissement de 40 millions d'euros par an est insuffisante, malgré l'objectif de taux moyen de subvention de 30%. Il n'y aura pas de lancement de nouvelles opérations non budgétées en 2012.

Toujours pour équilibrer les comptes, la révision du plan pluriannuel d'investissement actée en novembre dernier a pour finalité de ramener les prévisions des dépenses totales annuelles à hauteur des capacités réelles de la Cacem.

De plus, la Cacem est contrainte de prioriser les projets à réaliser. Pour cela, elle a élaboré une grille d'analyse des projets. Celle-ci comporte cinq types de critères : technique, foncier, marchés publics, finances et politique. À partir de cette grille, les projets sont classés. Ils sont au nombre de quarante environ. Tous ne seront pas financés cette année. Il faudra s'y résoudre. Seuls ceux qui sont très avancés pourront être retenus.

Il va de soi que la politique de développement durable initiée depuis sa création sera poursuivie en 2012. Ceci dit, avec la crise financière qui perdure, le président de la Cacem, Pierre Samot, a expliqué aux élus qu'il ne pourra pas faire de miracles et qu'ici comme ailleurs la solidarité doit jouer.

- REPÈRES Un contrat sur 12 ans

Pour le transport des lycéens et collégiens, la Cacem a un contrat de service public conclu pour un montant de 351 millions d'euros sur 12 ans dont 28,95 millions d'euros pour 2012. 59 lignes sont desservies sur tout son territoire (8 millions de kilomètres parcourus par an). La vente des tickets rapporte 1,87 millions d'euros.

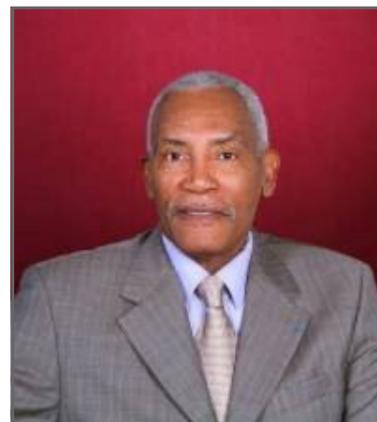
De 25 à 30 euros

6 000 enfants sont transportés par la Cacem. À la question combien la Cacem débourse par an pour un enfant, il a été répondu 1 330 euros. Et les parents ? 250 euros. Une réponse qui clôt le débat. Le transport scolaire de la Cacem va passer de 25 à 30 euros avant le 30 mars 2012.

- Augmentation du transport scolaire

Au 1er janvier 2012, le volet transport sort du budget principal de la Cacem. Comme c'est le cas pour la pépinière d'entreprises, l'aménagement des zones d'activités, les énergies, un budget annexe relatif à l'activité « transport » est créé. Il tient

compte du transport urbain et du transport scolaire. Pour 2012, ce budget annexe est équilibré par une subvention de 12 530 965 euros versée par le budget principal. Les dépenses d'investissement de ce budget annexe concernent les travaux de réalisation des points d'arrêt de bus et les études relatives à l'aménagement de pôles d'échanges. Lors du débat sur les orientations budgétaires, les élus ont acté la nécessité d'augmenter le prix du titre de transport des lycéens et collégiens à 30 euros



- Pierre Samot, président de la Cacem

« Seul l'investissement peut sortir un pays de la crise et créer des emplois » .

Initiative

Nouvel espace dédié à l'innovation



a déménagé

La Direction TECHNOPOLE MARTINIQUE de la CACEM a déménagé et vous accueille dorénavant dans son nouvel espace d'innovation situé au :

Centre d'Affaires Agora - Bât. B
Avenue de l'Etang Z'Abriots
97204 FORT DE FRANCE



Pour nous contacter

0596 70 62 95

Fax : 0596 75 87 06

www.technopolemartinique.org



Les coordonnées téléphoniques et l'adresse postale restent inchangées.



CACEM - Immeuble Les Cascades III
Place François Mitterrand - BP 407
97204 FORT DE FRANCE cedex

Environnement

Il n'y a plus le choix : il faut trier ses déchets!

Extrait de l'article de **Cécile Everard** France-Antilles Martinique 27.01.2012



Les trois intercommunalités représentées pour la signature des contrats. De gauche à droite : Ange Lavenaire (CCNM), Éric Brac de la Perrière (DG Eco-Emballages), Ernest Jean-Lambert (CAESM), Pierre Samot (CACEM).

Eco-Emballages vient de signer un « contrat pour l'action et la performance » avec les trois intercommunalités. En cinq ans, le tonnage par habitant et par an doit passer de 7 kg d'emballages triés à 25 kg.

Une obligation de résultats : ce à quoi Eco-Emballages veut amener les élus et citoyens de Martinique. Actuellement, seuls 7 kg d'emballages ménagers sont recyclés par habitant et par an. Alors, pour faire passer ce chiffre à 25 kg en 2016, Eco-Emballages a décidé de dégainer son chéquier, assorti d'un « Contrat pour l'action et la performance. »

La Cacem, la CCNM et la CAESM ont signé le contrat des deux mains et pour cause : « Nous versions 230 000 euros par an à la Martinique. Pour 2011, ce sera 1,475 million, soit cinq fois plus », explique le directeur général d'Eco-Emballages, Éric Brac de la Perrière. « Cela doit permettre d'investir et de communiquer davantage ». Cette importante incitation ira en diminuant jusqu'en 2016. Et si les résultats ne sont pas au rendez-vous à cette date, les collectivités se retrouveront fortement dans l'embarras et sans bonus. En effet, la rémunération des collectivités par Eco-Emballages est désormais liée à leur performance en matière de tri.

TROIS SITES-PILOTES À CRÉER

Gérard Miquel, le sénateur (PS) du Lot et président du conseil général, est l'un des premiers à avoir mis en place le tri sélectif sur sa commune. Il a donné quelques éléments d'expérience aux techniciens et élus présents. « D'abord, il faut que le message donné aux citoyens soit facile à comprendre et homogène d'une collectivité à l'autre. Ensuite, il faut distribuer des composteurs individuels pour éviter la production trop importante de déchets. Enfin, la proximité des équipements, comme les collecteurs de verre ou les déchetteries, est indispensable. »

Le Lot compte 17 5 000 habitants, qui possèdent 15 000 composteurs individuels et ont accès à 29 déchetteries.

Toutes les décharges y sont fermées. Le sénateur et Eco-Emballages encouragent les collectivités martiniquaises à créer 3 sites-pilotes exemplaires sur des zones de 10 000 habitants.

Enfin, dernier conseil du sénateur : « Évitez les bureaux d'étude! », conseille Gérard Miquel sans rire. « De la volonté politique et du bon sens, cela suffit ».

L'objectif du Grenelle de l'Environnement est d'atteindre 75% de taux de recyclage des emballages ménagers.

Dossier réalisé par Cécile Everard

Il n'y a plus le choix : il faut trier ses déchets! (suite p.7)**- LE CHIFFRE : 7 000**

Le potentiel d'emballages de verre à trier (pots, bouteilles), à comparer aux 1 700 tonnes actuellement accueillies dans les points d'apport volontaires. Attention : ne pas mettre le verre en poubelle jaune!

**- Gérard Miquel, sénateur et président du conseil général du Lot**

Il faudrait passer d'une collecte des bacs jaunes tous les quinze jours à une par semaine, en diminuant la fréquence des autres collectes.

**- Recycler sur place plutôt qu'expédier**

Dans la société Socapal, « le leader de la palette », au Lamentin, les palettes usagées sont recyclées et réduites en copeaux pour servir de couvre-sol. Ou bien retransformées en palettes. Ou bien utilisées pour fabriquer de la matière animale. Le patron, Martial Cattiaux veut se lancer dans le recyclage du carton.

Autre société : MPM (Matières plastiques martiniquaises), à Ducos, qui fabrique des préformes de bouteilles en plastique. Bientôt, à côté de l'usine actuelle, une nouvelle chaîne de fabrication va voir le jour : des bouteilles y seront recyclées pour donner des granulats qui seront incorporés dans les préformes. Résultats : des préformes qui seront issues à 30% de matériel recyclé.

Quant à Martinique Recyclage, elle trie, broie et valorise le verre qui peut être utilisé dans les travaux publics sous forme de gravier ou de sable.

Voilà les exemples actuels ou à venir, hélas peu nombreux, de recyclage sur l'île. En Martinique, actuellement, 94% des emballages triés sont en effet exportés, alors que dans l'Hexagone, 92% des tonnes triées sont recyclées sur le territoire.

Eco-Emballages a donc lancé un appel à projet pour le recyclage et l'utilisation de la matière recyclée.

Objectifs : création d'industries de proximité, réduction de l'impact environnemental, réduction des coûts pour le citoyen et le consommateur. Si l'appel à projet porte ses fruits, une véritable économie circulaire et locale pourrait se mettre en place, ce qui éviterait de continuer à expédier bêtement tous les emballages pour en faire venir de nouveaux. Toutes les idées sont les bienvenues!

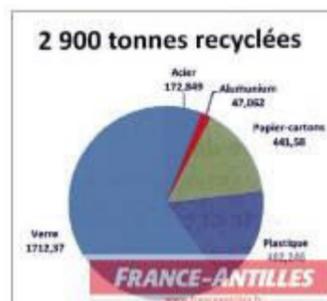
Contact en Martinique : Rémi Léonard - 06.07.04.93.84- remi.leonard@ecoemballages.fr

Il n'y a plus le choix : il faut trier ses déchets! (suite p.8)



L'appel à projet lancé par Eco-Emballages vise à recycler ce type de déchet localement, plutôt que de les expédier.

regroupé... puis réexpédié dans l'Hexagone.
Répartition des tonnages d'emballages recyclés en Martinique.



Eco-Emballages est une entreprise privée, agréée par l'État, à vocation non lucrative.

Sa mission, de façon simplifiée : les producteurs d'emballages (50 000 entreprises à ce jour) adhèrent à Eco-Emballages, dont les recettes sont reversées aux collectivités et partenaires.

Les entreprises adhérentes sont reconnaissables au logo « Point vert » appliqué sur leurs emballages (ci-dessus). Tiens, nous avons remarqué une brique de jus local qui ne porte pas le Point vert..



Tous les déchets reçus à Martinique Recyclage, à Ducos, sont triés. 25% à 30% des déchets sont refusés car ils ne peuvent être valorisés, notamment des briques de jus.

- Destination des emballages collectés



Actuellement, seul le verre est recyclé en Martinique. Des projets existent pour recycler les cartons et les bouteilles en plastique. Actuellement, le plastique est expédié en Guadeloupe, où il est regroupé... puis réexpédié dans l'Hexagone.

Actu MARTINIQUE

Environnement

Est-ce le début d'une véritable politique des paysages ?

Extrait de l'article de France-Antilles Martinique 18.01.2012



« En 1910, un bourg en bord de mer au fond de sa petite baie. »

L'Atlas des paysages de la Martinique vient d'être rendu public : 800 pages d'inventaires, d'enjeux, de propositions, réalisées pour le compte du Parc naturel régional. Accessible sur Internet, il est destiné soit à rester dans les tiroirs, soit à devenir un outil indispensable aux élus et à la population.



« Aujourd'hui, un débordement sur les pentes, les pointes littorales et les crêtes » .

- 29 unités paysagères passées au crible

Avec ses 1300 photos, légendées et placées dans leur contexte, ses 180 schémas, l'Atlas des paysages de la Martinique est comme un dictionnaire, dont les entrées seraient multiples et avec plusieurs niveaux de lecture, rythmées par des citations d'Edouard Glissant. Vingt-neuf unités paysagères ont été répertoriées, correspondant à 29 zones de l'île. Par exemple, la baie de Saint-Pierre est décrite ainsi, photos et schémas à l'appui : une baie élégante dominée par la silhouette impressionnante de la Pelée, avec une arrivée spectaculaire par la RN2. De belles pentes agricoles, reconquises sur les coulées du volcan. Une ville à la topographie contrainte, entre mer et falaise. Des traces visibles de la destruction de 1902 au milieu de la vie contemporaine. Un développement sur les pentes agricoles et sur les pentes hautes. On s'y croirait, non ?

Chaque unité est passée au crible. Pour le meilleur et pour le pire. Car, en fin d'ouvrage, les problèmes sont présentés : urbanisation, durcissement du paysage habité, omnipotence de la voiture, sur-présence des activités et énergies (les câbles électriques par exemple) , fragilisation des espaces agricoles et des paysages de nature. En réponse à ces constats, les auteurs paysagistes, urbanistes et historiens ont cartographié vingt-neuf propositions. A méditer commune par commune.

A aller (absolument) consulter : <http://atlas-paysages.pnr-martinique.com>

- LA PHRASE d'Edouard Glissant



« Comme la mémoire collective a été raturée, les paysages ont été ravagés. Apprendre à lire le paysage ou à le fréquenter, c'est apprendre à en raconter la suite ou la poursuite. » .

ENVIRONNEMENT

Pourquoi le littoral disparaît petit à petit

Cécile Everard France-Antilles Martinique 20.01.2012



Des plages trop étroites, des routes éboulées dans la mer, des maisons construites dont la terrasse se retrouve sous l'eau : des phénomènes amenés à s'amplifier. Le président de l'Université Antilles-Guyane, Pascal Saffache, fait partie de ceux qui tirent la sonnette d'alarme. Voici en trois points les causes de la disparition du littoral. Parmi les solutions qu'il propose : une instance unique pour gérer le littoral.

1- L'envasement : des baies trop grasses

La déforestation des bassins versants entraîne une accumulation de sédiments (1) dans la mer et principalement dans les différentes baies.

« En apparence, la baie du Marin, pas exemple, ne présente aucun problème », avance Pascal Saffache, photographies à l'appui. « Pourtant, on s'aperçoit qu'il y a une grande avancée de la terre sur la mer ».

En effet, 3 000 tonnes de sédiments s'y accumulent par an. « La Thalassia testudinum, autrement appelée « herbe à tortues » est un bon indicateur de la santé des baies. Or, elle n'existe plus du tout au fond de la baie, et elle a été remplacée par de grosses couches de vases! »

La baie de Fort-de-France est aussi en mauvaise santé : l'ensemble

des rivières y déverse en moyenne chaque année 550 000 m³ de sédiments.

Avec 90 000 m³ de sédiments par an, la DDE (aujourd'hui DEAL) estimait en 1984 que, en 2090, le Cohé du Lamentin devrait être colmaté.



Au fond des baies, de la vase et encore de la vase. (D.R.)

2- La pollution : la mer empoisonnée

Au fond des mers, une grande diversité... de polluants! (D.R.)

Mais quelle pollution retrouve-t-on dans la mer ? Certes, on parle beaucoup et à juste raison de la chlordécone, mais la concentration en métaux lourds est inquiétante : cuivre, zinc, plomb, cadmium, etc.

Selon une étude du conseil régional du début des années 2000, les concentrations en cuivre et en zinc des chairs de poissons des rivières Monsieur et Madame sont trente fois supérieures à celles retrouvées en Méditerranée. Une mer qui n'est pourtant pas exempte de pollution!

Autre exemple : la baie du Marin. Selon l'enquête publique de 2005 sur sa mise en valeur, on y trouve du zinc, du cuivre, du plomb, des hydrocarbures, mais aussi des bactéries, des engrais et des pesticides, des gommes, des hydrocarbures, des métaux, de l'huile de vidange.

Et l'usine de peinture située à Trou Manuel est « aujourd'hui aux normes

», selon Pascal Saffache, mais « a largué des métaux lourds dans la baie pendant longtemps ».



(D.R.)

3- L'érosion : des plages de plus en plus étroites



Le retrait de la côte caraïbe a été mesuré ces cinquante dernières années.

Contrairement à l'envasement ou à la pollution, l'érosion du littoral, c'est-à-dire la disparition des côtes au profit de la mer, est bel et bien visible. Elle touche principalement les communes du Prêcheur, du François, de Bellefontaine, du Carbet, de saint-Pierre, de Rivière- Pilote, du Marin.

Par exemple, en 50 ans, l'Anse Belleville (au Prêcheur) a perdu 72 mètres! « Il ne faut pas oublier non plus que l'Îlet la Perle du Prêcheur, après l'éruption de la Montagne Pelée, était relié à la terre par un tombolo », précise Pascal Saffache. « Dans la littérature, on mentionnait des plages martiniquaises de 300 à 400 mètres de large!

Aujourd'hui, lorsque l'on a des plages de 40 mètres, ce n'est déjà pas si mal... »

(1) c'est-à-dire des dépôts solides de toute nature.

ENVIRONNEMENT

Pourquoi le littoral disparaît petit à petit (suite p.11)

- En interf@ce

La conférence que Pascal Saffache a donnée sur le thème du littoral a été menée en partenariat avec le magazine Interf@ce, dont la directrice de rédaction est Rania Souhail.

Contact : 0596.56.66.90 - 0596.54.27.34 - contact@interface-medias.com
- **Objectif : la gestion intégrée de toutes les zones côtières**

Pour Pascal Saffache, « beaucoup de problèmes devraient être réglés depuis longtemps. La réglementation est précise grâce aux lois littorales, les acteurs institutionnels sont nombreux, l'État et les acteurs locaux sont volontaristes, les conditions économiques et sociales sont favorables. »

Alors que se passe-t-il ? Entre autres freins : « **peut-être y a-t-il trop d'acteurs sur la frange côtière, avec un enchevêtrement des compétences ? Ne faudrait-il pas une instance unique, qui fusionnerait plusieurs instances existantes pour gérer les problèmes ?** » **Il faudrait notamment envisager la gestion intégrée des zones côtières, comme pour la baie de Fort-de-France, avec quatre objectifs : « la protection de la biodiversité, l'aide aux populations, un meilleur dialogue entre acteurs et l'optimisation de l'exploitation des ressources ».**

- Quelques livres

- « Le littoral martiniquais dans la littérature scientifique » - Pascal Saffache,

Jean-Valéry Marc Ibis rouge éditions, 2004 - « Mondes insulaires tropicaux : géopolitique, économie et développement durable » - ouvrage collectif - Ellipse, 2008 - « Les littoraux de la Caraïbe » Géode - Karthala, 2009



- Pascal Saffache



« Ceux qui ont construit les pieds dans l'eau vont vraiment... avoir les pieds dans l'eau. »

- Quantification de l'érosion côtière (1955 - 2002)

- Anse à galets : - 5 m
- Anse à Voile : - 10 m
- Trou Anastasie : - 8 m
- Anse Céron : - 10 m
- Anse Belleville : - 72 m
- Pte Gribouldin : - 40 m
- Les Abymes : - 35
- Riv. du Prêcheur : - 25 m
- La Charmeuse : - 38 m
- Pte Philomène : - 10 m
- Pointe La Mare : - 35 m
- Fond Canonville : - 10
- Source Chaude : - 20
- Fond Corré : - 15 m
- Rivière des Pères : - 30 m
- Quartier du Fort : - 15 m
- Le Mouillage : - 12 m
- Anse Latouche : - 8 m
- Anse Turin : - 10
- Petite Anse : -10m

- Les causes de l'érosion

La mer empiète visiblement sur les terres. (D.R.)

Quatre facteurs peuvent expliquer, selon Pascal Saffache, la forte érosion des côtes.

- Du côté ouest, il existe des canyons sous-marins qui canalisent la houle qui arrive et jouent le rôle de couloir d'accélération.

- Le type de sol a aussi une importance : dans le nord-ouest, on trouve par exemple des ponces, des nuées et des alluvions, qui s'érodent facilement.

- Un autre facteur qui peut sembler impressionnant doit être pris en compte : à cause de l'accumulation de matériaux volcaniques suite aux éruptions, le nord de l'île s'enfonçe... Les houles disposent alors d'une base d'attaque plus élevée.

« Mais il ne faut pas non plus imaginer la Martinique comme étant un bateau qui sombre par la poupe », nuance Pascal Saffache. « Il ne s'agit que de quelques centimètres par millénaire ».

- Et n'oublions pas non plus l'influence des hommes! Par exemple, le prélèvement de milliers de mètres cubes de sédiments dans les rivières empêche la recharge correcte des plages. Autre exemple : l'arrachage des patates-bord-de-mer pour des raisons esthétiques, remplacées parfois par des cocotiers. Pourtant, les racines des patates-bord-de-mer permettent de stabiliser le sable.



Démonstration héliportée sur des bananiers

G. Gallion France-Antilles Martinique 02.02.2012



Une démonstration plutôt impressionnante, à moins de 3 mètres de la cime des bananiers, et près des lignes à haute-tensions. (J.-M.E./France-Antilles)

Le groupe de travail initié par le conseil régional, avait rendez-vous hier matin sur une exploitation du Lamentin (Bochette) pour visualiser ce mode de traitement des plantations.

Il y avait du monde hier matin sur les traces de l'exploitation Bochette, contemplant un hélicoptère. Muni de deux rampes, celui-ci devait montrer à la délégation du groupe de travail conduite par Catherine Conconne, 1ère vice-présidente du Conseil régional, comment une parcelle de bananes contaminée par la cérosporiose noire, était traitée. Une démonstration plutôt impressionnante, à moins de 3 mètres de la cime des bananiers, et près des lignes à haute-tensions. La dextérité du pilote ne laissait aucun doute quant à la précision de l'épandage, surtout par condition météorologique idéale.

« Nous décollons si les conditions météo le permettent ; ce qui n'était pas le cas ces jours derniers, puisque les rafales de vent nous ont cloué au sol la semaine dernière » expliquait Emmanuel Husson, directeur général de Sicatege.

PAS DE CONCESSION POUR LES PATRIOTES

Une explication qui ne pouvait to-

talement satisfaire les élus, agriculteurs et techniciens présents, tant le problème porte sur l'efficacité de l'épandage, avec la volatilité du produit actif contre la maladie du bananier donc proche des habitations. Ce qui n'est pas parfois sans quelques difficultés lorsqu'elles encerclent des zones aériennement traitables. »

Une difficulté qui s'ajoute au dossier où santé et traitement obligatoire contre le champignon s'interfèrent. « Dans ma commune, le problème est très simple : sans banane c'est la fin de la vie économique. Et en même temps, il y a le problème de santé publique que soulève l'épandage aérien. Ce qui porte essentiellement sur la nature du produit. Aussi, une solution alternative s'impose, et rapidement, car il s'agit de la vie des hommes et de la survie économique d'une commune, voire de la Martinique. » remarquait André Charpentier, maire et conseiller général de Basse-Pointe.

D'autres réunions de travail seront organisées dans les semaines à venir.

Mais pour Daniel Marie-Sainte, chef de file des élus patriotes et sympathisants, toute démonstration aérienne d'épandage ne changera pas le fond du problème. « La question n'est pas seulement le mode d'épandage des pesticides, mais la nocivité des produits déversés... »

Des professionnels de santé, (auditionnés le 27 janvier dernier), contredisant les techniciens de l'État et du lobby bananier, ont révélé que l'huile de paraffine désignée sous le nom de « banol » et fabriquée par la multinationale Total, est cancérigène

lorsqu'elle est inhalée dans les poumons. Ce que confirme la direction de la prévention de la CGSS » .

C'est donc l'interdiction totale des pesticides qui lui paraît la seule réponse au problème.

Ce qui ne peut satisfaire totalement les producteurs de banane.

- Emmanuel Husson, directeur général de Sicatege

« Nous traitons plus de 6000 ha d'exploitation bananière, sachant qu'il y a 1000 ha en Zita (zone interdite au traitement aérien) qui ne peuvent pas être traités par épandage aérien. »

- Quelques chiffres
15 litres par hectare, c'est le volume de produit pulvérisé sur les champs de banane.

De 9 à 12 traitements aériens annuels : c'est le chiffre four ni

par Emmanuel Husson le directeur général de Sicagéré, société dédiée au traitement aérien. 4 hélicoptères travaillent à l'année sur les 6000 ha de banane à traiter dans l'année.

15 m, longueur des rampes fixés sur le fuselage de l'hélicoptère.

De 2 à 3 mètres, la hauteur d'évolution de l'appareil au dessus de la cime des bananiers.

- LEXIQUE

La dorsale centrale : C'est la zone la plus pluvieuse de la Martinique, partant du Morne Pitault et allant jusqu'aux mornes bornant Ajoupa-Bouillon. C'est sur cette zone que le traitement (aérien ou terrestre) est le plus fréquent et nécessaire. Dans le sud de l'île, pas plus de 4 traitements à l'année et par exploitation.

Zita : zone d'interdiction du traitement aérien.

1000 ha de bananes sont exclusivement traités au sol et par canon.

Carburants : ambiance à nouveau tendue

C. E. France-Antilles Martinique 11.01.2012



(au centre) sur ce dossier. (W.T./F-A)

La CGTM et l'UGTM réclament l'application totale des accords passés au niveau des stations-service et des transporteurs.

Hier, la CGTM Produits pétroliers et l'UGTM Stations-service ont convié les médias à une conférence de presse, un peu à la manière des organisations qui présentent leurs vœux.

Mais point de « Bonne année » à la clé, plutôt un inventaire de revendications que les syndicats comptent bien mettre sur la table par tous les moyens en 2012.

A quelques jours de la tenue d'un nouvel observatoire des prix, quatre points étaient à l'ordre du jour, avec, en appui, nombre d'accords et de communiqués de presse des derniers mois.

Du côté des employés de stations-service, les revendications se répètent d'une année à l'autre. Les syndicats dénoncent « le refus de la partie patronale d'appliquer l'accord du 19 août 2009, notamment le volet lié aux arriérés de salaires. » C'est cette fin de phrase qui semble être la pierre d'achoppement entre les gérants de stations et leurs salariés. Mais les transporteurs aussi sont mécontents : les syndicats parlent d'« échec des négociations salariales pour 2012 » .

Enfin, les syndicats attaquent la « répression syndicale » dont aurait fait l'objet l'un des leurs dans une station.

Après des mois d'apaisement, peut-être en lien avec la signature du protocole d'engagements dans la chaîne pétrolière des Antilles-Guyane, l'ambiance semble donc à nouveau très tendue entre les salariés du secteur et les employeurs.

Pourtant, régulièrement, tous les acteurs se retrouvent dans les locaux de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract).

L'observatoire des prix se tiendra le 16 janvier prochain.

ECONOMIE

Tarifs bancaires : voilà qu'ils baissent depuis 2009!

France-Antilles Martinique 17.01.2012

Le retrait en euro dans un DAB extérieur est gratuit en Martinique contre 0,80 euro dans l'Hexagone.

Le premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires est formel. Comme dans les autres Dom, la plupart des frais bancaires sont orientés à la baisse.

1- Vingt des 29 tarifs enregistrent une baisse entre 2009 et 2010

Si l'on compare aux engagements pris en 2009, les banques respectent les baisses annoncées et vont plus loin sur la plupart des services. Parmi les baisses les plus importantes, on peut noter : les frais de prélèvement, les frais de tenue de compte, les frais de mise en place d'un virement permanent, l'opposition sur carte bancaire et l'opposition sur prélèvement, au guichet. Par contre, ont augmenté les frais de rejet, virement ou encore l'acquisition d'une carte de paiement internationale (contrairement aux engagements de 2009 pour ce dernier cas). En fait, beaucoup de tarifs s'orientent vers la gratuité, comme dans l'Hexagone.

2- Huit des 13 services courants sont plus chers que dans l'Hexagone

C'est le cas des commissions d'intervention (9,70 euros vs 8,30 euros), de la mise en place d'une autorisation de prélèvement (3,90 euros vs 2,95 euros, record absolu Dom) ou de l'abonnement Internet (1,10 euro vs 0,70 euro). Ce dernier est de plus en plus souvent gratuit. Par contre, l'alerte SMS (0,85 euro vs 2,20 euros par mois) ou le retrait en euro dans un DAB extérieur (gratuit vs 0,80 euro) sont moins chers. Si l'on additionne les 13 tarifs, le « panier » Martinique est moins élevé que le « panier » Hexagone. Toutefois, sur l'ensemble des DOM, la moyenne est de 8 services sur 13 moins qui sont chers que dans l'Hexagone.

* **Le rapport complet et détaillé est disponible sur le site internet de l'IEDOM (www.iedom.fr), onglet « Publications »**

- REPÈRES. Qu'est-ce que l'Observatoire des tarifs bancaires ?

L'Observatoire des tarifs bancaires a été créé en 2010. Son premier rapport d'activité vient d'être publié et couvre la période avril 2009 à avril 2011. Chaque semestre, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) relève les tarifs individuels de services bancaires de 42 banques de six DOM et COM.

- Pourquoi cette baisse ?

L'IEDOM évoque deux causes possibles. D'abord les accords de place intervenus durant la crise de février 2009. En effet, les établissements de crédit s'étaient engagés à « consentir des efforts », selon l'IEDOM. Six services étaient concernés dont les frais de tenue de compte, les cartes de paiement, les autorisations de prélèvement. L'IEDOM avance aussi que la mise en place de l'Observatoire, « en améliorant la transparence sur les tarifs », y aurait également contribué.

- LE CHIFFRE

26,30 euros. Le prix moyen d'une carte de paiement à autorisation systématique en Martinique, contre 27,90 euros dans les DOM et 29,55 euros dans l'Hexagone. Son prix a légèrement progressé depuis 2009 mais moins que dans les autres DOM et l'Hexagone.

- Rapport de l'IEDOM

L'une des particularités des tarifs bancaires outremer est l'existence de frais de tenue de compte qui n'ont pas nécessairement leur équivalent en métropole. La forte hétérogénéité du contenu des forfaits rend très difficile leur comparaison »



ECONOMIE

Un président de l'Observatoire des prix : « à égale distance de tous les membres »

Propos recueillis par Cécile Everard
France-Antilles Martinique 17.01.2012



Après un an d'existence, l'Observatoire des prix semble toujours fonctionner de manière confidentielle. Éclairage de son président Jean-Luc Maron qui compte beaucoup sur une « relance de la machine ».

Quel a été le rôle de l'Observatoire l'année passée ?

C'est une invention récente : on a essayé de fixer les règles du jeu, d'intégrer les syndicats et les consommateurs, qui avaient été les oubliés. On a aussi travaillé sur les carburants car, une fois de plus, c'était la problématique importante.

J'avais aussi lancé l'idée de groupes de travail mais, jusqu'ici, je n'avais pas eu beaucoup de réponses donc je relance la machine maintenant. J'ai demandé de la participation sur deux groupes de travail portant sur le prix de l'eau et le prix des produits frais. Ceci étant, l'observatoire des prix est constitué, certes, d'institutions mais aussi d'hommes et de femmes. Il faut donc une adhésion et une volonté de participer.

Sur les sujets que je viens de citer, on devrait pouvoir avancer.

Et quels sont vos moyens maté-**riels ?**

C'est un petit peu de temps qui est mis à ma disposition par la préfecture et par la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dieccte). Mais il n'y a pas de budget de fonctionnement.

Pourtant, c'est ce que vous demandiez l'année dernière.

Oui, nous avons cependant un budget Étude. On va disposer de 30.000 euros. Ce n'est pas énorme, mais pas ridicule non plus. Mon espoir est aussi d'avoir un site internet.

Sur les carburants, pas exemple, la Dieccte pouvait continuer à y travailler sans vous...

Oui, mais la Dieccte, c'est l'administration! Nous, on offre la possibilité à tout le monde de faire valoir son point de vue. Ce matin, il y avait autour de cette table les principaux représentants du patronat et, juste en face, les principaux représentants des organisations syndicales. On a pu discuter de sujets de fond et on ne s'est pas séparés en faisant une politique de la chaise vide.

L'Observatoire ne semble pas très légitime aux yeux des participants, non ?

La légitimité, cela se construit! À partir de l'opération du chariot-type, il y aura bientôt les premières communications sur l'évolution des prix en Martinique. Les relevés se feront en février mars et j'estime qu'on pourra avoir quelque chose à présenter au début avril.

Êtes-vous indépendants vis-à-vis de l'État ?

Oui, par construction, car un magistrat est indépendant. L'intérêt est d'avoir une présidence à égale distance de tous les membres.

Mais les moyens mis à votre disposition sont ceux de l'administration!

Oui, pour l'instant, mais ça peut être aussi ceux de la chambre de Commerce, demain la Région, il n'y a pas d'exclusive.

Vous êtes donc convaincus de votre utilité ?

Oui, notamment sur le terrain actuel, où l'on peut dialoguer et discuter.

- Magistrat auprès de la cour des comptes

BIO EXPRESS. Jean-Luc Maron est magistrat, premier conseiller auprès des chambres régionales des comptes Guadeloupe, Guyane, Martinique et des chambres territoriales des comptes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il est basé en Guadeloupe et président de l'Observatoire des prix depuis janvier 2011, date de sa création.

- Bientôt un « chariot-type »

Courant 2012, la Martinique aura un nouveau chariot-type, proposé par l'Observatoire des prix et mis en place concrètement par la Dieccte. Ces relevés comporteront une liste de 60 articles et produits, relevés dans 13 établissements : 5 hypermarchés, 6 supermarchés (moins de 2500 mètres carrés de surface) et 2 discounts. Une première tentative infructueuse avait vu le jour en 2009, lors du premier observatoire de prix, avant que celui-ci ne fasse peau neuve.

ECONOMIE

Un président de l'Observatoire des prix : « à égale distance de tous les membres » (suite)

Pour France-Antilles, c'est une bonne nouvelle, cela permettra (enfin) de comparer le panier que nous relevons ici et dans l'Hexagone depuis déjà deux ans.

Nos prochains dossiers

Le prix de l'eau et le prix des produits frais - Carburants : revalorisation des marges

La structure des prix des carburants est complexe. Et si ces prix sont actualisés de façon mensuelle pour respecter les variations internationales des cotations et du cours euro/dollar, ils le sont aussi de façon annuelle pour prendre en compte les demandes de revalorisation des différents acteurs de la chaîne pétrolière. Plus simplement, c'est de l'augmentation des différentes marges qu'il s'agit.

Lors de l'Observatoire des prix, deux demandes de revalorisation ont été acceptées et seront intégrées dans les prix.

D'abord, l'impact des NAO au niveau des entreprises de transport d'hydrocarbure, ajouté à des investissements de sécurité imposés aux transporteurs de matières dangereuses.

Résultat : 0,02 centime d'euro par litre.

L'Observatoire précise qu'il faudra s'assurer du reversement d'une partie de cette somme aux transporteurs.

Les transportés de gaz aussi doivent améliorer la sécurité des transports : +0,193 euros sur la bouteille de gaz.

Enfin, les grossistes doivent contribuer au financement d'opérations permettant des économies d'énergie (les certificats d'économie d'énergie, issus du Grenelle de l'Environnement). Cette contribution environnementale aura une répercussion de 0,43 centime d'euro/litre pour l'essence et le gazole (attention, il s'agit bien de presque un demi-centime d'euro, soit 0,0043 euro/litre)

Au total, ce sont donc des sommes certes faibles, mais bien réelles, qui seront additionnées.

Il faut ajouter les différentes demandes en cours d'instruction. En particulier, celle de la Sara, qui, comme tous les ans, veut que soit répercutée l'évolution des coûts de raffinage. Une discussion au niveau de plusieurs ministères est en cours. La Sara, quant à elle, espère que ses demandes aboutiront pour une revalorisation au 1er février.

- LA PHRASE : Philippe Pierre-Charles, secrétaire général de la CDMT



« Le problème, c'est que nous assistons » sans être acteur à l'observatoire. »

- REPÈRES La mission de l'Observatoire

L'arrêté préfectoral du 21 janvier 2011 précise :

« Il est créé un observatoire des prix et des revenus en Martinique dont la mission est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et

de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution. »

La composition de l'Observatoire

Sont membres : le préfet, les parlementaires élus, un représentant du conseil régional, du conseil général, de l'association des maires, du conseil économique, social et environnemental, de la direction des finances publiques, de l'Insee, de la Dieccte, de la CCIM, de la chambre des métiers, de la chambre d'agriculture, de la CGTM, de la CDMT, de la CSTM, de la CGTM-FSM, de FO, de la CFTD, de la CFTC, de l'UNSA, de l'IEDOM, du Medef, de la CGPME, de la FDSEA et trois personnalités qualifiées : Denise Marie (présidente de l'Association des consommateurs), Claude Gelbras (expert auprès de la cour d'appel), Michel Merlini (expert comptable et universitaire). Il faut ajouter les représentants des opérateurs des filières, qui n'étaient pas dans l'arrêté préfectoral d'origine : ARACT, Rubis Antilles-Guyane, Total, SARA, Collectif carburants, UGTM, CGTM, Chambre syndicale des gérants de stations-service, Compagnie antillaise de pétrole, WIPCO, Intersyndicale SARA, Transporteurs hydrocarbures et gaz, ATDM, CGTM-PP et SDGA.

ECONOMIE

Le Sénat légitime le comité de suivi du port

G.G. France-Antilles Martinique 27.01.2012

Le sénat a adopté hier le projet de loi portant réforme des ports d'Outre-mer. Parmi les dispositions retenues : le comité de suivi et observatoire du port (CSOP) qui pourra intégrer quelques-uns de ses membres au comité de développement du port institué par le projet de loi.

« L'amendement propose que les représentants de milieux professionnels composant le conseil de développement soient choisis parmi les membres du Comité de suivi et observatoire des activités portuaires (CSOP) », expliquait Maurice Antiste, sénateur maire du François.

Il a été suivi par ses pairs, malgré l'avis du gouvernement. De fait, ce que l'assemblée nationale n'avait pas retenu, le mois dernier, la majorité de gauche de la Haute Assemblée l'a fait, donnant ainsi une certaine légitimité à la structure instituée par le conseil régional de la Martinique et l'ensemble des acteurs socio-économiques du port de Fort-de-France. Cette disposition introduite par les sages du palais du Luxembourg n'est pas la seule qui distingue la lecture sénatoriale du projet de loi réformant les ports d'Outre-mer. Un observatoire des prix et revenus a été adopté, ayant entre autres pour vocation d'étudier la fixation des prix portuaires et le coût réel du transport maritime. Deux éléments nouveaux sur lesquels la commission mixte paritaire (députés et sénateurs) aura à se prononcer définitivement, avant l'adoption finale du texte. Ce qui devra clôturer la session parlementaire en cours, et avant les élections présidentielles.

Réforme des ports d'outre-mer : le projet en chantier

La commission mixte paritaire (CMP), chargée de proposer un texte commun sur les dispositions restant en discussion dans le cadre du projet de loi relatif à la réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État, s'est réunie, à l'Assemblée nationale.
[03/02/2012 00:05 | DOMactu.com | Par Philippe Daniel]

Cette commission mixte paritaire a adopté trois amendements du Sénateur Serge LARCHER: l'inscription dans la loi d'un observatoire qui aura pour mission de suivre l'évolution des tarifs portuaires, la présence d'un représentant des consommateurs au conseil de développement des ports, et la proposition d'un rapport gouvernemental qui portera sur les possibilités de maîtrise des coûts sur les ports de nos régions, en cas de situation de monopole ou de quasi-monopole.

Le Sénateur Serge LARCHER et le Député Serge LETCHIMY faisaient partie de cette commission composée de 7 députés et de 7 sénateurs.

Philippe Daniel - **DOMactu.com**



ECONOMIE

PLAN

Changer de modèle, pour un autre développement

Louvinia VALAT France-Antilles
Martinique 20.01.2012



Mercredi, le Comité de pilotage du Plan d'actions de développement de la Martinique (PADM) a été officiellement installé par la Région. (Wilfrid Téreau/France-Antilles)

Le Comité de pilotage du Plan d'actions de développement de la Martinique (PADM) a été officiellement installé par la Région. Présidé par Serge Letchimy, ce comité devra livrer dans les deux ans un nouveau modèle de développement pour notre pays.

C'est un projet sur dix ans que nous propose le président du Conseil régional. Un projet baptisé PADM (Plan d'actions de développement de la Martinique), qui se veut davantage qu'un projet de société. « Le PADM est un plan d'actions assorti d'une vision de ce que l'on veut comme projet », explique Claude Féliot, responsable de mission à la Direction générale des services de la Région, en charge de la mise en oeuvre du Plan de relance II et de la conception du PADM. « Ce n'est pas qu'un projet de société. C'est un projet de société, une vision, des objectifs de développement qui correspondent à des aspirations. Mais c'est surtout, et essentiellement, les

moyens et les actions qu'il va falloir mener pour y arriver » .

Exit donc le SMDE (Schéma martiniquais de développement économique) porté par la précédente mandature. S'appuyant sur la célèbre formule de Pierre Alier (« Les meilleurs spécialistes des affaires martiniquaises, ce sont les Martiniquais eux-mêmes! »), le PADM accordera une large place aux contributions de la population. La société civile sera consultée, une enquête de terrain sera réalisée à partir d'un échantillon représentatif de la population, les associations pourront se constituer en groupes de travail, sans oublier socioprofessionnels, experts locaux ou extérieurs... L'idée étant que « la population s'imprègne du débat, pour créer une nouvelle culture entrepreneuriale », résume Serge Letchimy. Un nouveau modèle qui a pour horizon 2025.

« PRÉPARER APRÈS-DEMAIN MAINTENANT! »

Dix-huit mois au moins seront nécessaires pour finaliser la consultation. « Le PADM sera validé en 2013, voire mi-2013 », indique le président de Région. Dès la fin de cette année, on devrait disposer des grandes orientations. Après le Comité de pilotage, installé hier, des commissions vont être créées dans les trois semaines à venir. « Nous faisons là un exercice important et urgent », souligne Marcel Osebat, socioprofessionnel et vice-président du Comité de pilotage. « Il

s'agit de changer de modèle et d'état d'esprit, de passer d'une collectivité tournée vers le guichet à une collectivité tournée vers le projet. Je me réjouis de la démarche très participative initiée par le président » .

Qu'en est-il du plan de relance ? Il ne faut surtout pas confondre les deux perspectives. « Le Plan de relance I est un plan d'urgence », rappelle Claude Féliot. « Un plan à court terme, qui visait à mettre les gens en activité rapidement. Mais cela ne constitue pas une vision... Le Plan de relance II a une perspective plus longue. Ce sont des projets structurants (appontements croisières, zones d'activité économique...), à moyen terme. Le PADM, lui, c'est le projet. On s'occupe de l'urgent, mais aussi de l'essentiel. Il faut préparer après-demain maintenant! »

- LA PHRASE de Claude Féliot, responsable de mission à la Direction générale des services de la Région



« Une vision sans plan c'est du rêve, un plan sans vision c'est de la gesticulation... Le PADM, lui, c'est le projet. »

ECONOMIE

La Martinique intègre l'Organisation des Etats de la Caraïbe

Cynthia Roussi France-Antilles Martinique 28.01.2012



Une franche poignée de mains après la signature concrétisant la reconnaissance de la Martinique au sein des Etats de la Caraïbe. (Wilfrid Téreau/France-Antilles)

Serge Letchimy, le président de Région, et Baldwin Spencer, le Premier ministre d'Antigua et Barbude ont signé hier une déclaration d'intention de coopération qui vient confirmer l'acceptation de la Martinique par les Etats de la Caraïbe.

Cette semaine sera marquée d'une pierre blanche pour le Conseil régional : la Martinique intègre l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECO) en tant que membre associé. « C'est une décision historique [...] pour nous permettre, Martiniquais et Guadeloupéens, d'être en cohérence avec nous-mêmes ; qu'on ne soit pas étrangers à notre géographie [...] », a tenu à préciser Serge Letchimy, avant de signer avec Baldwin Spencer, le Premier ministre d'Antigua et Barbude, la déclaration d'intention de coopération. A ce titre, le préfet, Laurent Prévost, a également confirmé à Baldwin Spencer « le soutien du gouvernement français », formalisé par un courrier du Ministre des affaires étrangères, Alain Jupé, auprès de l'OECO. Pour sa part, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que Baldwin Spencer a exprimé sa joie de voir se concrétiser cette nouvelle coopération « issue d'une décision unanime de la 54e réunion des chefs d'Etats de l'OECO » avec « son grand, gros, frère, la Martinique », notamment de par son appartenance à l'Europe.

CONTINUER AVEC UNE ENTRÉE AU CARIFORUM

FISCALITÉ

La hausse de la TVA ne s'appliquera pas en outre-mer

France-Antilles Martinique 02.02.2012

La hausse de la TVA de 1,6 point à 21,2%, annoncée dimanche par le chef de l'Etat, ne s'appliquera pas en Outre-mer où sont en vigueur des régimes fiscaux différents, ont précisé hier les ministres du Budget et de l'Outre-mer à l'Assemblée nationale.



« Je vous confirme que ce relèvement, justifié en métropole ne sera pas appliqué en outremer », a déclaré Marie-Luce Penchard (Outremer), en réponse à une question du député Alfred Marie-Jeanne.

« Les collectivités d'outremer ont certaines un statut particulier qui ne relève pas de la fiscalité de droit commun (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, ndlr). Ensuite, les départements et régions d'outre-mer bénéficient d'un système dérogatoire de taxation indirecte avec l'octroi de mer », a rappelé Marie-Luce Penchard.

ECONOMIE

FISCALITÉ

La hausse de la TVA ne s'appliquera pas en outre-mer

Ces DOM « bénéficient déjà d'allègements de charges sociales en particulier au travers de la loi Lodeom de 2009. Ces mesures sont déjà destinées à soutenir l'activité et à protéger l'emploi », a-telle poursuivi.

Pour elle, « si on veut agir sur le pouvoir d'achat, je crois qu'on doit avoir une réflexion à l'occasion de la révision de l'octroi de mer » qui interviendra en 2014 au niveau de l'Union européenne.

« PROTÉGER L'EMPLOI »

La ministre du Budget, Valérie Pécresse, est revenue à la charge, après une question de Jeanny Marc de la Guadeloupe : la hausse de TVA « ne s'appliquera pas car des exonérations s'appliquent déjà en outre-mer selon un mécanisme particulier et plus favorable que celui de la métropole ».

« Nous avons le souci constant de protéger l'emploi », a martelé Valérie Pécresse suggérant à la députée d'interroger François Hollande, candidat socialiste, sur son projet de plafonnement de la défiscalisation : « Inclut-il dans ce plafonnement des niches le logement social outre-mer ? Les investissements productifs ? Je crois que les ultramarins attendent sa réponse », a-t-elle lancé.

Les deux députés ont rappelé qu'un système de TVA dite sociale s'était déjà appliqué dans les outre-mer, du temps de la loi Perben de 1994. Elle avait relevé la TVA de 2 points à 9,5% avec en contrepartie des exonérations de charges sur les salaires dans certains domaines d'activité.

« Nous n'avons pas gardé le souvenir que cette mesure ait créé de l'emploi, amélioré la compétitivité (...) ou favorisé les exportations », a affirmé Jeanny Marc. « Par contre, (...) cette mesure a eu des conséquences immédiates sur la flambée des prix, l'augmentation du coût de la vie et la diminution du pouvoir d'achat », a poursuivi la député guadeloupéenne.

A la barre avec Rodolphe Désiré

03 Février 2012 | Julie Rosamont | [Magazine Février 2012](#)

Monsieur le Maire, que devient le port du Marin ?**Comment décriez-vous l'activité du port de plaisance du Marin ?**

Cette activité est riche. Le port rassemble soixante-quatre entreprises de divers secteurs qui comptabilisent un chiffre d'affaires global de 32M€. Le secteur d'activité le plus important est celui de la location de navires avec vingt-trois entreprises soit un chiffre d'affaires de 17M€. Viennent ensuite les services touristiques avec dix-neuf entreprises qui totalisent un peu plus de 5M€ de chiffre d'affaires, et les services nautiques avec dix-sept entreprises et à peu près 7M€ de chiffre d'affaire.

En termes d'emplois, que représente le port ?

Le port du Marin génère 328 emplois dont 156 dans les seuls secteurs de la location et de la vente de bateaux de plaisance.



ECONOMIE

A la barre avec Rodolphe Désiré (suite)

Qu'en est-il de la représentativité de la flotte maritime ?

Dans notre dernière étude, nous avons recensé 265 bateaux de professionnels dont la majeure partie est composée de catamarans et de monoques. Ils se partagent les 640 postes de quai et les 800 postes au mouillage.

Quelles limites révèle cette étude ?

Elle a mis en lumière la baisse remarquable des résultats enregistrée en 2009. Le chiffre d'affaires a en effet chuté de 20%, sept entreprises ont déposé le bilan et la fréquentation touristique a diminué de 14% cette année là.

Quelle est votre stratégie pour poursuivre le développement du port ?

Nous misons sur les séjours des méga-yachts. C'est un secteur à forte contribution. Nous allons en outre moderniser et mettre aux normes notre centre de carénage avec le développement d'aires de stationnement pour l'entretien et la réparation, de hangars pour le stationnement de longue durée, la réalisation d'un ponton d'attente, etc. J.R

Octroi de mer : la révolution en marche !

14 Février 2012 | Francette Rosamont

Le petit déjeuner entre Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, Marie-Luce Penchard, ministre en charge de l'Outre-Mer, et les chefs d'entreprise en Martinique, a été le cadre pour présenter la nouvelle doctrine concernant l'octroi de mer.



«Le dispositif sera conservé», a déclaré le ministre de l'Intérieur... mais sera toiletté en profondeur s'est empressé de compléter Marie-Luce Penchard. Elle a en effet confirmé que si l'Europe n'est pas par principe opposé à cette taxe, elle souhaite qu'elle ne soit plus considérée comme un instrument de financement des collectivités locales permettant ainsi que des articles qui ne sont pas produits dans les DOM se retrouvent taxés. L'octroi de mer doit donc se transformer pour devenir un unique soutien à la production locale, c'est-à-dire que les produits qui supporteront la taxe ne seront que ceux qui entreront en concurrence frontale avec une production locale. C'est un vrai changement de doctrine : cela veut dire que chaque produit sera revalidé et ainsi que les taux proposés.

Les services européens qui suivent le dossier attendent en outre une approche inter-DOM sur le sujet pour simplifier un dispositif qui est devenu d'une grande complexité d'un territoire à l'autre. Si les professionnels et les régions ne se mettent pas d'accord, la Commission tranchera.

Ce changement en profondeur soulève une question pour l'heure sans réponse : en cas de décalage entre les sommes collectées avec cet octroi de mer nouvelle formule et l'ancienne, l'Etat prévoit-il une dotation pour le financement des collectivités locales ? L'octroi de mer servant en effet d'un côté à financer le conseil régional, et de l'autre les communes.

JEUNESSE

Salon du lycéen : un premier chapitre à Dillon

Christian TINAUGUS France-Antilles Martinique 25.01.2012



(Photo archives/France-Antilles)

Présenté en conférence de presse à la Région, le Salon du lycéen, qui ouvrira ses portes demain, a été annoncé comme le plus important en taille. Zoom sur une manifestation devenue un rendez-vous incontournable.

1. Un Salon, pour quoi faire ?

Réalisée grâce à la volonté partagée du Rectorat, de la Région et de la ville de Fort-de-France, la manifestation, via des stands tenus par des professionnels, permet à chaque élève de première et de terminale de lycées général, technique et professionnel, de finaliser son projet de formation post-bac et d'insertion professionnelle. Le Salon peut les orienter dans leur choix de vie et de profession. Il s'inscrit dans un parcours s'initiant dès le collège et se renforce au lycée, notamment à travers le Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF).

2. Des changements pour la 19e

Pour cette édition version 2012, le Salon du lycéen prend ses quartiers au stade André-Aliker de Fort

-de-France à partir de demain, au lieu du Palais des sports du Lamentin. Ce changement défini par Catherine Conconne, 1ère vice-présidente du Conseil régional, comme un « recentrage vers la capitale » ne constitue pas la seule nouveauté. Un allongement de la plage d'accueil des visiteurs (deux jours et demi, au lieu de 2 jours) a été prévu. Les deux jours seront exclusivement réservés aux élèves de première et la matinée du samedi aux élèves des terminales et au grand public. Autre innovation : pour mieux adapter les temps de visite aux besoins des élèves, ces derniers seront présents au salon pendant trois heures au lieu de deux heures comme c'était le cas les années précédentes. Et un site internet désormais « plus performant » est en outre dédié au salon à l'adresse suivante : salon972.ac-martinique.fr.

3. Plus de 150 exposants

Ils viennent des Outre-mers, de la Caraïbe, de l'Hexagone et du Canada. Les domaines concernés : Administration Economie Gestion, Arts Communication, Bâtiment travaux publics, Biotechnologie Agriculture Environnement, Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), Droit Justice, Hôtellerie Tourisme, Transports, Industrie Production, International, Santé, Sécurité Défense, Sport Social, Métiers de l'Éducation nationale, Vie étudiante, Université Antilles-Guyane.

4. Un thème, (« S'ouvrir au monde »

À l'heure de la mondialisation, le

thème retenu, « S'ouvrir au monde », est on ne peut plus d'actualité. Le recteur André Siganos souligne la nécessité d'armer les jeunes pour affronter un marché de plus en plus rude.

5. Des exposants (venus d'ailleurs

Barbade (Barbade community Collège), Trinidad ((The International langue centre), Porto-Rico (Alliance française de Porto Rico) sont les organismes-exposants extérieurs venant de la Caraïbe. Ils côtoieront le Québec, avec sa délégation composée de membres de l'Université de Montréal, Rimouski, Trois-Rivières et du réseau de 48 CEGEPS dispensant des formations pré universitaires et des formations techniques professionnalisantes de 3 ans. Une quinzaine d'organismes nationaux parmi lesquels 7 nouveaux, dont l'iUT Saint-Denis, le CEIPI - Polytech, réseau de 26 écoles publiques d'ingénieurs... seront présents.

6. Plus de 10 000 visiteurs attendus

Les organisateurs espèrent voir une affluence record et comptent sur la participation des familles, et des jeunes sortis du cadre scolaire qui n'ont pas trouvé leur voie dans un cursus donné, particulièrement le samedi matin. L'opération a coûté plus de 80 000 euros à la Région sur un budget total de 110 000 euros.

JEUNESSE

« Signaler les jeunes en difficulté »

R. Lamy France-Antilles Martinique 02.02.2012

24,75% des 5952 jeunes Martiniquais pris en charge par la Journée Défense et Citoyenneté en 2010 ont souhaité obtenir davantage d'informations sur les armées.

De passage à la Martinique, le général Robert de Crémiers, directeur du service national, après avoir remis 40 attestations de présence à la Journée Défense et Citoyenneté, a rappelé l'importance de cette journée pour la détection de jeunes sortis du système scolaire et de toute structure.

INSERTION. 40 jeunes ont effectué mardi après-midi au quartier Gerbault leur journée défense et citoyenneté. Une étape nécessaire avant de prétendre passer des examens, entrer au RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté) ou encore s'inscrire au permis de conduire. Une fois n'est pas coutume, c'est le général Robert de Crémiers, le directeur du centre national, qui a remis certaines des précieuses attestations. De passage aux Antilles-Guyane, le militaire est venu se rendre compte des difficultés rencontrées localement. « Elles sont de deux

ordres. On a un peu plus d'absentéisme que la moyenne nationale. On convoque les jeunes mais ils ne viennent pas. Et on observe aussi un peu de retard sur les recensements. Nos personnels vont dans les écoles, dans les mairies, sur internet pour les inciter à se faire recenser » .

1736 JEUNES MARTINICAIIS EN DIFFICULTÉ DE LECTURE

Ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) qui a remplacé la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) il y a 2 ans, permet de détecter les jeunes en difficulté de lecture ou sociale. À l'issue d'une journée marquée par l'enseignement de la citoyenneté, de la défense et de ses métiers, une préparation aux premiers secours, un test mis en place par l'éducation nationale permet de détecter les jeunes en situation d'échec.

En 2010, 9,5% des jeunes de l'hexagone et 36,8% des jeunes d'Outre-Mer ont été identifiés en difficulté de lecture. En Martinique, 1736 jeunes (29,2%) ont été détectés comme

tels, dont 1326 scolarisés et 410 déscolarisés. « À notre niveau, nous faisons de la remédiation et un signalement à l'inspection d'Académie ainsi qu'aux Missions locales », rappelle le général de Crémiers.

Depuis décembre 2011, sous l'égide des préfets, les plateformes décrochage ont été lancées. 40 garçons et filles ont été signalés dans l'île. « Ces plateformes sont véritablement opérationnelles. Depuis septembre, nous avons mis en place ces signalements vraiment utiles. Certains de ces jeunes étaient inconnus, d'autres l'étaient mais leurs coordonnées n'étaient plus à jour. Par un travail commun avec l'éducation nationale pour les scolarisés et les missions locales pour les autres, nous tentons de leur redonner quelque chose », affirme le directeur du service national.



Pour une « stabilité » des règles économiques

C. EVERARD France-Antilles Martinique 16.01.2012



Victorin Lurel, Louis-Joseph Manscour et Christiane Taubira (absente sur la photo) notamment, ont pris part à cette rencontre. Tout à gauche, Harlem Désir. (W.T./F-A)

Lors d'une rencontre avec les acteurs économiques de l'île, le candidat socialiste a tenté de répondre aux nombreuses attentes.

Manuel Baudoin est le premier à parler. Hier après-midi, François Hollande a rencontré une centaine d'acteurs économiques de l'île. Le président de la CCIM commence par évoquer les clichés qui courent ici et outre-mer sur les entrepreneurs antillais : « un club de profiteurs, repus de subventions. »

Mais au-delà des questions d'« amour », de « désamour », de « leviers », de « besoin », de « potentiels », ce sont souvent des questions concrètes qui ont été posées au candidat socialiste, chaleureusement accueilli.

Baudoin demande « un statut pérenne et spécifique de l'entreprise ». « Ce ne serait pas un avantage dérogatoire mais une condition même du développement », répond François Hollande.

Daniel Bertome, le président de la Chambre d'agriculture balaie les secteurs, leurs difficultés et leurs attentes. Il souhaite « une loi agricole et ambitieuse et spécifique » aux Dom. Ce sera oui dans le principe pour le candidat, qui ajoute que la « rapidité » doit être une règle en matière de transferts et de communication entre Paris et les Dom.

Au tour de la chambre des Métiers et de sa vice-présidente, Marie-Céline Jean- Baptise Linard, de s'exprimer. Elle rappelle au candidat que l'activité des artisans est actuellement « moribonde ». François Hollande s'engage alors à la mise en place d'un « contrat spécifique » pour le développement de l'alternance, de la professionnalisation et de l'apprentissage.

Sur la défiscalisation et les exonérations de charge, François Hollande veut montrer qu'il a bien préparé le dossier : il prône la « stabilité », la « continuité » et la « cohérence » des règles. « À nous de fixer le cadre afin de conclure de véritables contrats avec chaque région d'outre-mer. »

Les propositions du président de la CCIM ont tourné autour du statut des entreprises, du transport maritime, du projet portuaire, du désenclavement numérique, notamment) (W.T./F-A)

« PATRIOTISME INDUSTRIEL »



Olivier Laouchez, cofondateur du groupe Trace, décrit comme un « bel exemple de réussite » par Hollande, appelle à ce que la culture et le sport deviennent de vraies « filières créatrices d'emplois » avec des « mécanismes de financement adaptés » .

Le Comité des pêches, quant à lui, déplore que les pêcheurs soient actuellement piégés entre la pollution au chlordécone et l'impossibilité d'être aidés à acquérir du matériel neuf. Une démonstration qui semble avoir été entendue par le candidat.

La construction de nouvelles infrastructures, le renforcement parasismique, la rénovation du parc hôtelier ont été évoqués par Philip Eadie, du Cobaty, avec le nécessaire investissement dans ces domaines. Hollande ne peut qu'acquiescer. Enfin, l'idée d'une industrie locale de fabrication de polos a été évoquée par M. Plisson, un principe repris et développé par Pierre Marie-Joseph, le président de l'AMPI, expliquant « qu'ici plus qu'ailleurs, on a besoin de patriotisme industriel ». François Hollande a une réponse pour chacun, un mot pour chaque secteur. « Ce que vous avez voulu mettre en avant c'est vos capacités de développement dans des domaines très différents. » Un développement qui ne se fera pas sans engagement politique.

« Sur le statut, François Hollande n'est pas clair »

Propos recueillis par F-X.G.
France-Antilles
20.01.2012

Martinique



Après quasiment un mois de silence et un malaise en Guadeloupe, Marie-Luce Penchard profite de la récente visite du candidat du parti socialiste aux Antilles pour monter au créneau et porter la parole de l'UMP dans la campagne présidentielle qui se profile.

Vous passez à la contre-attaque après les trois meetings de François Hollande en Guadeloupe, Martinique et Guyane... Est-ce une entrée en campagne ?

Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer. Je veux défendre le bilan du président de la République. Et, c'est vrai, lorsque j'entends M. Hollande vouloir nous faire croire que la politique de ce gouvernement pour l'Outremer se serait traduite par une baisse des crédits, je dis : c'est faux ! Entre 2007 et 2012, nos crédits budgétaires pour l'Outre-mer ont progressé de 12,3 à 13,4 milliards

d'euros!

J'entends aussi porter dans le débat qui s'ouvre la véritable vision d'avenir qui anime le chef de l'Etat et l'ambition du programme qui est le nôtre pour nos territoires ultramarins. Or, qu'avons-nous entendu tout au long de ce déplacement de M. Hollande aux Antilles-Guyane ? Le discours creux du candidat d'un Parti socialiste sans projet, sans propositions concrètes, sans vision pour l'Outre-mer!

Vous parlez d'un programme, mais vous n'avez pas encore de candidat...

Le président sera amené à s'exprimer devant les Français ; ce calendrier lui appartient. Pour ma part, je souhaite et je suis certaine qu'il sera notre candidat, parce que dans la situation qui est la nôtre, nous avons besoin d'un président expérimenté qui prend des décisions et Nicolas Sarkozy est le président dont nous avons besoin pour la France et notamment pour nos territoires d'Outremer.

Mais n'êtes-vous pas déjà prête pour cette campagne électorale ?

Notre famille politique est en ordre de marche, le secrétaire général Jean-François Copé l'a clairement indiqué. Les socialistes, c'est vrai, sont en campagne ; le gouvernement, lui, est au travail. Ce qui ne l'empêche pas d'alimenter le débat. Nous avons tenu des conventions sur l'emploi, la santé, la dépendance, l'Outre-mer... On a fait un certain nombre de propositions. Une chose est sûre, et c'est une vraie différence avec M. Hollande : le projet de notre famille politique est à coût

constant, c'est-à-dire zéro euro supplémentaire, car la situation budgétaire de la France l'exige. Notre devoir est de garantir le redressement financier de la France, seule condition pour sauver notre système de protection et de prestations sociales. Et quand quelque chose fonctionne dans notre pays, comme la politique familiale, on ne revient pas sur cet acquis comme voudrait le faire François Hollande en remettant en cause le quotient familial.

Si l'UMP est prête, allez-vous, vous-même, jouer un rôle dans cette campagne ?

J'entends bien jouer mon rôle, c'est ce qu'attendent de moi les ultramarins. Pour le reste, il appartient au président, lorsqu'il sera candidat comme je le souhaite, d'organiser sa campagne. J'ai porté un certain nombre de textes devant les assemblées, j'ai conduit la politique Outre-mer au sein du gouvernement ces dernières années, j'ai contribué, avec Jean-François Copé et Bruno Le Maire, avec l'ensemble de nos parlementaires ultramarins, aux travaux d'élaboration du projet de notre famille politique pour l'Outre-mer, et j'entends continuer à être utile. Il faut, dans cette période difficile, tenir un discours de vérité. Je crois que les Français qu'ils soient de l'Outre-mer ou de l'Hexagone, aspirent à ce que les responsables politiques disent la vérité.

Vous seriez aussi candidate à l'investiture de votre parti dans la 4e circonscription législative de Guadeloupe, celle de Victorin Lurel. Le confirmez-vous ?

POLITIQUE / PRESIDENTIELLE

INTERVIEW

« Sur le statut, François Hollande n'est pas clair »

Je vais vous faire une confidence : aujourd'hui, ma décision est prise! Mais que ce soit oui, que ce soit non, je le dirai, chez moi, en Guadeloupe, devant les Guadeloupéens. J'ai toujours dit que solliciter un mandat n'aurait de sens pour moi que sur ce territoire auquel je suis tant attachée, parce que j'y suis née, parce que ma famille et mes enfants y vivent. Parce que j'ai toujours pensé que j'avais une certaine responsabilité vis-à-vis de mon île et de mes compatriotes de Guadeloupe, c'est là-bas et à eux que je m'adresserai.

Ferez-vous campagne en direction des ultramarins de la métropole ?

En tant que ministre de l'Outre-mer, j'ai la responsabilité des politiques qui sont mises en oeuvre pour l'ensemble de nos concitoyens et je suis très sensible aux difficultés qui peuvent être celles de nos compatriotes ultramarins de l'Hexagone. A ce titre, avec le délégué interministériel Claudy Siar, nous porterons les propositions fortes défendues lors de la convention UMP pour l'Outre-mer.

Le candidat Sarkozy, en 2007, avait vaincu le monde socio-économique antillo-guyanais avec la LODEOM, les zones franches globales, néanmoins, la fédération des entreprises d'Outre-mer a émis quelques réserves en décembre, eu égard aux divers coups de rabot portés à la défiscalisation...

Notre devoir était de réorienter la défiscalisation, notamment vers le

logement social et de corriger les effets d'aubaine qui ne bénéficiaient pas aux ultramarins. Sur ce sujet, le flou entretenu par M. Hollande est inquiétant. Imaginez que le 15 octobre dernier, dans le Journal de l'île de la Réunion, il affirme qu'il faut soutenir la défiscalisation fondée sur le principe des niches fiscales. Le lendemain, 16 octobre, sur France Info, il appelle avec force à la suppression pure et simple...des niches fiscales! Cherchez l'erreur! Qui croire ? Le candidat Hollande qui parle aux ultramarins ? Ou le candidat Hollande de Paris ? Vous le voyez, en réalité, les choses sont très simples : d'un côté, M. Hollande, le candidat du double discours ; de l'autre, Nicolas Sarkozy, le président qui a le courage de dire la vérité aux Français! Il y a un gouvernement qui sait où il va, en maintenant la défiscalisation dans des conditions très précises, alors que le PS, à force d'hésitations, reste dans une très grande ambiguïté. Le monde économique devrait se méfier des doubles discours et des hésitations permanentes, car je ne suis pas sûre que François Hollande maintienne la défiscalisation outre-mer s'il est élu : remplacer les dépenses fiscales par des crédits budgétaires revient à augmenter purement et simplement le budget de l'Outre-mer de 1 milliard. Je demande donc à M. Hollande de nous dire comment et où il compte trouver ces crédits supplémentaires.

François Hollande s'est prononcé pour une maison des outre-mer en métropole. C'est aussi une

des mesures du CIOM qui reste à réaliser...

Il n'a pas parlé d'une maison... Une maison, ça symbolise l'ouverture. Il a parlé de cité. M. Hollande a aussi proposé le rattachement du ministère de l'Outre-mer à Matignon. Je ne suis pas sûre que mes compatriotes ultramarins, lorsqu'ils se lèvent le matin, sont obnubilés face aux défis qui se posent pour leurs territoires, face aux difficultés qui peuvent être les leurs également, par la question du positionnement du ministère ou par la création d'une cité à Paris. En tout cas, cette proposition est à l'image de la politique que nous promettent les socialistes et qui montre vraiment le clivage avec nos valeurs. On a le sentiment que les socialistes veulent enfermer l'Outre-mer dans une relation exclusive avec la métropole sous couvert de développement solidaire. Alors que pour nous il est possible de construire un autre modèle avec le développement endogène. Il faut ouvrir les économies ultra-marines, gagner des parts de marché pour ne pas être dépendant des importations à 100%. Il faut construire des partenariats et des échanges économiques avec les pays voisins. Nous avons une stratégie pour l'Outre-mer et que propose, quant à lui, le parti socialiste ? Une vision passéiste et qui enferme plutôt qu'elle n'ouvre. Les Antillais et les Guyanais n'ont vraiment pas été dupes parce qu'on ne peut pas dire que M. Hollande a déplacé les foules

POLITIQUE / PRESIDENTIELLE

INTERVIEW

« Sur le statut, François Hollande n'est pas clair »

durant son séjour.

Vous avez largement réagi aux discours que François Hollande a prononcés aux Antilles et vous dites avoir été choquée par sa formule sur le « développement indigène » ...

J'ai été choquée, blessée et même meurtrie par cette formule plus que douteuse. Dans la bouche d'un responsable politique, c'est déjà particulièrement déplaisant quand on a en mémoire l'histoire de nos territoires, mais quand il s'agit d'un homme politique qui aspire aux plus hautes fonctions de l'Etat, c'est indigne!

A la convention UMP sur l'Outre-mer, Jean-François Copé a été dur avec les Martiniquais et les Guadeloupéens quant aux capacités de mobilisation des fédérations locales...

Jean-François Copé ne parlait pas du projet en tant que tel, il parlait d'une situation politique et de l'enjeu pour les fédérations de reconstruire une alternative aux forces politiques actuellement en présence. Plus que jamais, il croit avec moi à cette capacité des Martiniquais à proposer un projet de territoire et une nouvelle ambition. Aujourd'hui, la fédération de Martinique s'est structurée et elle commence à faire entendre sa voix, ce qui participe à enrichir le débat démocratique.

Le président et le gouvernement sont extrêmement actifs en outre-mer depuis 2007, néanmoins, ça ne se traduit pas dans les urnes. Comment expliquez-vous ce décrochage ?

Il ne faut pas mélanger l'action du

gouvernement, la nécessité de faire connaître les mesures mises en place et l'action des militants qui sont là pour relayer le discours politique. Jamais on n'a autant fait avec les états généraux de l'Outre-mer et avec les décisions qui s'en sont suivies et qui sont devenues la feuille de route du ministère de l'Outre-mer. Nous n'avons pas eu de contre-proposition en face, mais seulement de l'antisarkozysme primaire. Sur la question du statut, François Hollande n'est pas clair! Et c'est particulièrement inquiétant pour les Guadeloupéens, pour les

Martiniquais, pour les Réunionnais, pour les Mahorais et pour les Guyanais qui aspirent à rester dans le droit commun et pour tous nos concitoyens si fortement attachés à la République.



Hollande chiffre un plan Outre-mer de 500 millions

France-Antilles
27.01.2012

Martinique



Pour François Hollande, la priorité doit être donnée à l'emploi et à la formation des jeunes.

L'Outre-mer fait l'objet de l'une des 60 propositions du programme de François Hollande, dévoilées jeudi, ce dont s'est réjoui le député PS de la Guadeloupe, Victorin Lurel, qui l'a chiffrée à 500 millions d'euros.

Dans son premier chapitre sur le redressement de la France, le candidat socialiste parle dans sa proposition n°29 des territoires ultramarins. Il veut « encourager un nouveau modèle de développement de l'Outre-mer, comportant un programme d'investissements et une action prioritaire pour l'emploi et la formation des jeunes ».

François Hollande entend aussi « lutter sans concession contre les monopoles et les marges abusives pour réduire la vie chère », qui avaient été les thèmes des crises sociales de 2009 dans les Antilles, Guyane et Réunion, et en 2011 à Mayotte.

Enfin, il prévoit de « créer un ministère de l'Outre-mer rattaché au Premier ministre et une cité de l'Outre-mer en Ile-de-France ».

Victorin Lurel, responsable du pôle outre-mer dans l'équipe de cam-

pagne du socialiste, s'est « félicité de l'ambition » de ce programme « qui se traduira par un plan spécifique Outre-mer de 500 millions d'euros au service d'un nouveau modèle de développement solidaire et singulièrement pour l'emploi et la formation des jeunes que le candidat a érigé en « priorité » ».

En effet, « le chômage des jeunes de moins de 25 ans a bondi Outre-mer de 49% depuis l'élection de Nicolas Sarkozy en avril 2007 pour s'établir aujourd'hui à environ 57%! », rappelle Victorin Lurel. « La jeunesse étant le principal atout des Outre-mers, ériger en priorité la lutte contre la lèpre qu'est le chômage des jeunes est une nécessité absolue », insiste le député.

Le « programme d'investissement » spécifique Outremer sera contractualisé avec chaque collectivité, a précisé Victorin Lurel.

- Entre « tour de passe-passe » et



« jeu de bonneteau »

Dans un communiqué, Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer, a rapidement dénoncé « la fausse ambition » exprimée par François Hollande lors de la présentation de sa plate-forme de propositions.

La ministre constate que le candidat socialiste « se rallie bien tardivement aux priorités » - investissement, emploi, lutte contre les monopoles - définies par le Conseil Interministériel pour l'Outre-Mer dès novembre 2009. En somme, François Hollande ne change que l'emballage d'une politique qu'il valide au fond. »

Concernant le chiffre avancé de 500 millions d'euros, Marie-Luce Penchard considère que : « soit il s'agit d'une enveloppe supplémentaire versée en plus des deux milliards du budget actuel du ministère de l'Outre-mer et il faut en connaître la provenance ; - soit, plus vraisemblablement, il s'agit d'un tour de passe-passe puisque les 500 millions d'euros de crédits d'investissements figurent déjà dans le budget 2012 de l'Outre-mer : 274,5 millions d'euros pour le logement, 209 millions d'euros pour les contrats passés avec les collectivités et 17 millions d'euros de fonds exceptionnel d'investissement. » Pour la ministre : « c'est donc une coquille vidée de sa substance budgétaire que François Hollande voudrait rattacher à Matignon. »

L'arrivée de Letchimy en images

par G.G/photos Wilfrid Tereau
franceantilles.fr 09.02.2012

De retour de Paris, Serge Letchimy a été accueilli mercredi soir à l'aéroport par plusieurs centaines de partisans. Les photos sont là.

Ils étaient nombreux à attendre l'avion du député. Militants, élus et dirigeants du PPM, mais également des élus de la majorité régionale, comme Jenny Dulys-Petit, Luc Louison Clementé ou ses collègues parlementaires, Louis-Joseph Manscour, Maurice Antiste. Un groupe compact et vêtu d'un tee-shirt noir avec une citation d'Aimé Césaire : " Aucun peuple n'a le monopole de l'intelligence, de la beauté et la force.." extrait du Cahier d'un retour au pays natal.

Cela ressemblait bien hier soir, à

un retour au pays natal pour celui qui suite à une vive polémique a fait le gouvernement quitter l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. Un retour émouvant pour Serge Letchimy en voyant sa famille, ses camarades, venu l'accueillir comme le vainqueur d'un combat. « J'ai une grande satisfaction de voir mes amis, ma famille, mes camarades. Car on n'a pas le droit de laisser les propos tenus par M.Guéant. Ne pas le faire, c'est s'ignorer soi-même. C'est ignorer le combat mené par tous ceux qui nous ont précédés. Car il s'agit de dignité humaine. et quelque soit la couleur de la peau, l'origine de l'être : son histoire doit être respectée. Donc sa civilisation reconnue.» Mais le député sait que son combat ne s'arrête pas là. La semaine prochaine, il risque d'être sanctionné par ses pairs. « Je ne crains absolument pas la sanction. Je suis extrêmement serein sur cela et nous verrons la semaine prochaine pour en tirer les conséquences.»

Le chant « Serge Letchimy bwenen jé-a! » résonnait dans l'aéroport, tandis qu'une pétition de soutien circulait dans les allées. Les sénateurs Antiste et Larcher devant la déposer la semaine prochaine sur le bureau du président de l'Assemblée nationale.



POLITIQUE

« Une grande satisfaction »

Propos recueillis par G.G. France -Antilles Martinique 09.02.2012

Serge Letchimy : « Je ne crains absolument pas la sanction. Je suis extrêmement serein sur cela, et nous verrons la semaine prochaine pour en tirer les conséquences. » (wilfrid Téreau/France-Antilles)

De retour de Paris, Serge Letchimy a été accueilli hier soir à l'aéroport par plusieurs centaines de partisans.

Ils étaient nombreux hier soir à attendre l'avion du député. Militants, élus et dirigeants du PPM, mais également des élus de la majorité régionale, comme Jenny Dulys-Petit, Luc Louison Clementé ou ses collègues parlementaires, Louis-Joseph Manscour, Maurice Antiste. Un groupe compact et vêtu d'un tee-shirt noir avec une citation d'Aimé Césaire : « Aucun peuple n'a le monopole de l'intelligence, de la beauté et la force. » , extrait du « Cahier d'un retour au pays natal » .

Cela ressemblait bien hier soir, à un retour au pays natal pour celui qui suite à une vive polémique, a fait le gouvernement quitter l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. Un retour émouvant pour Serge Letchimy en voyant sa famille, ses camarades, venus l'accueillir comme le vainqueur d'un combat. « J'ai une grande satisfaction de voir mes amis, ma famille, mes cama rades. Car on n'a pas le droit de laisser les propos tenus par M. Guéant. Ne pas le faire, c'est s'ignorer soi-même. C'est ignorer le combat mené par tous ceux qui

nous ont précédés. Car il s'agit de dignité humaine. Et quelle que soit la couleur de la peau, l'origine de l'être, son histoire doit être respectée. Donc sa civilisation reconnue. »

Mais le député sait que son combat ne s'arrête pas là. La semaine prochaine, il risque d'être sanctionné par ses pairs. « Je ne crains absolument pas la sanction. Je suis extrêmement serein sur cela, et nous verrons la semaine prochaine pour en tirer les conséquences. »

Le chant « Serge Letchimy bwennen jé-a! » résonnait dans l'aérogare, tandis qu'une pétition de soutien circulait dans les allées. Les sénateurs Antiste et Larcher devant la déposer la semaine prochaine sur le bureau du président de l'Assemblée nationale.

- Assemblée Nationale : le calme avant la sanction ?

Les propos de Serge Letchimy risquent de ne pas rester sans suite la semaine prochaine. Le bureau de l'assemblée se réunira pour décider ou non d'une sanction contre le député de la Martinique.

Après la séance houleuse de mardi et la sortie du gouvernement de l'hémicycle, l'assemblée nationale a connu hier une séance plutôt calme. Serge Letchimy n'était pas à sa place mais dans l'avion qui le ramenait à Fort-de-France. Le gouvernement était à sa place et n'a pas quitté l'hémicycle. Claude Guéant qui répondait à une question d'une députée UMP, a eu droit à un ban de protestations des députés socialistes et communistes.



Seule la déclaration de Bernard Accoyer, en début de séance annonçant la réunion du bureau de l'assemblée la semaine prochaine, pour « décider des suites à donner au trouble profond créé par les propos inadmissibles de notre collègue » , a provoqué de vives protestations des élus socialistes.

C'est plutôt face au micro et caméras, hier matin que les déclarations des uns et des autres soulignaient combien les mots de Serge Letchimy, « camps de concentration » et « régime nazi » , ont soulevé l'indignation sur les rangs de la majorité et de très vives critiques des propos prononcés samedi dernier par le ministre de l'Intérieur, devant les étudiants de l'UNI.

En réalité, les deux camps ont révélé combien le poids des mots pouvait provoquer des fractures profondes.

Des mots lourds de sens et de blessures mais que nul ne souhaite voir banaliser. Et au sens de l'histoire, il n'y a eu que l'affaire Dreyfus, en 1998 qui provoqua le départ du gouvernement de son banc de l'Assemblée nationale. Un « exploit » que Serge Letchimy ne pensait certainement pas atteindre mardi en début d'après-midi et qui lui vaudra peut-être une sanction. Ce que Georges Clemenceau a également connu dans sa vie de parlementaire.

Serge Letchimy et Claude Guéant se sont revus

F-X.G. France-Antilles Martinique 10.02.2012



Serge Letchimy (avant son départ de Paris) et Claude Guéant se sont retrouvés dans le bureau du président Bernard Accoyer. Après la vive polémique à l'Assemblée qui a vu, pour la première fois depuis 1898, la sortie groupée du gouvernement de l'hémicycle de l'Assemblée nationale, le député Serge Letchimy et le Ministre de l'Intérieur se sont retrouvés face à face.

C'était mercredi matin, dans le bureau du président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer. « Le dialogue a été cordial et républicain et Claude Guéant en a profité pour remettre une lettre de réponse à celle que Letchimy lui avait adressée lundi 6 » , confie un proche du ministre de l'Intérieur. Dans cette missive, Claude Guéant cite abondamment Aimé Césaire dont il fait siens les mots suivants : « Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte. Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde. » « J'ai réaffirmé que contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste, toutes les civilisations ne se valent pas, car celles qui défendent l'humanité nous paraissent plus avancées que celles qui la nient, se justifie-t-il. J'ai voulu réaffirmer ces principes avec lesquels il ne faut jamais ruser... Et c'est dans cet état d'esprit que je me rendrai en Martinique et en Guadeloupe... »

F-X.G. (agence de presse GHM) - Retrouvez notre page tribune et commentaires sur www.franceantilles.fr

Suite des réactions

Extrait de l'article de **France-Antilles Martinique** 10.02.2012

MOTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

« Les élus du Conseil général de Martinique condamnent avec force les propos outrageants et insultants du Ministre de l'Intérieur ; constatent que cette hiérarchisation renvoie directement à la philosophie d'extrême droite, à l'origine des heures les plus sombres de l'humanité ; décident que les Conseillers Généraux de Martinique, pour marquer leur désapprobation ne participeront à aucune rencontre officielle avec le Ministre de l'Intérieur. »

MAURICE ANTISTE, SÉNATEUR-MAIRE DU FRANÇOIS



« Claude Guéant s'inscrit dans le courant de pensée d'une certaine droite réactionnaire et révisionniste qui prône la supériorité de la civilisation occidentale. Une telle déclaration méconnaît profondément la richesse des apports des autres civilisations et sous-entend les dérives du type de celle qui a légitimé le colonialisme. Il serait souhaitable qu'il s'en tienne à sa seule « culture de la sécurité » » .

MAURICE BONTÉ, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES



« Les Maires de Martinique dénoncent et rejettent fermement les propos du Ministre de l'Intérieur, lorsqu'il prône la prévalence d'une civilisation sur une autre. Conscients de l'émoi que ces propos ont engendré au niveau de la communauté martiniquaise. Ils souhaitent que de tels dérapages portant atteinte aux valeurs républicaines ne soient plus réitérés. »

POLITIQUE

INTERVIEW

Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration : « Nous devons faire des progrès contre les violences aux personnes »

Propos recueillis par F-X.G. France-Antilles Martinique 11.02.2012



Quatre jours après la vive polémique à l'Assemblée Nationale suite une intervention du député Serge Letchimy, le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, arrive samedi en Martinique, puis lundi en Guadeloupe. Au programme de Claude Guéant, sécurité et développement endogène.

Vous avez eu une expérience antillaise dans votre carrière préfectorale comme SGAR entre 1975 et 1977. Comment jugez-vous de l'évolution de ces territoires ?

J'ai toujours été très attentif à ce qui s'y passe. Nous en parlons souvent avec Marie-Luce Penchard depuis que je suis en charge de mes fonctions de ministre de l'intérieur et de l'Outre-mer. Comme secrétaire général de l'Élysée déjà, je me suis beaucoup occupé de la préparation de la LODEOM comme du CIOM qui a pris de très nombreuses décisions stratégiques pour l'outre-mer. Je crois qu'un certain nombre de caractéristiques demeure : l'insularité comme la taille du marché sont une réalité mais je constate qu'il y a eu beaucoup de progrès. Des outils qui permettent des évolutions considérables ont été créés. Je lisais la liste des chefs d'entreprises qui vont participer à une rencontre organisée en Guadeloupe pendant notre séjour. Par rapport à la période que j'ai connue, la liste de ces chefs d'entreprises et la diversité de leurs activités ont considérablement été élargies. Cela veut dire que la stratégie du développement endogène que nous préconisons est fondée. Malgré l'étroitesse des marchés, il y a grâce à l'ingéniosité et l'intelligence des hommes et des femmes de ces départements des projets jaunes, qui ont vu le jour, qui ont créé des activités et, oserais-je dire, qui ont créé de la fierté parce que construire une entreprise, participer au développement local, cela crée de la fierté pour leurs responsables mais aussi pour ceux qui y travaillent. Beaucoup d'infrastructures ont été réalisées et elles sont les conditions du développement.

C'est à ce titre que vous allez visiter l'entreprise COMIA au Lamentin en Martinique ?

La société Comia est une entreprise qui illustre bien le développement que l'on peut promouvoir. Elle agit sur deux registres : la fourniture du marché local et son choix de travailler sur une spécificité locale qui lui ouvre des perspectives d'exportations. C'est très emblématique d'une orientation que l'on constate dans les deux départements.

Cet intérêt pour les affaires économiques n'est pas coutumier du ministre de l'Intérieur...

En tant que ministre chargé de l'Outre-Mer avec Marie-Luce Penchard, il est normal que j'embrasse les différents éléments de la vie, des espoirs de ces départements. Je ne résume pas ma fonction, même à l'intérieur de l'Hexagone, à la sécurité ou à l'immigration. Encore que ce soient des thèmes qui sont importants pour nos compatriotes.

La délinquance contre les personnes est importante aux Antilles. Un rapport a même stigmatisé la situation de la Guadeloupe. Comment l'expliquez-vous et que pouvez-vous contre cet état de fait ?

J'aurai des contacts avec les responsables et les personnels en charge de la sécurité, policiers et gendarmes. Je ferai dès mon arrivée une patrouille avec la BAC de nuit à Fort-de-France. J'observe qu'en 2011, nous enregistrons quand même un reflux de la délinquance dans chacun de ces deux départements qui est de l'ordre de 3%. Ce n'est pas négligeable. Depuis 2004, il y a un recul de la délinquance générale en Martinique de 7,7% et en Guadeloupe de 10%. Nous allons donc dans le bon sens. Il n'en demeure pas moins que nous devons encore faire des progrès dans la lutte contre les violences physiques aux personnes. Ceci dit, elles ont reculé l'année dernière.

Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration : « Nous devons faire des progrès contre les violences aux personnes »

Il y a des problèmes immobiliers qui se posent...

Le commissariat de Fort-de-France n'est pas en bon état. La décision a été prise d'en créer un nouveau. J'ai mis en place pour l'année 2012, 6 millions d'euros de crédits pour procéder aux études d'un nouvel hôtel de police qui devrait coûter de l'ordre de 25 millions d'euros. Le train est lancé.

En Guadeloupe, le nouveau commissariat existe depuis 18 mois, mais le bureau de police du Gosier vient de fermer ses portes...

Il y a des questions de doctrine qui se posent et qui ont des conséquences pratiques directes. Certains disent qu'il faut beaucoup de postes de police car ils permettent une présence de la police. Moi, je dirai de façon pratique le contraire : un poste de police maintient des effectifs à l'intérieur d'un immeuble et empêche que cet effectif soit présent sur la voie publique. Je veux plus de patrouilles, plus de moyens de surveillance de la voie publique, plus de visibilité et, finalement, un accès plus direct de la population à la police.

Est-ce que paradoxalement, les moyens de l'OCRTIS ne sont pas disproportionnés en rapport de ceux de la sécurité publique ?

Les Antilles sont la base d'une action de lutte contre le trafic international de stupéfiants. Il faut relever les deux défis de la sécurité quotidienne et des grands trafics avec les moyens adaptés. Aussi bien en Martinique qu'en Guadeloupe, les effectifs n'ont pas été diminués malgré la norme de réduction des effectifs de police avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Au contraire, depuis quelques années, les effectifs ont été augmentés. L'OCRTIS a besoin de moyens pour lutter contre une délinquance spécifique et très difficile à appréhender. Nous avons face à nous des cartels internationaux qui sont puissants et dotés de moyens considérables. Il est d'intérêt général que nous soyons mobilisés et efficaces pour lutter contre ces trafics.

La sanction prise contre le DDSP, Cyril Alavoine (pour une affaire de Cayenne) a causé des turbulences au commissariat de Fort-de-France. Avez-vous un message particulier à adresser aux fonctionnaires de police ?

La police a une exigence déontologique très forte à l'égard de chacun de ses membres et lorsqu'un policier franchit la ligne jaune, il est sanctionné. La police qui a la charge d'appliquer la loi se doit d'être exemplaire. Ce directeur sera remplacé dans les délais les plus rapides et la police retrouvera un mode de fonctionnement normal. Comme ça a été le cas à Lyon et à Lille, la police a continué son travail et il y a eu immédiatement de la part des personnels la volonté de tourner la page sur ces incidents douloureux.

Qu'avez-vous à dire sur les problèmes liés à l'immigration ?

Nos compatriotes antillais sont attentifs à ces questions. Nous avons accueilli, après le séisme dramatique qui a frappé Haïti, les Haïtiens qui étaient en grande difficulté humanitaire et sociale. Maintenant que les moyens de l'aide internationale sont mis en place, que la gouvernance haïtienne a été remise en marche, il faut que l'on soit clair : on lutte contre l'immigration irrégulière aux Antilles comme partout en France, avec fermeté mais discernement.

Propos recueillis par F-X.G. Agence de presse GHM

POLITIQUE

« Les responsables politiques faillissent à la tradition de courtoisie républicaine »

R. Lamy franceantilles.fr 12.02.2012

POLÉMIQUE. Devant le commissariat de Fort-de-France samedi soir, et face à un parterre de journalistes, Claude Guéant, le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales, a voulu lever les doutes sur ses propos (*) à l'origine du clash avec Serge Letchimy à l'Assemblée Nationale.

Votre venue aux Antilles était très attendue et la plupart des élus n'ont pas souhaité vous rencontrer, qu'est ce que cela vous inspire ?

Claude Guéant : Je pense que les responsables politiques à la tradition de courtoisie républicaine. C'est leur affaire. Je les vois souvent à Paris. Aujourd'hui, ce qui m'intéresse tout autant, c'est de voir les gens tout simplement.

Comprenez-vous que vos propos aient pu blesser, et notamment à la Martinique ?

Non. Et si les Martiniquais ou les Guadeloupéens ont pu être blessés, c'est que mes propos et, je n'hésite pas à le dire, ont été déformés et manipulés. Ce que j'ai dit, c'est qu'au regard de nos principes universels et pas seulement français, il y avait des systèmes et des civilisations qui étaient meilleurs que d'autres. C'est de bon sens de considérer qu'une civilisation permet l'épanouissement des libertés individuelles et qu'elle est mieux qu'une civilisation qui bafoue les libertés et s'accommode de la tyrannie. Je sais que les Antillais, Martiniquais et Guadeloupéens, partagent tout à fait cet idéal des droits de l'homme.

« L'esclavage, un passé qui nous fait honte »

Un simple malentendu alors ?

On a voulu interpréter le terme de civilisation pour laisser entendre que j'avalais la totalité de notre histoire. Une civilisation, c'est un ensemble de valeurs à un moment donné de notre histoire. Et, aujourd'hui, au 21^{ème} siècle, nous avons une civilisation française, européenne qui a fait le deuil du passé et qui a renié le passé. Notre civilisation, aujourd'hui, est meilleure que celle qui existait à l'époque où se pratiquait l'esclavage, elle est meilleure qu'à l'époque où la France pratiquait la peine de mort. Je sais bien que les Antillais ont, dans leur mémoire collective, la douleur de l'esclavage. Cette douleur, la France la comprend et condamne l'esclavage. Elle l'a fait de façon extrêmement claire. Cela fait parti d'un passé qui nous fait honte.

Alors pourquoi un telle polémique dans ce cas ?

Certains aiment bien manipuler les choses. Certains viennent faire de la politique. Je ne vois pas en quoi, ce que j'ai dit, a pu blesser quiconque. Et au contraire, dans cette progression de l'humanité vers des droits de l'homme plus partagés de part le

monde, je crois que les Antillais trouvent leur part parce que c'est aussi leur revendication pour le reste de l'humanité.

(*) Lors d'un colloque organisé par le syndicat étudiant de droite UNI, le ministre avait estimé que « toutes les civilisations ne se valent pas ».



POLITIQUE

Serge Letchimy ne sera pas sanctionné

FXG (agence de presse GHM) franceantilles.fr 14.02.2012



Le bureau de l'Assemblée Nationale s'est réuni ce mardi matin et, sans surprise, n'a pas prononcé de sanctions contre le député de la Martinique suite à sa question posée la semaine dernière au ministre de l'intérieur Claude Guéant.

« Je salue la décision qui a été prise », se réjouit Serge Letchimy. Ainsi s'est terminée ce mardi matin, la séquence ouverte le mercredi 7 février avec sa question à Claude Guéant, lors de la séance de questions au gouvernement de l'Assemblée nationale. Le bureau de l'Assemblée nationale s'est réuni hier pour décider de la sanction qu'il conviendrait de prendre à l'encontre de M. Letchimy. François Fillon avait estimé son propos « insupportable » avant de relativiser dans une interview accordée au Monde qu'il n'aurait « sans doute pas » parlé d'inégalité des civilisations. Première surprise, hier matin, lors de la réunion du bureau, la droite et le centre qui détiennent 12 sièges sur 22 n'était pas majoritaire. « Le bureau n'est pas une instance majoritaire, s'est défendu le président du groupe UMP, Christian Jacob. La réunion a duré plus d'une heure trente pour aboutir, seconde surprise, à ce qu'aucune sanction ne soit prise. A l'origine de l'incident la semaine dernière, le président et député de la Martinique avait déclaré : « M. Guéant vous privilégiez l'ombre, vous nous ramenez jour après jour à ces idéologies européennes qui ont donné naissance aux camps de concentration », provoquant la sortie des ministres de l'hémicycle.

Un consensus trouvé

« Serge Letchimy s'est expliqué avec dignité devant le bureau, a indiqué, pour sa part, le président du groupe PS, Jean-Marc Ayrault. Il y avait une volonté de calmer les esprits ». Le sénateur martiniquais Maurice Antiste avait adressé une lettre à Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale pour le mettre en garde contre toute sanction qui serait vécue « comme une rupture avec les valeurs républicaines », particulièrement en outre-mer. Lespectre du scandale causé par l'adoption d'un article relatif à la « colonisation positive » dans la loi du 23 février 2005, a plané cette dernière semaine même si Claude Guéant n'a pas vécu de week-end mouvementé lors de son déplacement aux Antilles. C'est à cause de «cette « loi de la honte » qu'Aimé Césaire avait refusé de recevoir le ministre de l'Intérieur et candidat Nicolas Sarkozy en décembre 2005... Il avait fallu que Jacques Chirac ne promulgue pas cette loi pour qu'Aimé Césaire reçoive, finalement en mars 2006, le futur président de la République. A l'issue de la réunion du bureau, Christian Jacob a déclaré : « Je souhaitais une sanction forte, le président souhaitait un consensus... » Serge Letchimy a conclu : « J'ai parlé en toute conscience, l'Assemblée nationale est faite pour ça. »

LEGISLATIVE

« Martinique nouvelle » se fissure sur le Centre-Atlantique

G.G. France-Antilles Martinique
17.01.2012



Éric Valère, ancien conseiller municipal du Lamentin et proche du PPM.

La campagne des législatives dans le Centre-Atlantique risque d'être épique.

Après Louis-Joseph Manscour, officiellement le candidat du groupe « Ensemble pour une Martinique nouvelle » et Philippe Edmond-Mariette, 1er adjoint au maire du Lamentin du groupe Bâtir, voilà que pointe celle d'Éric Valère, an-

ancien conseiller municipal du Lamentin et proche du PPM. Une candidature qu'il justifie en se référant à son engagement auprès de la population.

« J'ai des obligations vis-à-vis de ma population et ne peux m'y dérober ». Un argument qu'il appuie sur son passé d'élus lamentinois comme conseiller municipal en 1995 et 2001 et surtout en pensant à la perspective des échéances électorales de 2014 : la mise en place de la Collectivité unique.

« Notre pays, devra réussir sa refondation sur de vraies valeurs, comme la famille, la réconciliation ; le res-

pect mutuel et la vie démocratique » .

Avec cette candidature, voilà donc un troisième postulant issu des rangs des alliés du PPM sur la même circonscription.

Avoir trois candidats pour une seule famille politique, voilà qui ne manquera pas d'alimenter un certain désordre au moment où l'union semblait pourtant être le leitmotiv de ce mouvement lors du passage de François Hollande, il est vrai candidat à la... présidentielle.

Christian Verneuil, candidat du RDM sur le Centre Atlantique

France-Antilles Martinique 07.02.2012

Quatrième adjoint au maire du Robert, deuxième vice-président de la CCNM (communautés des communes du nord de la Martinique) Christian Verneuil se jette pour la première fois dans le bain des législatives. Membre du RDM, il s'appuiera sur un mouvement plus localisé sur la circonscription, dynamique Centre Atlantique pour sillonner la campagne et convaincre au-delà des électeurs du Robert, afin de porter sa voix dans l'enceinte du Palais Bourbon.

Âgé d'une soixantaine d'années, enseignant de profession, il compte ainsi faire mieux sur le plan électoral que Louis-Joseph Manscour, le député sortant, mais aussi Philippe Edmond-Mariette, adjoint au maire du Lamentin et ancien député du centre. Et lorsqu'Alfred Marie-Jeanne officialisera sa candidature, en fin connaisseur de l'électorat, il sait que sa campagne devra changer de tonalité, pour garder toutes chances de figurer au second tour.



LEGISLATIVE

« Il faut lutter contre toute forme d'hégémonie »

Ghislaine Burac France-Antilles Martinique 19.01.2012



(Gh. B./France-Antilles)

54 ans, maître de conférence à l'université des Antilles et de la Guyane, Chantal Maignan se jette de nouveau dans la bataille des législatives. Mais cette fois, sous sa propre bannière, celle du tout nouveau Parti régionaliste martiniquais dont elle assure la présidence depuis 2010.

Vous êtes candidate dans la circonscription du Centre-Atlantique. Comment appréhendez-vous cette élection ?

Chantal Maignan, candidate aux législatives dans la circonscription du Centre-Atlantique. J'ai décidé d'être candidate dans cette nouvelle circonscription pour plusieurs raisons. D'abord, je suis présidente d'un jeune parti, le PRM, qui se définit comme une droite progressiste et qui doit donc continuer à expliquer ce qui la caractérise et en quoi elle porte un discours politique novateur, à la recherche d'efficacité dans des actions concrètes pour faire avancer la Martinique, plutôt que de s'enliser dans des discours idéologiques désormais dépassés.

Ensuite, je porte un projet de développement économique pour l'ensemble du territoire de la circonscription. En effet, face à une ville du Lamentin urbaine et industrielle, qui doit maintenant porter son effort sur la mise en place d'une politique de la ville qui réponde aux problèmes sociaux dont certains sont cruciaux, il faut impérativement développer les communes de la façade atlantique, François, Robert, Trinité, autour d'un grand projet de développement maritime, avec l'utilisation intelligente de la baie que nous partageons en commun.

Enfin, il faut rassembler l'arrière-pays du Lamentin, le Gros-Morne et le Vert-Pré, dans un projet de développement qui met en valeur la richesse du terroir et du patrimoine artisanal et culturel.

Les électeurs sont-ils prêts au changement ?

Je pense que oui. Ils sont prêts au renouvellement des responsables politiques. Face à trois députés sortants, l'arrivée d'une nouvelle personnalité qui cherche à s'inscrire dans un discours de vérité en ayant le courage de l'action ne peut que convenir à un électorat en attente de résultats concrets.

Pour vous, les élections législatives ne sont-elles pas un tremplin pour préparer les municipales de 2014 ?

Oui, cette élection est utile aussi pour le principal objectif que je me suis fixé : les élections municipales de 2014. Pourquoi ? Parce que je me suis engagée auprès des électeurs du Robert à m'investir totalement pour relever notre ville qui est aujourd'hui dans une situation préoccupante. C'est d'ailleurs la mobilisation pour les législatives qui sera pour moi un signal fort du soutien des Robertins pour les municipales.

Au regard des résultats que vous obtiendriez, pensez-vous revoir votre stratégie ?

Si mon score au Robert me déçoit, je vais considérer que je n'ai pas encore su construire la confiance et qu'il faudra beaucoup de temps pour convaincre qu'il devient urgent de procéder au changement politique capable de sortir le Robert de sa situation.

Ceci dit, une fois passées les élections, je souhaite que les nouveaux parlementaires aient l'intelligence de dépasser les clivages politiques et de présenter un front uni lorsqu'ils iront défendre à Paris les intérêts de la Martinique, comme le font très bien les Réunionnais. Ces derniers utilisent à leur profit toutes les ressources de l'État et de l'Europe. Ils ont bien raison d'agir de la sorte.

Avez-vous le soutien de la droite martiniquaise ?

LEGISLATIVE

« Il faut lutter contre toute forme d'hégémonie » (suite)

La multiplicité des candidats de gauche joue en la faveur d'une candidature sérieuse de la droite. L'essentiel est d'avoir, non pas le soutien des partis politiques de droite, mais celui de l'électorat de droite ainsi que le soutien de tous ceux, quelle que soit leur sensibilité politique, qui apprécient mon discours et mon action.

De plus, je suis persuadée que les Martiniquais savent reconnaître le courage et la sincérité d'une femme engagée pour son pays. Je reste donc confiante.

Regrettez-vous aujourd'hui d'avoir démissionné de l'UMP ?

J'ai démissionné parce que je n'avais pas, dans ce parti national, une autonomie locale suffisante pour analyser et prendre les décisions nécessaires au règlement des problèmes de la Martinique. À ce moment-là, ce parti estimait que nous devions exécuter les ordres donnés depuis Paris. Il semble que l'attitude de dignité que j'ai eue ait porté ses fruits puisque la fédération actuelle paraît bénéficier davantage de prise de décisions locales.

Il faut simplement regretter que le secrétaire départemental actuel de l'UMP choisisse, personnellement, de s'inscrire dans la marginalisation de la fédération face aux autres partis de droite en décidant d'envoyer des candidats aux législatives dans toutes les circonscriptions plutôt que chercher l'Union et de soutenir les mieux placés dès le premier tour.

Dans cette circonscription qui a pléthore de candidats, comment percevez-vous l'éventuelle candidature d'Alfred Marie-Jeanne ?

J'ai entendu dire qu'Alfred Marie-Jeanne envisage de se présenter dans cette circonscription Centre-Atlantique. Je n'en comprends pas les raisons parce que je n'ai pas vu les résultats de son action en faveur de cette circonscription, et particulièrement en faveur du Robert, ni en qualité de parlementaire, ni en tant que président d'une région qu'il disait prospère. Si cela avait été le cas, le Robert ne serait pas dans cette situation : un état de dénuement avec notamment un réseau routier et des structures administratives totalement délabrées.

Je juge que cette candidature est motivée par un intérêt électoral exclusivement personnel ; elle ne s'inscrit pas dans une démarche au service des administrés de la circonscription. Cette attitude ne trompera pas les électeurs.

N'avez-vous pas été tentée comme Jennys Dulys-Petit de rejoindre le groupe de gauche « Ensemble pour une Martinique nouvelle » ?

En décidant de consacrer quelques années de ma vie à la politique, j'avais longuement réfléchi au positionnement qui serait le mien : l'affirmation d'une droite populaire et progressiste, proche du peuple, mais consciente qu'aucune politique sociale ne peut se faire sans une politique économique dynamique porteuse d'emplois et de richesse.

Ceci passe évidemment par la réhabilitation et le respect des entreprises du privé et du travail. Mais aucune société n'est humaine si elle ne se fonde pas sur les notions de partage et de solidarité.

Chantal Maignan, conseillère régionale depuis 2010, présidente de la commission des textes de lois et avis réglementaires, estime que « l'opposition ou l'acceptation de n'être que dans l'opposition est une forme de grandeur » . (Gh. B./France-Antilles)

À droite, on dit que vous avez un langage de gauche...

J'ai un langage de gauche ? La droite est-elle fatalement égoïste et libérale et la gauche, généreuse et sociale ? Les choses ne sont pas si simples, comme le comprennent de plus en plus d'électeurs.

LEGISLATIVE

« Il faut lutter contre toute forme d'hégémonie » (suite)



Il est vrai que je ne me positionne pas dans le mimétisme hexagonal. La droite martiniquaise ne peut pas être comme la droite du Continent. Différence d'histoire et d'échelle. La Martinique doit être nécessairement favorable au développement de l'entreprise privée - et plus seulement à la fonction publique - et à une politique sociale qui ne soit pas de l'assistanat mais qui intègre dans la société toutes les classes et tous les âges. Ce qui nous différencie du PPM, sur le plan idéologique, c'est notre volonté de fonder une région forte dans la République, avec des responsabilités locales assumées, mais sans l'esprit de l'indépendance à terme qu'annonce inexorablement la 3ème voie. Je n'ai pas été tentée de rejoindre « Ensemble pour une Martinique Nouvelle » parce que je suis fermement convaincue qu'il faut lutter contre toute forme d'hégémonie pour que vive la démocratie.

L'opposition, ou l'acceptation de n'être que dans l'opposition, est une forme de grandeur dès lors qu'on refuse toute censure ou toute complaisance.

Pour la présidentielle, quel candidat aura votre soutien ?

Ce sera forcément un candidat de la famille de droite. Par ailleurs ni le candidat, ni le programme de la gauche ne nous ont convaincus : M. Hollande semble être une personnalité fragile et hésitante, spécialiste de la motion de synthèse mais pas de la décision courageuse ...

Nous attendons l'entrée en campagne de tous les candidats puisqu'à ce jour nous ne savons pas si Nicolas Sarkozy ira aux élections. Nous souhaitons aussi vérifier que les outre-mer, et notamment la Martinique, auront bien été pris en compte dans le programme national et que notre candidat aura pour priorité l'emploi et le pouvoir d'achat des Français tout en s'efforçant de faire sortir, au plus vite, le pays de la dette et de la récession. Nous attendons donc pour nous positionner.

Les enjeux sur les 4 circonscriptions

G.G. France-Antilles Martinique 21.01.2012



Plus de 320.000 électeurs éliront au mois de juin, les députés qui, à l'Assemblée nationale, représenteront les 4 circonscriptions de la Martinique.

À quelques semaines des présidentielles, les prétentions des candidats aux législatives se précisent

de jour en jour. Tour d'horizon.

1. Dans le nord

Si les candidatures de Jenny Dulys-Petit et Luc Louison Clémenté sont aujourd'hui au cœur des réflexions des responsables du groupe Ensemble pour une Martinique Nouvelle, c'est que le choix entre le maire du Morne-Rouge, naturellement à droite et celui de Schoelcher, de gauche, n'est pas sans conséquence sur la solidité politique de groupe. Mais il faudra bien trancher

pour éviter une primaire toujours source potentielle de conflit interne.

Dans la famille des patriotes et sympathisants, le jeu des alliances avec le RDM porte sur la consistance d'une alliance entre le maire de Sainte-Marie, Nestor Bruno Azerot, allié naturel du RDM et sur celle avec Marcellin Nadeau, maire du Prêcheur et figure de proue du Modemas.

Toujours à gauche, pour Frantz Lebon, ancien conseiller régional et ancien candidat FSM à la mairie de

LEGISLATIVE

Les enjeux sur les 4 circonscriptions

Sainte-Marie, il s'agira de surfer sur la vague des présidentielles de François Hollande dont il anime officiellement la campagne localement. Le camp de la droite se pose moins de questions. Yan Monplaisir qui s'est déclaré le mois dernier, est en attente de l'investiture de l'UMP. Ce qui devrait intervenir dans les semaines à venir.

2. A Fort-de-France

C'est la circonscription dont l'enjeu est quasi nul au regard de sa configuration. Pour rivaliser avec le député sortant Serge Letchimy les autres formations semblent n'avoir pour perspective qu'une candidature de principe. C'est ce que Francis Carole conseiller régional et président du Palima voudrait éviter avec le soutien du MIM et autres partis proches. De même pour le candidat que l'UMP investira sur la circonscription il faudra, sans doute, également compter sur la candidature de Miguel Laventure, secrétaire général des FMP.

3. Dans le Centre-Atlantique

C'est la circonscription de tous les dangers. Deux députés sortants pourraient briguer les suffrages des électeurs, si Alfred Marie-Jeanne confirme l'intention que l'on lui prête de se présenter contre Louis-Joseph

Manscour. Mais le maire de Trinité doit déjà affronter la candidature de Philippe Edmond-Mariette, premier adjoint au maire du Lamentin, soutenu par Bâtir le pays Martinique. C'est donc une primaire pour le groupe Ensemble pour une Martinique Nouvelle.

Aussi, c'est la droite qui paraît plus sereine, avec déjà la candidature de Chantal Maignan. Une candidature qui n'empêchera pas une venue de l'UMP. Il reste à la direction de la Fédération Martinique à convaincre Georges Virassamy ancien candidat aux sénatoriales pour que la majorité présidentielle d'aujourd'hui soit représentée. Pendant ce temps Philippe Couta enseignant et ancien candidat aux cantonales de Trinité compte sur le soutien de Génération Martinique (club de réflexion animé par Philippe Petit) pour figurer honorablement sur la circonscription.

4. Dans le Sud

Viendra, ne viendra pas ? C'est la question que les électeurs, aussi bien que les candidats déclarés et potentiels, se posent à propos d'Alfred Marie-Jeanne. Une question dont la réponse déterminera le positionnement du RDM. Allié jusqu'ici du député sortant, le mouvement dirigé par Claude Lise n'a pas l'intention d'investir un candidat contre lui. Mais dans le cas où il laisserait Jean-Philippe Nilor briguer sa succession, Eugène Larcher, maire des Anses d'Arlet pourrait entrer en lice. Dans le groupe PPM et alliés, la direction du parti devra choisir entre Jean Crusol, conseiller régional et Arnaud René Corail, maire et conseiller général des Trois-Ilets. En marge du PPM, Jean-Claude Filin, ancien candidat aux cantonales à Rivière- Pilote compte avancer les idées du Mouvement du Peuple pour la Responsabilité. André Lesueur président des FMP maire de Rivière-Salée et ancien député ne se pose pas de questions. Peu importe le candidat du MIM il entend retrouver son fauteuil à l'Assemblée nationale. Philippe Petit soutenu par Génération Martinique se présente pour la 5e fois. Fred Tirault secrétaire de l'UMP nourrit aussi de belles ambitions.

LEGISLATIVE

3 305 nouveaux inscrits et 4 391 radiations

Propos recueillis par Gh. B. France-Antilles Martinique 24.01.2012 (Photos archives France-Antilles)



Le taux record des nouvelles inscriptions obtenu en 2006 dans la perspective de l'élection présidentielle n'a pas été battu. Au 31 décembre 2011, la ville de Fort-de-France a comptabilisé 3 305 nouveaux inscrits dont 861 jeunes.

Ce chiffre de 3 305 relativement élevé est encore loin de celui obtenu en 2006, puisque près de 8 000 nouvelles inscriptions étaient enregistrées. Arrêtées fin décembre, ces statistiques peuvent encore légèrement varier d'ici fin février, la liste définitive étant arrêtée le mercredi 29 février prochain. Les administrés avaient jusqu'au vendredi 20 janvier pour déposer des recours auprès du tribunal d'instance.

En effet, jusqu'à cette date, les décisions de la commission de révision des listes électorales peuvent être contestées. Dans les mêmes conditions, tout électeur inscrit sur la liste électorale peut réclamer l'inscription d'un électeur omis ou la radiation d'un électeur indûment inscrit.

Par ailleurs, il est demandé aux jeunes qui ont eu 18 ans en 2011, ou qui auront 18 ans jusqu'au 1er mars 2012, de vérifier s'ils sont inscrits sur la liste électorale, en application de la procédure d'inscription d'office.

Ceci dit, ce chiffre de 3 305 nouveaux inscrits est largement supérieur à celui obtenu l'an dernier puisqu'au 28 février 2011, les nouvelles inscriptions étaient de 2 051. À la même époque en 2010, elles étaient 2 257.

D'une année à l'autre, le nombre total d'inscrits à Fort-de-France ne subit pas de grandes variations. Il tourne autour de 68 000 inscrits (68 072 au 1er mars 2009, 68 740 au 1er mars 2010). Et cette année : 69 009.

UN GRAND TOILETTAGE

Mais c'est surtout le chiffre des radiations qui contrebalance celui des nouvelles inscriptions. 4 391 radiations pour une seule année. C'est la conséquence du grand toilettage opéré par la ville sur les listes électorales (décès, changement de domicile, erreur de double inscription etc.).

Les deux dernières années, le chiffre des radiations tournait autour de 1 500 et 1 800. Toutes les personnes radiées ont été informées, nous explique Mylène Confiant, chef de service du bureau des élections. Elles peuvent contester leur radiation y compris le jour même du scrutin. Entre le mardi 10 et le vendredi 20 janvier, seulement deux recours ont été enregistrés.

- Les jeunes pas tout à fait inscrits d'office

Chaque jeune qui devient majeur (18 ans) est en principe inscrit d'office sur les listes électorales. Il n'a aucune démarche individuelle à faire. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans que celui-ci n'effectue de démarche particulière. Mais comment la commune est-elle informée ?

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) communique régulièrement aux communes la liste des jeunes recensés dans le cadre du service national. Il revient ensuite au maire de s'assurer que les jeunes sont toujours domiciliés dans la commune. Pour cette inscription, le domicile des parents est réputé être celui du jeune. Il y a donc un important travail de vérification à réaliser (vérification d'identité, de domicile et de nationalité). Résultat : la liste de l'Insee est rarement identique à celle des jeunes inscrits sur les listes électorales. Cette année, l'Insee a présenté une liste de 980 jeunes, après vérification, ce nombre a été porté à 860.

Tous les jeunes qui souhaitent être inscrits dans une autre commune que celle indiquée par l'Insee doivent accomplir les formalités d'inscription volontaire. Si toutefois son inscription n'avait pas eu lieu, le jeune peut régulariser sa situation en s'adressant à sa mairie ou au tribunal d'instance. Les jeunes qui deviennent majeurs entre deux tours d'une élection ne sont pas inscrits et ne peuvent donc participer à ce scrutin.

« Je serai le porte-parole des petites communes! »

Propos recueillis par **Gabriel Gallion** France-Antilles Martinique 25.01.2012 (WilfridTéreau/France-Antilles)



Candidat aux législatives sur la circonscription du Nord, maire et conseiller général du Prêcheur, Marcellin Nadeau qui est soutenu par le Modemas compte faire de l'écologie politique une variable incontournable pour la mouvance indépendantiste, à l'horizon 2014.

Le Modemas a décidé de franchir le pas en vous présentant aux élections législatives. Qu'est-ce qui motive ce revirement ?

Marcellin Nadeau, maire conseiller général du Prêcheur. Nous sommes dans un contexte de crise économique, morale, sociale, écologique. Et même politique. Nous avons décidé de porter nos idées dans le débat qui s'ouvrira à l'occasion de ces élections, à l'heure où l'on parle de développement durable. Il est plus sain que ce soient les véritables tenants de l'écologie politique qui soient porteurs de ce discours pour qu'il ne soit pas galvaudé. Un discours qui correspond aux valeurs de l'écologie politique et qui s'appuie sur ces piliers que sont : l'économie, la solidarité, l'écologie bien sûr et la culture.

Cela aurait pu être développé aux élections précédentes. Est-ce parce que c'est vous êtes arrivés cette fois à convaincre les vieux caciques du Modemas ?

Non ce n'est pas parce que c'est moi. Une organisation évolue et elle peut changer de position. Nous avons eu un débat, un débat sain et je vous dirai que quelques camarades ont continué à défendre notre ligne de non-participation aux scrutins et se sont centrés sur la Martinique. Nous avons procédé démocratiquement et sereinement, nous avons décidé de nous présenter, parce que le contexte de crise pèse énormément. Il y a aussi la perspective de l'assemblée unique à l'horizon 2014 et tout cela a plaidé pour que nous soyons présents à ces législatives. Je crois aussi qu'en terme de tribune, il est toujours préjudiciable qu'une organisation politique soit absente. Et puis, à l'Assemblée nationale, il y a aussi des écologistes qui posent les problématiques de développement dans les mêmes termes que nous les posons. Il y a les problématiques européennes, françaises et planétaires. Nous disons que la Martinique est un pays de la Caraïbe mais inscrit dans une dynamique planétaire. Ces problèmes nous concerneront de plus en plus, car la nature ne connaît pas de frontière. Nous sommes ancrés dans notre réalité martiniquaise, fondamentalement martiniquais, mais des Martiniquais ouverts sur le monde, aux problématiques planétaires.

C'est la révolution du Modemas ?

Pas la révolution, mais une métamorphose. Une mutation pour mieux permettre cette mutation de la Martinique que nous appelons de nos vœux. N'en déplaise aux esprits chagrins qui voudraient nous donner des leçons sur notre participation à ces élections : d'une part, nous disons que c'est à nous, Modemas, de décider de notre participation. Nous sommes une organisation souveraine et nous savons faire nos choix.

Avez-vous le soutien du MIM ?

C'est une hypothèse à considérer. J'aurai la réponse très vite, car nous devons nous réunir pour en discuter.

Vous avez évoqué l'Assemblée unique comme une des motivations de votre candidature. Est-ce pour peser plus dans le jeu d'alliance qui vous lie à vos amis indépendantistes ?

Pas du tout. J'aime à dire que c'est l'unité dans la diversité...

... Cela fait penser à Pierre Samot...

... Pourquoi pas. Mais cela me fait aussi penser à Lénine qui disait « Marchons séparément, mais frappons ensemble! » L'unité dans la diversité veut dire que, dans une alliance donnée, il est aussi sain d'avoir une primaire. Dans le front Martiniquais pour la Responsabilité Martiniquaise, les électeurs auront le choix entre plusieurs courants, et il nous appartiendra de nous rassembler au second tour, pour porter ensemble les valeurs qui nous réunissent.

« Je serai le porte-parole des petites communes! » (suite)

Vous partez néanmoins avec un handicap face à notre partenaire, puisque démographiquement vous êtes en infériorité par rapport au maire de Sainte-Marie. Ce différentiel ne vous a-t-il pas freiné dans votre élan ?

Pas du tout! Car je ne crois pas que la logique mathématique s'applique totalement en politique. Si c'était le cas, Guy Lordinot aurait été député du Nord Atlantique, tout le temps de sa mandature à la mairie de Sainte-Marie. Dans l'histoire de ce pays, Sainte-Marie a donné souvent des députés, mais cela n'a pas toujours été le cas. Il y a beaucoup de choses qui comptent dans une élection législative. Il y a certes le poids de la commune que représente le candidat, mais il y a aussi ses qualités intrinsèques, les valeurs humaines qu'il porte et il y a les forces militantes en présence.

Et si Nestor Azérot a un avantage en terme de réservoir de voix, je ferai en sorte d'être le porte-parole des petites communes. Parce qu'en réalité, la problématique du Nord est posée par la problématique des petites communes. Le Nord est une zone rurale. Le déclin des petites communes est révélateur d'un déclin général du Nord. Le fait de se battre contre une fermeture de classe, d'un lycée, comme cela est le cas actuellement avec le lycée Saint-James, la fermeture d'un bureau de poste, tout cela est fondamental. C'est la question centrale de la revitalisation du Nord. C'est la question du rééquilibrage du territoire martiniquais, donc l'intérêt de toute la Martinique. Car il serait aberrant qu'il ait un engorgement du Centre, une éventuelle hypertrophie du Sud et un déséquilibre au Nord. Je crois par conséquent qu'il est sain que dans notre démocratie, l'on fasse la démonstration qu'à la logique mathématique on puisse opposer la dynamique politique.

Vos adversaires font avancer le même argumentaire sur le développement du Nord. Qu'elle sera votre différence, au-delà la logique mathématique qui reste malgré tout incontournable, pour convaincre d'avantage et mieux qu'eux ?

La logique mathématique est très souvent démentie. Mais au-delà de cela, je crois que c'est la problématique globale qu'il faut poser au cœur du débat. Que la question des poches de pauvreté, de mal développement est liée au fonctionnement global d'un système. Que le Nord soit plus mal développé que le Centre ou le Sud est le résultat des choix politiques. Lorsque l'éruption frappe Saint-Pierre en 1902, la ville était déjà en phase de déclin par des choix stratégiques de développement de la Martinique. De même, les choix faits au cours des années soixante : le tourisme dans le Sud ; le Centre pour l'administration et les affaires ; le Nord-Atlantique comme lieu de spéculation et d'exportation. Le Nord-Caraïbe a été le parent pauvre puisqu'aucun schéma de développement ne lui était dédié. C'est pour cela que la question du Nord est liée à une vision du développement de la Martinique. Cela cadrant avec une vision écologique du développement qui s'appuie sur la solidarité entre les catégories sociales, la volonté de rompre avec la logique productiviste en matière agricole, mais en pariant sur la qualité.

Dans la dynamique d'alliance que vous évoquiez précédemment c'est volontaire de ne pas avoir de candidat dans le Sud ?

Il faut savoir faire des choix et ne pas disperser ses forces. Si être de la mouvance patriotique a un sens, il faut justement que nous soyons en phase, pas seulement en terme de places, de sièges et de plats de lentilles, mais au niveau programmatique en terme de projets : c'est une première chose. La deuxième chose est que, faisant partie du front pour la Responsabilité Martiniquaise, nous ayons des accords au niveau stratégique. Il ne s'agit donc pas de nous disperser, d'être efficace sachant que nous ne sommes pas seuls à porter un certain nombre d'idées, mais les mieux placés pour porter les valeurs de l'écologie politique. Et comme nous avons toujours eu une démarche unitaire, nous savons faire alliance lorsque cela s'impose dans l'intérêt bien pensé des Martiniquais et des Martiniquaises.

LEGISLATIVE

Christian Rapha aux couleurs du PRM dans le Nord

Propos recueillis par Gabriel Gallion France-Antilles Martinique 26.01.2012



« Pierrotin de souche et de cœur, solidement installé sur la zone professionnellement, je connais parfaitement la problématique du Nord. Il était naturel que le PRM ait un candidat sur la circonscription, un candidat parfaitement implanté sur le terrain. » déclarait Christian Rapha. (W.T.)

Le Parti régionaliste Martiniquais (PRM) que préside Chantal Maignan sera représenté par Christian Rapha, conseiller municipal de Saint-Pierre, sur la circonscription du Nord. Deux candidats pour un parti qui entend être de la bataille de 2014.

« Pierrotin de souche et de cœur, solidement installé sur la zone professionnellement, je connais parfaitement la problématique du Nord. Il était naturel que le PRM ait un candidat sur la circonscription, un candidat parfaitement implanté sur le terrain. » déclarait Christian Rapha.

Conseiller municipal de Saint-Pierre et secrétaire général du PRM, il a le profil idéal pour représenter le parti de « la droite progressiste », pour offrir un discours de droite différent. « L'électeur de droite aura le choix entre au moins deux sensibilités diver-

gentes. Nous ne sommes pas les porte-parole du parti présidentiel, mais nous lui reconnaissons d'avoir ouvert des perspectives de développement que nos dirigeants doivent saisir. » affirme Chantal Maignan, présidente du PRM.

Elle aussi candidate sur la circonscription du Centre - Atlantique, et le cadre politique dans lequel les deux candidats du Parti régionaliste pourront se mouvoir ainsi dressé, il ne restait plus qu'à justifier alors pourquoi n'avoir que deux candidats.

SOUTIEN « NATUREL » À ANDRÉ LESUEUR

Pour la présidente du parti : « Il ne s'agit pas de présenter des candidats sans une réelle connaissance du terrain. Nous estimons que les législatives sont des élections suffisamment sérieuses pour ne présenter que des candidats « sérieusement armés » pour répondre aux problématiques des circonscriptions qu'ils viseraient. »

Ce qui laisse de l'espace pour d'autres candidats de droite. « Nous soutiendrons naturellement les candidats de droite que nous estimons légitime d'être soutenus. » André Lesueur, candidat FMP sur la circonscription du Sud aura le soutien « naturel » du PRM, ainsi que Miguel Laventure, lorsqu'il se décidera à être de la bataille de Fort-de-France. Ne sont « naturellement » pas inscrits dans la dynamique de soutien du PRM, les candidats que l'UMP investira dans une semaine.

Aussi, la perspective d'une primaire

avec Yan Monplaisir sur le Nord n'inquiète pas plus Christian Rapha. « C'est un partenaire et il n'y a aucune raison que nous engageons tous les deux sur un terrain préjudiciable au rassemblement de nous forces par la suite. »

Mais dans une approche plus pragmatique, Chantal Maignan ne cachait pas qu'à l'instar des autres formations politiques et de quelques élus de proximité, la véritable cible était les échéances de 2014. « Il est essentiel de mesurer son poids électoral à l'horizon de l'élection de l'assemblée unique de 2014. » Un horizon qui impose au PRM de parvenir à une visibilité certaine, encore plus qu'il n'est représenté que sur deux circonscriptions.



Dans une approche plus pragmatique, Chantal Maignan ne cachait pas qu'à l'instar des autres formations politiques et de quelques élus de proximité, la véritable cible était les échéances de 2014. (W.T.)

- Trois questions à JEAN-CLAUDE FILIN, candidat aux élections législatives sur la circonscription du Sud : « Il ne

LEGISLATIVE

Christian Rapha aux couleurs du PRM dans le Nord

s'agit pas de parler d'autonomie, mais de revendiquer la responsabilité! »

Vous êtes candidat dans le Sud. Mais pour faire quoi ?



Il s'agit d'une élection importante pour la Martinique et le contexte est particulier puisque nous sommes dans une crise majeure. La Martinique n'en est pas exclue. C'est donc une ère nouvelle qui s'ouvre. Aussi, la question qui se pose est de savoir dans quel projet de société nous devons nous projeter. Doit-on se caler sur une économie libérale, plus sauvagement libérale ?

Ou devons-nous recentrer sur nos fondamentaux pour développer ce pays, dans l'intérêt de la jeunesse ? C'est cette option qui nous anime.

Votre discours pourrait être tenu par un élu du PPM. Êtes-

vous un sous-marin du PPM ? Avez-vous une vision approuvée ?

Il n'y a pas de vision rapprochée et intégrée. Nous avons créé un mouvement politique, le Mouvement du Peuple pour la Responsabilité (MPR) depuis un peu plus d'un an, et ceci pour défendre nos idées. Et il ne s'agit pas de parler ou de défendre l'autonomie, mais de revendiquer la responsabilité. Une responsabilité élargie pouvant aller à une responsabilité politique. mais cette responsabilité élargie nous impose de réfléchir sur soi, sur ce que nous voulons pour l'individu, la société que nous entendons valoriser. Que l'humain retrouve sa place. Notre société est dans le sillage de la société libérale ou nous ne sommes plus dans la réflexion mais dans la pulsion.

Redonner à l'humain toute sa place : c'est cette vision qui sera défendue. **En dehors de cette vision, qu'allez-vous avancer comme élément nouveau devant séduire le maximum d'électeurs ?**

Il nous faut parler du peuple Martiniquais. En parler, mais dans la construction de la notion de peuple. C'est notre philosophie politique qui préconise l'inscription de la notion peuple martiniquais dans la Constitution. Mais avant cela, il faut passer au préalable par le terrain, c'est-à-dire que la notion de peuple soit une réalité. Il n'est pas possible d'avancer avec le fonctionnement qui est le nôtre aujourd'hui. Nous avons trop de communautarisme. Le moment est arrivé ou il veut voir l'avenir autrement, que nous travaillons tous ensemble pour dépasser nos commu-

nautarisme. Sinon, nous risquons de rester dans des ressentis allant jusqu'à la violence. C'est ma motivation à affronter le suffrage universel.

L'UMP a investi la moitié de ses candidats

David MARTIN France-Antilles Martinique 30.01.2012



Présent à Paris, Fred-Michel Tirault secrétaire départemental du parti, est satisfait de constater que les quatre candidats proposés par la fédération ont été choisis.

Le Conseil national de l'UMP a présenté à Paris, samedi, les 501 circonscriptions des élections législatives, sur 577, pourvues en candidats.

En Martinique, Naëma Tilhac a été investie dans la 1ère circonscription, détenue par Louis-Joseph Manscour ; Yan Monplaisir est appelé à succéder à Alfred Almont dans la 2e ; Georges Virassamy s'attaquera à la 3e, aux mains de Serge Letchimy ; et Fred-Michel Tirault briguera le siège d'Alfred Marie-Jeanne dans la 4e circonscription.

Présent à Paris, Fred-Michel Tirault secrétaire départemental du parti, est satisfait de constater que les quatre candidats proposés par la fédération ont été choisis. Il se veut optimiste pour la campagne, même si lors de la convention outre-mer de novembre dernier, Jean-François Copé avait relevé que tout était « à refaire » pour l'UMP sur l'île.

La Guadeloupe était la grande absente de ce conseil national.

Aucun représentant n'était à Paris. En raison des divisions du parti, aucune désignation n'a été donnée pour les quatre circonscriptions de l'île, même si Marie-Luce Penchard, au même moment en déplacement sur l'île, pourrait défier Victorin Lurel dans la 4e. Aucun candidat n'a été désigné pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

En Guyane, les deux candidats de l'UMP n'ont pas encore été investis.

Rémy-Louis Budoc, secrétaire départemental et conseiller régional, a plaidé à Paris pour un équilibre entre Guyane 73 et l'UMP.

« Nous voulons mettre une plateforme politique pour partir au combat ensemble », souligne-t-il. En 2007, il avait été candidat sur la 1ère contre Christiane Taubira. Il pourrait l'être à nouveau. Grâce au redécoupage, il estime que la circonscription est « plus équilibrée » pour permettre de mettre fin aux 19 années de députation de l'ancienne candidate à la présidentielle.

Au final, 14 circonscriptions en outre-mer n'ont pas encore de candidats investis par l'UMP. Sur les 13 investis, on ne relève que 3 femmes. **David Martin, agence de presse GHM**

- Une candidate ultramarine UMP et deux PS

En métropole, la 15e circonscription de Paris donnera lieu à un affrontement ultramarin. Nathalie Fanfant (notre photo), originaire de la Martinique, a été choisie pour affronter la native de Pointe-à-Pitre, George Pau-Langevin. « J'habite dans cette circonscription, je ne vois pas pourquoi j'irais me présenter ailleurs. Je me présente là où j'habite, explique la candidate UMP. J'aimerais que l'on nous considère, elle et moi, comme des citoyennes françaises. Nous sommes ultramarines c'est vrai, mais nous sommes d'abord des Parisiennes et des citoyennes ». Elle aura fort à faire. La députée PS sortante l'avait emporté en 2007 avec 62,70% des suffrages. Dans le Rhône, c'est un métropolitain, Yann Compan, qui affrontera la socialiste Hélène Geoffroy, originaire de Guadeloupe. Celle-ci succède à Jean-Jack Queyranne. Pour se conformer à la règle du non-cumul des mandats fixée par le PS, l'ancien secrétaire d'Etat à l'Outre-mer ne se représente pas. Il se consacrera à sa région.



« J'ai envie de pousser un cri de révolte »

Gabriel Gallion France-Antilles Martinique 01.02.2012



Candidat sur la circonscription du Nord, il a été investi par l'UMP pour succéder à Alfred Almont qui ne se représente pas. Il entend néanmoins garder un esprit critique pour mieux soutenir l'idée d'ériger toute la Martinique en zone franche globale d'activités.

Vous êtes candidat sur la circonscription du Nord. Qu'est ce qui vous incite à vous présenter ?

Yan Monplaisir, candidat aux législatives sur la circonscription du Nord. J'ai le sentiment que je peux servir mon pays. Cela peut paraître démagogique, mais j'ai le sentiment d'être réellement utile à mon pays. En fonction de l'expérience acquise, de ce que j'ai déjà démontré dans mon implication professionnelle, avec plus ou moins de succès - mais ainsi va la vie - au niveau des relations que j'ai tissées depuis toutes ces années, j'ai démontré que je pouvais travailler avec tout le monde. Et je sens que je suis en mesure de faire quelque chose d'utile pour la Martinique. J'ai un esprit libre et je me

sens libre. Libre pour servir la Martinique.

Vous avez néanmoins une longue carrière politique et vous n'avez pas d'implication locale forte. Qu'est ce qui vous fait croire que vous pouvez être encore utile ?

J'ai la velléité de bouger les choses et j'ai un attachement très fort à mon pays. Oui, j'ai connu des succès et des échecs. Parce que j'aime mon pays, que j'aime les gens qui y habitent je me sens en mesure de faire quelque chose. Simplement, mettre cette capacité que j'ai d'agir, de m'investir, ma connaissance de l'organisation de la cité, de la vie économique ; tout cela me paraît être des acquis. Et puis, ayant été candidat sur la circonscription du Nord -Atlantique je me présente sur celle-ci avec l'appui d'Alfred Almont, député sortant qui ne se représente pas...

Christian Rapha revendique aussi l'appui d'Alfred Almont...

...Ce que je peux vous dire, c'est qu'il l'a dit dans le bureau de Marie-Luce Penchard. Et je ne pense pas que l'on puisse avoir de doute quant aux engagements d'un homme de qualité comme Alfred Almont. Christian Rapha, qui est par ailleurs un ami, reste libre de le dire...

Justement, vous êtes deux membres de l'UMP à vous présenter sur la même circonscription. N'y a-t-il pas un problème ?

Lorsque j'ai annoncé ma candidature, j'ai clairement répondu que je me présentais comme candidat libre...

Mais aujourd'hui, vous êtes officiellement candidat UMP

... Je ne suis pas de ceux qui font va-

rier leur engagement politique au gré des élections ou de leur intérêt électoral. Je suis un candidat libre mais je ne renie pas ma sensibilité ni ma famille politique. J'ai été tout de même, président de la fédération UMP, anciennement RPR. Aujourd'hui, je ne peux pas d'un revers de la main, effacer le passé. Mais ce qui compte pour moi c'est que la Martinique exprime librement ses intérêts. Et ce n'est pas parce que j'appartiens à une famille politique et que j'en ai été responsable, que je ne suis pas capable d'être critique vis-à-vis de cette famille. Je pense aujourd'hui qu'il nous faut avoir un regard différent sur la Martinique. Je n'accepte pas l'idée qu'au sein de la république - dont l'une des devises est l'égalité - que l'on puisse considérer normal que 65% des jeunes sont au chômage. Ceci depuis de longues années, pas simplement du fait de la crise. Là, j'ai envie de pousser un cri de révolte. C'est pour cela que je pense que je dois être député. Parce que je serai d'autant plus entendu, que l'on ne s'attend pas à ce que soit quelqu'un de mon engagement politique qui pousse ce cri de révolte.

Malgré tout, vous n'avez pas répondu à la question : deux candidats UMP, n'y a-t-il un de trop ?

Écoutez : en démocratie, il n'y a jamais assez de candidats. Mais si vous ne demandez si je n'aurai pas préféré être le seul afin de ne pas troubler les électeurs, je vous dirai évidemment. Mais je ne suis pas

« J'ai envie de pousser un cri de révolte » (suite)

mécontent malgré tout. Christian Rapha m'a expliqué qu'il voulait se présenter pour compter ses voix dans la perspective des municipales de Saint-Pierre. Et puis je ne suis pas candidat contre celui-ci ou celle-là. Je vous répète que je suis candidat pour la Martinique. Alors, peu m'importe qui est candidat. Je m'offre à la Martinique et les Martiniquais choisiront!

Vous aurez néanmoins besoin de vos amis de droite qui ne sont pas tous UMP ?

J'ai besoin de tous les Martiniquais et de toutes les Martiniquaises de bonne volonté. Quelle que soit leur étiquette politique. Vous allez finir par entendre : je suis candidat pour servir mon pays. Je pense qu'il a besoin de quelqu'un d'expérience : j'en ai. Je pense qu'il a besoin de quelqu'un capable de prendre du recul sur les événements : j'ai pris ce recul. Et puis il a aussi besoin de personnes ayant fait leurs preuves dans le domaine économique et en matière de création d'emplois : Je pense avoir démontré quelle était ma capacité. Je pense au tourisme où peu de chefs d'entreprises se sont engagés : je l'ai fait par conviction. Parce que je ne peux pas concevoir qu'il y ait une Martinique où les gens n'auraient pas la possibilité d'espérer avoir un emploi. Le constat que je faisais dans le domaine professionnel - qu'il y avait nécessité d'un engagement généreux - je veux le porter à l'échelon de la Martinique.

Pourtant, dans le Nord où vous vous présentez, vos entreprises ne sont pas très vi-

sibles ?

Le Nord est une région qui a été un peu oubliée. Mais je veux vous rappeler que l'hôtel Batelière est sur la commune de Schoelcher. Une des grandes entreprises de la circonscription, qui a connu beaucoup de difficultés, que nous avons relevée avec nos collaborateurs, pour que ce fleuron de l'hôtellerie retrouve sa place. Le Nord a été une région délaissée ; tout le monde le reconnaît. Et je souhaite impulser une dynamique de développement dans la région. Notamment au travers de l'éducation. Que le nord soit exemplaire en la matière. Qu'il ait la chance de porter un secteur d'avenir pour le développement : je pense aux nouvelles techniques d'informations et de communication. Pour ma part, j'adhère au projet du recteur de faire de la zone une zone prioritaire en matière de technologies.

Parlons un peu des zones franches que votre président a présentées comme la panacée du développement. Les résultats ne sont pas très probants ?

Je vais vous dire que Nicolas Sarkozy n'a pas été au bout ce qu'il convenait de faire. Et c'est précisément pour cela que je veux

Vous lui direz qu'il s'est trompé ?

S'il y a une qualité que l'on me reconnaît, c'est de me faire entendre. Je lui dirai que ce qu'il a fait est intéressant, mais insuffisant. C'est toute la Martinique qu'il faut mettre en zone franche. La Martinique est dans un contexte insulaire avec un environnement et une concurrence difficile...

Toute la Martinique en zone

franche d'activité ou par secteur d'activités ?

Je souhaite que ce soit toutes activités confondues. Mais au moins les secteurs qui sont confrontés à l'exportation ou à l'importation concurrentielle qui sont en situation difficile. La logique est de rétablir une concurrence équitable. Nous n'avons pas d'économie d'échelle, nous ne produisons pas les mêmes quantités, nous n'avons pas les volumes et nous n'avons pas accès aux mêmes marchés.

Tout ceci implique que l'on mène des combats politiques. Il faut combattre les inégalités qui nous frappent ; Je pense aux taux d'intérêts bancaires plus importants qu'en métropole... Je ne veux pas que l'on paie internet plus cher qu'à Paris, je veux que nous ayons les billets d'avion au même prix que les Corses...

Vous n'êtes pas arrivé à convaincre votre président depuis tout ce temps ?

C'est la raison pour laquelle il me faut être élu, car il sera alors plus attentif à la parole d'un député qu'à celle du simple citoyen que j'étais en face de lui...

Que les Martiniquais me donnent l'opportunité de pousser le cri de révolte.

LEGISLATIVE

Janine Maurice-Bellay candidate des Verts dans le Nord

France-Antilles Martinique 02.02.2012



Janine Maurice-Bellay est née à Saint-Pierre.

Le parti radical dirigé par Jean-Louis Borloo a investi Alfred Almont sur la circonscription du nord. Surprise! Le député sortant a déjà fait savoir qu'il ne se représentait pas.

Voilà donc une investiture que l'intéressé - tout en l'appréciant-s'empresse de qualifier de « caduque » puisqu'antérieur à sa décision. Problème de communication.

Une autre investiture surprise sur la même circonscription : celle de Janine Maurice-Bellay par Europe-Ecologie Les Verts (EELV). Bien que native de Saint-Pierre, cette quadragénaire n'est pas très connue des électeurs du Nord.

Elle s'est surtout fait connaître sur la région Ile-de-France où elle a été conseillère régionale PS de 2004 à 2010.

Déterminée, elle est à l'origine de l'exclusion de Georges Frèche, ancien maire de Montpellier et président du conseil régional du Languedoc Roussillon, du parti socialiste pour propos racistes. Par la suite, elle a réussi à se faire exclure, avant de rejoindre les verts. Elle est toujours conseillère régionale (EELV) Ile-de-France, après avoir tenté, en 2007, d'être députée de Seine Saint-Denis.

En tout état de cause, sa candidature ne passera pas inaperçue aux yeux de Mar-cellin Nadeau et du Modemas.

Rappelons que les candidats écologiques aux présidentielles ont toujours eu un attention bienveillante de Garcin Malsa et de ses amis. La candidature de Janine Maurice-Bellay change la donne.

INTERVIEW

« Je n'ai pris d'engagement à soutenir quiconque »

Gabriel GALLION France-Antilles Martinique 04.02.2012



Député sortant, Alfred Almont ne se représentera pas dans la circonscription du Nord et ainsi malgré l'insistance du parti radical. Il se prononcera au début du mois de mars sur le soutien qu'il apportera à un candidat.

Vous êtes député sortant. Le parti radical annonce vous avoir investi, alors que vous avez laissé entendre que vous ne vous représenterez pas. Confirmez-vous votre non-candidature ?

Alfred Almont, député sortant. Les choses sont claires. Ma décision de ne pas me représenter a été affichée, il y a quelques années, dès ma réélection à l'Assemblée nationale en juin 2007. J'ai alors très clairement dit que c'était mon dernier mandat, tant il est vrai que j'avais fixé à 67 ans, le terme de ma carrière politique. Cela ne veut pas dire que je serai inactif. Je continuerai à servir les intérêts généraux de nos territoires. Et je maintiens cette décision. Quant à l'annonce du parti radical, nul n'ignore que je suis radical. Le parti était au sein de l'UMP jusqu'en juillet 2011. Nous ne reviendrons pas sur les raisons pour lesquelles il a quitté l'union pour un mouvement populaire. Mais au mois de décembre dernier, il a préparé une liste de candidats à investir et mon nom y était. J'avoue avoir été surpris de le voir divulguer aujourd'hui. J'ai aussitôt interrogé Laurent Henart, secrétaire général du parti radical qui m'a assuré qu'il ne fallait pas en tenir compte

INTERVIEW

« Je n'ai pris d'engagement à soutenir quiconque » (suite)

puisquela liste définitive et officielle, celle dont il faudra tenir compte, sera publiée à la fin du mois de février...

Et vous ne serez donc pas candidat ?

Je ne serai pas candidat sur la circonscription du Nord, ni sur aucune autre d'ailleurs. Je suis un homme du renouvellement et je crois qu'il n'y a de progrès que dans le renouvellement. J'ai été élu de Schoelcher pendant plus de 25 ans, dont 13 ans comme maire. J'ai été conseiller général pendant deux mandatures, et j'ai laissé l'assemblée départementale à ma première élection à l'Assemblée nationale en 2002. J'ai été député 12 ans. Cela m'a enrichi. J'ai agi pour mon pays et nos territoires. Aujourd'hui, j'ai envie de changer de vie, de regarder les choses différemment.

Deux des candidats sur la circonscription revendiquent votre parrainage, voire votre soutien, ce qui est le cas de Yan Monplaisir alors que Christian Rapha estime être votre fils spirituel. Entre les deux, pour qui penche votre cœur ?

Je n'ai pas fait de choix et il est clair que je n'ai pris aucun engagement. Le moment venu, au début du mois de mars, je dirai lequel des candidats sur la circonscription, j'entends soutenir. Je connais bien Christian Rapha, un homme de terrain qui connaît la région de Saint-Pierre, qui m'a beaucoup soutenu lors de la dernière campagne des législatives. Je connais également Yan Monplaisir qui a été moins sur le terrain politique mais que je connais aussi bien. Pour le moment, je n'ai pas pris d'engagement à soutenir X ou Y. Le moment venu et il viendra, je le ferai avec une grande clarté.

N'êtes-vous pas en hésitation parce qu'un troisième candidat, plus proche de votre sensibilité politique pourrait se déclarer prochainement ?

Vous parlez de qui ?

Je vous parle de Jenny Dulys-Petit!

... Ah! vous parlez de ma véritable famille politique. J'ai été suppléant de Pierre Petit pendant deux législatures. Il s'est retiré en 2002 et a pensé que le moment était venu pour moi de jouer un rôle au niveau national. Jenny Dulys-Petit a été ma suppléante pendant également deux mandatures. Je crois qu'il est temps que nous voyons des femmes à des postes de responsabilités. Mais je ne vais pas me prononcer aujourd'hui, car aucune décision n'a été arrêtée et je ne voudrais porter préjudice à quiconque.

Si elle devait être candidate, la soutiendriez-vous ?

Si elle l'est... Il va de soi que le travail mené à la tête de cette famille politique par Pierre Petit, un travail profond, soutenu par une certaine idée du progressisme, un progressisme de droite qui a énormément fait bouger les lignes ne m'est pas étranger, loin de là. Osons Oser : c'est un progressisme et je reprends les mots de Pierre Petit : « ne pas laisser à la seule gauche le soin de dire des choses qu'il faut dire, c'est-à-dire une France au sein de laquelle il ne peut être question de brader nos droits, mais au sein de laquelle nous devons être plus forts ». C'est ma famille politique. Mais une fois de plus, je ne voudrais porter préjudice à quiconque.

Ce ne sera pas un candidat UMP ?

...(hésitation). Il s'agira des capacités de la personne.

LÉGISLATIVE

L'UMP sur tous les fronts

C. T. France-Antilles Martinique 06.02.2012



La liste annoncée se veut un reflet de la réalité de la vie politique locale, avec un panachage de jeunes et d'anciens. (J-M.E./ France-Antilles)

La présence du parti dans chaque circonscription aux législatives de juin 2012 est symbolique de la volonté de l'UMP de ratisser large et de marquer les esprits.

Naëma Tilhac dans la 1re circonscription (Centre Atlantique), Yan Monplaisir dans la 2e (Nord), Georges Virassamy dans la 3e (Fort-de-France/Centre) et Fred-Michel Tirault dans la 4e (Sud).

L'UMP présentera un candidat dans chaque circonscription aux prochaines législatives de juin. L'annonce a été faite hier en présence d'une centaine de militants, ténors et invités comme le secrétaire départemental de l'UMP Guyane.

Justifiant ce choix, Fred-Michel Tirault, le chef de file du parti a mis en avant une volonté d'être présent dans le débat démocratique de ces consultations. Cette option s'explique en outre par un souci de mettre l'accent sur la disponibilité et la capacité d'écoute des candidats.

UN MÉLANGE DE GÉNÉRATIONS

Des qualités sous-tendues par un leitmotiv : défendre le non-cumul des mandats pour une plus grande efficacité de travail des élus et une meilleure réponse aux attentes de la population.

Pour Yan Monplaisir, chef d'entreprise de 60 ans, ce rendez-vous avec les électeurs aux législatives n'est pas nouveau. Il est d'ailleurs présenté comme le « candidat naturel » sur cette circonscription du Nord. Il avait comptabilisé 11 569 voix lors des législatives de 2007, accédant au second tour de ces élections sur l'ancienne circonscription du Nord-Atlantique, où Alfred Almont ne se représente pas.

Actuel secrétaire départemental de l'UMP Martinique, Fred-Michel Tirault, s'essaie cette fois à la députation en tant que candidat titulaire, lui qui avait été le suppléant d'André Lesueur aux dernières législatives.

Le parti compte sur le « dynamisme » et l' « audace » de cet avocat de 38 ans, pour qui la bataille s'annonce d'ores et déjà rude dans sa circonscription de prédilection.

On suivra attentivement Georges Virassamy. La candidature de cet universitaire et avocat au barreau de Fort-de-France de 55 ans avait été remarquée aux dernières sénatoriales. Enfin, la grande surprise vient de la propulsion à ce stade de Naëma Tilhac.

À 20 ans, elle est la plus jeune des candidates. Pas très connue du microcosme politique jusque-là, elle a pourtant une vie associative riche : elle s'est impliquée dans la vie de son club de natation du Lamentin et est un membre actif de l'association « Avançons ensemble » .

Considérés comme de gros outsiders, les candidats de l'UMP comptent sur une campagne dynamique pour ne pas partir « perdants » .

« Le moment de la mutation est arrivé! »

Gabriel Gallion France-Antilles
Martinique 06.02.2012



Candidat sur la circonscription de Fort-de-France, Francis Carole sera soutenu par

les mouvements indépendantistes du MIM au Palima, en passant par le CNCP et le Modemas. Mettre Serge Letchimy en ballottage sera déjà la première étape d'une alternative proposée pour 2014.

Vous êtes candidat sur la circonscription de Fort-de-France. La perspective d'affronter Serge Letchimy a-t-elle été votre motivation ?

Francis Carole, candidat aux élections législatives dans le Centre. Mon objectif n'est pas de me confronter à quelqu'un. Nous partons d'une analyse politique simple. Dans un premier temps, nous considérons qu'il est temps de donner un coup d'arrêt à la tentative de mainmise sur le pays. Nous pensons qu'il est extrêmement préjudiciable à la démocratie qu'un même parti s'accapare tous les postes de pouvoir. Surtout qu'il ne le fait pas avec la sagesse que nous estimons nécessaire d'avoir. Au deuxième niveau de l'analyse, nous observons que depuis qu'il a pris le conseil régional...

C'était une élection ?

Oui, nous ne contestons pas le résultat. C'est une prise au sens démocratique. Nous observons que tous les indicateurs économiques qui avaient servi de base à la campagne du néo-PPM pour dire par exemple que le chômage était de la responsabilité de la majorité sor-

tante. Nous voyons aujourd'hui que les choses ne se sont pas arrangées. Pire : elles ont empiré. C'est l'arroseur arrosé. Le chômage a augmenté...

J'entends des arguments sur la gestion du conseil régional. Rassurez-moi : vous êtes bien candidat aux législatives ?

Une campagne n'est pas sectionnée. Elle prend en considération l'ensemble des données politiques de la circonscription et du pays. Personne ne fait de campagne séparée du reste des préoccupations du pays. L'élection législative n'est pas enfermée dans une tour d'ivoire. On parle des considérations politiques générales du pays. Et lorsque nous considérons les difficultés de la population en ce moment, nous constatons une augmentation du chômage, que le surendettement a explosé avec un bond de 28%, que le pays se porte de plus en plus mal. Il y a une grande déception des couches populaires. Tout cela implique qu'il y ait une nouvelle impulsion. Et nous pensons que les batailles sont liées. Ne jouons pas au Tartuffe. Il y a les élections législatives, certes, mais aussi les élections de la collectivité unique en 2014.

Votre candidature aux législatives serait donc un entraînement pour 2014 ?

Notre présence aux législatives est une participation qui prend en compte toutes les échéances politiques qui se présentent : les élections de 2014 en font partie.

Vous êtes candidat des principaux mouvements indépendantistes. S'agit-il pour vous de porter à l'assemblée nationale la revendication d'une révision de la Collec-

tivité unique, ou plutôt les arguments que vous venez de développer ?

D'abord, on ne peut pas ne pas fonder cette élection sur les difficultés quotidiennes que la population rencontre. Je pense notamment au chômage des jeunes qui est véritablement scandaleux...

C'est une thématique nationale !

Oui, mais il n'y a pas qu'en France. Il faut savoir que, plus de 62% des jeunes de 16 à 25 ans sont au chômage. D'autre part, cette violence dans le pays, n'est pas une violence sans cause. Elle est fondée à notre avis, en grande



partie, sur la gravité de la situation sociale. Les récents événements de Sainte-Thérèse doivent nous interpellier. Lorsque j'étais conseiller général, j'avais fait un certain nombre de propositions notamment dans le fameux projet éducatif « École - Femme et quartier ». Parce que je considère qu'il faut prendre les problèmes à la base, mais avoir les moyens. C'est une question qui préoccupe les Martiniquais, et qui nous impose d'avoir un plan, et faire en sorte que très tôt nos jeunes aient un encadrement car nous ne pouvons pas laisser la responsabilité aux parents seulement. Nous sommes tous impliqués dans cette affaire. C'est une question de responsabilité globale. Il n'est pas normal que

« Le moment de la mutation est arrivé! » (suite)

des jeunes diplômés n'aient pas de rémunérations correspondant à leurs niveaux d'études. Concernant la question statutaire, nous disons très clairement que rien ne doit se faire dans le dos des Martiniquais. Les électeurs ont très clairement tranché pour l'article 73 de la Constitution. Mais l'histoire ne s'arrête pas. Elle n'est pas figée et rien n'interdit aux Martiniquais, le moment venu, d'aller plus loin. Et nous disons que chaque fois qu'une évolution se présentera, cela se fera avec l'aval de la population, pas dans son dos et dans des négociations de couloir, comme cela semble se préparer.

Donc, aucune modification de la Collectivité ne sera portée par vous à l'Assemblée nationale ?

Pour l'heure, car il est évident...

Voulez-vous nous faire croire, que dans l'hypothèse où avec Alfred Marie-Jeanne élu sur le centre atlantique et vous sur Fort-de-France, vous serez tous les deux inertes sur cette question ?

Il est évident nous serons porteurs d'une révision de la prime majoritaire de 20% qui est antidémocratique. Comment donner autant de sièges à la seule liste arrivée en tête.

Votre groupe a bénéficié de la prime de 25% au conseil régional en 2004...

Une prime que nous avons dénoncée comme antidémocratique, car elle pénalise la représentation politique du pays. Elle élimine beaucoup de courants politiques, et elle

favorise la liste arrivée en tête sans que celle-ci soit majoritaire en termes de suffrages, comme c'est le cas actuellement, car sa représentation est surévaluée.

Vous estimez donc logique d'avoir une représentation des formations politiques, même le Front National ?

Nous sommes très à l'aise sur cette question. Le vrai problème concernant l'extrême droite est la question de savoir quel travail nous sommes en mesure de faire en Martinique pour expliquer à notre peuple que le parti de Le Pen ou de sa fille, ne peut pas être une alternative pour les Martiniquais et pour la Martinique. Ni pour les Français d'ailleurs.

Votre objectif est de mettre Serge Letchimy en ballottage. Qu'est ce qui vous différencie des autres candidats pour être celui qui peut être au second tour ?

Je crois que les Martiniquais et singulièrement les Foyalais savent quel est le travail que nous faisons sur le terrain. Et ceci depuis de très longues années. Nous sommes ceux qui ont toujours cherché à moraliser la vie publique sur la ville. On se souvient de notre implication sur les cantons. Notre implication dans le parasismique, dans la prévention contre la violence. D'autre part, on ne peut pas laisser le même parti diriger la ville depuis près d'une soixantaine d'années, voire depuis 1945. Le moment de la mutation est arrivé. Et notre objectif n'est pas seulement de mettre le député sortant en ballottage, mais de tenter de gagner.

Vous êtes dans un groupe - les patriotes et sympathisants - que vous avez eu du mal à rejoindre. Y êtes-vous à l'aise aujourd'hui ?

La situation du pays, les difficultés permanentes que le peuple rencontre dans son quotidien, économique et social, nous a conduits à considérer qu'une convergence des forces était nécessaire. Et c'est dans cette convergence que nous nous inscrivons. La question n'est de confort personnel, mais de savoir si cela permet de faire avancer le pays. La réponse est oui. Est-ce que les relations entre les différentes formations sont respectueuses de leur identité et de l'intérêt du pays ? La réponse est oui. Dans ces conditions, nous considérons qu'il faut prolonger cette alliance car, elle porte quelque chose de novateur au pays.

Comment comptez-vous vaincre ?

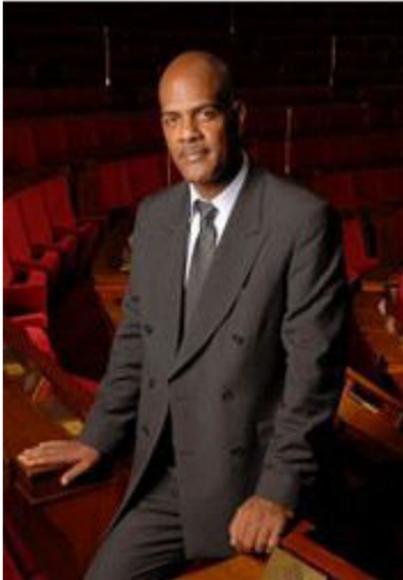
La bataille ne se gagne pas uniquement dans la dénonciation. Elle se gagne aussi dans la définition et l'édification d'une alternative. Celle-ci doit être globale, doit se décliner en projet économique, en projet social, etc. Je crois que cette campagne révélera combien la population a été déçue par la gestion de la Région par l'exécutif actuel.

« Je ne sais pas encore si je me représente »

Propos recueillis par Gabriel Gallion France-Antilles Martinique 07.02.2012

Le député et président du conseil régional, Serge Letchimy dit n'avoir toujours pas pris de décision quant à sa candidature aux élections législatives. Par contre, il soutient la candidature de son collègue Manscour, car « moralement respectueux » des engagements de la majorité Ensemble pour une Martinique Nouvelle. En attendant, il fustige les propos de Claude Guéant sur les différences de valeurs des civilisations et compte l'interpeller aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Vous êtes leader d'une majorité de gauche et président du



PPM. On ne vous a pas beaucoup entendu en ce début de campagne. Que ferez-vous lors des législatives ?

Serge Letchimy, député sortant et président du Conseil régional. Nous avons un processus extrêmement clair et démocratique. Ce sont les balisiers qui proposeront non seulement des noms, mais des idées et surtout

un projet par circonscription. Ils devront bientôt rendre leur copie après trois semaines de travail. Et je leur ai demandé de ne pas se concentrer sur des noms, mais sur un projet. Un comité d'investiture présidé par Jean-Claude Duverger recevra l'ensemble des propositions, fera un rapport et le comité national statuera. En ce qui me concerne, je n'ai pas encore pris de décision quant à savoir si je me représente aux élections législatives. C'est une décision personnelle. Il s'agit de ma vie et je dois faire un choix. Je me donne encore quelques semaines de réflexion. Et je dirai ce que j'aurai décidé, quelle que soit la décision.

Il y a cinq ans, vous avez dit exactement la même chose. Vous êtes leader d'un groupe et président d'une formation politique. Pensez-vous que vous pouvez vous permettre de réfléchir autant ?

Lorsque l'on est à ce niveau de responsabilité, on a tendance à penser que l'on peut tout faire tout seul. On se croit super-homme. Et en observant ma façon d'agir, vous constaterez que je cherche à faire émerger de nouvelles têtes. Il y a des jeunes à mettre en avant, qui doivent monter en puissance. Que les anciens me pardonnent, mais il faut penser au renouvellement et de nouvelles énergies. Il y a beaucoup de personnes au sein du parti, qui peuvent mener une bataille pour briguer un mandat. De plus nous avons fait une alliance. Et je me tiens très respectueux du pacte moral que nous nous devons et que nous respectons jusqu'à maintenant. Donc, Ensemble pour une Mar-

tinique nouvelle devra in fine se prononcer dans quelques semaines, vers la fin du mois de février. Sinon au début du mois de mars, avant le congrès du PPM.

Cela suppose que Louis-Joseph Manscour sera bien le candidat d'Ensemble pour une Martinique nouvelle ?

Les choses sont extrêmement claires. Louis-Joseph Manscour est un député sortant qui a fait un travail considérable au Parlement. C'est un excellent député. Un excellent, j'insiste sur cela. Il a manifesté le souhait d'être à nouveau candidat et cela me semble être la plus élémentaire des formes de respect que de l'accompagner. C'est très clair dans ma tête et pour moi, je vais être très transparent. Maintenant, chacun est libre de présenter son candidat. Mais je défendrai ce qui a été retenu jusqu'ici.

Deux courriers, un au Recteur et un à Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, dénonçant leurs propos que vous jugez contraires aux valeurs républicaines. Seriez-vous devenu le héraut des valeurs républicaines ?

Pas seulement les valeurs républicaines. Ce sont les valeurs humaines, les valeurs universelles qu'il faut défendre. J'ai envoyé trois courriers, un au Trésorier-payeur général, un au Recteur et un à Monsieur Guéant, Je considère qu'il y a deux hypothèses. Soit il manifeste une volonté d'essayer de draguer sur le terrain du Front National, avec le sectarisme, le racisme qui caractérisent ce

« Je ne sais pas encore si je me représente »

mouvement. Soit, il s'agit d'un état d'esprit de fond qui existe et qui se révèle à un moment crucial. On pourrait même dire que le discours de Dakar prononcé par le président de la République ne serait donc pas aussi anodin que cela. Car arriver à ce stade à considérer qu'il y aurait des différences de civilisations et qu'il y en aurait qui seraient supérieures à d'autres, c'est faire injure à l'être humain et à l'homme tout simplement.

Lui poserez-vous une question en ce sens aujourd'hui, lors des questions au gouvernement ?

Il y a des règles de fonctionnement au groupe socialiste et je vais effectivement me proposer pour l'interpeller sur ce sujet. Je le ferai volontiers si le groupe l'ac-

cepte. Mais dans le courrier que je lui ai envoyé, je lui signifie très clairement mon refus de cette France injurieuse, méprisante, considérant qu'il y a des civilisations différentes, introduisant un ordre en fonction des races et de la géographie. Il s'agit de ne pas laisser passer cela, le moins du monde, car nous ne serons pas dignes de ceux qui nous ont précédés. Je pense à Césaire, je pense à Senghor, je pense à tous ceux qui ont porté au plus haut la question de l'Homme, de son humanité.

Vous avez demandé au recteur des explications dans des termes assez durs...

Je suis président de la Région. Face à moi, Monsieur Siganos a toujours fait preuve de respect. Brusquement, j'ai quatre faits qui montrent bien qu'il y a dérapages. Et c'est toujours la même chose, il y a un état d'esprit

derrière ces dérapages. Si c'est son état d'esprit, nous n'avons rien à nous dire. C'est exactement la même chose pour M. Guéant, ainsi que pour d'autres qui pourraient emprunter cette voie. Faire enlever le portrait d'Aimé Césaire, est de la même veine. Même s'il a été rétabli, le mal est fait. Je ne peux pas, je ne dois pas laisser faire cela, dans le pays de Césaire. Et au niveau national et international, il faut clairement dénoncer, s'opposer fermement à ces dérives mentales, morales, psychologiques et surtout humaines.

LEGISLATIVE

« Alé di yo kè mwen paré! »

G. GALLION France-Antilles Martinique 30.01.2012



C'est surtout un appel à la mobilisation de tous les militants et sympathisants que la direction du MIM voulait lancer.

Le Mouvement indépendantiste martiniquais a réuni ses militants au François, vendredi soir pour un tour d'horizon de l'actualité politique. La perspective des législatives a été au coeur du discours d'Alfred Marie-Jeanne, décidé à en découdre, surtout avec Serge Letchimy.

C'était une réunion mensuelle de militants, comme le MIM en organise dans différentes communes de la Martinique. Mais à quelques mois des législatives, chacun attendait de savoir où le leader du mouvement sollicitera les suffrages des militants, d'autant qu'il est annoncé sur la circonscription du Centre-Atlantique. « Il se dit que j'y serai candidat. Mais je note que le François et le Robert qui la composent étaient dans la circonscription du Sud où j'ai été élu. J'ai donc un pied sur chacune de ces circonscriptions » remarquait Alfred Marie-Jeanne. Mais l'heure n'étant pas aux déclarations officielles, il allait jouer, dans un premier temps, sur le registre de la liberté.

« Pourquoi n'aurais-je pas le choix de me présenter où je veux ? Qu'est-ce qui m'en empêche ? Fo

zot zav ké mwen paré! Alé di yo mwen paré! » .

C'est ensuite sur le registre politique, celui de l'affrontement éventuel avec Serge Letchimy, qu'il allait se lancer, au plus grand plaisir des militants. « Il dit qu'il pourrait venir. Mwen ja paré! Le jour où il annonce sa candidature sur la circonscription, je serai également candidat. Aussitôt dit, aussitôt fait! Jou-à i di i sa, mwen ja là! »



PRÉSENTS SUR LES 4 CIRCONSCRIPTIONS

La salle exultait! La perspective de voir les deux hommes batailler sur le même terrain et s'affronter lui semble être l'idéal de ces élections législatives.

« Il dresse des stratagèmes. J'élabore des stratégies! » soulignait le président du MIM. Une remarque pour mieux laisser le suspense entier. « Il a dit qu'il se prononcera vers la première quinzaine de mars, après son congrès : nous ferons de même! S'il vient sur la circonscription, asiré pa pétet : mwen la tou! »

En attendant, c'est surtout un appel à la mobilisation de tous les militants et sympathisants que la direction du MIM voulait lancer, d'autant que la présence de la mouvance des Patriotes sur les 4 circonscriptions est

une certitude. « Nous avons des discussions avec nos partenaires et ce n'est pas facile. Mais quel que soit le résultat, un candidat patriote sera présent sur chacune des circonscriptions. Nous discutons également avec nos amis du RDM. Et il nous faudra être totalement mobilisés là où il pourrait y avoir une primaire au premier tour » . Sans le dire, l'ancien président du conseil régional entrouvrait la porte à ce qu'un militant, certainement oublié de la présence de la presse, affirma : le MIM sera représenté par deux candidats aux législatives. Aussi, faudra-t-il attendre le mois de mars pour avoir l'officialisation de la candidature de Jean-Philippe Nilor dans le Sud et Alfred Marie-Jeanne dans le Centre-Atlantique.

LEGISLATIVE

Le PPM en congrès les 10 et 11 mars

G. GALLION France-Antilles Martinique 19.01.2012



Didier Laguerre et Serge Letchimy, respectivement secrétaire général et président du PPM. (Photo archives France-Antilles)

Le Parti Progressiste Martiniquais organisera 19ème son congrès au mois de mars pour réaffirmer son mot d'ordre et étoffer sa direction.

Hier soir, les instances du PPM se sont réunies pour préparer le prochain congrès du parti. Un congrès que Serge Letchimy avait annoncé en septembre dernier lors de la présentation des candidats aux élections sénatoriales, comme nécessaire à la clarification de la ligne politique du parti. Un congrès qui devrait concrétiser le fameux : « Un nouvel article pour l'autonomie! » lancé au congrès des élus départementaux et régionaux de décembre 2008 lors du débat

entre l'article 73 de la Constitution, défendu par les départementalistes et le 74 soutenu par Claude Lise et Alfred Marie-Jeanne.

CLARIFIER LA LIGNE POLITIQUE

Depuis, le mot d'ordre d'autonomie paraît bien confus autant chez les militants qu'auprès des Martiniquais. Après la victoire aux régionales de mars 2011, celle de Josette Manin à la présidence du conseil général, et les élections de Maurice Antiste et Serge Larcher au Sénat, il s'agit de clarifier la ligne politique. « Il y a trois étapes qui ont été fixées dans le calendrier des objectifs politiques à atteindre. La Collectivité unique, la constitutionnalisation de l'autonomie et la consultation du peuple pour y parvenir » rappelle Didier Laguerre, secrétaire général du PPM. Si la mise en place de la Collectivité unique en 2014 est la première pierre de l'édifice, le PPM compte sur la victoire de François Hollande aux présidentielles pour arriver à la modification de la Constitution. Un passage obligé afin d'avoir un cadre législatif plus conforme à l'idée d'autonomie que le congrès du 10 et 11 mars reprécisera. C'est cette étape qui a été rappelée dimanche au candidat par le président du PPM et implicitement par les orateurs invités.

La troisième étape, elle, dépend étroitement de la précédente puisque la consultation du peuple est liée à la modification de la Constitution, ouvrant ainsi le champ à l'autonomie « césairienne » .

- La Commission d'investiture sera mise en place demain

C'est vendredi que la commission d'investiture du PPM aux élections législatives sera mise en place. Généralement, elle est constituée de 3 à 5 membres de la direction du parti dont le secrétaire général. C'est elle qui auditionne les candidats à l'investiture du PPM. Elle donne un avis sur les prétendants et c'est le comité national qui investit les candidats PPM.

De fait, il faudra attendre encore, au moins deux semaines pour savoir, qui de Jean Crusol ou Arnaud René-Corail, le PPM investira sur la circonscription du sud.

DEBATS

Classement des Régions : l'escroquerie intellectuelle

Jean CRUSOL France-Antilles Martinique 02.02.2012

Nous avons dénoncé, dans un article publié le 17 mars 2010, la malhonnêteté intellectuelle des gens du MIM qui tentaient d'abuser les Martiniquais, en utilisant un classement des régions publié en janvier 2010, par le magazine « Capital », classant la Martinique en 12e position parmi les 26 régions de France, pour tenter de démontrer leurs succès en matière de politique régionale. Daniel Marie-Sainte, a récidivé à la plénière du 19 janvier 2012. Brandissant le classement de « Capital » publié en janvier 2011, il s'est écrié : « Regardez, depuis que vous avez provisoirement (sic) pris la tête de la région, la Martinique est passé du 12e au 22e rang. Selon « Capital », la Martinique est parmi les régions qui ont le plus reculé » ! On a rarement vu une telle persistance dans la volonté de tromper!

Les critères de classement ont peu de rapport avec la politique régionale. Comme nous l'avions déjà démontré pour le classement de 2010, les critères utilisés pour 2012 - pour l'essentiel les mêmes qu'en 2010 - ont peu de rapport direct avec la politique régionale. Sur les 16 critères utilisés, 11 ne relèvent pas des compétences des régions.

Ce sont :

- La variation annuelle de la population
- La part des moins de 25 ans dans la population
- La proportion des cadres et professions intellectuelles supérieures
- Les salaires nets annuels moyens privé et semi-publics
- Le nombre d'enseignants du secondaire pour 1000 élèves
- Le poids de la région pour le nombre d'étudiants
- Le nombre de lits d'hôpitaux pour 100 000 habitants
- La part de la population en zones urbaines sensibles
- Le nombre de médecins pour 100 000 habitants
- Les eaux douces de baignade de bonne qualité
- La superficie en hectares des réserves naturelles

Les structures démographiques sont les résultats d'évolutions historiques qui trouvent leurs racines dans un passé parfois très éloigné. Leurs modifications sont lentes et ne sont observables qu'au bout plusieurs années (cinq à dix ans). D'ailleurs, les données utilisées par le classement de « Capital » remontent entre 2005 et 2008. Les autres domaines retenus relèvent prioritairement des compétences de l'Etat, du Département, des Municipalités, de décisions privées (nombre d'enseignant du secondaire, d'étudiants, de lits d'hôpitaux, de médecins...) ou de données naturelles (eaux douces de baignade). La superficie en hectares des réserves naturelles dépend de données naturelles et des politiques appliquées à différents niveaux depuis de nombreuses années.

LE CLASSEMENT ILLUSTRE L'ÉCHEC DU MIM

Les 5 autres critères retenus sont :

- Le PIB par tête d'habitants
- L'évolution annuelle du nombre d'emplois
- Le taux de création d'emplois
- Le taux de chômage
- La proportion des ordures ménagères incinérées

Si ces domaines ont un certain rapport avec la politique régionale, aucun d'entre eux n'en relève exclusivement. L'Etat intervient aussi dans tous ces domaines. En particulier, l'emploi (qui concerne 3 de ces 5 critères) est une attribution de l'Etat. Et même si les politiques régionales peuvent favoriser son accroissement, il dépend aussi

DEBATS

Classement des Régions : l'escroquerie intellectuelle

très largement de la conjoncture économique générale, surtout quand celle-ci est marquée par une crise comme c'est le cas actuellement.

Mais le plus affligeant, c'est que les farceurs du MIM n'ont même pas regardé les dates des chiffres qui ont été utilisés pour ce classement. S'ils s'en étaient donné la peine, ils auraient constaté que c'est la gestion régionale du MIM qui est condamné par ce classement. Ainsi auraient-ils pu éviter de se tirer une balle dans le pied!

Le classement de « Capital » illustre l'échec du MIM et les premiers succès de la nouvelle équipe

Pour la quasi-totalité des critères retenus, les dates des données utilisées se situent entre 2005 et 2010. Or jusqu'à mars 2010, c'est le MIM qui a géré la région Martinique. Ces chiffres ne peuvent donc illustrer que les mauvais résultats de la gestion du MIM! Cette évidence crève les yeux lorsqu'on regarde les dates des chiffres retenus par le magazine « Capital » pour les principaux domaines où la région est concernée.

- Pour le PIB par habitant, « Capital » retient 19 607 euros. C'est le chiffre de 2009. Fin 2010, ce chiffre a déjà augmenté puisque le PIB s'est accru de 4,6%. A population constante le PIB par tête serait de 20 508 euros en 2010!

- Pour l'évolution du nombre d'emplois, 0,9% c'est la moyenne de 2005-2008. Au 30 juin 2011 ce chiffre est de 2,4%. Il a donc nettement augmenté grâce à l'action de la nouvelle équipe.

- Pour le taux de création d'entreprises, 14,6%, c'est le chiffre de janvier 2010. On ne dispose pas de données plus récentes.

- Pour la proportion d'ordure ménagère incinérée, 57,9%, c'est le chiffre de 2008. C'est la dernière donnée disponible.

- Pour le taux de chômage, 21,2%, ce chiffre est daté du premier trimestre 2011. Entre temps, le chômage a déjà baissé. Grâce à l'action menée par la nouvelle équipe régionale, au quatrième trimestre 2011, il est de 20,8%.

Ainsi donc, loin de démontrer un quelconque recul de la Martinique depuis l'arrivée de l'équipe d'Ensemble pour une Martinique Nouvelle aux responsabilités régionales, le classement du magazine « Capital » illustre surtout la situation désastreuse dans laquelle le MIM avait laissé la région. Et en comparant ces données aux plus récentes dont on peut disposer, on mesure les progrès réalisés, en moins de deux ans, par la nouvelle équipe sous la présidence de Serge Letchimy!

Jean Crusol, conseiller régional PPM

POPULATION

Plus de 100 000 Martiniquais vivent en France

M.B. France-Antilles Martinique 26.01.2012

Classe d'âge	Île-de-France		France	
	Nombre	%	Nombre	%
0 à 14 ans	2 717	14	8 016	17
15 à 29 ans	11 148	59	27 691	60
30 à 59 ans	4 641	25	9 529	21
60 à 74 ans	191	1	557	1
75 ans ou plus	77	0	177	0
Total	18 774	100	45 970	100

Les jeunes quittent la Martinique pour l'Hexagone, à la recherche d'un emploi ou pour poursuivre leurs études.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a axé cette année une étude sur les Martiniquais qui vivent dans l'Hexagone. Décryptage.

Selon les derniers chiffres de l'Insee, ce sont plus de 100 000 Martiniquais qui vivent dans l'hexagone, avec les deux tiers qui résident en Ile-de-France. Une tendance qui est loin de s'inverser, mais on note toutefois l'attrait de plus en plus fort pour les régions du Sud.

Des jeunes (15-29 ans), en majorité, qui quittent le département pour poursuivre leurs études, ou à la recherche d'un emploi.

L'Insee révèle ainsi que le taux d'emploi des Martiniquais vivant en France métropolitaine (72%) est supérieur à celui des autres personnes résidant dans l'Hexagone (62%).

Une migration qui s'explique par l'engouement suscité lors de la création du Bumidom en 1963.

Si historiquement les Domiens étaient employés dans la fonction publique en métropole, les Martiniquais sont de plus en plus nombreux à travailler dans le secteur du service aux entreprises, notamment dans l'informatique.

Concernant les ménages, la majorité des Martiniquais vit en couple avec un ou plusieurs enfants.

La monoparentalité est, elle aussi plus fréquente chez les Martiniquais qui vivent en France (16,6%) contre 8,4%.

- La taille des ménages diminue

Le nombre de personnes seules et les familles monoparentales augmentent, tandis que l'on compte moins de familles nombreuses. L'insee observe également un retard dans la constitution des couples avec enfants, et la décohabitation des générations. Paradoxalement, le besoin en logements augmente.

- LE CHIFFRE 396 404

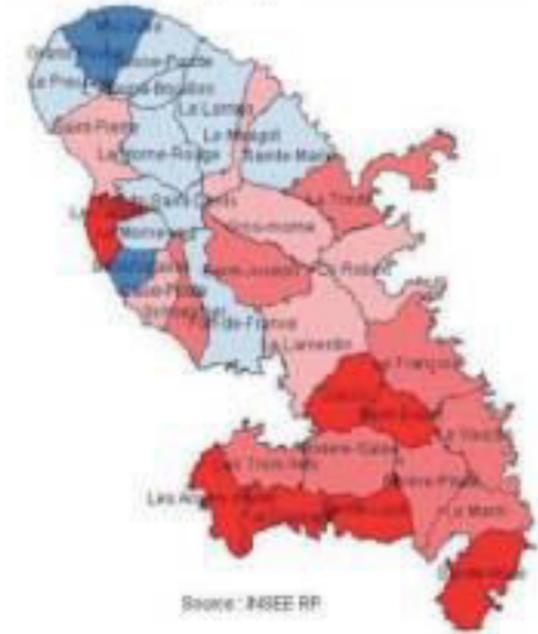
C'est le nombre de personnes résidant habituellement dans l'une des communes de l'île, d'après le dernier recensement de la population réalisé par l'INSEE en 2009. Un chiffre en baisse par rapport à 2008 impacté par le solde migratoire qui est stable et le nombre de naissance qui décroît.

POPULATION

Plus de 100 000 Martiniquais vivent en France

Déplacements de population au sein de la Martinique

Taux de croissance de la population entre 1999 et 2009



Source : INSEE RP



- Désertion du Nord, attraction du sud

Les communes du sud jouissent d'une forte attractivité : Sainte-Anne, Sainte-Luce, Diamant, Anses d'Arlet, Saint-Esprit et Ducos connaissent un fort taux de croissance de leur population entre 1999 et 2009.

Celles du Nord comme Macouba, Grand-Rivière, Bellefontaine voient leur taux chuter. Le centre n'attire plus.

Fort-de-France perd encore des habitants (-4 900 sur 10 ans, - 10 000 sur 20 ans)

SANTE

HÔPITAUX

21,4 millions d'euros... en attendant la fusion

Extrait de l'article de Louvinia VALAT / L.V. France-Antilles Martinique 06.01.2012



Ces crédits supplémentaires seront sans aucun doute appréciés, quand on sait quel est le déficit cumulé de nos hôpitaux. (Jean-Marc Étifier/France-Antilles)

La fin de l'exercice 2011 n'a pas failli à la règle pour les établissements : une injection de dotations complémentaires est venue leur apporter un peu de souffle au mois de décembre. Ce sont ainsi 21,4 millions d'euros qui leur ont été alloués. Détails.

Dans la hotte du père Noël, il y a eu cette année 21,4 millions d'euros pour nos hôpitaux.

Des dotations complémentaires qui sont venues s'ajouter aux 180,5 millions d'euros alloués en début d'année. Une pratique comptable somme toute banale, comme l'a rappelé Christian Ursulet, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS), à l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue mercredi. « Les dotations sont données en trois phases. Une phase initiale qui intervient en mars ou avril, viennent ensuite une ou deux décisions modificatives. La dernière a eu lieu en décembre ». Concrètement, cet argent frais vient « abonder le budget des établissements », a indiqué Jacques Vestris, adjoint à

la coordination des soins et de l'efficacité à l'ARS, avant d'entrer dans le détail.

En substance : 20,05 millions d'euros sont destinés aux MIGAC (Missions d'intérêt général et aide à la contractualisation), 373 000 euros aux DAF (Dotations annuelles de fonctionnement, activité soins de suite et de réadaptation et psychiatrie), et 998 000 euros aux USLD (Unités de soins de longue durée). Ce qui fait, pour l'ensemble, une progression de 12%.

PROMESSES TENUES

Une bonne nouvelle qui résulte, pour partie, des engagements pris par le ministre de la Santé, lors de son passage chez nous au mois de juillet dernier. Ainsi, dans ces 21,4 millions d'euros supplémentaires, on trouve la promesse ministérielle de 9,2 millions d'euros, qui se répartira entre le CHU de Fort-de-France (pour 8,7 millions d'euros) et le CH du Lamentin (pour 500 000 euros). Dans ce dernier cas, il s'agit de financer l'installation de postes de dialyse à Mangot-Vulcin. Ce dont s'est réjoui Christian Ursulet. « Nous avons eu des moyens, comme les autres départements, plus les engagements du ministre ». Viennent ensuite 7,4 millions d'euros destinés aux établissements en difficulté : CHU (1,1 million d'euros), CH Lamentin (4,6 millions d'euros), CH Trinité (1,3 million d'euros), CH Carbet (400 000 euros) et Hôpital du François (70 000 euros). Et enfin, une enveloppe de 3,74 millions d'euros, pour financer des

mesures relevant pour la plupart de plans nationaux.

Des crédits supplémentaires qui seront sans aucun doute appréciés, quand on sait que le déficit cumulé de nos hôpitaux représente, selon le directeur général de l'ARS, « 13,3% du déficit de l'ensemble des hôpitaux de France » !



C'est Jacques Vestris, adjoint à la coordination des soins et de l'efficacité à l'ARS, qui a détaillé l'origine et la destination des 21,4 millions d'euros de dotations complémentaires. (Jean-Marc Étifier/France-Antilles.)

SANTE

Convention pour une bonne éducation à la santé

France-Antilles 15.02.2012

Martinique



André Siganos (à gauche), recteur de l'académie, et Christian Ursulet, directeur général de l'ARS, ont signé hier la convention au rectorat.

L'Agence régionale de santé (ARS) de la Martinique et le rectorat ont signé hier une convention pour la mise en place de plans d'actions en faveur de l'éducation à la santé

au profit des jeunes élèves. Cette convention comporte six axes, elle vise notamment à prévenir et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé par l'amélioration à l'accès à la prévention et aux soins de premiers recours, la production et la collecte des données caractérisant les publics scolaires pour apporter des réponses pertinentes et cohérentes dans les territoires. L'ARS et le rectorat entendent également agir en faveur de la santé des élèves en s'inscrivant dans un projet de santé transversal impliquant un travail d'équipe pluridisciplinaire et pluricatégories, en mettant en oeuvre une politique vaccinale selon les recommandations établies par le Haut Conseil de santé publique : sensibilisa-

tion et information des parents et des enfants - réalisation de vaccination en milieu scolaire - recueil d'informations relatif à la couverture vaccinale de la population scolarisée ; en mettant en oeuvre un projet éducatif de santé autour des thématiques retenues : éducation nutritionnelle et prévention du surpoids et de l'obésité et la promotion de l'activité physique, éducation à la sexualité, éducation à la mixité et lutte contre les discriminations, prévention des conduites addictives et luttés contre les discriminations et les pratiques dangereuses, prévention du mal être, éducation à la santé environnementale.

En bref...

Suppléer coeur et poumons : c'est possible au CHU!

Cette technique, c'est l'« ECMO », acronyme de l'anglais « Extra Corporeal Membrane Oxygenation ». En français : assistance circulatoire extra-corporelle. C'est une technique d'exception, qui « permet à la fois de faire circuler le sang (comme un coeur) et de l'oxygéner (comme un poumon) ».

SECURITE

Les chiffres de la délinquance

Délinquance : Du mieux mais...

R.L. France-Antilles Martinique
15.02.2012



Pour la première fois depuis bien longtemps, les violences aux personnes connaissent une baisse significative. Mais le nombre d'actes violents reste presque deux fois supérieur à la moyenne nationale. Autre préoccupation majeure : la hausse des cambriolages de résidences (particulièrement en zone gendarmerie) et la hausse des vols dits à l'arraché (particulièrement sur Fort-de-France et Le Lamentin). A travers notre supplément annuel « les chiffres de la délinquance », nous avons tenté cette année de mettre en évidence ces problématiques. Avec, également, un gros volet sur les infractions économiques et financières, la fraude sociale et fiscale, qui ont connu des résultats jamais obtenus jusqu'ici, à travers quelques affaires emblématiques...

C'est la grosse satisfaction des autorités pour cette année 2011. La délinquance enregistre une baisse de 4% assez significative dans plusieurs domaines. Avec 21 882 faits enregistrés sur l'ensemble du territoire, c'est quasiment 800 faits de moins qu'en 2010. Depuis 2010 pourtant, l'administration ne parle plus de délinquance générale. Elle décline les résultats des forces de l'ordre selon quatre types « d'agrégats » : atteintes aux biens, atteintes volontaires à l'intégrité physique,

escroqueries et infractions économiques et financières et infractions révélées par l'action des services. Ainsi, les violences aux personnes baissent-elles de 5% (300 victimes de moins). Une diminution particulièrement marquée en zone gendarmerie. « C'est très encourageant face aux 7 à 8% de hausse qu'on connaissait les autres années », a rappelé Claude Bellenger, le procureur de la République, lors de la présentation des chiffres. Mais, avec 13 faits pour 1000 habitants, les actes violents représentent encore presque le double de la moyenne nationale. Cela tient essentiellement aux violences non-crapuleuses (conflits familiaux ou de voisinage) qui constituent près de 60% des faits. Fort-de-France, Le Lamentin et étonnamment Saint-Pierre (lire dans nos pages intérieures) occupent les trois dernières places. Pour les deux premières qui accueillent une bonne partie de la population active et non-active chaque jour, se pose aussi le problème des vols à l'arraché.

HAUSSE DE L'ACTIVITE DES SERVICES

Les vols à main armée reculent de 41 faits (17%). Le fruit de la coopération renforcée entre la police et la gendarmerie qui a notamment permis le démantèlement de 5 équipes, soit une trentaine de personnes accusées d'une centaine de faits, souligne la préfecture.

Côté atteintes aux biens aussi, la baisse de 6% (700 victimes en moins) est conséquente mais à nuancer. Les cambriolages d'établissements commerciaux diminuent de

39% mais ceux de résidences principales ou secondaires poursuivent leur hausse (+3%). Si les communes urbaines, Fort-de-France et Le Lamentin, s'en sortent plutôt bien, les communes du sud, notamment, lieu de repli pour des ménages aux revenus aisés qui fuient la ville, sont particulièrement touchées. Avec un axe noir qui touche particulièrement Ducos, Le Robert, Le François, le Vaudin et Schoelcher à cause de la proximité foyale. Sainte-Anne et les Trois-Îlets, leurs plages et leurs touristes, continuent de figurer dans les tout derniers rangs pour les atteintes aux biens. Juste avant le Lamentin et Fort-de-France. S'il y a deux chiffres qui augmentent mais qui réjouissent les autorités, ce sont les infractions relevées par l'activité des services et les saisies de stupéfiant.

En 2011, 3765 affaires ont été faites « d'initiative » par les services de police et de gendarmerie. « Ce qui traduit le renforcement de leur présence sur le terrain, en particulier dans le cadre du dispositif des patrouilleurs », ces patrouilles de police à pied mises en place à Fort-de-France et au Lamentin, en bonne intelligence avec les municipalités. En 2011 enfin, les saisies locales de produits stupéfiants restent importantes (243 kilos de cocaïne, 271 kilos d'herbe et 166 kilos de résine, en nette hausse, et 4,1 kilos de crack). Pour le trafic international de cocaïne au départ de l'Amérique du Sud, c'est

SECURITE

Les chiffres de la délinquance

Délinquance : Du mieux mais...

l'année de tous les records avec plus de 10 tonnes saisies l'an passé.



En 2012, les autorités souhaitent renforcer la politique de prévention avec les municipalités, par la relance des Conseils Locaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance et le lancement du Conseil droit et devoir des familles. A Fort-de-France, où des réseaux de proxénètes ont été démantelés aux Terres Sainville, ce travail a déjà permis « de ramener une certaine sérénité » selon le procureur. (Source préfecture)

Les chiffres de la délinquance - Port et détention d'armes : 1er rang national

Données cumulées	Année 2010	Année 2011	Evolution	Taux d'éclaircissement
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	5362	5403	- 5 %	60,77 %
Atteintes aux biens	11656	10905	- 6 %	16,92 %
Escroqueries et infractions économiques et financières	1467	1526	+ 4 %	47,25 %
Infractions révélées par l'action des services	3373	3765		

Un triste classement. En 2011, la

Martinique occupe la première place des ports et détention d'armes prohibées. 645 armes interdites ont ainsi été saisies l'an passé contre 564 en 2010 (+14,36%). Soit un taux d'1,63 armes pour 1000 habitants pour une moyenne nationale de 1 pour 1000. « Mais attention, dans ces chiffres, on trouve aussi beaucoup d'armes blanches, des ciseaux, des cutters... », relativise un enquêteur.

Autres chiffres révélateurs d'une certaine violence, les coups et blessures volontaires (3ème place derrière la Guadeloupe et la Guyane) ; les menaces de violences (3ème place derrière la Guyane et la Somme), les violences physiques non-crapuleuses (4ème place derrière la Guadeloupe et la Guyane à égalité, puis la Seine-Saint-Denis juste derrière).

Avec 5,4 faits pour 1000 habitants, les violences sexuelles (malgré une baisse de 17,1%) restent importantes en 2011, juste derrière la Guyane,

Paris et la Somme. En terme d'infractions à la législation sur les stupéfiants, la Martinique occupe la 4ème place (après la Seine-Saint-Denis, Paris et les Alpes Maritimes) avec 1895 faits recensés. C'est en partie lié à l'activité des services qui a augmenté de 12% sur la même période.



TRANSPORT

FORT-DE-FRANCE

CFTU : un nouvel élan

Cynthia Roussi France-Antilles
Martinique 09.01.2012



Les usagers pourront consulter des panneaux électroniques, leur indiquant la ligne, et l'emplacement du bus sur celle-ci en fonction du trafic routier. (DR)

Les étapes, en quelques points, de l'amélioration notoire des services aux usagers que propose la Compagnie foyalaise de transport urbain Mozaïk.

1. Un statut juridique inattendu

Ce n'est plus la Compagnie foyalaise de transport urbain Mozaïk qui se présente pour le transport sur le territoire de la Communauté d'agglomération des communes du centre (Cacem) mais bien le groupement momentané d'entreprises (GME) « Ensemble pour Mozaïk » qui assure le transport. Il s'agit d'une forme contractuelle d'entreprise, laquelle n'existe que pendant la durée du contrat, en l'occurrence 12 ans. Alex Cypria a indiqué que l'exemple est venu de la Réunion où les partenaires du GME précité ont pu en observer le fonctionnement. Le GME « Ensemble pour Mozaïk » regroupe

les quatre coopératives de transporteurs : S MTV (Société Martiniquaise de Transport de Voyageurs), Saithsootane Sarl, Société Antillaise de Transport (SAT) et Sotravom, le mandataire la CFTU et le groupe Transdev (1).

2. Un réseau restructuré

Le nouveau réseau prendra effet le 16 juillet prochain. 59 lignes en 2012 contre 57 avant. Des modifications à noter **au Lamentin** : ligne 420 rallongée - départ campus de Schoelcher/arrivée hôpital Mangot-Vulcin ; création de la ligne 402 entre Petit-Manoir et Pelletier. **A Schoelcher** : création d'une navette sur Terreville, Grand-Village et le Monastère ; la ligne 104 se raccourcit et ne dessert que la portion entre le campus et Ravine-Touza. **A Saint-Joseph** : la ligne 303 dessert désormais Mome-des-Olives au départ du bourg. La ligne 302 dessert désormais le quartier Sérail. **A Fort-de-France** : jumelage des lignes 5 et 6 reliant Moutte à Hauts-du-Port. Jumelage des lignes 8 et 6 reliant désormais Renéville à cité Bon-Air. Jumelage des lignes 11 et 29 reliant la Jambette à Voix-de-Ville.

3. Une offre tarifaire innovante

En plus des abonnements mensuels (« Liberté » à 38 euros et « Gran Moun » à 19 euros) valables sur l'ensemble du réseau, le GME « Ensemble pour Mozaïk » propose les aménagements suivants : un **ticket unitaire** à 2, 40 euros (vendu dans les bus) qui donne droit à un second voyage gratuit. Un titre « **alé-viré** »

vendu dans les points de vente à 2 euros et valable pour un aller-retour le jour-même. Ce ticket sera vendu aux usagers réguliers, mais non journaliers. Le « **ticket 10 voyages** » passera à 10 euros au 1er septembre. Un abonnement mensuel bus/bateau (vedettes Madinina) « **Bussé'O** » vendu par Mozaïk à 110 euros. Un **Pass Cru-soé** qui permet de voyager toute la journée et sans limite sur le réseau au prix de 3,50 euros. Viennent ensuite les **Pass Événements** (Carnaval et Yole sont à 1 euro chacun) pour les événements de la vie locale.

La durée de validité du ticket 1 voyage est portée à **1 heure** pour permettre les correspondances. Le ticket unitaire vendu en kiosque passera à 1,20 euros au 1er septembre. Le ticket unitaire bus reste à 1,30 euros. La carte **Campus** passera à 26 euros le 1er septembre. **Sont supprimés** : le ticket et 40 voyages, les titres « Correspondance » vendus à bord et au sol.

4. Une démarche qualité

Les voyageurs pourront bénéficier d'un système d'information en temps réel de l'évolution des bus. Des bornes électroniques seront donc placées dans certains points de vente (notamment hôpital Pierre-Zobda Quitman, hôpital de Mangot Vulcin), dans les bus, sur le site Internet du transporteur (www.mozaik.mq) qui sera mis en ligne le 25 janvier prochain. Ces

TRANSPORT

FORT-DE-FRANCE

CFTU : un nouvel élan

informations seront consultables également via des applications pour téléphones portables.

A venir, un nouveau système billettique qui consiste en l'installation de bornes sans contact à la place des lecteurs électromagnétiques sur l'ensemble des véhicules du réseau. Ce système, après validation de la Cacem, devrait voir le jour d'ici 30 mois.

La construction du nouveau centre technique va répondre à des critères environnementaux stricts d'où la mention de Haute Qualité Environnementale (HQE). C'est la société Transdev Outremer (filiale de Veolia-Transdev) qui va conduire les opérations, vu son expérience en la matière. Le centre verra le jour sur le site de la Trompeuse sur un terrain mis à disposition par la Cacem. La livraison est prévue pour fin 2014.

5. Accord handicap-transport

Les personnes handicapées présentant un handicap supérieur à 80% vont bénéficier du service « Transport à la demande » (TAD) qui sera validé par un système de

réservation suivant des critères d'éligibilité. Deux véhicules et cinq conducteurs seront affectés à l'ensemble du territoire de la Cacem.

Les bus seront équipés de places réservées et aménagées, des informations visuelles et sonores informeront les passagers du déroulement du voyage. Le personnel sera formé et sensibilisé à l'accueil de ce public particulier.

6. Réactivité des ressources humaines

Dans un souci d'amélioration des relations sociales, le GME « Ensemble pour Mozaïk » a acté l'équipement des bus en vidéosurveillance, de même que l'installation de cabines anti-agression et de systèmes d'alarme pour les chauffeurs. Par ailleurs, de nouvelles mesures (charte sociale) ont été adoptées en cas de conflit pour assurer un service minimum : l'obligation de négocier pendant 8 jours, en cas de désaccord suite à ces discussions, dépôt d'un préavis sur une durée de 5 jours pendant lequel le personnel est consulté à bulletin secret et en fonction du résultat, l'exploitant va mettre en place, à partir d'un plan

de prévisibilité mis en place par la Cacem, les priorités de dessertes. Ensuite l'exploitant doit informer les usagers avec mise en place d'un service minimum avec les employés non grévistes.



Les chauffeurs seront protégés par des cabines qui limitent l'accès jusqu'à eux. (DR)

(1) La société Transdev est le 4e opérateur de transport public en Europe. Elle prend la tête du classement européen du transport à la demande. Son expertise repose sur la gestion de réseaux de transport, le montage et la conduite de grands projets, les services aux passagers.



ACTU AGGLO/CENTRE

SCHOELCHER

Adeptes de « l'éco illumination »

France-Antilles Martinique 07.01.2012

La ville a donné l'exemple avec cette araignée sur le giratoire de Batelière à l'aide de lampe à basse consommation.

C'est ce soir que les participants à l'opération « Schoelcher, Cité lumière » sauront quelles créations ont eu le plus de succès. En effet, la ville organise aujourd'hui à 18 heures, à l'école hôtelière de l'Anse Gouraud, la cérémonie de clôture de la manifestation.

Pour rappel, cette opération est un projet novateur et fédérateur auquel les particuliers et les écoles ont été invités à participer en décorant les façades des habitations au moyen de décors lumineux et festifs. Cette année encore, « Schoelcher Cité lumière » s'est dé-

roulée autour de « l'éco-illumination ». Un concept qui a pour but de sensibiliser la population sur la maîtrise d'énergie, la préservation des ressources, l'utilisation d'objets de récupération en parfait respect avec la période de fêtes de fin d'année.

Un jury, lors de visites organisées sur le terrain, a pu apprécier les différentes réalisations. Les catégories

récompensées en fonction des quatre critères de participation (originalité, créativité, utilisation de matériaux de récupération, esthétique, maîtrise de l'énergie) ont ainsi pu être dégagées : écoles, appartements, maisons individuelles, quartiers.



SAINT-JOSEPH

Le jardin du Centenaire : bientôt une seconde jeunesse

A.A. France-Antilles Martinique 17.01.2012



Restaurer le jardin du Centenaire lourdement endommagé par un cyclone, tel est l'objectif visé par la municipalité josphine en ce début d'année 2012. Aussi, vendredi dernier, a eu lieu à la salle de délibérations de l'hôtel de ville, la cérémonie officielle de lancement de l'atelier chantier d'insertion intitulé « réaménagement du jardin du Centenaire ».

Dans son discours, le maire, Athanase Jeanne-Rose, a rappelé la volonté des acteurs ayant oeuvré sur ce dossier. Il s'agit de redonner à ce jardin ses lettres de noblesse, en l'inscrivant dans la dynamique de développement durable initiée par la commune, dans le cadre de la déclinaison d'un Agenda 21 local, ainsi que d'un atlas de la biodiversité (énergies renouvelables, éco-civisme, tourisme vert...).

Le maire a également précisé que la mise en oeuvre de ce projet sera menée par l'association caribéenne d'insertion et de développement. Il s'agit aussi d'accompagner le Point insertion emploi de la ville, dans son positionnement d'appui logistique et de cadre d'application de la politique d'insertion de la ville, mais aussi de développer une ingénierie efficace en matière d'insertion et d'accès à l'emploi.

UNE QUINZAINE DE JOSÉPHINS MOBILISÉS

Pour répondre à cette double attente, la collectivité a émis le souhait de réaliser le réaménagement de ce jardin sous forme de chantier d'insertion. Les travaux, qui seront menés par une quinzaine de Joséphins, consisteront à réaliser un profilage du ruisseau et des mares, un cheminement pédestre, un parcours santé, des aires de repos, un petit pont japonais, une implantation d'agrès sportifs, de panneaux et de lampadaires photovoltaïques autonomes. L'installation d'un système d'évacuation des eaux pluviales et d'un système d'arrosage est également prévue.

Hormis le jardin du Centenaire, d'autres sites d'interventions sont retenus, parmi lesquels les plateaux sportifs du Morne-Des-Olives et de Chapelle Fond-Diri, les écoles primaires de Durand, Gondeau et Bois-du-Parc. Les missions des intervenants consisteront au nettoyage, à l'entretien et aux aménagements paysagers.



La réunion de lancement a rassemblé tous les partenaires de ce chantier d'insertion, vendredi



VOILE

Fort-de-France accueille « El Gran Prix del Atlantico »**Léonce BERTOT** France-Antilles Martinique 17.01.2012

La municipalité foyalaise (ici de gauche à droite Eliane Chalono, Raymond Saint-Louis-Augustin et Luc De Grandmaison) a tout mis en oeuvre avec l'Office du Tourisme pour faire de cette manifestation un succès. (L. Bertot/F.A.)

La Transocéanique espagnole a choisi la Martinique pour l'arrivée de son « Grand Prix de l'Atlantique 2012 », patronné par le Roi d'Espagne, Juan Carlos et organisé par les « Éditions Nautiques » (1er groupe de Presse espagnole du Nautisme).

Elle ralliera les Îles Canaries à Fort-de-France sur 2800 miles nautiques. L'arrivée des régatiers est prévue entre le 20 janvier et le 4 février. Vendredi dernier, au 6e étage de l'Hôtel de ville de Fort-de-France, les commodités d'organisation ont été présentées aux partenaires locaux, à Olivier Mornet, directeur de la Mer de la Martinique et à la Presse par le maire Raymond Saint-Louis-Augustin, entouré de ses adjoints, Eliane Chalono et Luc De Grandmaison et l'Office de Tourisme foyalais.

Tous les deux ans, Enrique Curt, amateur de voile et patron des Editions Nautiques, projette une course partant d'un port espagnol vers un pays de la Caraïbe. En 2010, cette régates de grande envergure a conduit à Saint-Domingue. Cette année, le cap est sur la Martinique. Initialement, ce Grand Prix intitulé « El Gran Prix del Atlantico », avait prévu de couper la ligne d'arrivée au Port de Plaisance du Marin mais « ce dernier affiche complet ». Finalement, c'est la Baie des Flamands qui récolte la fève. Un challenge que devra relever la Ville Capitale.

UN RECORD À BATTRE

Le 8 janvier, le départ du « El Gran Prix del Atlantico » 2012 a été donné à la Marina Rubicon, en présence de Raymond Saint-Louis-Augustin, le maire de la ville hôte. La régates transatlantique du Roi Juan Carlos (Espagne) est ouverte aussi bien aux amateurs, qu'aux professionnels, en solitaire ou en équipage (skippers « pro » et amateurs), sur des bateaux de série monocoques et catamarans de 10 à 20 mètres.

La flottille serait de 25 à 35 bateaux. Les 85 régatiers attendus entreront dans nos eaux par le Nord-Caraïbe. L'arrivée « devrait drainer environ trois cent cinquante personnes venues d'Espagne (équipes, accompagnateurs et touristes). Si les Espagnols restent de bons compétiteurs dans leurs eaux, en revanche, « ils ne seraient que de piètres régatiers dans les courses longue distance.

D'où l'objectif « de promouvoir et de s'aguerrir dans l'organisation des transocéaniques. Parmi les participants, se trouve un bateau, « El Gran Jotiti » avec lequel son propriétaire Ernesto Cortina veut réaliser un record de la traversée Canaries-Martinique, qui plus est avec un équipage mixte de professionnels et d'amateurs.

VOILE

Fort-de-France accueille « El Gran Prix del Atlantico »

C'est un voilier d'exception, type Volvo 70 (62 pieds/longueur 21,50 m ; largeur 5,12 m). Les caractéristiques de voile étant de 207 m² au près et 537 m² au portant. Le temps estimé par le prétendant à la victoire est compris entre 9 et 12 jours. Le dispositif d'accueil à Fort-de-France sera assuré par l'Office de Tourisme de Fort-de-France en étroite collaboration avec le coordinateur nautique, Marilyn Toussaint et la Ville de Fort-de-France.

La baie des Flamands, majestueuse, attend les arrivées de tous ces passionnés de la mer. (L. Bertot/F.A.)



Des progrès, mais peut mieux faire...

Gh. Burac France-Antilles Martinique
31.01.2012

Serge Letchimy et Raymond Saint-Louis-Augustin, fiers des efforts accomplis pour redresser les finances de la ville. (J.-M. E./France-Antilles)

sourire et disent d'une même voix que la ville est bien gérée et que la Chambre régionale des comptes a noté une réelle volonté de retour à l'équilibre. En attendant la divulgation du



Les élus foyalais ont le sourire. Enfin, ils ont un tableau d'honneur rose. Hormis quelques remarques, le retour à l'équilibre des finances de la ville se confirme dans le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes.

« La ville est bien gérée. Il n'y a pas de malversation, pas de déficit ». C'est non sans fierté que le maire de Fort-de-France, Raymond Saint-Louis-Augustin, accueille l'ancien maire, Serge Letchimy, venu hier matin, à l'hôtel de ville, commenter le rapport de la Chambre régionale des comptes à propos de la gestion municipale foyaloise (2004-2010).

Entourés de quelques élus et des cadres de la ville, tous deux ont le

rapport complet dans les tout prochains jours, une synthèse a été remise à la presse.

UNE SITUATION TOUJOURS TENDUE

Aussi bien Serge Letchimy que Raymond Saint-Louis-Augustin répètent que les efforts déployés pour assainir les finances de la ville, en dépit de ce que disent les détracteurs, ont été payants. Entre 2001 et 2011, la ville s'est séparée, sans licenciement, de 892 salariés grâce au plan d'incitation à la retraite.

Dans le même temps, elle a dû renforcer son personnel d'encadrement. Mais

la Chambre régionale des comptes constate que la réduction du personnel n'a pas eu l'impact souhaité sur le budget de fonctionnement. L'appréciation que porte la Chambre sur la démarche conduite pour réduire les charges du personnel fait état d'un bilan contrasté.

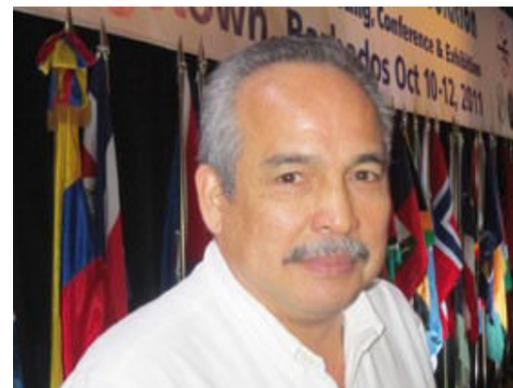
En ce qui concerne la forme, la ville a pris acte d'un certain nombre d'observations concernant la présentation formelle des comptes (budget et comptes administratifs). Sur le fond, même si la situation reste tendue aussi bien en termes budgétaire que de trésorerie, des progrès ont été réalisés dans la rationalisation des dépenses et l'amélioration des ressources fiscales directes et on prévoit un retour à l'équilibre des comptes en 2010 et 2011. D'autre part, la rigidité des dépenses ne s'est pas améliorée et la capacité de financement des investissements par des ressources propres est encore insuffisante.

L'actuel maire et l'ancien se félicitent donc de ces résultats qu'ils considèrent comme « l'aboutissement logique des efforts réalisés par les équipes en place depuis 2001 ». Ils sont toutefois conscients des efforts restants à faire, notamment pour poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Au-delà de l'aspect formel de la présentation des comptes, ils retiennent de cet examen la reconnaissance des efforts produits pendant la période analysée et que « les comptes 2010 et les perspectives pour 2011 se sont inscrits dans une tendance au retour à l'équilibre ».

ACTU ANTILLES/GUYANE

Carlos Urriola, président de la Caribbean Shipping association, directeur général de MIT-Panama

07 Novembre 2011 | Julie Rosamont Magazine Novembre 2011



"Les normes ne sont pas un problème !"

Vous êtes le président de la Caribbean Shipping Association, mais aussi le directeur général de Manzanillo International Terminal-Panama ou MIT, un port qui a traité 1,5 million de containers en 2010 : en quoi l'ouverture du troisième jeu d'écluse dans le canal du Panama en 2014 constitue une opportunité ?

La mise en service du troisième jeu d'écluse dans le canal du Panama qui va permettre le passage de navires de taille plus importante est un phénomène qui va bouleverser le transport maritime dans la

région mais aussi au niveau mondial. C'est donc une vraie opportunité pour tous les pays de la zone Caraïbe, car cette partie du monde devient le lieu du croisement des lignes maritimes mondiales, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Tous les types de transport maritimes vont être impactés, que ce soit le transport du vrac, des matières premières, celui par containers mais aussi des passagers. Or, pour l'instant, on ne parle que de la modification qui affectera le trafic du transport par container, alors que le transport du charbon, du fer, du pétrole, de toutes les marchandises va se trouver profondément modifié. J'incite donc les acteurs du monde maritime à élargir leur vision à ce propos.

Quels sont selon vous les pré-requis pour espérer capter ce nouveau trafic ?

Je préfère parler de zones sur lesquelles il faudra porter une attention soutenue : nous serons face à des bateaux plus gros qui voudront faire le moins d'escales possibles avec un temps d'opération le plus court possible. Tous les ports ne seront pas en capacité d'y répondre. Dans la zone, il y a maximum huit port dans cette compétition. En revanche, tous les ports secondaires de la zone peuvent bénéficier des retombées de ce nouveau trafic, car derrière ces grands ports, il faudra des ports d'éclatement de rayonnement régional avec une dose substantielle de spécialisation.

Ceux qui feront la différence devront cumuler trois facteurs : la fiabilité de leur infrastructures, l'attractivité de leurs coûts et une très bonne productivité.

Quel sont selon vous les meilleurs moyens pour les ports français de la zone de réintégrer ce jeu mondial ?

Durant les trois dernières années, les ports français ont fait de gros efforts pour intégrer le jeu dans la Caraïbe. Mais l'action manque encore d'efficacité à cause de la mentalité : vous êtes encore trop tournés vers l'Europe alors que vous vous situez géographiquement dans la Caraïbe !

Mais les choses bougent : le fait que la Caribbean Shipping Association ait organisé une de ses rencontres en

Guadeloupe en mai dernier est un signe, tout comme nous observons une augmentation dans le nombre des délégations françaises qui viennent à nos réunions dans la Caraïbe. Cette fréquentation régulière est la seule manière que je connaisse pour développer des liens, promouvoir des idées et échanger des informations. Si nous nous fréquentons, la langue ne deviendra plus un problème : si les délégations françaises s'étoffent dans les rencontres du CSA, nous sommes prêts à mettre en place les moyens techniques qu'il faut pour assurer les traductions.

Et les normes, ne sont-elles pas un problème ?

Non. Le monde maritime évolue dans des standards mondiaux : ce sont eux qui déterminent la fiabilité des installations et des processus. Les ports français intègrent déjà ces normes. C'est pour cette raison que nous avons décerné cette année à la Martinique notre trophée de port de l'année.

Le fait que des compagnies mondiales tels CMA-CGM soient déterminées à avoir un port déclatement propre dans la zone est-ce une chance ?

Ces compagnies anticipent le changement des lignes. Elles choisissent des places partout dans le monde qui leur permettront de poursuivre leur croissance. L'ouverture du troisième jeu d'écluse a rendu la Caraïbe plus visible, mais c'est à nous aussi de nous organiser pour qu'elles ne soient pas les seules maîtresses du jeu.

INTERVIEW

Bruno Magras Président du Conseil territorial de la collectivité de Saint-Barthélemy : « Aucun intérêt à être région ultra-périphérique de l'Europe »

Propos recueillis par Ghislaine BURAC France-Antilles Martinique 11.01.2012



La petite île de Saint-Barthélemy, qui jusqu'au 15 juillet 2007 était rattachée à la Guadeloupe, a aujourd'hui son destin entre ses mains. Depuis le 1er janvier, elle n'est plus région ultra-périphérique européenne mais pays et territoire d'outre mer (PTOM).

Saint-Barthélemy vient d'évoluer statutairement de région ultrapériphérique (RUP) en pays et territoire d'outre mer (PTOM). Qu'est ce qui a conduit la collectivité à un tel choix ?

Il y a plusieurs raisons qui nous ont conduit à solliciter cette réforme statutaire. Premièrement, en tant que Collectivité d'OutreMer, régie par l'article 74 de la Constitution, nous nous situons en partie, en marge du droit commun français. Or, au sein des Régions Ultrapériphériques, c'est le droit commun européen qui s'applique. Il y avait là une incohérence législative qu'il fallait supprimer. C'est la première raison qui nous a conduits à solliciter cette réforme statutaire.

Deuxièmement, la compétence douanière - sauf dans les domaines régaliens de l'Etat - ne pouvait être transférée à la Collectivité, qu'à la condition d'accéder au statut de PTOM. C'est la loi organique qui le précise. Par conséquent, pour protéger notre statut de port franc, nous ne voulions pas que le code des douanes européen s'applique à Saint-Barthélemy. Enfin, comme nous importons beaucoup des USA, nous ne voulions pas non plus être

INTERVIEW

Bruno Magras Président du Conseil territorial de la collectivité de Saint-Barthélemy : « Aucun intérêt à être région ultra-périphérique de l'Europe »

bloqués, par une application stricte des normes européennes.

Quels sont les avantages d'un tel statut ?

Pour notre commerce, nous ne tirons que des bénéfices. Les PTOM font l'objet d'un régime spécial d'association à l'Union européenne. A ce titre, ils bénéficient d'un régime commercial très avantageux et notamment en matière douanière. Ainsi, les produits originaires des PTOM sont importés sur le territoire européen sans droits de douane ni restrictions quantitatives. C'est nous qui établissons nos règles douanières. Il faut savoir que notre collectivité a jusqu'ici été très bien gérée. Nous n'avons aucune dette. Nous avons toujours travaillé de manière indépendante. Avec ses 192 employés, la collectivité maîtrise sa masse salariale. Nous n'avons pas de dotation globale de fonctionnement, ni d'équipement. Nous ne recevons aucune dotation de l'Etat et cela ne nous dérange pas. L'Etat nous réclame plus qu'on lui coûte. Il nous réclame une dotation de compensation négative, calculée à partir d'éléments, dont nous contestons pour certains, le bien fondé.

Bien avant ce changement statutaire, vous n'étiez plus éligible à certaines aides européennes. Cela vous a-t-il facilité la tâche ?

Depuis que nous ne sommes plus une commune de Guadeloupe, notre Produit Intérieur Brut (PIB) n'est plus noyé dans la masse. Il est calculé de manière autonome. Que constate t-on ? Il est supérieur au taux qui nous permettait d'être éligibles à certaines aides européennes.

En effet, l'île est déjà exclue du bénéfice des fonds structurels européens (FSE) en raison de son produit intérieur brut (30.000 euros par habitant) donc supérieur à 75% du PIB moyen communautaire de référence.

Il est également peu probable que nous soyons éligibles au fonds européen de développement (FED) alloué à chaque PTOM dans le cadre d'un document unique de programmation (DOCUP). Sur le programme du Docup 2007-2013, nous avons obtenu 3,6 millions d'euros. Ils sont déjà consommés.

Nous n'avons donc plus aucun intérêt à être au sein des RUP.

Etant PTOM, nous pouvons, par contre choisir dans nos domaines de compétences, les directives européennes qui nous conviennent et les intégrer dans notre droit. Il nous fallait un statut spécifique, nous l'avons obtenu.



L'euro reste t-elle la monnaie de l'île ?

Oui, avec l'accord monétaire signé entre la France et l'Union européenne, l'euro est maintenu. Rien ne va chan-

ger à ce niveau. Nous utilisons deux monnaies : l'euro monnaie officielle et le dollar qui est beaucoup utilisé pour le commerce.

La libre circulation et d'installation des européens sur le territoire de la Collectivité est maintenue.

S'agissant de l'accès au travail des étrangers, c'est le Conseil Exécutif qui a compétence. Sur demande du Conseil Européen, nous avons signé avec l'Etat, un accord d'échange de renseignements et d'assistance au recouvrement afin de mieux lutter contre l'évasion fiscale et le blanchiment des capitaux.

Conservez-vous les droits sociaux acquis ?

Tous les droits sociaux acquis sont conservés. Lors des campagnes électorales sur l'évolution statutaire, on a raconté toute sorte de mensonges pour faire peur aux gens. C'est de la vaste blague.

Le processus de réforme statutaire est-il arrivé à son terme ou prévoyez-vous d'autres évolutions ?

On ne peut jamais dire que l'on a terminé. Pour l'instant, les compétences que nous avons obtenues nous suffisent amplement. Nous voulons en faire bon usage. Après on verra.

Il n'y a pas chez nous de velléité d'indépendance. Mais il y a urgence à tenir compte des spécificités. On ne peut décider pour les Antilles à Paris. Cela ne veut pas dire qu'il faut se séparer. Le gouvernement français l'a d'ailleurs bien compris.

Le 18 mars prochain, le conseil territorial sera renouvelé. Allez-vous briguer un nouveau mandat de président de la collectivité ?

Je n'ai pas encore pris ma décision. Mais l'enthousiasme n'y est plus vraiment. Cela fait 30 ans que je suis en politique. Dix-sept ans que je dirige, il y a de l'usure. Il faut organiser la relève.

Nous avons une opposition. Certains se sont déjà même déclarés. Mais nous avons tous le même programme : maîtriser le développement de notre île afin de la transmettre dans de bonnes conditions à nos enfants.

- Le patron de Saint-Barthélemy

BIO EXPRESS. Issu d'une famille modeste, Bruno Magras est le « boss » de Saint-Barthélemy. Président du Conseil territorial de cette collectivité depuis juillet 2007, il a gravi tous les échelons. Aujourd'hui, il est à la tête de St-Barth Communter, la seule compagnie aérienne de l'île disposant de 5 appareils et employant 35 salariés. Agé de 60 ans, père de deux enfants, membre de l'UMP, il envisage de passer la main en politique. Saint-Barthélemy étant pour lui sur de bons rails.

Coopération : la France monnaie tout !

20 Janvier 2012 | Francette Rosamont interentreprises



L'Etat a annoncé début novembre dernier, lors d'une conférence de coopération régionale Antilles-Guyane, qu'il permettait aux conseils régionaux de Martinique, Guadeloupe et Guyane, d'installer du personnel dans les ambassades françaises de la zone.

Directement rattachés à l'ambassadeur, avec un statut diplomatique, ces collaborateurs des collectivités locales auraient comme tâche de remonter le maximum d'informations opérationnelles pour nos pays. Ce qui ne peut être que bon pour intensifier les flux d'affaires entre les Antilles-Guyane française et leur région

L'intention est donc louable et mérite d'être soutenue.

Les négociations ont donc commencé entre l'Etat et les collectivités. Et là, découverte : l'Etat monnaie tout ! L'addition est salée !

Or pour les Régions, il n'est pas question de faire machine arrière, elles qui portent une veille revendication d'être présentes en direct dans la zone et qui y ont intensifiés les liens avec leur voisins contre vents et marées depuis de nombreuses années.

Comme dans cette période de crise, chaque euros compte, cette contrainte inattendue va peut-être permettre qu'enfin la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane mutualisent leurs moyens pour couvrir, ensemble toute la zone.

Preuve qu'il ne faut jamais blâmer une contrariété !

SAISIES D'OR

Harpie : Sarkozy persiste mais reste flou

France-Antilles Martinique 23.01.2012



Nicolas Sarkozy a quitté le village amérindien de Taluen en pirogue.

On attendait beaucoup du discours du chef de l'État prononcé samedi au commandement de la gendarmerie guyanaise. Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il maintenait Harpie jusqu'à ce que l'orpillage clandestin soit maîtrisé. Et qu'il allait faire voter une nouvelle loi.

Tout commence par la visite samedi matin du village amérindien de Taluen, au sud de Maripa-Soula. Sous le

carbet communautaire, le président a expliqué qu'il voulait que désormais l'or saisi aux garimpeiros soit « consacré à la forêt et à ses habitants. Toutes les saisies nous les réinvestiront pour qu'il y ait l'électricité, l'eau potable et toutes les infrastructures dont vous (les Wayanas et les Bonis auxquels il s'adressait) avez besoin » .

Problème : avec seulement une dizaine de kilos saisis chaque année sur les dix tonnes qui sont sorties de terre par les orpailleurs clandestins, ça ne représente peut-être pas assez d'argent pour faire venir l'eau ou l'électricité partout. Même si le cours est à plus de 40.000 euros le kilo.

Alors que Nicolas Sarkozy allait quitter Taluen en pirogue, la presse locale, l'a interrogé sur l'application de cette mesure. Il a répondu qu'il en dirait plus l'après-midi à la caserne de gendarmerie de la Madeleine à Cayenne.

ANNONCE PERCUTANTE

Nous nous y sommes donc rendus. Devant les gendarmes, les policiers, les soldats et les douaniers, Nicolas Sarkozy a commencé par une annonce qui se voulait percutante. « Je veux le dire de la manière la plus claire : tant que je serai chef de l'État, cet effort (la mission Harpie) sera maintenu jusqu'à ce que nous jugulions ce fléau. »

Annonce percutante, certes, sauf que le président a dit « juguler » , ce qui signifie « maîtriser » , et pas « faire disparaître » . Pour ce qui est des saisies d'or qui seront reversées aux habitants de la forêt, pas un mot.

Samedi soir, le président a reçu des journalistes de la presse nationale mais personne des médias guyanais. Dommage parce que cela aurait été l'occasion de détailler cette nouvelle mesure. Nicolas Sarkozy veut faire voter une nouvelle loi pour punir les personnes qui transportent « des produits destinés à l'orpaillage clandestin » .

Les peines prévues contre les complices des orpailleurs, elles, seront « durcies » . Sébastien Roselé

- « Développement endogène »

Certes il n'est pas question de « largage » pourtant le président de la République n'a eu cesse, hier, d'inviter les Ultramarins à s'assumer grâce à une augmentation de la production locale.

Devant les Outre-mer « drogués aux subventions, à l'allocation » , Nicolas Sarkozy met en garde contre l'appauvrissement de l'État.

Le président de la République a par ailleurs maintenu sa confiance au dispositif de défiscalisation en Outre-mer. « Le développement endogène c'est aussi vous donner les moyens d'aller conquérir de nouveaux marchés dans votre bassin régional » . Cela doit permettre aux collectivités d'augmenter leurs rentrées d'argent. Une question qui se pose avec acuité ces dernières semaines en Guyane.

Nicolas Sarkozy ne pouvait passer outre la question pétrolière. Il l'aborde très vite dans son discours : « Je souhaite que les Guyanais puissent bénéficier des justes retombées de leurs richesses naturelles » , a confié Nicolas Sarkozy.

Le Parlement ne parvient toujours pas à se mettre d'accord sur les retombées prévues pour la Guyane. « Nous devons aller au-delà, notamment pour nous assurer que les retombées sur le tissu économique guyanais seront réelles. J'y veillerai personnellement » .

- ÉCHOS**KOSCIUSKO-MORIZET SE RÉGALE AVEC LE MANIOC**

Alors que dans le village amérindien de Taluen, on venait de présenter au chef de l'État la préparation du manioc, la ministre de l'Écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, n'a pas pu s'empêcher de se baisser vers une galette qui finissait de cuire au sol. Elle en a pris un bon bout qu'elle a savouré. Ni le président, ni les autres ministres ne l'ont imitée.

PRÉSIDENT, PAS MANNEQUIN

Très fatigué à son arrivée à Kourou dimanche matin, Nicolas Sarkozy était aussi un rien irritable. Démonstration lorsque les photographes lui ont demandé de prendre la pose devant le nouveau pas de tir Vega. Visage fermé, le chef de l'État a rétorqué qu'il n'était « pas là pour faire un défilé de mode mais pour travailler. » Qu'on se le dise...

TAUBIRA : « UNE CAMPAGNE APRÈS L'AUTRE »

Ira, ira pas ? Pour le moment, Christiane Taubira ne veut pas parler des législatives. La députée de la première circonscription lâche simplement « une campagne après l'autre » , rappelant que pour le moment, elle se continue de soutenir François Hollande pour l'élection présidentielle. I télé ayant néanmoins annoncé qu'elle ne se représenterait pas, l'élue guyanaise a démenti.

ANTILLES/ GUYANE

Energies renouvelables : les choix de la Guadeloupe, de la Guyane et de Martinique

03 Février 2012 | Francette Rosamont [Magazine Février 2012](#)



L'objectif des régions est l'autonomie énergétique. Elles sont en train de découvrir que cela est potentiellement possible avec les éléments naturels mis à leur disposition. Les équipes travaillent d'arrache-pied et en concertation. Découverte d'une révolution en marche.

En matière d'énergie, les Départements français d'Amérique sont en train de découvrir le potentiel de développement que recèle pour leur territoire le développement des énergies renouvelables. Aussi bien la Guadeloupe que la Martinique et la Guyane ont décidé de mettre, ensemble le paquet sur ces éner-

gies pour atteindre une taille critique et faire face aux investissements nécessaires. Elles ont pris conscience, que pour atteindre leurs objectifs d'autonomie, elles doivent combiner à la fois développement des énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie.

La Guadeloupe, la plus offensive

La Guadeloupe a comme objectif d'atteindre son autonomie énergétique en 2030. Elle envisage de l'être à 50% en 2020, elle qui assure aujourd'hui 15% environ de sa consommation avec les énergies renouvelables (géothermie 5,1%, biomasse 4,8%, éolien 2,3%, hydraulique 1,2%, photovoltaïque 0,2%). Pour progresser de manière significative vers cet objectif, le Conseil régional de Guadeloupe concentre ses moyens en trois directions : la géothermie, la biomasse et le photovoltaïque.

Concernant la géothermie, l'objectif de la collectivité est d'atteindre une contribution majeure de cette énergie dans sa consommation à partir de 2020. Avec ses installations à Bouillante et les travaux menés à la Dominique sur un gisement estimé à 100MW (1), la Guadeloupe a contribué à écrire avec l'Ademe la nouvelle stratégie nationale en la matière (lire IE mars 2011). Résultat : un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en novembre dernier avec comme date limite de dépôt de dossiers au 20 mars 2012. Il comporte un axe majeur pour la production d'électricité. La Guadeloupe est en train de développer un savoir-faire en la matière de géothermie en intensifiant ses échanges avec d'autres pays en pointe sur le sujet tels le Salvador, l'Equateur ou la Colombie. Elle se positionne pour être une base géographique proche aussi bien pour la recherche et développement, que pour le stockage de matériel et le forage.

La biomasse est le second axe retenu par la collectivité. Le potentiel est estimé important. Cependant, il est aujourd'hui contrarié par le lobbying des sucriers qui craignent que l'implantation de la canne fibres provoque une spéculation sur les terres à canne et ne vienne perturber leur production de sucre. Avec EDF, favorable à cette technologie, le conseil régional travaille à faire la démonstration qu'il y a la place pour les deux filières.

Concernant l'énergie décentralisée, le Conseil régional concentre ses moyens sur le photovoltaïque. Son objectif

Energies renouvelables : les choix de la Guadeloupe, de la Guyane et de Martinique

est de parvenir à des réseaux intelligents d'ici à 2050, d'une part pour les usages personnels (la maison, les véhicules...), d'autre part pour la réinjection sur le réseau. Pour ce faire, la Guadeloupe participe à l'expérimentation menée par EDF appelée Millénium qui consiste à équiper 250 maisons en Guadeloupe, 250 en Corse et 500 à la Réunion avec des boîtiers intelligents pilotés par EDF. Des problèmes techniques ont ralenti le déploiement. L'expérimentation est en cours. Par ailleurs, la Guadeloupe participe depuis deux ans au réseau Pure Avenir avec la Réunion et la Corse. Financé sur fonds Feder, l'objectif est d'échanger les bonnes pratiques en matière d'énergie photovoltaïque. La Martinique a rejoint ce réseau en tant qu'observateur voilà quelques mois. Le second volet de la stratégie régionale concerne la maîtrise de l'énergie. La Guadeloupe a promulgué sa réglementation thermique pour les bâtiments en milieu tropical en mai 2011. Elle se développe en deux axes. D'un côté, la construction de bâtiments basse-consommation, de l'autre, les rendre producteur d'énergie. Sur ce dernier point, le développement est conditionné à au retour d'un contexte économique plus favorable, telle la défiscalisation.

Concernant la partie basse-consommation, la réglementation a été présentée aux professionnels dont les architectes. Elle prévoit un diagnostic de la performance énergétique des bâtiments et la sélection d'organismes agréés. L'objectif est de rendre obligatoire ces normes à court terme. Une vingtaine de professionnels ont été formés, notamment des artisans. Ici aussi, il est nécessaire d'atteindre la masse critique, d'où la présentation de la démarche le 17 février prochain en Martinique devant Chambre des Métiers et les professionnels du secteur. Parallèlement, le Conseil régional propose un prêt à taux zéro pour l'achat de chauffe-eaux solaires, déploie avec EDF et l'Ademe des actions de communication offensives pour sensibiliser les Guadeloupéens à la maîtrise de leur consommation d'énergie. Enfin, la collectivité a déposé en mars dernier une demande d'habilitation en matière de maîtrise de la demande d'énergie, de réglementation thermique pour la construction de bâtiments et de développement des énergies renouvelables.

La Guyane veut sortir de son déséquilibre

En matière énergétique, la Guyane est divisée en deux : le littoral, de Cayenne à Saint-Georges, avec un réseau de transport interconnecté alimentées par EDF, et les zones intérieures et isolées souvent alimentées par des générateurs. Les objectifs de ce département sont de remplacer les groupes électrogènes des régions isolées qui sont très polluants par de la production hydraulique ou de la biomasse. Sur la partie littorale, qui voit sa population croître de manière sensible, la Guyane veut d'une part, consolider la production énergétique actuelle fournie à 70% par le barrage de Petit-Saut qui a atteint sa capacité maximale, et à 30% des centrales thermiques de Degrad-des-Cannes et Pariacabo. Le développement parallèle des énergies alternatives telles la biomasse, l'hydraulique, le photovoltaïque et l'éolien est, en outre préconisé. La collectivité souhaite en effet ne pas augmenter, voire diminuer, l'importation de sources d'énergies fossiles en adoptant cette stratégie. La Guyane se donne comme priorité d'atteindre 50% de sa consommation finale fournie par les énergies renouvelables d'ici à 2020 et d'atteindre son autonomie en la matière d'ici à 2030. Cela devrait lui permettre de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre.

Le mix retenu est le suivant : 40% fourni par Petit-Saut, 10% de l'énergie hydraulique au fil de l'eau, 10% par éolien, 10% en photovoltaïque et 10% en biomasse. Pour y parvenir, le Conseil régional est en train de mettre

Energies renouvelables : les choix de la Guadeloupe, de la Guyane et de Martinique

sur pied une agence de l'énergie en Guyane afin de centraliser les informations et de les rendre publiques. Il travaille également à la réhabilitation des bonnes pratiques dans le secteur du BTP par exemple. Pour rattraper son retard et équilibrer son mix énergétique, la collectivité est en train d'élaborer son schéma énergie qu'elle espère adosser à un Plan pluriannuel d'investissement offensif. Elle milite pour que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) détermine un tarif de rachat particulier de l'énergie par EDF pour son département compte tenu de ses spécificités. Pour consolider son approche, gagner du temps et participer à l'atteinte de la taille critique pour se faire entendre et permettre l'émergence des projets, le Conseil régional de la Guyane noue un dialogue étroit avec les collectivités de Guadeloupe et de Martinique sur le sujet. Ces échanges se passent, entre autre, au sein de l'Union régionale Antilles-Guyane. Vers le grand public, avec l'Agence pour la maîtrise de l'énergie, la collectivité mène des campagnes de sensibilisation.

La Martinique va créer son Agence de l'énergie

Pour tendre vers son autonomie énergétique, le Conseil régional de la Martinique a obtenu l'habilitation Energie afin qu'elle puisse maîtriser pour son territoire la demande énergétique, définir une réglementation thermique pour les constructions, et faire le choix des énergies renouvelables à développer. La première étape a été de comprendre quels étaient ses postes de dépense en la matière. Un tour d'horizon en 2009 a laissé apparaître que 71% des dépenses énergétiques concernent le transport, suivi par l'habitat (11%), l'activité tertiaire (9%), l'industrie (6%), la pêche (2%), l'agriculture (1%), et l'éclairage public (0,5%). La Région en a déduit que si elle n'agissait pas sur le transport, ses tentatives pour atteindre son indépendance énergétique seront vaines, d'où sa demande pour devenir l'unique autorité organisatrice du transport en Martinique.

En matière d'énergie, la Martinique possède aujourd'hui 445MW installés fournis par le Diesel (299MW), les turbines à combustion (112MW), le photovoltaïque (19MW), la cogénération (7MW), les déchets (7MW) et l'éolien (1MW). Pour réduire de manière significative la part d'énergie fossile, le Conseil régional a décidé de concentrer ses moyens sur quatre énergies renouvelables : la géothermie, la biomasse, les déchets et le solaire. En matière de géothermie, la collectivité avance de concert avec celle de Guadeloupe sur le projet de la Dominique. Parallèlement, elle a repéré deux sources qui pourraient faire l'objet de forage : l'un aux Anses-d'Arlet et l'autre sur la montagne Pelée. Pour le développement de la biomasse, Le Conseil régional travaille avec la Séchilienne-Sidéc afin que la centrale de 40 MW prévue non loin de l'Usine du Galion soit 100% biomasse et non pas mixte biomasse/charbon. Des réflexions sont menées afin que la biomasse soit importée du Brésil. Parallèlement, un projet Canelec sera développé en Martinique autour de la canne fibres, dans le même esprit que l'expérience du même nom menée en Guadeloupe. Il est communément accepté que 100 hectares de cannes fibres permettraient de produire 10MW. E outre, une étude a été lancée pour qualifier le business model. Concernant l'apport par des déchets, l'augmentation du tri (lire p20) devrait accroître le volume de cette matière première et donc sa part dans la production d'énergie.

En matière d'énergie solaire, la Région Martinique a une action similaire à celle développée par la Région Guadeloupe (attention à l'évolution technologique, choix pour la pose sur bâtiments, développement du chauffe-eau solaire...) Pour rendre les bâtiments intelligents dans ce domaine, la collectivité martiniquaise va bénéficier des avancées de la Guadeloupe pour établir sa réglementation thermique. Pour accompagner son action, la Région

ANTILLES / GUYANE

Energies renouvelables : les choix de la Guadeloupe, de la Guyane et de Martinique

Martinique vient de signer un accord cadre avec EDF et l'Adème pour agir ensemble sur la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, la recherche et l'innovation, et la formation des acteurs. Dernière pierre à l'édifice, la Région Martinique est en train de créer son Agence de l'énergie. Le principe en a été présenté aux élus en décembre dernier. Elle rassemblera tous les partenaires intéressés par l'énergie (SMEM, Ademe, DEAL, Cacem, CCNM, Conseil général, CAESM, EDF, Effinergie, Synerg'Îles, Syndicat des énergies renouvelables...). Ses missions seront de définir et mettre en œuvre les réglementations, d'accompagner les porteurs de projet, de suivre les recherches-développements, d'assurer les formations, d'être l'observatoire du secteur et assurer la vulgarisation de la connaissance dans ce domaine. La prochaine étape est le recrutement de son directeur pour constituer l'ossature de l'agence avec comme objectif d'être opérationnelle au second semestre 2012.

Dossier réalisé par Francette Rosamont et Julie Rosamont

(1) Financé par les fonds Interreg, aujourd'hui par l'Agence française de développement et l'Europe, le schéma imaginé devrait aboutir à ce que la Dominique conserve 20MW pour sa consommation propre et fournisse 40MW d'une part à la Guadeloupe, d'autre part, à la Martinique.

Eolien : trouver une solution

La Guadeloupe a mis pour l'instant le développement de l'éolien en stand-by à cause de l'implantation du radar météo dans la zone Nord Grande-Terre, partie de son territoire qui est le plus favorable à la production de cette énergie. En effet, pour ne pas perturber le fonctionnement de ce matériel chargé de surveiller les cyclones, rien ne doit être installé dans un rayon de 30 km à cause notamment de sa sensibilité aux ondes. La solution serait le déplacement de cet équipement à Marie-Galante. La dépense est estimée à 3M€, un coût qu'aucun organisme ne veut supporter. Le Conseil régional est tout de même en train de mettre la dernière main à son Schéma éolien qui lui permettrait de faire évoluer son parc, en l'équipant par exemple d'éoliennes pouvant produire 1MW au lieu de 0,275MW aujourd'hui.

Energie thermique des mers : réflexions

La Martinique a estimé à 7MW son potentiel en termes d'énergie thermique des mers. Bien qu'elle ait indiqué son intérêt par le biais d'une convention tripartite signée avec DCNS, leader mondial de la défense navale, et STX France, spécialiste de la construction de navires complexes tels les bateaux de croisière, les ferries..., elle tique sur la structure juridique proposée qui l'exposerait davantage que le porteur de projet, d'une part parce que la technologie est encore au stade de l'expérimentation, d'autre part, parce que l'investissement prévu est très important. La convention signée définit les spécificités d'une centrale pilote d'une puissance de 10 MW qui doit voir le jour d'ici à 2015. Le dossier de financement a été approuvé au niveau national, dans le cadre du programme Investissements d'Avenir et fait partie des projets gouvernementaux présentés au programme de financement européen pour les énergies renouvelables (NER300). Le site d'implantation retenu est situé à 7 km à l'ouest de la commune de Bellefontaine.

Actualités nationales

PRESIDENTIELLE

Grand oral réussi pour Hollande, champion de l'égalité

AFP 22.01.2012



François Hollande a réussi dimanche son grand oral de candidat PS à l'Elysée favori des sondages, en réunissant une foule ardente au Bourget pour placer l'"égalité" au coeur de son projet de réenchantement du "rêve français". - Patrick Kovarik (AFP)

François Hollande a réussi dimanche son grand oral de candidat PS à l'Elysée favori des sondages, en réunissant une foule ardente au Bourget pour placer l'"égalité" au coeur de son projet de réenchantement du "rêve français".

Comme l'attendaient ses soutiens, il s'est efforcé de "fendre l'armure" pour parler de lui, de sa famille, dans un discours combatif d'une heure et 23 minutes. 25.000 personnes (10.000 dans la salle, 15.000 dans une annexe), selon les organisateurs, ont assisté à ce premier grand meeting de campagne à trois mois du premier tour présidentiel.

Parlant à la première personne --ce qui n'est pas fréquent chez cet homme réputé d'une pudeur extrême--, il a assuré: "j'aime les gens quand d'autres sont fascinés par l'argent", "je veux conquérir le pouvoir mais je ne suis pas vorace", "je n'aime pas les honneurs, les protocoles et les palais". "Je suis un optimiste de la volonté", a-t-il encore dit, une référence à Gramsci.

Un des moments forts a été sa citation d'Albert Camus, "petit enfant pauvre" devenu Nobel de littérature, saluant

PRESIDENTIELLE

Grand oral réussi pour Hollande, champion de l'égalité

son instituteur.

Définissant comme son "véritable adversaire, qui n'a jamais été élu et ne sera pas candidat, le monde de la finance", le député de Corrèze a voulu démentir ceux qui lui reprochent une gauche pas assez combative. Mais il n'a pas calé sur la sécurité, "un droit", s'engageant à lutter contre les fraudeurs fiscaux ou délinquants financiers tout comme "le petit caïd" qui "met en coupe réglée un quartier". "La République vous rattrapera!"

Ponctuant son discours du mot "France", il a aussi promis d'inscrire la laïcité dans la Constitution. "C'est une valeur qui libère et qui protège".

Cravate bleu nuit, costume sombre, chemise éclatante de blancheur, il a été très applaudi par une foule assez jeune qui brandissait des affiches "Génération changement", écho à son slogan "Le changement c'est maintenant", inscrit en lettres rouges sur le fond de scène bleu.

Toute la famille socialiste, avec au premier rang 4 ex-Premiers ministre Laurent Fabius, Pierre Mauroy, Lionel Jospin et Edith Cresson et l'ex-candidate à l'Elysée Ségolène Royal, était réunie dans les hangars froids du Parc des Expositions. Martine Aubry, vaincue en finale de la primaire PS, a été particulièrement applaudie.

Au premier rang également, Valérie Trierweiler, la compagne de François Hollande, était assise au côté de Mazarine Pingeot, fille de François Mitterrand.

Une brochette de "people", Jean-Miche Ribes, Benjamin Biolay avec Yannick Noah en chauffeur de salles, était venue soutenir le candidat.

M. Hollande a relevé avoir choisi pour ce rendez-vous de mobilisation la Seine-Saint-Denis, le département le plus jeune du pays, lui qui a mis la jeunesse au coeur de son projet.

Dans la devise républicaine, l'égalité a été son maître-mot, martelé plusieurs dizaines de fois. Cette égalité passe par la réforme fiscale, le droit des homosexuels au mariage, la parité homme-femme, le droit de vote local des étrangers non communautaires...

"Je serai le président de la fin des privilèges", a-t-il dit. "Avant toute réforme, toute décision, toute loi, je ne me poserais qu'une seule question: ce qu'on propose est-il juste?"

Coup de patte à ses alliés écolos? "J'ai confiance dans la science et le progrès", a lancé M. Hollande, qui s'est donné comme critère de réussite: "que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012".

"Français, c'est le plus beau nom que l'on puisse donner à un citoyen du monde", a conclu celui qui ambitionne de succéder à François Mitterrand.

PRESIDENTIELLE

Hollande présente ses "60 engagements pour la France"

AFP 26.01.2012



François Hollande, candidat PS à l'Elysée, a dévoilé jeudi ses "60 engagements" dont le coût atteindra 20 milliards d'euros en 2017 avec une profonde réforme de la fiscalité, des mesures en faveur des PME et des propositions sur l'éducation et la jeunesse. - Fred Dufour (AFP)

François Hollande, candidat PS à l'Elysée, a dévoilé jeudi ses "60 engagements" dont le coût atteindra 20 milliards d'euros en 2017 avec une profonde réforme de la fiscalité, des mesures en faveur des PME et des propositions sur l'éducation et la jeunesse.

"Notre pays a besoin de changement", a déclaré M. Hollande, en ouverture de sa conférence de presse vers 11H20 à la Maison des métallos, haut lieu du syndicalisme parisien. Debout derrière un pupitre, sur fond bleu, devant 400 journalistes, il a indiqué que son programme reposerait sur quatre "principes": "lucidité", "volonté", "justice" et "clarté".

"Lucidité sur la gravité de la situation, l'ampleur de la crise et l'état du pays". "Volonté pour changer, la volonté pour redresser notre économie, nos comptes publics". "Justice, pour les Français qui l'attendent, pour le monde économique, notamment pour les PME". "Clarté, sur les financements, sur la méthode, sur le calendrier", a-t-il énuméré.

Il a ensuite détaillé les 60 engagements de son programme, accessible sur son site internet (<http://francoishollande.fr>).

Le gouvernement et sa majorité ont répliqué en temps réel au candidat PS en dénonçant en vrac des mesures déjà existantes, dangereuses pour les classes moyennes, "démagogiques ou irresponsables". Marine Le Pen (FN) a fustigé des "mesurettes".

Dans son programme, le candidat, qui a fait de l'éducation et la jeunesse sa priorité, réaffirme son intention de créer 60.000 postes dans ce secteur sur 5 ans. Il redit sa volonté de créer un "contrat de génération", c'est-à-dire de "permettre l'embauche en CDI, de jeunes, accompagnés par un salarié plus expérimenté qui sera ainsi maintenu dans l'emploi jusqu'à son départ en retraite". "L'objectif est d'en créer 500.000", a-t-il précisé devant la presse.

Il veut aussi augmenter de "25%" l'allocation de rentrée scolaire dès septembre.

Sur le plan économique, M. Hollande confirme ses mesures phare: une grande réforme fiscale, qui passera par la fusion, "à terme, de l'impôt sur le revenu et de la CSG dans le cadre d'un prélèvement simplifié sur le revenu" et la création d'une "tranche supplémentaire de 45% pour les revenus supérieurs à 150.000 euros par part".

Il donne la "priorité" aux PME, avec la création d'une Banque publique d'investissement et une refonte de l'impôt sur les sociétés au profit de ces entreprises. Il précise aussi les contours du nouveau "livret d'épargne industrie" entièrement dédié au financement des PME, qui sera conjugué avec le doublement du plafond du livret développement durable. Celui-ci passera de 6.000 à 12.000 euros.

Est aussi prévue une augmentation de 15% de la taxation des bénéficiaires des banques. Le projet confirme également, pour les banques, la séparation de leurs activités (investissement et emploi/opérations spéculatives).

Nombre de mesures sont inspirées du projet socialiste adopté en mai (logements sociaux, allocation autonomie

PRESIDENTIELLE

Hollande présente ses "60 engagements pour la France"

pour les étudiants, fiscalité, etc.). Toutefois certaines sont revues à la baisse.

M. Hollande veut par exemple créer 150.000 emplois d'avenir pour l'insertion des jeunes dans l'emploi, quand le projet PS en prévoyait 300.000. Il entend créer 1.000 emplois au sein de l'ensemble justice, police, gendarmerie chaque année pendant 5 ans, alors que le projet PS prévoyait le recrutement de 10.000 gendarmes et policiers sur le quinquennat.

A plusieurs reprises, des mesures sont annoncées, sans précision. Par exemple sur la réforme du quotient familial, le document indique seulement que cette mesure "maintiendra toutes les ressources affectées à la politique familiale" et concernera "moins de 5% des foyers fiscaux". Sur les retraites, il ne donne aucune indication sur les leviers qu'il compte utiliser pour parvenir à leur financement.

Par ailleurs, M. Hollande confirme la fermeture de la centrale alsacienne de Fessenheim (est), répète qu'il veut "ouvrir le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels", qu'il est favorable à une loi sur le "non-cumul des mandats", qu'il introduira une "part" de proportionnelle pour les législatives et qu'il accordera le droit de vote aux élections locales aux étrangers.

Il prône, dans "des conditions précises et strictes", une "assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité" en cas de maladie incurable entraînant une souffrance "insupportable".

Alors que son annonce, dimanche dernier au Bourget, lors de son premier grand meeting de campagne, d'une inscription de la loi de 1905 sur la laïcité dans la Constitution avait soulevé des craintes sur l'avenir du Concordat en Alsace et en Moselle, il propose d'insérer un article tenant compte de ce régime dérogatoire.

En bref...

PNRU 2 : les maires de grandes villes interpellent le gouvernement

Politique de la ville Publié le jeudi 23 février 2012

"Il est urgent de stabiliser le modèle de financement" du programme national de rénovation urbaine (PNRU) en cours et celui à venir, alerte l'Association des maires de grandes villes. Alors que le gouvernement ne cache pas les difficultés de boucler le montage financier du futur PNRU 2 qui doit démarrer en 2013, l'association indique que dès 2012, "il devrait manquer environ 1 milliard d'euros pour boucler les tours de table et les avenants signés entre l'Anru et les collectivités locales". "Au-delà des réponses de court terme, il importe d'annoncer une suite à une dynamique qui a permis sur les territoires de changer la physionomie et l'attractivité des quartiers et de redonner confiance aux habitants", insiste Michel Destot, député-maire de Grenoble et président de l'AMGVF, cité dans le communiqué. L'AMGVF travaille actuellement avec l'Association des communautés urbaines de France (Acuf) et l'association Ville et Banlieue à la préparation d'un manifeste sur la politique de la ville. Ce manifeste "sera adressé prochainement à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle, qui seront ainsi interpellés directement pour réponse".

PRESIDENTIELLE

Hollande se présente en candidat crédible qui appliquera toutes ses mesures

AFP 27.01.2012



François Hollande (PS) s'est appliqué jeudi à asseoir sa crédibilité de candidat à l'Elysée en affirmant que toutes les mesures de son programme, dont il a donné un chiffrage précis, étaient "intégralement financées" et seraient "appliquées dans le quinquennat". - - (France 2/AFP)

François Hollande (PS) s'est appliqué jeudi à asseoir sa crédibilité de candidat à l'Elysée en affirmant que toutes les mesures de son programme, dont il a donné un chiffrage précis, étaient "intégralement financées" et seraient "appliquées dans le quinquennat".

A la maison des Métallos, haut lieu du syndicalisme parisien, M. Hollande a détaillé les soixante mesures de son programme, contenues dans un document de 40 pages, les plaçant sous le signe de quatre principes: "lucidité", "volonté", "justice" et "clarté".

Devant lui, un parterre de 400 journalistes et de responsables socialistes. Parmi eux la première secrétaire Martine Aubry, l'ex-candidate à l'Elysée Ségolène Royal, Laurent Fabius, Pierre Moscovici, son directeur de campagne, Michel Sapin, Manuel Valls... et le président du PRG Jean-Michel Baylet.

Le programme prévoit 20 milliards d'euros de dépenses par an d'ici à 2017, avec au centre une réforme en profondeur de la fiscalité, des mesures pour les PME et des propositions sur l'éducation et la jeunesse. Exemple: l'objectif de créer 500.000 "contrats de génération" pour embaucher un jeune tout en gardant un senior en entreprise.

Côté recettes, l'annulation de 29 milliards d'euros de niches fiscales, dont environ 17 milliards qui bénéficiaient aux entreprises.

PRESIDENTIELLE

Hollande se présente en candidat crédible qui appliquera toutes ses mesures

François Hollande a évoqué "la défiscalisation des heures supplémentaires sauf pour les très petites entreprises qui bénéficieront d'un régime particulier".

Après sa prestation de dimanche devant plus de 20.000 personnes au Bourget, le candidat a souligné sa détermination à agir "vite" s'il est élu en mai et sa volonté de tenir ses engagements.

"Je ne promets que ce que je suis capable de tenir: pas moins, pas plus, tout ce qui est dit sera fait" et "sera fait vite lorsqu'il s'agit de changer les structures", a assuré le candidat en détaillant précisément chacune de ses propositions.

Une réplique en règle aux attaques récurrentes de la droite mettant en cause le flou et le manque de crédibilité supposés de son programme. Dans une pique à Nicolas Sarkozy, dont il ne cite jamais le nom, M. Hollande a assuré qu'il ne serait pas "un président demandant aux Français de me comprendre parce que j'aurai changé de politique ou parce que la conjoncture aura changé".

Le candidat s'est particulièrement adressé aux classes moyennes, que l'UMP et le gouvernement l'accusent de vouloir "matraquer", assurant qu'elles avaient "été ponctionnées pendant cinq ans" par l'actuel gouvernement.

"Ces classes moyennes seront protégées", a-t-il assuré, indiquant que les mesures restrictives viseraient "les plus hauts revenus, tous ceux qui ont bénéficié des 75 milliards de cadeaux fiscaux cumulés sur le quinquennat" écoulé.

Au PS, Martine Aubry, son ex-rivale de la primaire, a loué un projet qui "rassure" et un candidat témoignant "beaucoup de crédibilité, beaucoup de force".

Plus nuancé, l'écologiste Daniel Cohn-Bendit, figure d'EEELV, a salué "un programme de haute couture", jugeant toutefois qu'il y manquait "un souffle écologique".

L'UMP et le gouvernement ont lancé très rapidement l'offensive. C'est un projet "qui met le modèle social en péril, la crédibilité de la France en péril et qui menace les Français", a déclaré la porte-parole du gouvernement Valérie Pécresse, montée au créneau avec plusieurs ministres.

"Ce sont des mesurette", "un projet aseptisé", a commenté la candidate FN Marine Le Pen. "On ne reviendra pas à l'équilibre avec ce programme-là. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas imaginable", a jugé le candidat MoDem, François Bayrou.

Dans la soirée, le candidat socialiste a participé à l'émission "des Paroles et des actes" de France 2 et assuré le service après-vente de son programme.

L'occasion aussi pour lui de parler d'autre chose que de chiffres et de courbes pour évoquer son propre parcours et répondre aux attaques de la droite, qui moque son sens du consensus. "Etre normal est une qualité (...) Je pense qu'il y a eu des comportements au sommet de l'Etat qui n'ont pas été normaux", a-t-il dit. "J'essaie de résoudre les conflits, je ne les recherche pas, je ne les suscite pas".

Sa confrontation avec le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé a donné lieu, pendant 40 minutes, à un affrontement parfois musclé mais extrêmement technique.

"Vous êtes un peu trop sûr d'avoir déjà tourné la page", a lancé M. Juppé au candidat PS. "Si vous pensez qu'il y a eu un bon quinquennat, défendez cette position devant les Français", a répliqué ce dernier, affirmant: "Je ne suis pas dans une rétrospective, je suis dans une perspective".

PRESIDENTIELLE

Un pied à droite, l'autre à gauche, Bayrou dévoile son programme

Par [Matthieu Deprieck](#), L'EXPRESS publié le 01/02/2012 à 16:12, mis à jour à 16:15



François Bayrou a dévoilé ce mercredi son programme économique. Reuters/Charles Platiau

Le candidat MoDem a critiqué le manque de cohérence de la part de Nicolas Sarkozy et François Hollande, mais a dévoilé vingt propositions, dont certaines sont dans la droite lignée de ce que le PS et l'exécutif proposent.

Réduire la dette, produire français et instruire dès le plus jeune âge. Si à la lecture de ces mots, vous vous mettez soudainement à penser, au choix, à la présidentielle 2012, à la couleur orange, ou même à de beaux paysages béarnais, pas de panique. Tout est normal, vous avez juste entendu un des discours de François Bayrou ces six derniers mois.

Car à force de répéter ces leitmotifs, le candidat MoDem a fini par y être totalement associé. Pour la présentation de son programme économique ce mercredi, il a donc repris les trois grands axes de sa pensée, développant les deux premiers, réservant le dernier -l'éducation- pour une journée spécialement dédiée à ce thème samedi.

Chez François Bayrou donc, la réduction de la dette est érigée en principe fondateur. Au point d'instaurer une rigueur de deux ans. "Il ne faut plus dépenser un euro de plus dans la sphère publique, soit au niveau de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale", annonce-t-il.

Bayrou suit et critique autant Sarkozy que Hollande

Sur ce point, le candidat veut se démarquer de François Hollande, qu'il attaque dans les mêmes proportions que Nicolas Sarkozy dès les premières lignes de son discours: "J'ai observé, ces derniers jours, dans l'exposé des programmes des différents candidats un très grand désordre (...) Manque de cohérence, de logique, de crédibilité de François Hollande. On ne peut pas rééquilibrer les budgets sans que l'Etat (...) ne fasse des économies." Haro donc sur les 60 000 postes dans l'éducation ou les 150 000 emplois jeunes.

Pas de jaloux. François Bayrou pointe les mêmes manques chez Nicolas Sarkozy: "Il annonce qu'il n'augmentera pas les impôts, et dans la même émission, il annonce la TVA sociale et crée deux impôts supplémentaires."

Le candidat MoDem a ainsi rythmé son heure de discours, prenant appui à droite, comme à gauche, pour présen-

PRESIDENTIELLE

Un pied à droite, l'autre à gauche, Bayrou dévoile son programme

ter son programme. Ainsi, il a répété son soutien à une taxe sur les transactions financières, à la règle d'or et, dans une moindre mesure, à l'augmentation de la TVA. Se disant "(très) réservé" sur cette disposition prise par le chef de l'Etat, il a toutefois annoncé vouloir augmenter d'un point cet impôt s'il est élu en mai prochain. Une nouvelle hausse d'un point en 2014 viendrait compenser une éventuelle baisse de croissance.

Du chef de l'Etat, il retient également les négociations du temps de travail dans chaque entreprise. A une exception notable, toutes ces discussions se feront dans le cadre d'un cahier des charges fixé par des accords de branche, pour éviter "le risque de pressions sur un seul salarié dans les petites entreprises".

Pas un mot sur le FN

Sur sa gauche, François Bayrou partage plusieurs idées avec son rival socialiste: création de banques mixtes de soutien aux PME, mise en place d'un livret d'épargne industrie, coup de rabot sur les niches fiscales. Cette dernière mesure est censée rapporter 20 milliards d'euros au bout de trois ans, dont dix la première année. Pour réunir les 50 milliards d'économies, François Bayrou annonce également une hausse de la TVA (20 milliards) et une réforme fiscale, qui toucherait les plus fortunés avec création de deux tranches -l'actuelle 41% portée à 45% et une tranche de solidarité à 50% pour les revenus supérieurs à 250 000 euros par part.

Fidèle à son habitude, le candidat centriste s'est donc tenu à mi-chemin du PS et de l'UMP. Il n'a d'ailleurs cité que ces deux partis comme adversaires: "Il y a trois choix, François Hollande, Nicolas Sarkozy et moi au centre." Exit le FN, qui le devance pourtant dans les sondages.

Quant aux autres prétendants, il espère que certains le rejoindront tôt ou tard: "Il existe encore de nombreux candidats dont on voit qu'ils n'iront pas jusqu'au bout." Jean-Pierre Chevènement est désormais l'un d'eux. A qui le tour maintenant?

PRESIDENTIELLE

Présidentielle: Chevènement se retire, à la plus grande satisfaction du PS

AFP 01.02.2012



Jean-Pierre Chevènement, président d'honneur du MRC, a annoncé mercredi à l'AFP qu'il se retirait de la course présidentielle, ajoutant qu'il indiquerait "le moment venu" à qui il apporterait son soutien. - Boris Horvat (AFP/Archives)

Jean-Pierre Chevènement, considéré en 2002 comme un des "tombeurs" de Lionel Jospin à la présidentielle, s'est retiré mercredi de la course 2012, à la plus grande satisfaction de François Hollande qui y a vu sagesse et rassemblement.

Le sénateur de Belfort, président d'honneur du Mouvement Républicain et Citoyen, 72 ans, a jugé avoir pu exercer le "rôle pédagogique" qu'il s'était assigné en se lançant le

5 novembre. Rôle qui, dès le départ, laissait supposer qu'il n'irait pas jusqu'au bout.

Il n'a "plus aujourd'hui les moyens de continuer", a-t-il dit dans un communiqué.

En trois mois de campagne, sur fond de crise financière et européenne, il n'a pas été facile à ce souverainiste sourcilieux de "faire bouger les lignes" comme il ambitionnait de le faire, pour "mettre la gauche et la France à la hauteur des défis qu'elles doivent relever".

Jusqu'ici, les débats présidentiels se sont en effet polarisés en premier chef autour du socialiste François Hollande et du président sortant Nicolas Sarkozy, de Marine Le Pen (FN) et François Bayrou (Modem) également, au détriment des "petits" candidats, qui ont eu de plus en plus de mal à se faire entendre.

Dans les derniers sondages, le "Che" était crédité de moins de 1% d'intentions de vote, bien loin de la course brillante qu'il avait menée en 2002, rassemblant les "républicains des deux rives".

Défiant le chef de gouvernement Jospin après avoir été son ministre de l'Intérieur, il avait réuni in fine 5,3% des voix, accusé alors d'avoir contribué à évincer le champion socialiste du second tour.

Longtemps pilier de la gauche du PS, chargé en 1981 du "projet socialiste", cet intellectuel cultivé et courtois avait quitté le parti en 1993 pour cause de désaccord sur l'Europe. Il avait fondé le Mouvement des Citoyens (MDC), devenu en 2003 le Mouvement Républicain et Citoyen.

"J'indiquerai bien sûr, le moment venu, le candidat à l'élection présidentielle auquel, les yeux ouverts, j'apporterai mon soutien", a précisé celui qui fut aussi ministre socialiste dans les gouvernements Mauroy, Fabius, Rocard.

Il avait démissionné trois fois de son poste pour protester en 1983 contre la gestion des entreprises nationalisées, en 1991 contre la guerre du Golfe et en 2000 contre la gestion du dossier corse.

Pressé par l'AFP de dire quand il fera connaître son choix pour l'Elysée 2012, M. Chevènement a répété : "le moment venu".

Mais M. Hollande, qui fait la course élyséenne en tête, a illico salué sa décision: "c'est sage de sa part de faire en sorte que nous puissions nous rassembler dès le premier tour", a déclaré sur RTL le député de Corrèze.

"Il ne tient qu'à lui de se mettre derrière le mouvement que j'ai engagé, mais j'ai du respect pour la décision qu'il vient de prendre", a ajouté le candidat PS.

Autre candidat à l'Elysée, Jean-Luc Mélenchon (FG) a assuré: "Ce serait un honneur de l'avoir avec nous". Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République) a exhorté le sénateur à le soutenir et ainsi "faire prévaloir l'intérêt de la France sur le jeu politicien".

PRESIDENTIELLE

Présidentielle: Chevènement se retire, à la plus grande satisfaction du PS (suite)

"Dans les temps difficiles qui sont devant nous, rien n'est plus important que de maintenir un recours républicain", a pris soin de souligner M. Chevènement, en annonçant qu'il jetait l'éponge. Euro trop cher, croissance européenne, souveraineté budgétaire et fiscale, Europe des nations: il a de nouveau énuméré ses priorités.

Pour l'élection de 2007, M. Chevènement avait déjà renoncé à sa candidature et s'était engagé dans la campagne de Ségolène Royal.

Merkel vient soutenir Sarkozy à Paris en pleine campagne présidentielle



AFP 06.02.2012

Angela Merkel arrivera lundi à Paris pour présider avec Nicolas Sarkozy le 14e conseil des ministres franco-allemand, alors que la campagne pour la présidentielle en France bat son plein. - Philippe Wojazer (AFP/Archives)

La chancelière Angela Merkel est arrivée lundi à Paris pour présider le 14e conseil des ministres franco-allemand avec Nicolas Sarkozy et doit en profiter, en pleine campagne présidentielle française, pour apporter son soutien au futur candidat dans la course à l'Elysée.

Comme le veut le rituel de cette grande messe annuelle franco-allemande, M. Sarkozy et Mme Merkel ont ouvert les travaux de cette réunion par un entretien, en présence du Premier ministre François Fillon. Pendant ce temps, les ministres des deux pays, neuf de chaque côté, se sont retrouvés par paires pour faire le point de leurs dossiers particuliers.

La crise financière de la zone euro doit largement occuper les discussions entre le chef de l'Etat et la chancelière, qui tiendront une conférence de presse vers 12h45 avant de retrouver leurs ministres pour déjeuner.

A commencer par la situation de la Grèce, dont le gouvernement enchaînait lundi les discussions pour tenter de boucler le nouveau plan de rigueur nécessaire au sauvetage financier du pays.

Face au tollé suscité par une proposition de son gouvernement, Angela Merkel a renoncé à imposer une tutelle financière européenne sur la Grèce, mais continue à presser pour plus de rigueur budgétaire. Nicolas Sarkozy a rejeté toute idée de tutelle et parie sur un "accord définitif" rapide avec Athènes.

Sur le plan bilatéral, le président et la chancelière doivent recevoir lundi un rapport qui énumère les pistes de "convergence fiscale" entre leurs deux pays, qu'ils veulent concrétiser par un impôt sur les sociétés commun.

La taxe sur les transactions financières devait également occuper leurs discussions. Si Paris et Berlin militent pour son entrée en vigueur dans toute l'UE, le président a annoncé son intention de l'appliquer seul, dès "le mois d'août de cette année", pour montrer l'exemple.

PRESIDENTIELLE

Merkel vient soutenir Sarkozy à Paris en pleine campagne présidentielle (suite)

Mais, au-delà de ces discussions, c'est l'entretien télévisé croisé que doivent accorder Nicolas Sarkozy et Angela Merkel aux chaînes France 2 et ZDF, qui retient toute l'attention à Paris.

A moins de 80 jours du premier tour de la présidentielle, la chancelière devait apporter son soutien au président candidat, ainsi que l'avait révélé il y a dix jours le secrétaire général de la CDU, le parti de la chancelière, Hermann Gröhe. "Angela Merkel va soutenir Nicolas Sarkozy lors de rendez-vous de campagne au printemps", avait-il annoncé.

Depuis plusieurs mois, le président candidat multiplie les références au "modèle" allemand. C'est en rappelant les réformes douloureuses conduites par le chancelier social-démocrate Gerhard Schröder en 2003-2004 puis par Angela Merkel, qu'il a défendu sa TVA sociale.

Avant même cette prestation télévisée, la chancelière est déjà intervenue la semaine dernière dans le débat politique franco-français en assurant qu'elle ne pouvait "imaginer que la France n'applique pas correctement la règle d'or" de retour à l'équilibre budgétaire, que le candidat socialiste François Hollande refuse d'inscrire dans la Constitution.

Le camp du chef de l'Etat, toujours donné largement perdant dans les sondages d'intention de vote, n'a pas caché espérer de son duo avec la chancelière qu'il renforce, auprès des Français, sa stature de chef de l'Etat, par opposition au simple candidat François Hollande.

En novembre, Nicolas Sarkozy avait inauguré cet exercice télévisé avec Barack Obama, après le sommet du G20 à Cannes. Le président américain, un démocrate, avait alors fait l'éloge de son homologue à une heure de grande écoute. De la "propagande" électorale, avait alors dénoncé la gauche.

POLITIQUE

Sarkozy en campagne, candidat dans les jours prochains



AFP 10.02.2012

Le président français Nicolas Sarkozy, campé sur des "valeurs" de droite, est désormais pleinement lancé dans la bataille pour sa reconduction au printemps face au favori socialiste François Hollande, ne laissant planer qu'un petit suspense sur la date de sa candidature officielle. - Lionel Bonaventure (AFP)

Le président français Nicolas Sarkozy, campé sur des "valeurs" de droite, est désormais pleinement lancé dans la bataille pour sa reconduction au printemps face au favori socialiste François Hollande, ne laissant planer qu'un petit suspense sur la date de sa candidature officielle.

Si l'on ignore encore la forme qu'elle prendra, la déclaration formelle de candidature de Nicolas Sarkozy devrait avoir lieu la semaine prochaine, peut-être le 16 février, à près de deux mois du premier tour de la présidentielle.

Une information corroborée par l'intéressé ("le rendez-vous approche") et surtout par l'annonce vendredi par le parti présidentiel UMP qu'un premier "grand meeting" de soutien à Nicolas Sarkozy était prévu le 19 février à Marseille (sud-est).

Largement distancé dans les sondages par François Hollande, le président a ainsi décidé d'accélérer son calendrier initial d'entrée officielle en campagne, alors que ses proches évoquaient encore la semaine dernière la fin février ou le début mars.

Nicolas Sarkozy a remis au goût du jour la stratégie qui lui avait en partie permis de l'emporter en 2007, lorsqu'il avait su séduire les sympathisants du Front national (FN), le parti d'extrême droite.

Il a décidé d'amorcer sa campagne sur les questions de société, après avoir consacré ses dernières décisions de président aux questions économiques, notamment une hausse de la TVA, une baisse des charges sur les entreprises et l'instauration d'une taxe sur les transactions financières.

Mais à cause de la crise, et du caractère de plus en plus technique des sujets économiques, qu'il s'agisse de la dette ou de la fiscalité, il a acquis la conviction qu'il était préférable de ne pas trop axer son début de campagne sur ces thématiques, selon la presse.

Opposition au droit de vote des étrangers hors Union européenne, refus du mariage gay, réforme restreignant les droits des chômeurs, appel aux valeurs du travail, de la famille et de la responsabilité... dans une longue interview à au Figaro magazine, rendue publique jeudi, M. Sarkozy a cherché à conforter l'électorat de droite.

"C'est le retour aux valeurs", approuve le ministre des Transports, Thierry Mariani, chef de file du courant droitier de la majorité.

Quitte à prendre le risque de se couper de la sensibilité centriste de la droite, comme le craint l'ancien porte-parole de l'UMP, Dominique Paillé.

"Attention ! A trop chasser sur les terres populistes, ce sera la rupture avec l'électorat centriste humaniste", a-t-il estimé, qualifiant les déclarations de Nicolas Sarkozy de "virage très dangereux",.

Le chef d'Etat a aussi rapidement été accusé par la candidate écologiste Eva Joly de "braconner sur les terres de

POLITIQUE

Sarkozy en campagne, candidat dans les jours prochains

la droite extrême".

Des termes repris presque à l'identique à la Une du quotidien Le Monde, dans son édition de vendredi après-midi: "Sarkozy chasse sur les terres du Front national".

"Il veut reprendre pied dans l'électorat de 2007 qui a été déçu et récupérer 5 ou 6 points pour retrouver les 31% du premier tour il y a cinq ans", décrypte un responsable de l'UMP.

François Hollande arrive aujourd'hui en tête de toutes les enquêtes, avec 29-30% des intentions de vote au premier tour, devant Nicolas Sarkozy (24-25%), la dirigeante d'extrême droite Marine Le Pen (18%) et le centriste François Bayrou (13%). Au second tour, le socialiste est nettement favori, obtenant jusqu'à 60% dans certains sondages.

Avec son discours "à droite toute", souligné par toute la presse française, le président sortant s'expose aussi à l'accusation de vouloir profiter d'une éventuelle défection de la candidate d'extrême droite Marine Le Pen.

Elle déclare ne pas être certaine d'obtenir les 500 parrainages d'élus nécessaires pour être présente au scrutin des 22 avril et 6 mai.

Nicolas Sarkozy fait "le pari extrêmement dangereux" de l'absence de Marine Le Pen, a déclaré Vincent Peillon, un des soutiens de François Hollande.

PRESIDENTIELLE

Sarkozy entre mercredi dans la course à l'Elysée face au favori Hollande

AFP 14.02.2012



Nicolas Sarkozy déclarera sa candidature mercredi soir sur TF1 et sa porte-parole de campagne sera Nathalie Kosciusko-Morizet: ces deux certitudes ont dissipé mardi une partie du suspense persistant autour de ce moment crucial de la campagne électorale - Michel Euler (AFP)

La fin du vrai-faux suspense est en vue. Président en campagne depuis déjà des semaines, Nicolas Sarkozy va annoncer mercredi soir à la télévision sa candidature à la présidentielle avec l'ambition de refaire son retard sur son rival du PS, François Hollande.

Même si l'Elysée s'est appliqué à entretenir le mystère en répétant que rien n'est encore décidé, une source proche de la présidence a confirmé mardi que le chef de l'Etat entrerait officiellement dans la course à l'Elysée au 20h00 de TF1.

Dans la foulée, le candidat Sarkozy devrait faire une première sortie le lendemain jeudi à Annecy (Haute-Savoie), fief du président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, ponctuée par une première réunion publique annoncée de sources UMP à 17h30, avant le "grand meeting" programmé dimanche à Marseille.

Cette confirmation de l'entourage direct du président vient définitivement lever le doute et les spéculations qui allaient bon train depuis des semaines sur la date et la forme de sa candidature à un second mandat.

Sa décision ne faisait plus guère de mystère. Depuis plusieurs mois, Nicolas Sarkozy, 57 ans, profitait de chacune de ses interventions publiques pour dénoncer les propositions de son rival socialiste. Et en petit comité, il ne masquait plus son envie d'en découdre au plus vite.

Lui-même avait largement levé le voile sur ce secret de Polichinelle le 29 janvier, lors de sa dernière prestation

PRESIDENTIELLE

Sarkozy entre mercredi dans la course à l'Elysée face au favori Hollande

télévisée. "J'ai un rendez-vous avec les Français, je ne me déroberai pas et franchement, ça approche", avait-il confié.

Pressé par son entourage et les barons de l'UMP, inquiets de la course en tête du candidat socialiste dans les sondages d'opinion, Nicolas Sarkozy a finalement décidé d'accélérer son calendrier et de se défaire du costume de président "courage" qu'il souhaitait garder le plus longtemps possible face à la crise.

Depuis des semaines, François Hollande est donné systématiquement gagnant du premier tour avec au moins 30% des intentions de vote, avec 4 à 5 points d'avance sur le locataire de l'Elysée. Une avance qui tourne à la correction au second tour, puisque l'ex-patron du PS l'emporterait avec entre 55% et 59% des voix selon les sondages.

Les partisans du président espèrent que sa candidature constituera un électrochoc dans l'électorat. "Maintenant il va être candidat à plein temps et faire des propositions tous azimuts", s'enthousiasme une cadre de l'UMP, "je suis persuadée que les Français verront la différence avec François Hollande".

L'équipe de campagne du président-candidat est déjà très largement "dans les starting blocks", selon le secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé. Selon une source proche de l'Elysée, c'est la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, 38 ans, qui sera son porte-parole.

A ses côtés, l'actuel chef de cabinet du président, Guillaume Lambert, chapeautera l'organisation du dispositif, la revenante Emmanuelle Mignon, la maîtresse à penser de sa campagne victorieuse de 2007, sera chargée de l'alimenter en idées et en propositions et le conseiller spécial du président, Henri Guaino, continuera à servir de "plume" au candidat.

Sans surprise, François Hollande a tenu à relativiser l'annonce imminente de l'entrée en course de Nicolas Sarkozy, qui devrait "polluer" mercredi sa deuxième grande réunion publique à Rouen (Seine-Maritime). "Chacun savait déjà qu'il était candidat, ça ne change rien à la situation politique et ça ne change rien à ma propre campagne", a-t-il jugé en visite à Lyon.

Même s'il n'a rien confié de ses intentions, le président a déjà lâché mardi ce qui sera l'un des thèmes de sa campagne. Le droit à la formation.

En annonçant un plan de reprise par EDF du fabricant de panneaux solaires Photowatt dans l'Isère, il a confirmé sa volonté, exprimée samedi dans le Figaro-Magazine, de soumettre la question à référendum. "S'il le faut, je demanderai son avis au peuple français sur le droit à la formation à tout âge", a-t-il dit, "on n'est pas foutu à 50 ans".

Un seul "couac" est venu perturber mardi le bel ordonnancement de l'entrée en campagne de Nicolas Sarkozy. Après la dégradation infligée par sa concurrente Standard and Poor's, l'agence de notation financière Moody's a à son tour menacé la France de la priver de son triple A. "Un nouveau désaveu cinglant pour Nicolas Sarkozy", s'est empressée de déclarer Delphine Batho, un des porte-parole de François Hollande.

POLITIQUE

Assemblée nationale : la majorité revient à la charge sur la gestion de la Corrèze

Par A. l'AFP

Gazette des communes -Publié le 16/02/2012

La droite est revenue à la charge sur la gestion du Conseil général de la Corrèze, le 15 février 2012 à l'Assemblée nationale, le ministre des Collectivités territoriales, Philippe Richert, affirmant que ce département "est le seul à ne pas avoir respecté la fameuse règle d'or". Répondant, lors de la séance des questions au gouvernement, au député UMP Jean Auclair selon lequel la Corrèze a demandé à l'Etat « une aide d'urgence de 11,5 millions d'euros pour pallier sa mauvaise gestion », Philippe Richert a souligné que la Corrèze, dont le conseil général est présidé par François Hollande, est « le seul département à n'avoir pas respecté la fameuse règle d'or ».

En janvier, le ministre de l'Intérieur Claude Guéant avait déjà soutenu, dans une interview au Parisien/Aujourd'hui en France, que la Corrèze « c'est la Grèce de la France ».

Le vice-président PS du conseil général de la Corrèze, Gérard Bonnet, avait rétorqué que si son département était « la collectivité départementale la plus endettée de France », c'était la droite, à la tête du département jusqu'à 2008, qui « était responsable de la situation ».

« La Grèce a appelé le FMI au secours et bien, la Corrèze, avec François Hollande, nous appelle au secours ! Les Français ont le droit de savoir ce qui se passe dans ce département car c'est l'argent public qui est appelé à la rescousse ! », a lancé le 15 février dans l'hémicycle le député de la Creuse, Jean Auclair.

Jean-Marc Ayrault, président des députés PS, et Philippe Nauche, député PS de Corrèze, ont plus tard réfuté ces « nouvelles attaques » : « L'endettement de la Corrèze n'est pas le fait de la majorité de gauche, mais l'héritage de la droite qui a dirigé le département pendant 23 ans », indique le texte qui souligne que de 2001 à 2008, la dette a été multipliée par 8, passant de 35 à 300 millions.

« Depuis le changement de majorité, cette progression a été endiguée à 5 % par an en préservant l'investissement économique et les prestations sociales nécessaires à son développement. »

Les élus socialistes remarquent également que la Corrèze « n'appelle pas l'Etat au secours : les 11 millions que le gouvernement doit lui verser font partie du fond de soutien aux collectivités locales les plus déshéritées ».

En bref...

Le Premier ministre va exercer les fonctions de ministre de l'Ecologie

Environnement Publié le jeudi 23 février 2012

L'Elysée a annoncé mercredi 22 février au soir que Nicolas Sarkozy avait "mis fin, à sa demande", aux fonctions de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Nathalie Kosciusko-Morizet. Ses fonctions gouvernementales seront exercées par le Premier ministre. Thierry Mariani conserve ses attributions de ministre délégué chargé des Transports tandis que Benoist Apparu, jusqu'alors secrétaire d'Etat devient ministre délégué chargé du Logement.

POLITIQUE

Dette publique : une explosion sur fond de crise qui marque le quinquennat de Nicolas Sarkozy

Par A. l'AFP

Gazette des communes -Publié le 16/02/2012

Le quinquennat du président Nicolas Sarkozy s'est accompagné d'une explosion de la dette de la France, dont la crise est très majoritairement responsable même si les débuts du mandat ont été marqués par un certain laxisme budgétaire, estiment les économistes. De fin 2006 à fin 2011, la dette de la France a augmenté de 21,4 points de produit intérieur brut.

Cet accroissement est quasiment identique à celui de la dette de la zone euro et très inférieur à la montée en flèche de 40,6 points de PIB de la dette britannique sur la même période, note Henri Sterdyniak de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Dans le même temps, les Etats-Unis ont alourdi la leur d'un peu plus de 29 points de PIB.

« On ne peut pas dire que la dette a galopé par la faute de Sarkozy. La France est victime de la crise comme tous les autres pays », résume Henri Sterdyniak.

« La crise a été un choc extrêmement violent. Quand on compare à l'étranger, que l'on prend en compte la violence du choc, la responsabilité de Nicolas Sarkozy est mineure », renchérit Christian Saint-Etienne, professeur à l'Université Paris-Dauphine.

Le gouvernement prévoit une dette de 89,1 % du PIB en 2012 et vient de repousser d'un an son reflux, désormais attendu en 2014. Selon les calculs d'Henri Sterdyniak, la dette publique (c'est-à-dire de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécurité sociale), aura augmenté de 620 milliards d'euros de fin 2006 à fin 2012, dont 275 proviennent des seuls intérêts versés et 310 de la crise économique. 30 milliards sont dus aux politiques de relance mises en oeuvre en 2009-2010 pour contrer les effets de la crise et 60 autres proviennent de baisses d'impôts.

55 milliards économisés - De ces derniers chiffres, il faut soustraire 55 milliards économisés par une « gestion très rigoureuse des finances publiques » (baisse du nombre de fonctionnaires, non-revalorisation de leurs salaires, restrictions dans les prestations sociales), analyse l'économiste de l'OFCE. Ce qui réduit, selon lui, à 35 milliards la part de dette imputable aux politiques du gouvernement. « Il est très difficile de dire qu'il y a une responsabilité de Nicolas Sarkozy car les 30 milliards de relance étaient tout à fait indispensables », estime Henri Sterdyniak, en référence au programme dévoilé en décembre 2008, qui alignait nouveaux investissements publics, « prime à la casse » pour l'automobile, constructions de logements... « Malgré tout, on peut dire qu'il n'avait pas au départ, contrairement à maintenant, comme objectif prioritaire d'éliminer le déficit », relève toutefois Christian Saint-Etienne.

Les débuts du quinquennat avaient été marqués par des baisses d'impôts, la loi Tépà (Travail, emploi, pouvoir d'achat) et son « travailler plus pour gagner plus » qui défiscalisait les heures supplémentaires.

Nicolas Bouzou, du cabinet Asteres, résume le bilan présidentiel par une « gestion assez dispendieuse » et un « laxisme » malgré la croissance en début de quinquennat, suivis d'une « gestion plutôt rigoureuse avec un plan de relance bien calibré », qui a été « entièrement plombée par la crise ».

Un tiers du déficit dû à la crise - La Cour des comptes estimait pour sa part en juin que la crise n'expliquait en 2010 qu'un tiers du déficit public de la France, dont l'accumulation année après année constitue la dette. Pour le reste, elle pointait un déficit « structurel », « héritage de plus de 30 ans d'incapacité à maîtriser les finances publiques ». Le déficit a culminé en 2009 à 7,5 % du PIB. La Cour épinglait en particulier les baisses d'impôts de 1997 à 2007, sous des gouvernements de gauche puis de droite, mais aussi la politique fiscale des débuts du quinquennat Sarkozy, qui a « aggravé » le déficit structurel d'environ un point de pourcentage du PIB, soit 20 milliards d'euros.

Pour Christian Saint-Etienne, « le plus inquiétant, ce sont les déficits extérieurs », avec un déficit commercial abyssal et « la part de la dette publique détenue par l'étranger », estimée à près de 60 %.

POLITIQUE

Sommet "de crise" à l'Élysée: Sarkozy exhorte patronat et syndicats à agir d'urgence

AFP 18.01.2012



A trois mois de la présidentielle, les syndicats et le patronat se retrouvent mercredi à l'Élysée autour de Nicolas Sarkozy pour un sommet "de crise" avec au menu des sujets conflictuels, comme la TVA sociale, et d'autres consensus sur le chômage partiel. - Christophe Ena (AFP/Archives)

Nicolas Sarkozy a plaidé mercredi devant les partenaires sociaux, invités à l'Élysée à un "sommet de crise", pour des réformes rapides avant la présidentielle comme la TVA sociale qu'il n'a toutefois pas évoquée nommément, essayant par avance un refus des syndicats.

D'entrée de jeu, le chef de l'État a justifié par la "gravité de la crise" le calendrier accéléré qu'il a imposé aux syndicats et au patronat, qui redoutent d'être instrumentalisés à trois mois de la présidentielle.

"On ne peut pas attendre les échéances politiques pour décider (...) se réfugier dans l'attentisme, ce serait donner raison à tous ceux qui jouent sur l'impuissance du politique et du syndicalisme pour prospérer", a-t-il lancé en référence à la progression de la candidate du Front national Marine Le Pen dans les sondages d'intention de vote.

Dans cette intervention, le chef de l'État n'a fait aucune proposition précise et s'est contenté d'un diagnostic sur

POLITIQUE

Sommet "de crise" à l'Élysée: Sarkozy exhorte patronat et syndicats à agir d'urgence

la "dégradation de la compétitivité" des entreprises et de lancer des pistes pour l'abaissement du coût du travail et enrayer les délocalisations.

M. Sarkozy s'est gardé de prononcer le mot de TVA sociale mais a prôné "une diversification accrue des sources de financement" de la protection sociale. "Est-il normal que les entreprises financent notre politique familiale ?", a-t-il notamment demandé.

Sur fond d'envolée du chômage et de dégradation financière de la France, le président a fait de l'instauration d'une forme de TVA sociale une priorité de la fin de son mandat et l'une de ses dernières cartes pour tenter de remporter un deuxième mandat, alors que les sondages le donnent toujours perdant face au socialiste François Hollande.

Mais la gauche et une partie de la droite, de même que les syndicats, sont résolument opposés à la TVA sociale. Seul le patronat y est favorable, mais sous certaines conditions.

"La perte de notre triple A (...) ne doit pas autoriser le gouvernement à une remise en cause de notre modèle social", lui a rétorqué le numéro 1 de la CFDT, François Chérèque, selon le texte de son discours. "La CFDT n'acceptera pas une évolution précipitée de notre système social", a prévenu M. Chérèque, qui est favorable à une hausse de la CSG et non de la TVA.

Dès son arrivée, le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a lui aussi réaffirmé son refus de tout débat sur la TVA sociale. "On ne peut pas rentrer dans des logiques qui sont fausses économiquement et dangereuses socialement", a-t-il répété.

Quant au président de la CFTC, Philippe Louis, il a souligné que la TVA sociale ne faisait "pas partie de ses pistes favorites".

Dans son propos liminaire, Nicolas Sarkozy a également redit sa "détermination totale à agir sur la taxe sur les transactions financières", se félicitant d'avoir "déjà convaincu l'Allemagne et l'Espagne". Il a enfin suggéré, sans les détailler, des "mesures immédiates" pour "protéger l'emploi", qu'il devrait détailler à l'issue de la réunion.

En matière "d'activité partielle", M. Sarkozy s'est dit "prêt à mettre des moyens supplémentaires" et à "aller plus loin en termes de simplification des procédures". Sur la formation des chômeurs, il a proposé un renforcement du rôle de Pôle emploi, déplorant qu'il n'ait "à sa main que 15% des formations".

Evoquant également le logement, il a souligné la nécessité d'"être très audacieux pour favoriser la production de logements en France, avec des leviers nouveaux", déplorant leur "manque" et leur "prix considérable".

POLITIQUE

Sarkozy présente des mesures "choc" contre la crise, fait un pas vers sa candidature

AFP 29.01.2012



Le président de la République Nicolas Sarkozy a refusé dimanche à la télévision de dire s'il était candidat pour un nouveau mandat et annoncé que le taux normal de TVA augmentera au 1er octobre de 1,6 point, passant de 19,6% à 21,2%, et la CSG sur les revenus financiers sera relevée de deux points. - Lionel Bonaventure (AFP/Pool)

Nicolas Sarkozy a dévoilé dimanche soir à la télévision des mesures "choc" pour sortir de la crise, dont une hausse de la TVA et de la CSG, et a livré des signes clairs de son envie d'entrer dans la course à l'Élysée face au favori PS François Hollande.

S'il s'est refusé à entrer officiellement dans la course, il a clairement fait un pas de plus vers sa candidature, qu'il envisage d'annoncer en mars. "J'ai un rendez vous avec les Français, je ne me déroberai pas", a-t-il dit.

"Si un jour je dois rentrer en campagne, à ce moment-là je serai le candidat", a-t-il dit aussi, "parfois je peux en avoir l'impatience tant je constate d'arrogance déplacée".

A moins de trois mois du premier tour de la présidentielle, le chef de l'État était attendu sur la question de sa candidature à un second mandat lors de cette interview télévisée d'une heure en direct sur six chaînes (TF1, France 2, LCI, BFMTV, iTélé, LCP).

Malgré les appels pressants du pied de nombreux responsables et élus de sa majorité qui s'inquiètent de l'avance prise dans les sondages par François Hollande, Nicolas Sarkozy n'a donc pas, comme prévu, franchi le Rubicon et a défendu sa posture de "président courage" face à la crise.

"Je suis là en tant que chef de l'État pour rendre des comptes aux Français", a-t-il précisé d'emblée.

Mais, comme un candidat, il a truffé son discours de piques contre ses futurs rivaux, dénonçant un "climat de démagogie" en visant explicitement son rival PS, sans le nommer. "Ce qui rend (les Français) inquiets, c'est quand on leur propose n'importe quoi", a-t-il lancé.

Il a annoncé plusieurs réformes d'urgence en se concentrant sur la bataille contre le chômage, qui a atteint son

POLITIQUE

Sarkozy présente des mesures "choc" contre la crise, fait un pas vers sa candidature

plus haut niveau depuis douze ans, et la nécessité d'améliorer la compétitivité des entreprises.

"Nous sommes exactement dans la trajectoire de réduction du déficit", s'est réjoui le président en pronostiquant que les déficits publics pour 2011 seraient ramenés à "5,4% et peut-être à 5,3", contre 5,7% prévus initialement. Mais la question du retour de la croissance reste entière. En fin de soirée une source gouvernementale a annoncé que la prévision d'une croissance à 1% en 2012 allait être révisée à la baisse en février.

Sans surprise, le président a annoncé à partir du 1er octobre une hausse du seul taux normal de TVA de 1,6 point, qui passera de 19,6% à 21,2%, les taux réduits n'étant pas affectés. La CSG sur les revenus financiers sera relevée de deux points. Ces deux mesures doivent compenser une baisse de 13 milliards d'euros des charges patronales.

"La France se vide de son sang industriel, il faut arrêter ça (...) je veux qu'on garde nos usines", a-t-il plaidé en s'appuyant à plusieurs reprises sur l'exemple allemand des réformes menées en 2003-2004 par l'ex-chancelier Gerhard Schröder, avant d'être battu par Angela Merkel.

Avant même la confirmation présidentielle, cette réforme a suscité de nombreuses critiques, accusée par l'opposition d'amputer le pouvoir d'achat. "Je ne crois en rien à une augmentation des prix", a répliqué le chef de l'État.

Il a aussi annoncé la création, dès février, d'"une banque de l'industrie", qui sera dotée d'1 milliard d'euros de fonds propres, car, a-t-il justifié, les entreprises "de taille intermédiaire qui sont le cœur de l'économie n'ont pas assez de crédit".

"Un rendez-vous avec les Français"

"Le courage, ce n'est pas l'injustice et Nicolas Sarkozy fait payer son courage aux autres", a jugé dimanche soir Pierre Moscovici, directeur de la campagne de François Hollande.

"Cette politique ne vaut rien de bon pour la France. Les mots utilisés ne sont qu'un habile enfumage d'un triste et banal plan d'austérité et de soumission aux exigences du capital financier", a renchéri Jean-Luc Mélenchon, candidat du Front de gauche.

Dès samedi, François Hollande avait dénoncé la hausse de la TVA, "un mauvais principe et un mauvais instrument". Cette mesure "n'aura aucun effet sensible sur le coût du travail", a déclaré dimanche le candidat du MoDem François Bayrou.

M. Sarkozy "termine son mandat comme il l'a commencé": il "protège les couches aisées", a réagi dimanche soir l'écologiste Eva Joly, tandis que Marine Le Pen (FN) a estimé qu'il proposait des "remèdes ultralibéraux à double dose".

Pour faire face à la crise du logement, Nicolas Sarkozy a promis le relèvement de 30% des droits à construire sur les habitations, ainsi que de "libérer" des terrains publics.

Pour doper l'apprentissage, il a promis de doubler les sanctions visant les entreprises de plus de 250 salariés qui n'ont pas "au moins 5% de jeunes en alternance".

Pour préserver l'emploi, il a demandé aux partenaires sociaux d'entamer des négociations pour permettre aux entreprises d'adopter "dans les deux mois" des accords de flexibilité pour leur permettre de "décider de privilégier l'emploi sur le salaire ou le salaire sur l'emploi".

Autre promesse, Nicolas Sarkozy a confirmé que la France adopterait "au mois d'août de cette année" une taxe sur les transactions financières de 0,1%.

POLITIQUE

La gauche tire sur la "TVA Sarkozy", Fillon va dérouler le calendrier

AFP 30.01.2012



Le PS a tiré à boulets rouges lundi matin sur la "TVA Sarkozy", au lendemain de l'annonce d'une hausse de cette taxe destinée à restaurer la compétitivité française, l'une des mesures présidentielles dont François Fillon s'apprête à mettre en musique le calendrier. - Fred Dufour (AFP/Archives)

Le PS a tiré à boulets rouges lundi matin sur la "TVA Sarkozy", au lendemain de l'annonce d'une hausse de cette taxe destinée à restaurer la compétitivité française, l'une des mesures présidentielles dont François Fillon s'apprête à mettre en musique le calendrier.

Au lendemain de l'intervention télévisée de Nicolas Sarkozy, qui a réuni sur six chaînes environ 16,5 millions de téléspectateurs, le chef du gouvernement va réunir dans l'après-midi plusieurs ministres à Matignon, où il tiendra à 15H00 une conférence de presse.

Mais sans attendre, la gauche s'est livrée lundi matin à un travail de démolition en règle de ces mesures, en particulier de la hausse de la TVA.

L'ex-Premier ministre socialiste Laurent Fabius a ainsi tenté sur Europe 1 de réitérer le bon coup qu'il avait joué en 2007 dans l'entre-deux-tours des élections législatives, lorsqu'il avait mis en difficulté Jean-Louis Borloo sur cette question et vraisemblablement contribué à la défaite de candidats UMP.

"J'ai trouvé que l'intervention touffue d'hier (dimanche) avait un mérite, c'est qu'il est clair que si

M. Sarkozy est réélu, il y aura une +TVA Sarkozy+", a ainsi fait valoir M. Fabius.

Selon lui, une telle augmentation serait "injuste socialement, économiquement inefficace" et "pas très démocratique" à quelques mois de l'élection présidentielle.

"La vraie compétitivité aujourd'hui, même si on regarde l'Allemagne, ce n'est pas de baisser le coût du travail", a de son côté mis en garde Martine Aubry, première secrétaire du PS, sur RTL.

"Pourquoi changerait-il de politique à 80 jours d'une élection? Il a commencé en aidant les plus privilégiés, avec notamment le boudier fiscal, et il termine en faisant payer les classes populaires et moyennes", a déploré Mme Aubry, pointant "une erreur économique et une profonde injustice sociale".

Michel Sapin, conseiller économique du candidat socialiste François Hollande, a lui aussi choisi la TVA comme angle d'attaque contre le président sortant, toujours pas officiellement candidat.

La hausse de cette taxe correspond, selon lui, à "une baisse du pouvoir d'achat de tous les Français, des plus modestes, des classes moyennes" alors que les Allemands "auront un pouvoir d'achat plus élevé. C'est une infériorité". Il a répété que M. Hollande, s'il était élu, reviendrait sur cette hausse, prévue pour le 1er octobre.

Selon Martine Aubry, cette mesure, prise "dans l'improvisation", est le fait d'un chef de l'Etat "un peu perdu". "Cette politique a déjà eu lieu et a déjà échoué", a également fait valoir Mme Aubry, en référence à une augmentation de la TVA en 1995 par Alain Juppé. "Il n'y avait pas eu de croissance et Jacques Chirac avait dû dissoudre l'Assemblée", a-t-elle rappelé.

A droite, le candidat et ex-Premier ministre, Dominique de Villepin, est favorable à une hausse de la TVA mais il a vilipendé le choix de Nicolas Sarkozy de présenter ces mesures à moins de trois mois de l'élection présidentielle.

POLITIQUE

"Ce que je crains, c'est que ces idées soient gâchées par la précipitation", a-t-il mis en garde sur I-Télé, militant pour une hausse de 2,5 points "si on veut que l'effet se sente sur le coût du travail".

Le député (UMP) Lionnel Luca, qui s'était élevé contre une éventuelle hausse de la TVA, a pour sa part de-

mandé à M. Sarkozy d'accélérer son entrée en campagne pour "expliquer ses mesures" et créer de "l'allant".

Le député Nouveau centre Yvan Lachaud a lui salué des "mesures courageuses" destinées à "défendre notre bien le plus précieux : l'emploi des Français".

L'Assemblée adopte le projet de loi sur la majoration des droits à construire

Habitat localtis Publié le jeudi 23 février 2012



© G. Rolle / Rea
Au cours de l'examen du texte en séance le 22 février, les députés ont voté un seul amendement visant à clarifier le pouvoir de décision des communes ou des intercommunalités sur la mise en oeuvre de

la majoration de 30% des droits à construire. L'ordre du jour de l'Assemblée nationale prévoyait jusqu'à six séances pour examiner le projet de loi relatif à la majoration des droits à construire (voir le contenu du texte dans notre article ci-contre du 9 février 2012). Deux auront finalement suffi. Les députés ont adopté le texte en première lecture dans l'après-midi du 22 février. Si la discussion générale a été animée, il n'en a pas été de même pour l'examen de l'article unique du projet de loi. Sur la quarantaine d'amendements déposés, un seul a été adopté. Présenté par deux députés UMP, il apporte une précision rédactionnelle utile en clarifiant le pouvoir de décision des communes ou des intercommunalités sur la mise en oeuvre de la mesure de majoration de 30% des droits à construire. Alors que le texte initial prévoyait que le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) se prononce "au vu" des résultats de la consultation organisée auprès de la population (voir notre article ci-contre du 9 février 2012), le texte amendé prévoit qu'il se prononce "à l'issue" des résultats de cette consultation. Le changement peut sembler subtil, mais l'expression initiale "au vu" pouvait laisser penser que le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI était tenu de s'aligner sur les résultats de la consultation, alors qu'il conserve en réalité "l'initiative d'apprécier l'opportunité de toute décision", selon l'expression de l'exposé des motifs. Lors de l'examen du texte en commission des affaires économiques, le 15 février, quelques amendements rédactionnels ou de précision présentés par le rapporteur ont également été adoptés, qui ne modifient rien le contenu du texte. Comme on pouvait s'y attendre, le texte initial du gouvernement est donc

ressorti quasiment inchangé de cette première étape de son parcours parlementaire, moins de quinze jours après avoir été présenté en Conseil des ministres. Blanc-seing aux spéculateurs ou libération du foncier constructible ? Lors de la discussion générale, Jacqueline Maquet, députée (PS) du Pas-de-Calais, qui soutenait la motion de rejet préalable, a estimé que ce dispositif "ne créera pas plus de logements accessibles adaptés aux besoins de la population. Au mieux, il permettra de créer une pièce supplémentaire". Elle juge également que "cette mesure devrait avoir peu d'impact pour les copropriétaires, étant donné la lourdeur des règles de fonctionnement de la copropriété". De son côté, Jean-Pierre Brard, député (GDR) de Seine-Saint-Denis - qui défendait la motion de renvoi en commission - a évoqué "un blanc-seing accordé aux spéculateurs fonciers et immobiliers pour faire toujours plus d'argent". Pour sa part, Benoist Apparu, qui vient d'être promu ministre délégué au Logement, a défendu un texte qu'il a qualifié d'"emblématique". Il a notamment expliqué que "si, malgré une forte relance au cours des cinq dernières années, nous ne construisons toujours pas suffisamment de résidences principales, c'est parce que nous subissons une série de contraintes". Dans ces conditions, "le foncier constructible est un enjeu majeur". Aussi Benoist Apparu a-t-il fait le lien entre le relèvement des droits à construire et une autre mesure, en cours de discussion dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances rectificative : le durcissement de la fiscalité des plus-values sur le foncier non bâti, afin de lutter contre la "rétention foncière". Jean-Noël Escudé / PCA
Référence : projet de loi relatif à la majoration des droits à construire (adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 22 février 2012).

FINANCE

Lois de finances : au final, quoi de neuf en matière de finances locales ?

tage de la taxe locale sur la publicité extérieure, réforme de la redevance d'archéologie préventive, etc. Retour commenté sur les éléments qu'il faut en retenir.

Péréquation : le fonds communal et intercommunal est lancé !



Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FNPRIC) est lancé dès cette année avec la bénédiction des associations d'élus locaux, qui se sont ralliées au texte de compromis élaboré en nouvelle lecture de la LFI (article 144).

Pour en arriver là, les parlementaires ont multiplié les gestes propices à l'apaisement. D'abord, ils ont revu à la baisse les ambitions de départ. Le fonds démarrera avec 150 millions d'euros et s'élèvera à 1 milliard en 2016 (alors que cet objectif devait être atteint dès 2015). En outre, le dispositif sera ajusté dans la loi de finances pour 2013 si la première année de mise en oeuvre révèle des dysfonctionnements ici ou là. Enfin, plusieurs mesures corrigeant des incohérences, dont certaines ont été introduites par les sénateurs, demeurent dans le texte final. L'une d'elles, saluée par tous, met à l'abri des prélèvements au titre du fonds les plus fragiles des villes bénéficiaires de la DSU. Dans ces cas-là, il reviendra à l'EPCI à fiscalité propre auquel appartiennent les villes en question de prendre en charge la contribution de ces dernières.

A l'issue de l'examen parlementaire, on retiendra que la péréquation horizontale locale demeure fondée sur l'intercommunalité (on se souvient que ce principe avait déjà été inscrit dans la loi de finances pour 2011). Les contributions au fonds seront alimentées par les communes et les ensembles intercommunaux disposant d'un potentiel financier agrégé par habitant supérieur à 90% du potentiel financier agrégé moyen par habitant. Une formule de progression croissante (logarithme), qui doit être précisée par un décret en Conseil d'Etat, sera appliquée à la population pour tenir compte des charges. Cette solution introduite par le Sénat permet de gommer les effets de seuil qu'induisaient les strates démographiques figurant à l'origine dans le texte. Les contributions des ensembles intercommunaux et des communes isolées seront plafonnées à 10% des ressources (en prenant en compte les contributions au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France dans le cas des collectivités franciliennes).

Les reversements seront calculés en fonction de la population et d'un indice de ressources et de charges composé de trois critères : pour 20% le potentiel financier agrégé moyen, pour 60% le revenu moyen par habitant et pour 20% l'effort fiscal. 60% des ensembles intercommunaux classés en fonction décroissante de cet indice bénéficieront d'un reversement. Quant aux communes isolées, les bénéficiaires seront celles dont l'indice synthétique est supérieur à l'indice médian. Les communes ou ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal est inférieur ou égal à 0,5 ne seront pas éligibles. Les parlementaires ont en effet estimé que les territoires devaient d'abord mobiliser leur levier fiscal avant de bénéficier de la solidarité des autres collectivités. Les conseils communautaires disposeront de marges de manoeuvre pour décider localement de l'affectation entre les communes des attributions du fonds.

De son côté, le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) progressera de 210 millions d'euros en 2012 à 270 millions en 2015 (article 145 de la LFI). Un certain nombre de mesures ont été prises pour lisser ou atténuer le poids des prélèvements sur les communes contributrices, de même que pour apporter des garanties aux communes qui, aujourd'hui, sont bénéficiaires du FSRIF. Les versements seront attribués en fonction de la population des communes, de leur place dans la liste des communes éligibles au fonds et d'un indice synthétique pondéré reflétant leurs ressources (potentiel financier moyen par habitant) et leurs charges (revenu moyen par habitant, proportion de logements sociaux).
De nouveaux instruments de mesure de la richesse des collectivités

En matière de péréquation, l'autre grand chantier engagé par la loi de finances concernait la redéfinition des instruments de mesure de la richesse des collectivités, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par de nouveaux impôts.

Les articles 138, 140 et 143 de la LFI modifient les modalités du calcul, à partir de 2012, des indicateurs de ressources utilisés pour la répartition des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Le texte fait évoluer la définition des potentiels fiscal et financier des départements et des communes, de même que celle du potentiel fiscal des intercommunalités. A l'initiative des sénateurs, il est de plus créé un "indicateur de ressources élargi" des communes, c'est-à-dire un instrument de mesure de la richesse plus large que le potentiel financier, qui intègre les dotations de péréquation versées aux communes par l'Etat. Selon le sénateur PS François Marc, un des auteurs de l'amendement à l'origine de ce nouvel instrument, celui-ci "permettra d'établir toutes les comparaisons utiles en vue de donner une image fidèle de la richesse effective, réelle, de chaque territoire". On notera que l'indicateur de ressources élargi des EPCI à fiscalité propre, qui ajoutait au potentiel fiscal de ces derniers les montants de la dotation d'intercommunalité, n'a pas été retenu par les députés lors de la lecture définitive. Mais

FINANCE

Lois de finances : au final, quoi de neuf en matière de finances locales ?

un nouvel indicateur de ressources des régions est bien créé. Il sera utilisé pour la répartition de la dotation de péréquation des régions (article 143 de la LFI).

On notera aussi, en matière de péréquation, que la loi de finances instaure un système de garanties en faveur des communes bénéficiaires de dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine ou rurale, dotation nationale de péréquation), ainsi qu'au profit des intercommunalités en ce qui concerne la dotation d'intercommunalité (article 141 de la LFI). Le dispositif mis en place les prémunira contre des variations brutales de ces dotations qui pourraient être consécutives à la mise en oeuvre de la réforme de la fiscalité directe locale. Un système de garanties fonctionnant de la même manière est mis en place pour les régions bénéficiaires de la dotation de péréquation (article 143 de la LFI). Enfin, les départements ruraux qui passeront dans la catégorie des départements urbains et, inversement, les départements urbains devenant ruraux bénéficieront de garanties amortissant une éventuelle baisse de leurs dotations (article 138 de la LFI).

En outre, diverses mesures ont été prises, toujours dans ce domaine de la péréquation :
- Selon l'article 138 de la LFI, le Comité des finances locales (CFL) pourra, s'il le souhaite, majorer les montants consacrés à la péréquation des dotations de l'Etat au profit des départements, en minorant le complément de garantie de ces derniers.

- En vertu du même article 138 de la LFI, lorsqu'une année les montants du fonds national de péréquation des DMTD des départements sera supérieur à 380 millions d'euros, le CFL pourra décider de mettre en réserve tout ou partie du montant excédant cette somme. Sur décision du comité, cette réserve abondera le fonds lorsque celui-ci sera inférieur à 300 millions d'euros.

- Le gouvernement annexera au projet de loi de finances une étude évaluant "les mécanismes de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales" (article 137 de la LFI).
Les plans de rigueur n'épargnent pas les collectivités et leurs agents

Les plans de rigueur annoncés les 24 août et 7 novembre 2011 par le Premier ministre trouvent leur traduction dans les lois de finances de fin d'année.

- Les dotations de l'Etat aux collectivités sont réduites de 200 millions d'euros par rapport au projet de finances déposé en Conseil des ministres. Cette économie est notamment financée par le gel de la dotation globale de fonctionnement (qui devait augmenter de 0,2% pour un coût de 77 millions d'euros), ainsi que par la suppression de la "TGAP granulats" (23 millions d'euros). Le produit de cette taxe créée en 2010 aurait dû revenir aux communes ayant des carrières sur leur territoire. La compensation aux communes du produit de la taxe sur les jeux automatiques, couramment appelée "taxe sur les flippers" (9 millions d'euros), disparaît également.

- Les agents publics ne seront plus rémunérés pour le premier jour de leur congé de maladie (article 105 de la LFI).

- Les régions, départements, communes ou communautés de plus de 50.000 habitants devront transmettre au préfet un rapport sur la dette et les dépenses en matière de personnel et de communication, notamment. Le gouvernement s'en servira pour réaliser un rapport qui figurera en annexe au projet de loi de finances (article 108 de la LFI).
La "revoyure" de la réforme de la taxe professionnelle

La loi de finances rectificative comporte en son article 44 de nombreuses dispositions complétant ou ajustant la réforme de la fiscalité locale engagée dans la loi de finances pour 2010.

Une majorité de ces mesures concerne l'intercommunalité et faciliteront, par conséquent, la mise en oeuvre de la réforme de la carte intercommunale. La loi fait évoluer les règles de répartition de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) en cas de modification du périmètre d'une commune ou d'un EPCI. Il précise aussi les règles de répartition de la CVAE entre les EPCI à fiscalité additionnelle et leurs communes membres. Il apporte encore des précisions sur l'application du mécanisme de neutralisation des effets du transfert de la part départementale de taxe d'habitation vers le bloc communal mis en place par l'article 108 de la loi de finances pour 2011. La loi autorise, en outre, les EPCI à fiscalité professionnelle unique issus de fusion d'EPCI, dont un au moins était à fiscalité professionnelle unique, à moduler les taux des taxes ménages lors de la première année suivant la fusion. Sur ce volet de la fiscalité intercommunale, la LFR est complétée en son article 50 par une mesure qui autorise les communautés à se substituer aux communes pour la perception du produit du fonds national de garantie individuelle des ressources. Pour cela, il faut que les délibérations des communes et de la communauté soient con-

FINANCE

Lois de finances : au final, quoi de neuf en matière de finances locales ?

cordantes. On notera aussi utilement que l'article 99 de la LFI met en place un dispositif d'intégration fiscale progressive sur 12 ans au plus dans le cadre de la fusion d'EPCI à fiscalité propre additionnelle.

Au-delà des dispositions relatives à la fiscalité intercommunale, les mesures de revoyure de l'article 44 de la LFR instituent à compter de 2012 un dispositif de compensation des pertes de ressources de contribution économique territoriale. Cette compensation sera dégressive sur trois ans. Ses modalités de mise en oeuvre seront précisées par un décret en Conseil d'Etat. Une compensation sera également attribuée aux communes et EPCI qui subiront une perte importante de redevance communale des mines.

L'article 44 de la LFR précise encore les modalités de répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) aux collectivités territoriales et à leurs EPCI en cas de défaut de déclaration des effectifs par le redevable. Par ailleurs, il autorise jusqu'au 30 juin 2012 les ajustements des montants pour 2011 de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la garantie individuelle des ressources, si une collectivité estime que la direction générale des finances publiques a réalisé une erreur dans ses calculs. Le même article prévoit que le gouvernement remettra au Parlement, avant le 15 septembre 2013, un rapport "présentant l'évolution depuis 2010 de l'assiette des composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux" (Ifer).

Une réforme de plusieurs taxes ou redevances

- L'article 75 de la LFR procède à un toilettage de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), trois ans après son entrée en vigueur. Il définit précisément son assiette en exonérant en particulier la signalétique directionnelle, les informations relatives à la localisation de services à caractère public, les supports relatifs aux professions réglementées, les horaires d'ouverture, les moyens de paiement acceptés, les menus des restaurants ou les tarifs des points de vente de carburant. En outre, les modifications apportées par le législateur créent une base juridique à la possibilité pour les communes et leurs groupements de taxer d'office les redevables à la TLPE qui ne se soumettent pas à leurs obligations. Le même article modifie les conditions dans lesquelles les communes peuvent transférer la taxe à l'intercommunalité.

Les communes et les EPCI pourront décider d'exonérer de TLPE, totalement ou pour moitié, les "dispositifs publics" apposés sur les kiosques à journaux, dans le but d'encourager l'installation de ce type d'activité (article 47 de la LFR).

- L'article 97 de la LFI crée la base législative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, dite "Teom incitative". L'article 46 de la loi Grenelle I du 3 août 2009 prévoit en effet que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom) et la Teom intègrent d'ici à 2014 une part incitative, cette part variable devant prendre en compte la nature, le poids, le volume ou le nombre d'enlèvements des déchets. La faculté pour les communes et leurs groupements d'instituer la part incitative de la Teom s'appliquera pour la première fois aux impositions de 2013.

- L'article 79 de la LFR réforme la redevance d'archéologie préventive en l'"adossant" à la taxe d'aménagement qui entrera en vigueur le 1er mars prochain. Désormais, lorsqu'elle sera perçue pour les travaux affectant le sous-sol soumis à autorisation ou déclaration préalable en application du Code de l'urbanisme, la redevance aura pour assiette la valeur de l'ensemble immobilier (surface de construction) déterminée dans les conditions prévues pour la taxe d'aménagement. Les maisons individuelles sont exonérées du paiement de la redevance. Le produit de la redevance devrait être de 105 millions d'euros par an environ. De nouvelles marges de manoeuvre et une souplesse fiscale accrue

- L'article 95 de la LFI revalorise les bases de fiscalité directe locale de 1,8% en 2012.

- L'article 51 de la LFR autorise les conseils municipaux et les conseils communautaires à réduire de moitié au plus le montant de la base minimum de cotisation foncière pour les entreprises réalisant "moins de 10.000 euros de recettes ou de chiffres d'affaires", parmi lesquelles on compte beaucoup d'auto-entrepreneurs. Pour mettre en oeuvre la mesure dès 2012, les collectivités devront prendre une délibération avant le 15 février prochain. Si les collectivités ou leurs groupements à fiscalité propre le veulent encore, ils pourront prendre la décision de baisser la base de cotisation minimum en faveur de toutes les entreprises de leur territoire. S'agissant encore de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises, on notera que l'article 111 de la LFI offre un peu de souplesse. L'article reporte du 1er octobre au 31 décembre la date limite dont disposent les communes et les EPCI à fiscalité propre pour délibérer sur le montant de la base à partir de laquelle est établie la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises.

- L'article 93 de la LFI crée des marges de manoeuvre fiscales au profit des communes et des EPCI compétents pour l'organisation des transports urbains dont la population est inférieure à 10.000 habitants et dont le territoire

FINANCE

Lois de finances : au final, quoi de neuf en matière de finances locales ?

comprend une ou plusieurs communes classées communes touristiques. Ces territoires sont autorisés à fixer un taux de versement transport dans la limite de 0,55% des salaires des entreprises de plus de neuf salariés.

- L'article 142 de la LFI assouplit les conditions d'utilisation du concours particulier des bibliothèques municipales et départementales de prêt (environ 80 millions d'euros). Jusque-là, ce concours permettait à l'Etat d'accompagner financièrement les communes et les départements lorsqu'ils décident de réaliser des investissements pour les bibliothèques de lecture publique. Désormais, ces crédits pourront aussi être alloués à des dépenses de fonctionnement "non pérennes" (formation des personnels des bibliothèques à de nouveaux logiciels, études réglementaires dans l'hypothèse de l'adaptation des bâtiments abritant ces bibliothèques...).

- L'article 94 de la LFI autorise les collectivités locales à décider des exonérations de contribution foncière des entreprises (CFE) en faveur des producteurs de spectacles musicaux et de variétés.

- La participation pour le financement de l'assainissement collectif que les sénateurs avaient créée en première lecture de l'examen du PLFR (lire [notre article du 19 décembre 2011](#)) a finalement été supprimée par les députés et ne figure pas dans la version définitive de la LFR.

Une meilleure information fiscale

Les collectivités et leurs groupements bénéficieront d'une meilleure information sur les bases fiscales grâce à trois mesures de la LFI (articles 100, 101 et 102). L'administration fiscale sera ainsi tenue de leur transmettre, chaque année, l'ensemble des informations déclarées par le redevable intervenant dans le calcul du montant [des impôts directs non recouvrés par voie de rôle], notamment les effectifs salariés". Cette disposition sera notamment très utile pour une meilleure connaissance de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Par ailleurs, les collectivités locales et les EPCI peuvent désormais se communiquer entre eux, de manière totalement sécurisée, des informations fiscales sur leurs produits d'impôts. Enfin, les régions pourront obtenir à leur demande "les données et informations non nominatives relatives aux certificats d'immatriculation" entrant en compte dans la détermination de la taxe sur les cartes grises.

Diverses mesures de tous ordres

- Les principales associations d'élus locaux mobilisées sur le projet de l'Agence publique de financement des investissements des collectivités territoriales viennent de demander au gouvernement d'accélérer le dépôt d'un projet de loi permettant son lancement. L'objectif étant que le texte soit examiné avant la fin de la législature. La LFI (article 109) prévoit uniquement que le gouvernement remettra au Parlement, avant le 15 février 2012, un rapport sur "les conséquences pour le budget de l'Etat et des collectivités territoriales" de la création de l'agence. Un article de loi prévoyant directement la création de l'agence aurait créé de nouvelles charges pour les collectivités territoriales et, donc, aurait été retoqué au titre de l'article 40 de la Constitution.

- Les communautés compétentes en matière de balayage des rues perçoivent le produit de la taxe de balayage à la place des communes (article 45 de la LFR).

- Le fonds d'amortissement des charges d'électrification (Facé) est transformé à partir de 2012 en un compte d'affectation spéciale retracé dans le budget de l'Etat, ce qui améliorera la transparence du dispositif (article 7 de la LFR). Le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale continuera de reposer sur les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité. Un décret en Conseil d'Etat précisera "les catégories de travaux [...] susceptibles de bénéficier des aides" et fixera "les règles d'attribution de celles-ci ainsi que leurs modalités de gestion."

- L'article 86 de la LFR solde le contentieux relatif aux règles communales d'encaissement des amendes de police et de la circulation. En vertu d'une circulaire de 2002, les communes ont été obligées de créer et gérer elles-mêmes des régies de recettes pour leurs services de police municipale afin de percevoir le produit des amendes forfaitaires de police. Cette nouvelle charge aurait dû, en fait, être créée par la loi. Les communes concernées seront indemnisées à hauteur d'un plafond de 9,8 millions d'euros pour la période de 2008 à 2011. Une dotation qu'elles se partageront sur la base d'un tarif de 50 centimes d'euro par amende recouvrée. En échange, les communes abandonnent leur droit de contestation devant le tribunal.

- L'article 80 de la LFR détermine le droit à compensation des 133 communes (principalement en région parisienne) auxquelles la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME) a transféré la compétence de délivrer les autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation.

- L'article 65 de la LFR réforme le régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance. Les groupes concernés devront payer la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), toutefois de manière progressive, à partir de 2013. Le gouvernement remettra au Parlement, avant le 1er septembre 2012, un rapport sur l'impact de cette mesure notamment sur les recettes des collectiv-

FINANCE

Lois de finances : au final, quoi de neuf en matière de finances locales ?

tés territoriales.

- L'article 41 de la LFI modifie l'affectation de la redevance sur les concessions hydroélectriques.
 - L'article 90 de la LFR modifie le régime de la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables publics.
 - L'article 141 de la LFI étend le champ des bénéficiaires de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
 - De nombreuses petites communes pourront percevoir en 2012 le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité qu'elles devaient cesser de percevoir pour des raisons techniques (article 48 de la LFR).
 - L'article 53 de la LFR sécurise le recouvrement des taxes d'urbanisme.
- Thomas Beurey / Projets publics

FINANCE

La Cour des comptes dresse un bilan mitigé du Grenelle de l'environnement



Publié le jeudi 19 janvier 2012 LOCALTIS
© Ludovic / Rea

Dans un rapport rendu public le 18 janvier, la haute juridiction financière pointe l'imprécision dans le suivi du Grenelle de l'environnement, ses lacunes fiscales et préconise des ajustements dans les objectifs qu'il fixe, notamment en matière de transports.

Les objectifs du Grenelle sont-ils soutenables financièrement ? A cette question, qui mérite d'être posée en pleine disette budgétaire, la Cour des comptes a donné une réponse mitigée dans le cadre d'un référé rendu public le 18 janvier 2012 et qu'elle avait adressé le 3 novembre dernier au Premier ministre. L'exercice présente un aspect inédit puisqu'il est pour la

première fois rendu public, comme l'autorise la dernière réforme de la juridiction financière. Il faisait l'objet le 18 janvier d'une présentation devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Les députés ont salué l'initiative mais regretté que ce bilan d'étape triennal (2009-2011) ne porte que sur les comptes de l'Etat. "Il n'inclut pas les financements engagés par les collectivités locales et les partenaires privés, qui sont pourtant des acteurs essentiels du Grenelle", a déploré Hervé Mariton, député de la Drôme et rapporteur du budget transports à l'Assemblée. A noter : dans son dernier bilan d'activité, la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) évaluait le coût annuel des lois Grenelle 1 et 2 pour les collectivités à 220 millions d'euros. Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, a pour sa part regretté l'imprécision dans le suivi du Grenelle : "Il manque pour le suivre un tableau de bord efficace." En effet, les rapports produits par le Commissariat général au développement durable (CGDD), qui sont transmis une fois par an au Parlement, ne suffisent pas. "Ces rapports rendent davantage compte des moyens mis en œuvre que des résultats obtenus, alors même que la loi Grenelle 1 avait défini des objectifs précis à moyen terme, à l'horizon 2010 ou 2012", indique le rapport de la Cour. Autre écueil : ils font l'impasse sur les moyens mis en œuvre par d'autres ministères que celui de l'Ecologie, par exemple celui de l'Agriculture, qui agit pourtant dans le développement de l'agriculture bio et la réduction de l'usage des pesticides.

Un coût de 5 milliards d'euros pour l'Etat

Loin des 4,3 milliards budgétés entre 2009 et 2011, la dépense exécutée est de 3,5 milliards d'euros selon la Cour. Les dépenses, plus délicates à estimer dans certains secteurs (eau, déchets) que dans d'autres (transports), n'ont pas dépassé le niveau initialement prévu. En coût net, le Grenelle a coûté 5 milliards d'euros à l'Etat. Mais le bât blesse plus du côté des recettes. Les magistrats ont ainsi sanctionné le volet fiscal du programme. "La maîtrise de l'outil fiscal a été inefficace. Une mesure telle que le bonus-malus automobile a accentué ce déséquilibre. Quant aux deux principales sources de recettes attendues, la contribution carbone et l'éco-redevance poids lourds, elles ont soit été annulées soit reportées à 2013", a relevé devant les députés Didier Migaud.

Du côté du bâtiment, l'instauration du crédit d'impôt et de l'éco-PTZ font partie des mesures saluées par la Cour pour leur impact effectif sur la consommation d'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre. Un constat partagé par le CGDD, qui publiait en décembre dernier une étude à ce sujet. L'un comme l'autre pointent néanmoins leurs insuffisances et doutent que ces seuls outils permettent d'atteindre l'objectif de réduction de 38% des consommations d'énergie du parc résidentiel en 2020. Du côté des énergies renouvelables, les objectifs fixés d'ici 2020 par le Grenelle en vue d'augmenter leur part dans la consommation finale d'énergie (elle est de 12,9% en 2010) devraient être tenus selon la Cour. Elle prévient néanmoins que la facture du consommateur augmentera en conséquence.

La Cour relève aussi le manque à gagner en l'absence d'un réel travail fait sur les niches fiscales dommageables à l'environnement. Le gisement d'économies est estimé à plus de 2 milliards d'euros. Devant les députés, la détaxation du kérosène pour les vols intérieurs a été évoquée. "Dans l'eau, de gros efforts ont été faits sur les stations d'épuration des villes de plus de 10.000 habitants mais il reste à agir sur les autres. L'autre point noir est l'agriculture : l'objectif de porter l'agriculture bio à 6% de la surface agricole utile ne sera pas atteint, des dépenses n'ont donc pas été faites et un rattrapage est à effectuer", a ajouté Christian Descheemaeker, président de la septième chambre de la Cour. Enfin, la Cour n'est pas moins critique sur le volet des transports, un secteur où elle préconise de freiner les investissements et de revoir à la baisse les objectifs au regard de la situation des finances publiques. A ce propos, la Cour consacrera un chapitre aux autoroutes ferroviaires dans son rapport annuel publié en février. Elle y inclura aussi un volet sur la fraude aux quotas de CO2 et publiera prochainement un avis sur les biocarburants.

Morgan Boëdec / Victoires-Editions

SynthèsePublié le lundi 9 janvier 2012

© Garel /Rea

La loi de finances pour 2012 (LFI) et la quatrième loi de finances rectificative pour 2011 (LFR) ont été publiées au JO le 29 décembre. Les deux textes incluent des dispositions importantes pour les finances des collectivités. Localtis en a régulièrement rendu compte à chaque étape des deux navettes parlementaires. Mais parmi les nombreuses modifications tissées au fil de ces aller-retour croisés, quelles dispositions ont finalement été actées ? Fonds de péréquation intercommunal, redéfinition des instruments de mesure de la richesse des collectivités, nouveaux systèmes de garanties, dotations, ajustements apportés à la réforme de la taxe professionnelle, toilet-

Sortir du nucléaire coûterait trois fois plus cher que prévu

le 31-01-2012

Par Le Nouvel Observateur avec AFP

Le Commissariat à l'énergie atomique estime le coût de ce scénario entre 530 et 772 milliards d'euros.



La centrale du Tricastin, à Pierrelatte, le 25 novembre 2011. (c) Afp
Mots-clés : nucléaire, électricité, CEA, coût, rapport, Cour des comptes

Une sortie complète du nucléaire coûterait 530 à 772 milliards d'euros, soit environ le triple d'un scénario de statu quo dans l'électricité française, affirme le patron du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) Bernard Bigot dans une [interview](#) aux

"Echos" mardi 31 janvier.

Le service d'évaluation économique du CEA, l'Itese, a comparé le scénario où le nucléaire reste à son niveau actuel d'environ 74% (plus 11% d'hydraulique, 10% d'éolien, 2% de solaire et 2% de gaz) et celui d'une "sortie" d'ici 2025 vers un modèle également à faible émission de carbone (60% éolien, 12% solaire, 12% hydraulique et 16% gaz), explique-t-il au journal.

Le premier scénario "représenterait un investissement de 178 milliards à 212 milliards d'euros", détaille Bernard Bigot, tandis que le second ressort avec un "surcoût de l'investissement compris entre 352 et 560 milliards d'euros, soit un total de 530 à 772 milliards".

Conséquence sur le prix de l'électricité: alors que le scénario nucléaire donne un coût du mégawattheure à 62 euros en 2025, le scénario de sortie aboutit à un coût deux fois plus élevé à 124 euros, selon les chiffres du CEA, bras scientifique de l'"équipe de France" du nucléaire (EDF, Areva...) Pour le CEA, Hollande ne doit pas se précipiter.

Le CEA a également réalisé un scénario "tout gaz" (à 85%) qui violerait les engagements de la France contre le réchauffement climatique, et entraînerait une hausse du coût de l'électricité à 74 euros du mégawattheure, soit 20% de plus que dans l'hypothèse nucléaire.

Interrogé par "Les Echos" sur l'objectif défendu par le candidat socialiste [François Hollande](#) de ramener le nucléaire à 50% de l'électricité française d'ici à 2025, Bernard Bigot répond: "Pourquoi pas? Mais pas de manière

NUCLEAIRE

Sortir du nucléaire coûterait trois fois plus cher que prévu

précipitée. Ce serait trop rapide de le faire d'ici à 2025 dans le contexte budgétaire et technique".

La Cour des Comptes rend ce mardi un rapport très attendu sur les coûts réels de la filière du nucléaire, des réacteurs en passant par le démantèlement ainsi que le traitement et le stockage des déchets radioactifs.

Un rapport pas encore publié, déjà contesté.

Ce mardi, la Cour des comptes doit rendre public un rapport sur le coût réel de la filière de l'électricité nucléaire. Avant même sa publication, la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet a estimé que ledit rapport relève des incertitudes et qu'il faudra apporter des précisions :

"Ce qui ressort du rapport à ce stade, ce que j'en ai vu, c'est qu'il y a des incertitudes sur certains des coûts, et il va falloir préciser pour être sûr que tout soit bien intégré".

"Le nucléaire reste, même avec ces incertitudes, une énergie relativement peu chère", a-t-elle ajouté.

La Cour des comptes espère que cette expertise inédite permettra d'élever les débats autour de l'atome.

"Nous espérons que cela va rendre les débats plus solides, même s'il y aura toujours des polémiques. Nous allons présenter une base de données avec des briques de calcul très fines et des explications, et tous ceux qui participent aux débats pourront trouver des informations sur les coûts passés, présents et futurs" du nucléaire, a estimé lundi un magistrat de la Cour, qui ne souhaitait pas être cité.

Cet audit avait été demandé au printemps dernier par le gouvernement à la Cour des comptes, suite à la catastrophe de Fukushima, dans le but de vérifier l'ensemble des coûts liés à la production d'électricité nucléaire en France, y compris les frais de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs à long terme, objets de débats aussi passionnés que récurrents.

MARCHES PUBLICS

Directive marchés publics : ce qui devrait changer

Point de vue - par Arnaud Latrèche, chef du service marchés du conseil général de la Côte-d'Or | 01/02/2012 | 10:03 | Commande publique



© Groupe Moniteur
Drapeau européen

Œuvre sans cesse inachevée, le droit de la commande publique poursuit son évolution. Après les nombreux ajustements du Code des marchés publics opérés en 2011, les regards se tournent maintenant vers Bruxelles. En effet, la Commission européenne a mis en ligne une proposition de directive sur la passation des marchés publics, laquelle remplacerait celle de 2004.

Certaines des nouvelles propositions sont d'ores et déjà en vigueur dans le corpus juridique français, ce qui ne devrait pas impacter les pratiques actuelles (paiement direct du sous-traitant, possibilité d'exclusion des candidats défaillants sur de précédents marchés, groupement de commande, clauses d'insertion...). Pour d'autres, il s'agit de réelles nouveautés par rapport à notre droit national, plus ou moins heureuses ! Morceaux choisis des futures modifications au fil du texte, si la proposition était entérinée en l'état.

Les critères jurisprudentiels caractérisant les contrats in house sont inscrits dans la proposition de directive (article 11 points 1 à 3).

- **La proposition établit une présomption de non application de la directive aux contrats conclus entre personnes publiques sous certaines conditions (article 11.4).**

La dématérialisation est généralisée (articles 19.7 et 35.4) :

Ainsi, à l'échéance du 30 juin 2016, la passation des marchés supérieurs aux seuils européens sera entièrement dématérialisée, et plus particulièrement la remise des candidatures et des offres.

Toutefois, la passation des marchés par les centrales d'achats devra être entièrement dématérialisée dès l'échéance de la transposition soit au plus tard le 30 juin 2014.

La prévention et le traitement des conflits d'intérêts (article 21) :

Les États membres doivent prévoir des règles garantissant que cette prévention et ce traitement interviennent tout au long du processus d'achat, depuis la définition des besoins jusqu'à l'attribution.

L'attestation de conduites non illicites (article 22) :

A produire par les soumissionnaires pour attester qu'ils s'interdisent de :

- « - influencer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur, ou obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de marché ;
- conclure des accords avec d'autres candidats ou soumissionnaires en vue de fausser la concurrence ;
- fournir délibérément des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence matérielle sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ».

La possibilité de recourir à une procédure concurrentielle avec négociation dans des cas limitativement énumérés (articles 24.1 et 27) :

- travaux ayant pour objet conjointement la conception et l'exécution de travaux, ou lorsque des négociations sont nécessaires pour établir les modalités juridiques ou financières du projet ;
- travaux réalisés uniquement à des fins de recherche ou d'innovation, d'expérimentation ou de mise au point et non dans le but d'assurer une rentabilité ou le recouvrement des coûts de recherche et de développement ;

MARCHES PUBLICS

Directive marchés publics : ce qui devrait changer

- services ou fournitures dont les spécifications techniques ne peuvent être définies avec une précision suffisante en se référant à une norme, un agrément technique européen, une spécification technique commune ou une référence technique ;

- lorsque des offres irrégulières ou inacceptables sont présentées en réponse à une procédure ouverte ou restreinte ;

- lorsque du fait de circonstances particulières qui se rapportent à la nature ou la complexité des travaux, des fournitures ou des services ou aux risques qui s'y rattachent, le marché ne peut être attribué sans négociations préalables.

- **La possibilité de publier un avis de préinformation valant mise en concurrence pour les pouvoirs adjudicateurs autres que l'Etat (articles 24.2 et 46) :**

Il s'agit d'une sorte de référencement d'entreprises en amont, lesquelles sont invitées par la suite à confirmer leur souhait de participer lors de la passation effective du marché.

La réduction des délais minimaux de procédures (article 25 et 26) :

- procédure ouverte : 40 jours (20 jours en cas d'urgence) réduit à 35 jours si le pouvoir adjudicateur accepte les offres électroniques ;

- procédure restreinte : 30 jours pour les candidatures (15 jours en cas d'urgence) et 35 jours pour les offres (30 jours si le pouvoir adjudicateur accepte les offres électroniques ou 10 jours en cas d'urgence). Toujours pour les procédures restreintes et pour les pouvoirs adjudicateurs autres que l'Etat, le délai de remise des offres peut être fixé d'un commun accord avec les candidats sélectionnés. A défaut d'accord le délai n'est pas inférieur à 10 jours.

- **La nouvelle procédure de partenariat d'innovation (article 29) :** Cette procédure a pour but « d'établir un partenariat structuré pour le développement d'un produit, de services ou de travaux innovants et d'acquiescer ensuite les fournitures, services ou travaux résultants, à condition qu'ils correspondent aux niveaux de performance et aux coûts convenus. »

La redéfinition des conditions autorisant la procédure négociée sans mise en concurrence (article 30) :

A noter, la nouvelle entrée dans cette catégorie des marchés portant sur la création ou l'obtention d'œuvres d'arts.

Les consultations préalables au marché autorisées (article 39) :

Le sourcing fait officiellement son entrée dans le droit européen des marchés publics.

- **La libre exigence des labels (article 40)**

Les pouvoirs adjudicateurs ayant fixé des exigences de performances environnementales, sociales ou autres peuvent exiger que les travaux, fournitures et services portent un label particulier

- **Le principe de l'allotissement reconnu (article 44) :**

La proposition impose aux pouvoirs adjudicateurs de justifier leur décision de ne pas allotir dans l'avis d'appel public à la concurrence. Le troisième alinéa du point 3 de l'article 44 mériterait toutefois quelques clarifications au regard de l'actuel principe d'analyse des offres lots par lots prévu dans le Code français, lequel semble en effet quelque peu compromis !



MARCHES PUBLICS

Directive marchés publics : ce qui devrait changer

. **La possibilité d'analyser les offres avant les candidatures (article 54.3) :**
 Cette inversion du processus d'analyse des offres, pas vraiment opportune, suscitera, à n'en pas douter, de nombreuses questions...

. **La possibilité d'exclure les candidats défaillants sur de précédents marchés (article 55.3 d) :**
 Sur ce point également, la proposition de directive consacre une pratique préexistante dans le droit français. Elle la complète toutefois en précisant que la défaillance reprochée doit être grave ou persistante et avoir porté sur des obligations de fonds prévues dans des marchés conclus avec le même pouvoir adjudicateur. Les défaillances sur des marchés autres que ceux du pouvoir adjudicateur concerné ne sont donc pas opposables au candidat.

Par ailleurs, la preuve de cette défaillance doit pouvoir être établie par une méthode d'évaluation de l'exécution des prestations (critères objectifs, mesurables, appliqués de manière systématique, cohérente et transparente avec un droit de réponse accordé au candidat). Un pas de plus vers la démarche qualité des achats publics.

. **La limitation des exigences en termes de capacité financière des candidats (article 56.3) :**
 Si le pouvoir adjudicateur exige un chiffre d'affaires minimal pour pouvoir soumissionner, celui-ci ne peut, en principe, être supérieur à trois fois l'estimation du marché.

. **La création du passeport européen pour les marchés publics (article 59) :**
 Délivré au candidat par l'Etat sur demande des entreprises, ce passeport contiendra les informations suivantes :
 - identification de l'opérateur économique ;
 - certification attestant que l'opérateur économique n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour certaines infractions ;
 - certification attestant que l'opérateur économique ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation ;
 - le cas échéant, certification de l'inscription au registre de la profession ou du commerce selon les conditions prévues dans l'Etat membre d'établissement ;
 - le cas échéant, certification attestant que l'opérateur économique a une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique ;
 - indication de la durée de validité du passeport, qui ne peut être inférieure à six mois.
 On peut déplorer que ce passeport ne porte pas également sur le respect des obligations fiscales et sociales de l'entreprise.

. **La possibilité de limiter la sous-traitance à certaines prestations du marché (article 62.2) :**
 Pour les marchés de services, de travaux et les travaux de pose et d'installation de fournitures, le pouvoir adjudicateur peut exiger que les prestations les plus importantes soient exécutées directement par le candidat. En cas de groupement, l'exécution de ces prestations peut être attribuée exclusivement à l'un des co-traitants (le mandataire par exemple).

. **Les critères d'attribution: la confirmation du critère du moins disant (article 66.1) :**
 Le critère unique du prix reste un critère de principe pouvant être choisi par le pouvoir adjudicateur sans condition ! Rappelons que, sur ce point, la transposition de la directive de 2004 dans le Code des marchés publics avait été plus restrictive que le droit communautaire : le choix du prix en tant que critère unique a été assorti d'une condition liée à l'objet du marché. Cette limite sera-t-elle maintenue à l'occasion de la future transposition ?

. **Les critères d'attribution : de nouveaux critères, des manques (article 66.2) :**
 De nouveaux critères voient le jour :
 - l'organisation, les qualifications et l'expérience du personnel affecté à l'exécution du marché (marchés de services et de conception d'ouvrage)
 - le processus de production ou d'achat spécifique aux travaux, fournitures ou services demandés ou à un quelconque stade de leur cycle de vie.
 En revanche, les critères sociaux ne figurent pas dans la liste !

. **Des critères de détection des offres potentiellement anormalement basses (article 69) :**
 La proposition détermine des critères mathématiques cumulatifs qui, lorsqu'ils sont réunis, imposent de demander des justifications à l'entreprise :
 - prix ou coût inférieur de plus de 50 % au prix ou coût moyen des autres offres ;
 - prix ou coût inférieur de plus de 20 % au prix ou coût de la deuxième offre ;
 - au moins 5 offres ont été déposées.

. **L'encadrement des avenants (article 72) :**
 Les modifications définies comme étant substantielles doivent donner lieu à une nouvelle procédure de marché. Il en est notamment ainsi en cas de remplacement de l'une des parties (sauf en cas d'opération de restructuration de société).
 Les modifications substantielles sont toutefois admises lorsque :

MARCHES PUBLICS

Directive marchés publics : ce qui devrait changer

- elles résultent de circonstances imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur ;
 - la nature globale du marché n'est pas modifiée ;
 - l'augmentation éventuelle du prix ne dépasse pas 50 % du montant initial du marché.
 Un avis des modifications apportées est publié au JOUE.

. **La disparition de la catégorie des services soumis à un régime allégé (article 74) :**
 Dès lors, à titre d'exemple les services juridiques, les services de formation, les services de restauration, les services hôteliers tombent dans l'escarcelle du droit commun : appel d'offres au-delà des seuils européens ! Seuls les services sociaux et sanitaires, les services administratifs, éducatifs, et culturels et soins de santé, les services de prestations sociales (indemnités chômage, retraites...) restent soumis à un régime plus souple. Le seuil d'application de la directive pour ces services est par ailleurs fixé à 500 000 euros HT.

. **Le contrôle public du respect de l'application des règles communautaires (article 84) :**
 Un organe unique, indépendant est chargé de veiller à la bonne application des règles communautaires de la commande publique par l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs (y compris l'Etat). A priori une nouvelle autorité administrative indépendante devrait voir le jour en France.
 Par ailleurs, cet organe sera destinataire des documents concernant les marchés passés :
 - supérieurs à 1 000 000 € HT pour les fournitures et les services ;
 - supérieurs à 10 000 000 € HT pour les travaux.

. **L'assistance aux pouvoirs adjudicateurs et aux entreprises (article 87) :**
 Cette mission sera assurée par « des structures d'appui technique » dans les domaines juridique et technique. L'échéance pour la transposition (article 92) est fixée au 30 juin 2014.

©
 Arnaud Latreche,
 chef du service marchés du conseil général de la Côte-d'Or

DR



L'express L'Expansion.com - publié le 06/02/2012



La mini-taxe Tobin de Sarkozy se dévoile

L'Expansion.com - publié le 06/02/2012 à 18:28

Le projet de taxe sur les transactions financières, qui doit être présenté mercredi en conseil des ministres, vient d'être révélé par la presse. Sans surprise, il n'a pas grand chose à voir avec la Taxe Tobin. Décryptage.

Pour certains, le gouvernement français ne fait donc que remplacer le droit de timbre boursier que Nicolas Sarkozy a supprimé en 2008.

REUTERS/Eric Feferberg/Pool

Ça y est les contours de la future taxe sur les transactions financières à la française sont enfin connus.

Ce lundi, la radio BFM Business s'est en effet procurée le projet de loi qui doit être présenté mercredi en conseil des ministres. Depuis, ce projet, qui n'est peut-être pas tout à fait définitif, circule en boucle sur le web. Sans surprise, la Taxe Tobin version Sarkozy n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Décryptage.

Actions d'entreprises dont la capitalisation dépasse 1 milliard d'euros...

Le projet révélé par BFM prévoit d'instaurer une taxation sur les achats d'actions de 0,1%, comme ce qui est prévu au niveau européen. Contrairement à ce que craignaient les banquiers, ce sera aux acheteurs du produit financier de s'acquitter de la taxe, et non à l'émetteur du titre. En ce sens, celle-ci ressemble davantage à un impôt de bourse qu'à une véritable taxe Tobin.

Pour certains, le gouvernement français ne fait donc que restaurer le droit de timbre boursier que Nicolas Sarkozy a supprimé en 2008. A l'époque, un impôt de Bourse progressif, qui pouvait monter jusqu'à 0,3% existait en effet, mais son efficacité était relative car les donneurs d'ordres arrivaient à contourner la taxe en tronçonnant leurs achats.

Cette fois, toutes les opérations touchant des entreprises à la capitalisation supérieures à 1 milliard d'euros - une centaine en France- devraient donc être concernées. C'est un progrès, mais le taux est très en deçà de ce qui est pratiqué en Grande-Bretagne. Là-bas, le stamp duty -droit de tirage- est fixé à 0,5% sur les actions. Il rapporte 3 milliards d'euros, soit trois fois plus que ce qui est prévu par Bercy.

...Et dont le siège social est en France

Le texte précise que le droit de tirage s'appliquera dès lors que le "titre est émis par une entreprise dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros". Seules les entreprises françaises seront donc concernées. Contrairement au projet de directive européenne, le gouvernement n'a donc pas retenu le principe de territorialité de la taxe, estimant que cela risquait de décourager les groupes étrangers de se coter à Paris. Une autre logique fait craindre à certains que les entreprises françaises aillent de faire coter ailleurs, là où elles seront moins taxées.

Trois types de produits différents concernés

Outre les achats d'actions, sont visés les CDS à nus (ces contrats d'assurance sur les titres souverains négociés à

L'express L'Expansion.com - publié le 06/02/2012

titre purement spéculatif) et le trading haute fréquence. A savoir "le fait d'adresser des ordres en ayant recours à un mécanisme de traitement automatisé de ces ordres caractérisé par une exécution très rapide des ordres avec des temps de latence d'accès aux marchés très réduits". Cette activité représente une part très importante des transactions réalisées sur les places financières (environ 30%). Il était donc très important de les faire figurer dans les opérations à taxer.

Concrètement, le trading haute fréquence qui consiste à acheter et annuler très vite des opérations, sera donc taxé à hauteur de 0,01% du montant des ordres annulés ou modifiés dès lors qu'un certain seuil d'annulation est franchi. Un taux particulièrement faible, alors que la commission des Finances du Sénat avait adopté en novembre dernier un amendement proposant de taxer à hauteur de 0,1% toutes les transactions automatisées d'un prestataire n'exécutant pas plus de 50% de ses ordres.



REUTERS/Alex Domanski

Concernant les CDS à nu, leur taxation sera également de 0,01% "du montant notionnel du contrat" (montant pour lequel l'acheteur de protection souhaite s'assurer). Elle s'appliquera "à tout achat par une entreprise exploitée en France". Ce dispositif toutefois ne devrait pas être effectif très longtemps, puisque le Parlement européen a voté un règlement en novembre dernier fixant l'interdiction des CDS souverain à nu à partir de novembre 2012.

Comme c'était attendu, les obligations d'Etat et d'entreprise ne seront pas concernées par la taxe. Il s'agit bien sûr de ne pas brider leur capacité d'emprunt. La taxe sera donc là encore plus étroite que celle envisagée au sein de l'Union européenne.

1,1 milliard de recettes par an

In fine, le gouvernement espère que ces mesures généreront 1,1 milliard d'euros en année pleine, soit quatre fois plus que l'impôt de Bourse supprimé en 2008. Reste à savoir à quoi cette somme sera consacrée. Nicolas Sarkozy s'est engagé à plusieurs reprises à la dédier au financement de la lutte contre la pauvreté, mais ces objectifs sont totalement absents du projet de loi. Selon la presse, le gouvernement serait désormais tenté de l'utiliser au renflouement des finances publiques.

L'accompagnement, une clé de réussite pour les entreprises de l'économie sociale

ESSPublié le jeudi 16 février 2012
Les collectivités sont en première ligne pour faire de leur territoire un laboratoire d'innovation sociale. C'est l'une des conclusions de l'étude Chorum qui analyse les dispositifs territoriaux existants pour soutenir l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS), ce sont des activités non délocalisables et des emplois viables, à condition d'un coup de pouce au démarrage. Cinq ans après leur création, 70% des entreprises sociales qui ont été aidées existent encore, contre 46% seulement pour les autres, indique Chorum, la mutuelle de protection sociale, dans une étude publiée le 15 février. Les dispositifs d'accompagnement ont un rôle capital, souligne cette étude intitulée "Favoriser la création d'entreprises sociales sur les territoires" réalisée le Cides, le centre de ressource de la mutuelle.

Deux modèles de soutien existent : le premier se focalise sur l'accompagnement des porteurs de projets (affinage du positionnement, analyse d'opportunité et de faisabilité, création de sa structure), l'autre se concentre sur la génération de projets. Les deux modèles "sont complémentaires et souvent nécessaires sur un territoire pour trouver une solution viable à toute opportunité de création d'un projet d'ESS", précise l'étude.

La durée de l'accompagnement est variable : entre six mois et trois ans et le budget moyen est de 300.000 euros. Mais "pour que l'accompagnement soit utile et efficace, il est nécessaire de trouver le bon degré d'appui, ni trop, ni trop peu", détaille l'étude, un accompagnement trop intense risquant de déposséder l'entrepreneur de son projet. Chorum analyse aussi les modèles économiques des dispositifs de soutien. Trois types sont identifiés : un modèle économique s'appuyant sur des subventions publiques ou privées, avec des prestations généralement peu solvables, un modèle ayant comme principale source de reve-

nus le produit de la vente de prestations (loyer, services, études) et un modèle économique de type "fédération" ou "groupement de moyens" où les ressources reposent sur la contribution de chacun des membres du groupe. "La question du modèle économique des structures de soutien au développement de l'ESS se pose de manière de plus en plus pressante en raison d'une potentielle baisse de subventions des collectivités locales, et d'un changement de politique de subventionnement en marche depuis plusieurs années, les acteurs territoriaux se tournant de plus en plus non pas vers des financements sous forme de subventions de fonctionnement mais vers l'établissement de contrat de prestations", affirme l'étude.

Trois rôles pour les collectivités locales
Autre aspect analysé par Chorum : la mise en place d'écosystèmes favorables à l'émergence d'initiatives sociales. Une mise en place qui peut prendre plusieurs formes : la coordination entre acteurs, la création d'une marque commune ou encore le lancement de projets de développement en commun, comme dans l'expérience de Pôle sud, le pôle territorial de coopération économique mis en place en Rhône-Alpes. Les collectivités font ainsi partie des acteurs qui sont les plus à même d'impulser ces écosystèmes. Contraintes budgétaires, elles ont tout intérêt à s'appuyer sur des réseaux déjà structurés et de qualité. "Cela permet d'assurer d'une part un effet de levier de leurs actions et d'autre part de flécher l'allocation des soutiens", souligne le Cides.

Les collectivités locales ont plusieurs cartes à jouer pour soutenir les dynamiques des dispositifs d'accompagnement de l'ESS sur leur territoire. Premier rôle : celui d'encourager telle ou telle initiative qui complète ou renforce l'écosystème d'acteurs sur le territoire. Différentes régions de France sollicitent ainsi Replic, un groupe d'entreprises sociales sous statut de société coopérative d'intérêt collectif (Scic), pour mettre en place son modèle dans leur territoire. Replic repère des projets utiles aux terri-

toires, crée des projets et des structures, et les assiste. Autre rôle que les collectivités peuvent prendre en charge : celui de chef d'orchestre. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur coordonne ainsi les acteurs de l'ESS sur son territoire. Cette coordination s'est mise en place en plusieurs temps. Tout d'abord, une offre de formation sur la gouvernance collective, l'analyse financière et la gestion de crise a été proposée aux structures d'accompagnement. Cette formation a permis de développer un socle commun de la culture des structures intermédiaires sur l'ESS. Par la suite, le réseau Ramsess a été mis en place pour permettre aux acteurs de l'accompagnement de coopérer et de construire un plan d'accompagnement pour les porteurs de projet. "Une politique publique co-construite par la région et les acteurs de l'accompagnement", souligne l'étude. Les collectivités peuvent aussi se positionner comme des "acteurs engagés" pour la structuration de l'animation de l'écosystème. La région Languedoc-Roussillon est ainsi financeur des dispositifs d'appui à l'émergence et au développement de l'ESS mais aussi partie prenante pour les faire évoluer. Elle s'implique notamment au sein de la Scic Replic, se positionnant dans un rôle d'associé développeur. "Les collectivités sont en première ligne pour faire de leur

territoire un laboratoire d'innovation sociale", conclut l'étude qui préconise aussi que les acteurs du soutien à la création et au développement de l'ESS

soient mis en réseau au niveau national et que les financeurs et acteurs institutionnels privilégient les dispositifs à fort effet de levier.

Emilie Zapalski

Transparence et "chantier masqué" font-ils toujours bon ménage ?

Commande publique localtis -
Publié le jeudi 16 février 2012

Par une ordonnance du 10 janvier 2012, devenue définitive puisqu'aucun recours n'a été déposé, le juge des référés du tribunal administratif de Toulon s'est prononcé sur la question de savoir si un sous-critère de prix évalué "fictivement" devait être communiqué aux candidats lors d'une procédure de sélection des offres.

Tel un titre de roman-fiction, le "chantier masqué" est un moyen de ne pas publier une partie des éléments du critère prix afin de contourner une pratique coutumière, pratique qui veut que les candidats proposent des prix avantageux pour les grosses quantités et repercutent la différence de prix sur les petites quantités. Avec un détail quantitatif estimatif (DQE) "masqué", l'acheteur public compare des quantités fictives élaborées néanmoins à partir des prix remis par les candidats dans le bordereau des prix unitaires. Ils sont donc représentatifs des travaux commandés. C'est par conséquent un document qui permet la comparaison de différents prix mais sans en communiquer le contenu aux candidats. Dans les faits, la ville de Toulon avait ouvert une consultation afin de passer un marché de travaux à bons de commande destiné aux "petites réfections de voirie et revêtement modulaire". Le candidat évincé, à savoir la Société varoise de construction routière, reproche à la ville de ne pas avoir respecté les obligations de publicité et de mise en concurrence. Plus précisément, il invoque une violation du principe de transparence en

raison d'un DQE non révélé aux candidats. Transparence et DQE masqué font-ils bon ménage ? C'est la question à laquelle le juge des référés du tribunal administratif a dû répondre.

Dans l'affaire, le critère prix se décomposait entre, d'une part le DQE classique avec un bordereau des prix unitaires et forfaitaires, et d'autre part un DQE "fictif" non remis aux entreprises. Le juge a considéré que l'existence du DQE, bien que masqué, avait été portée à la connaissance des candidats. En effet, le règlement de consultation et l'avis d'appel d'offres mentionnaient le recours à ce schéma de comparaison des prix. C'est en ce sens que le juge conclut : "Dès lors que ce sous-critère et son objet étaient clairement mentionnés à l'avis d'appel d'offres et précisés au règlement de la consultation, [l'acheteur] n'a pu dans ces conditions méconnaître les dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative." Ainsi, le recours à un DQE masqué respecte la matière précontractuelle, sans contrevenir au principe de transparence.

Une pratique quasi inusitée dont l'utilité laisse perplexe
Cette solution s'inscrit au sein de quelques décisions jurisprudentielles récentes. Ainsi, l'ordonnance du 8 juin 2010 du tribunal administratif de Marseille avait, dans une hypothèse similaire, encadré la liberté du pouvoir adjudicateur dans l'utilisation du DQE "fictif". De même, un arrêt du Conseil d'Etat du 2 août 2011 valide la simulation d'un sous-critère prix en raison de son caractère indispensable à l'évaluation du critère prix, mais précise que doivent être communiqués les "sous-critères qui sont susceptibles d'exercer une

influence sur la présentation des offres par les candidats ainsi que sur leur sélection et doivent en conséquence être eux-mêmes regardés comme des critères de sélection".

Le recours au "chantier masqué" n'est pas une pratique très courante. S'il a pour ambition de se rapprocher le plus possible de la réalité des prix, l'impact sur le résultat attendu reste plus ou moins incertain. Ne s'agit-il pas essentiellement d'une manière pour l'acheteur public de se rassurer ? En tout cas, il semble qu'une telle pratique générerait une charge de travail supplémentaire pour les collectivités territoriales... Peut-on alors parler de "gain substantiel" ?

L'Apasp

Références : [ordonnance du 10 janvier 2012 du tribunal administratif de Toulon](#), Société varoise de construction routière ; [arrêt du Conseil d'Etat du 2 août 2011](#), syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval.

L'ACFCI présente des pistes pour améliorer et développer le commerce

Développement local LOCALTIS Publié le mardi 31 janvier 2012

Lancée par les chambres de commerce en septembre 2011, l'opération "Passion commerce" se poursuit avec la publication le 30 janvier 2012 des Cahiers d'espérance du commerce, fruit des réflexions collectées sur le terrain. Au programme : des unions de commerçants solidaires, le lancement d'une marque nationale de qualité ou la création d'un fonds d'investissement dédié au commerce...

Lancée le 19 septembre 2011, l'opération "Passion commerce", organisée par l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), se poursuit avec la publication le 30 janvier 2012 des Cahiers d'espérance du commerce. L'opération, soutenue par Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat en charge du Commerce, consiste à faire le tour d'une cinquantaine de villes pour discuter du commerce de proximité et de son avenir. Dix mille personnes ont participé à ces Cahiers d'espérance qui proposent des pistes pour améliorer le commerce et son fonctionnement.

Aujourd'hui, le commerce représente une entreprise sur quatre et 10% du PIB. Il correspond à 20% des emplois privés et constitue une porte d'entrée importante sur le marché du travail pour les jeunes (un sur quatre y débute sa carrière) et les personnes sans diplôme (une sur quatre travaille dans le commerce). Mais c'est aussi un secteur en pleine mutation, avec l'arrivée du e-commerce, le grand retour du commerce de proximité, et donc la nécessité d'imaginer des solutions qui puissent attirer et fidéliser les clients. Les Cahiers d'espérance présentent plusieurs pistes. Parmi elles : les projets d'unions commerciales pour "des commerçants solidaires entre eux". "Les différentes formes de commerce donnent le sentiment parfois de s'opposer mais toutes ont en fait un intérêt commun : construire ensemble leur avenir sur le même territoire", souligne le document. D'où l'idée de mettre en commun les moyens et de s'organiser en réseaux. Le document préconise ainsi de promouvoir le regroupement de commerçants pour accroître leur compétitivité et amplifier leur connexion avec des réseaux complémentaires, dont les collectivités et les chambres de commerce et d'industrie. Les collectivités pourraient aider à financer des projets d'unions commerciales, estime le document, et les banques à développer des produits financiers adaptés à ces projets. Dans cet esprit, la fonction de manager de commerce, qui facilite le travail partenarial entre les différents acteurs du commerce (collectivités, chambres consulaires, unions commerciales), pourrait être renforcée à travers la promotion du référentiel métier "manager de commerce" ou le développement de la fonction dans les petites communes.

Une marque nationale

Autre idée développée dans ces cahiers : renforcer le lien social créé par les commerçants. Une idée qui pourrait faire son chemin en intégrant mieux les jeunes (les aider à financer leur projet "commerce" par des prêts bancaires, développer les dispositifs d'appui et de professionnalisation des jeunes, simplifier le recours aux dispositifs d'apprentissage et de contrats de professionnalisation pour les commerces non sédentaires) et en professionnalisant les commerçants. La redynamisation des quartiers en difficulté est également préconisée. Un processus qui pourrait se faire en prenant en compte systématiquement la fonction "commerce" dans les problématiques de logement, d'activités, de services publics et de transports. L'exonération de plus-value pourrait par exemple être utilisée pour favoriser la transmission des fonds de commerce dans ces zones. Les principes d'une marque nationale de qualité d'accueil, de service et de performance des commerces et d'une campagne de communication grand public sont également envisagés. Les cahiers s'intéressent aussi à la sécurité financière et matérielle des commerçants. Dans ce sens, ils proposent de créer un prêt commerce spécifique, de stimuler la création de fonds d'investissement dans le commerce et d'optimiser l'usage du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) pour en affecter les crédits au plus près des besoins des commerçants, notamment pour le financement de projets innovants (design, e-commerce). Ils préconisent enfin de rendre plus lisibles les aides publiques disponibles dans ce domaine (aide à l'installation, à la création, à l'emploi, à l'apprentissage). Ces cahiers sur lesquels commerçants, chambres consulaires et organisations professionnelles sont prêts à s'engager, vont être envoyés aux candidats à l'élection présidentielle. Parallèlement, l'opération "Passion commerce" va se poursuivre, avec d'autres rendez-vous en région jusqu'en mars 2012.

Emilie Zapalski

Les Français et le commerce
77% des Français ont une bonne opinion des commerçants. C'est ce que révèle une enquête réalisée par OpinionWay pour le compte de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) publiée le 30 janvier 2012. 86% des Français estiment aussi que le commerce est un élément important pour la vie locale et la qualité de vie (86%) et essentiel pour la vie des territoires (84%). Les aspects relationnels, comme l'accueil et la disponibilité, sont aussi largement appréciés par près de trois Français sur quatre (respectivement 73% et 72%).

Mais les Français attendent aussi des améliorations concernant les produits et les services (46%), la proximité et l'accessibilité des commerces (41%). Ils attendent aussi qu'un nombre de commerçants plus important soit disponible près de chez eux (37%).

E.Z.

La future banque des collectivités ne fait pas l'unanimité

Thaïs Brouck | 01/02/2012 | 17:33 | [Etat et collectivités](#)

© R/DV/RS / Flick'r

Enseigne Dexia, en Belgique

Alors même que la restructuration de Dexia, la banque des collectivités, n'est pas encore officielle, les prérogatives et les compétences de celle qui est amenée à la remplacer font déjà débat.



Selon un article du Monde daté du 31 janvier, la finalisation de la restructuration de Dexia, la banque des collectivités, est actée. Le gouvernement français serait prêt à prendre 25% du capital de Dexia Municipal Agency (Dexma), la structure portant les portefeuilles de prêts aux collectivités accordées par Dexia, pour pallier l'implication moindre que prévu de la Caisse des dépôts (35% contre 65% envisagés initialement). Pour sa part, la Banque Postale obtiendrait 5% du capital de Dexma, Dexia conservant 35%. Toujours selon le quotidien, cet accord permettrait de débloquer le dossier connexe de la nouvelle banque des collectivités locales, à naître de la collaboration entre la CDC et la Banque Postale, et qui se substituerait à Dexia, la banque franco-belge en déconfiture qui assurait jusqu'ici une large part du financement des projets d'infrastructures des collectivités. Inquiétude dans le secteur des travaux publics

Alors que cette information aurait pu rassurer le secteur des travaux publics, dont l'investissement des collectivités locales représente 45 % du chiffre d'affaires, il n'en est rien. « A court terme, le risque de panne sèche sur le crédit perdure, s'alarme Patrick Bernasconi, président de la Fédération nationale des travaux publics. Par ailleurs, la nouvelle banque qui se dessine (au montage complexe du point de vue juridique, financier et humain) ne pourra répondre aux demandes d'emprunt des Sociétés d'économie mixte (SEM), des syndicats d'eau et d'électrification, ni de faire du financement de projets (PPP) ou d'assurer les crédits de court terme des collectivités, soit environ 45% des besoins de financement local. »

Une situation urgente ?

Dans une hypothèse optimiste, la nouvelle banque ne devrait se mettre en place (et progressivement) qu'au deuxième semestre, et ne saura donc répondre qu'à une partie du besoin de financement de l'année. « Le manque de financement qui va apparaître dans les prochaines semaines se monte à 12 milliards d'euros », prévient la FNTP. « Toutes les estimations prévoient un trou de 8 milliards d'euros cette année dans nos demandes de crédits », estime pour sa part Jacques Pélissard le président (UMP) de l'Association des maires de France (AMF). Face à cette situation, il a réclamé une nouvelle enveloppe de la CDC, qui avait déjà distribué 5 milliards d'euros aux collectivités l'an dernier. Toutefois, Jacques Pélissard préfère relativiser : « La situation n'était pas urgente puisque la plupart des budgets ne seront adoptés que fin mars et que les besoins de crédits sont concrétisés généralement en fin d'année », assure le président de l'AMF.

10 000 suppressions d'emplois

Pour autant, un certain nombre de questions restent aujourd'hui sans réponse. La Caisse des dépôts pourrait pallier ces problèmes de financement. « Dispose-t-elle des savoir-faire, des équipes compétentes et du back office informatique pour apprécier les risques et traiter les demandes des collectivités dans toute leur variété de taille, de besoin et de situation ? », s'interroge la FNTP. L'activité du secteur en lien avec les collectivités locales pourrait diminuer de « 10 à 20 % dans les mois à venir, ce qui entraînerait la suppression d'environ 10 000 emplois permanents », craint la FNTP.

Thaïs Brouck | Source LE MONITEUR.FR

Les CCAS en quête de solutions pour l'aide à domicile

Dépendancev localtis Publié le vendredi 10 février 2012

Faut-il inventer un nouveau mode de tarification horaire pour les services d'aide à domicile ? Ou bien mettre en place des forfaits, comme vient de le plaider l'Union nationale des centres communaux d'action sociale à Montpellier ? L'Etat souhaite expérimenter ces deux hypothèses. Un arrêté pourrait le préciser dès ce printemps.

"Touche pas à mon CCAS !" Du haut de sa tribune, Patrick Kanner a tenu à épingler ce badge, mercredi 8 février à Montpellier. Le président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) visait ainsi la proposition de loi du sénateur Eric Doligé, qui supprimerait l'obligation faite aux communes de disposer d'un CCAS (voir notre article d'août 2011). En réalité, cette journée de l'Unccas était consacrée à un autre sujet : la crise de l'aide à domicile. Mais le slogan de Patrick Kanner peut tout aussi bien s'appliquer en la matière... Son organisation vient de le montrer par une enquête, menée en septembre et octobre, auprès de 245 centres communaux ou intercommunaux - sur un total de 1.717 gestionnaires de services d'aide à domicile. Certes, en 2010, les adhérents de l'Unccas ont encore pu assurer 30,4 millions d'heures à domicile, auprès de quelque 204.000 bénéficiaires. Mais cette activité est en baisse depuis 2008 pour 48% des répondants à l'enquête. En cause, notamment, la baisse des volumes d'heures prévus dans les plans d'aide que les conseils généraux établissent pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Il est vrai que les départements subissent toujours de lourdes difficultés financières : une quinzaine seraient sur le point de "remettre les clés" à leurs préfets, selon les termes d'André Vezinhet, le président du conseil général de l'Hérault, en introduction à la journée...

Faute d'être convenablement financés, 51% des services d'aide à domicile auscultés par l'Unccas ont connu un déficit entre 2008 et 2010. Les plus grosses organisations ont été plus fréquemment touchées, notamment après la suppression, en 2011, d'une partie des exonérations de charges instituées en 2005. L'une des dispositions de la loi de finances pour 2012 est certes censée leur donner un peu d'air : elle octroie 50 millions d'euros à l'ensemble des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Une circulaire a récemment détaillé le dispositif (voir notre article du 20 janvier) et un arrêté du 26 janvier 2012 vient d'en préciser les modalités de distribution par l'intermédiaire des directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS). Sa répartition géographique a elle-même été définie en fonction de la situation financière des habitants et de la part des plus de 75 ans : "Le Nord-Pas-de-Calais aura 900.000 euros, le Languedoc-Roussillon 2,8 millions, et Midi-Pyrénées 4,7 millions", a donné pour exemple Patrick Kanner, par ailleurs président du conseil général du Nord. S'il salue globalement cette "avancée", il s'interroge sur ces critères de répartition et juge que ce fonds "ne répondra pas aux questions structurelles".

Tarifications horaires et forfaitaires

Une partie des répondants à l'enquête de l'Unccas identifient eux-mêmes une raison de fond à leurs difficultés : le mode de tarification, qui est actuellement horaire. Certes, 56% des services s'en disent satisfaits. Mais 38% le rejettent, principalement au motif que cette "tarification ne prend pas en compte les coûts réels du service", comme le précise l'enquête. De fait, "le paiement à l'heure ne couvre pas forcément les tâches de formation des personnels ou d'organisation", souligne Hélène-Sophie Mesnage, adjointe au délégué général de l'Unccas. Avec l'Assemblée des départements de France (ADF), seize fédérations du secteur se sont donc lancées dans cette expérimentation en septembre dernier : tester, dans plusieurs départements, une tarification forfaitaire, et pluriannuelle, qui permettrait de parer aux variations de volumes horaires (voir notre article du 22 septembre). Anne-Paule Roposte, directrice de l'autonomie au CCAS de Besançon, a rendu compte de l'initiative dans le Doubs : "Le forfait apporte de la lisibilité au département, qui est sûr de sa dépense pour les prochaines années. Et il sécurise dans le même temps les recettes de l'opérateur." Et pour l'usager ? "Il sait ce qu'il paye à la fin du mois, et peut compter sur une souplesse de notre part : si 25 heures sont prévues, par exemple, nous pouvons en rajouter 10% si nécessaire."

Adjoint à la directrice générale à la Cohésion sociale, Philippe Didier-Courbin a jugé cette expérimentation "intéressante". Pour autant, l'Etat souhaite également tester de nouvelles règles de tarification horaire, qu'ont recommandées l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), ainsi que la députée Bérengère Poletti (voir notre article du 11 janvier). Un cahier des charges est actuellement en préparation pour mener ces deux types d'expérimentations. D'après Philippe Didier-Courbin, il pourrait être soumis dès mars à la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), avant d'être présenté par arrêté. Cependant il prévient : "Ces expérimentations nous serviront de laboratoires d'idées et de propositions, mais de nouvelles évolutions législatives seront sans doute nécessaires." Il reviendrait donc à la prochaine Assemblée nationale de se prononcer sur cette tarification de l'aide à domicile... A moins que celle-ci ne préfère enfin, comme l'espère l'Unccas, exhumer un débat plus large : comment financer la dépendance ?

Olivier Bonnin

SOCIETE / COLLECTIVITE

Alea ACTA est

LE 13 FÉVRIER 2012 18H00 | PAR

BLOG JACQUES ATTALI

Pendant que les hommes politiques européens se disputent un pouvoir de plus en plus évanescent, face à des marchés de plus en plus puissants, la seule institution de l'Union capable d'influer encore sur le réel, la Banque Centrale, n'est sous le contrôle d'aucune institution démocratique, faute de gouvernement fédéral de l'eurozone.

Plus généralement, à l'échelle du monde, les marchés mettent peu à peu en place, sous leur seul contrôle, les institutions nécessaires au respect du seul droit qui les intéresse : le droit de propriété.

Ainsi surgissent, dans le monde financier et commercial, de très nombreuses instances de contrôle, qui se font d'abord adouber par des parlements nationaux, avant de prendre leur autonomie, parce que transnationales, et de ne plus considérer les instances étatiques que comme des instruments à leur service.

C'est en particulier le cas de l'ACTA (*Anti Counterfeiting Trade Agreement*), accord commercial en négociation très confidentielle depuis octobre 2007 entre quelques gouvernements de pays développés, dont celui de la France. Refusée par les Chinois, les Brésiliens et les Indiens, son application en Europe ne peut plus être arrêtée que par un vote du Parlement européen, que devront confirmer les parlements nationaux. Sous prétexte d'organiser à l'échelle mondiale la lutte contre la contrefaçon, de protéger les ayant-droits et les marques, l'ACTA accèlère en fait la mise en place d'une surveillance généralisée des consommateurs et des citoyens, transformant les Etats en auxiliaires de police au service des grandes entreprises.

En particulier, généralisant au monde entier les principes des lois américaines SOPA et PIPA et allant bien au-delà d'Hadopi, l'ACTA considère tout échange sur internet comme une menace aussi grave qu'une contrefaçon. Il oblige les Etats signataires à imposer des sanctions pénales aux fournisseurs d'accès et de technologie qui refuseraient de surveiller et de censurer les communications en ligne ; son article 27 autorise même à prendre des « mesures rapides pour prévenir des infractions futures » sans passer par le juge et il confie à des acteurs privés le soin d'exercer des missions de police (surveillance et collection de preuves) et de justice (sanctions) ; ce même article, qui traite des « moyens de distribution massive de contrefaçon » permettrait même d'interdire les plateformes de blogs, les réseaux P2P et les logiciels libres. Enfin, plus incroyable encore, l'article 23 autoriserait un pays signataire à sanctionner pénalement des activités gratuites, parce qu'elles ne devraient être exercées, selon l'ACTA, qu'« à une échelle commerciale » : on pourrait ainsi exiger de faire payer l'envoi d'email ou le partage de fichiers entre particuliers.

Tout le reste de l'accord est à l'avenant ; il pourrait en particulier conduire à considérer les médicaments génériques comme des contrefaçons, ce qui reviendrait à en interdire l'usage.

Enfin, et c'est peut-être le pire : une fois ratifié par les Parlements, cet accord échappera à tout contrôle démocratique. L'article 36 crée en effet un obscur « Comité ACTA » qui, selon l'article 42, aurait comme mission d'imposer le respect de cet accord par les pays non signataires ; et serait même autorisé à en modifier le contenu, sans contrôle des parlements nationaux !

Il faut donc absolument s'opposer à la signature de l'ACTA, pour que l'urgente mise en oeuvre d'une règle de droit mondiale ne signe pas l'arrêt de mort de la démocratie, mais en organise au contraire l'épanouissement à l'échelle de la planète.

ACTA : un petit espoir

La mobilisation européenne du 11 février contre ACTA aura-t-elle été payante ? Il est encore trop tôt pour crier victoire mais il semble qu'elle ait au moins permis une prise de conscience des dangers du traité. Au sein du Parlement européen, le président du groupe PPE (Parti Populaire Européen, majoritaire), Joseph Daul, reconnait même qu'ACTA, c'est fini et que selon lui, le traité ne serait pas ratifié par le Parlement. Parlement dont même le président, Martin Schulz juge que le traité est "déséquilibré". Une vraie claque en perspective... Mais rien n'est encore gagné (voir sur ce point la carte de l'ACTA en Europe élaborée par *Numerama*), et une nouvelle journée de mobilisation est prévue le 25 février.

PETITE ENFANCE

[Vers des agences régionales de l'enfance et de la famille ?](#) Courrier des maires 13.01.2012

Il faut créer des agences régionales de l'enfance et de la famille. C'est en tout cas ce que préconise le Centre d'analyse stratégique (CAS) dans sa note sur l'accueil des jeunes enfants rendue publique le 10 janvier 2012. Parmi les pistes évoquées pour accroître et optimiser le développement de l'offre d'accueil des moins de 3 ans figure la création de schémas départementaux, pilotés à terme par ces agences.

« En 2009, 43 % des enfants de moins de 3 ans fréquentaient un service d'accueil en France, contre 30 % en moyenne dans les pays de l'OCDE », a rappelé Vincent Chriqui, directeur général du CAS. « Pour autant, le développement de l'offre d'accueil n'est pas suffisamment homogène sur le territoire et les moyens qui y sont consacrés gagneraient à une meilleure mise en cohérence. »

Regrettant un système par trop éclaté, où l'autorité qui subventionne - les caisses d'allocations familiales (CAF) - est différente de celle qui agréé - les conseils généraux - le CAS préconise dans sa note de rendre obligatoires des schémas départementaux de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Ces schémas permettraient de « fixer des objectifs de développement territoriaux, dont l'atteinte serait facilitée par une rationalisation des moyens existants », précise la note du CAS.

Des zones prioritaires seraient ainsi identifiées selon des critères qui restent à définir. Le CAS va jusqu'à proposer la création « d'agences de l'enfance et de la famille », sur le modèle des agences régionales de santé (ARS), pour élaborer et suivre ces schémas.

« Ces agences seraient issues d'une évolution des statuts des CAF, dont le conseil d'administration serait ouvert aux collectivités locales, au ministère de l'Education nationale et aux représentants des assistants maternels », écrivent les auteurs de la note.

PSU : assouplissement de l'objectif du taux d'occupation

Autre point qui intéressera tout particulièrement les collectivités gestionnaires de structures d'accueil : le CAS préconise un assouplissement de l'objectif du taux d'occupation de 70 % induit par la prestation de service unique (PSU).

En effet, si le taux d'occupation d'un établissement d'accueil collectif est inférieur à 70 %, la subvention de la CAF s'en trouve réduite. Or les établissements qui accueillent des publics défavorisés ont davantage de difficultés à atteindre cet objectif, car les parents sont soumis à plus d'aléas.

« Il ne faudrait pas pénaliser financièrement les gestionnaires qui font l'effort d'accueillir ces populations défavorisées, souligne Vincent Chriqui. Nous préconisons donc de moduler à la baisse, mais aussi à la hausse, l'objectif de taux d'occupation et les mécanismes financiers qui en découlent, en fonction de certains contextes locaux. »

Développer les RAM et faciliter l'accès à la formation continue

Enfin, le CAS s'est intéressé aux assistantes maternelles, qui assuraient 37 % de l'offre d'accueil des jeunes enfants en 2007.

« Le risque de pénurie de personnels auquel le secteur pourrait être confronté est préoccupant », écrivent les auteurs de la note, étant donné le nombre important de départs à la retraite d'ici à 2020.

Deux pistes sont envisagées pour rendre le métier plus attractif. La première est d'accompagner les assistantes maternelles dans la gestion de leurs contrats de gré à gré avec les parents, grâce aux relais d'assistants maternels (RAM).

Le CAS préconise de déterminer un nombre optimal de RAM par assistant maternel et de concentrer les moyens dans les territoires les moins bien pourvus.

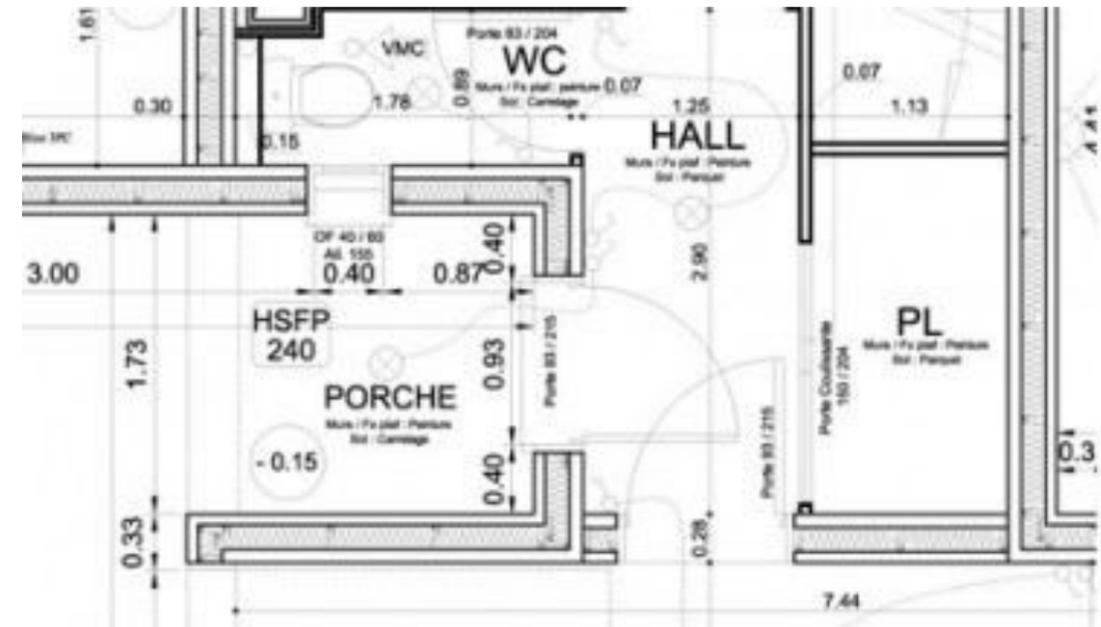
La deuxième piste d'amélioration concerne la formation continue, à laquelle nombre d'assistantes maternelles renoncent face à des contraintes organisationnelles et juridiques insurmontables.

Le CAS suggère de confier à une collectivité publique (CAF, conseil général ou commune) la responsabilité contractuelle et l'avance de salaire pendant la formation, en lieu et place de l'actuel « parent facilitateur » qui emploie seul l'assistante maternelle pendant les journées de formation et se fait rembourser ensuite les frais engagés auprès de l'organisme paritaire de formation professionnelle. Le CAS propose également d'adosser le lieu de formation à un mode d'accueil qui prendrait en charge les enfants confiés à l'assistante maternelle durant le temps de sa formation.

Michèle Foin

Le décret sur la surface de plancher fait marche arrière

Dominique Errard | 17/02/2012 | 15:07 | Moniteur.fr



© Groupe Moniteur

Surface de plancher

Le secrétariat d'Etat chargé du Logement prépare un décret modificatif pour ne pas augmenter le recours obligatoire à l'architecte dans le domaine de la maison individuelle.

Paru le 31 décembre dernier, le décret sur la définition de la surface de plancher qui doit entrer en vigueur le 1^{er} mars est déjà en cours de modification. Dans sa version actuelle, le texte tend à renforcer le recours obligatoire à l'architecte pour la maison individuelle de plain-pied à travers sa définition de l'emprise au sol. Après avoir discuté avec les constructeurs de maisons individuelles et des maîtres d'œuvre non architectes, le secrétariat d'Etat chargé du Logement prépare actuellement une correction très ciblée concernant le seuil de recours obligatoire à l'architecte.

Dans le décret modificatif, il serait précisé que pour déterminer la nécessité de recours à l'architecte, le seuil de 170 m² (rappelons qu'il s'agit du seuil en dessous duquel il y a dérogation au recours obligatoire à l'architecte pour les particuliers) s'apprécie au regard de la surface de plancher ou « de l'emprise au sol de la partie constitutive de la surface de plancher ».

Nouvelle complexité

Ainsi, par exemple, dans une maison de plain-pied comprenant un garage, le calcul de surface d'emprise au sol servant à calculer s'il y a ou non recours à l'architecte exclut donc la surface du garage qui ne fait pas partie de la surface de plancher. De même, les auvents, porches, débords de toiture, loggias... épaisseurs de murs de façade n'appartenant pas non plus à la surface de plancher, ils seraient exclus de l'emprise au sol servant à déterminer s'il y a ou non recours obligatoire à l'architecte. Cette nouvelle complexité permettrait en effet d'atteindre moins rapidement le seuil de 170 m².

Ainsi, l'objectif initial affiché d'amélioration de la qualité architecturale pour l'habitat individuel s'effacerait sous la pression de professionnels qui y voient notamment un renchérissement des études difficilement acceptable.

Ce nouveau décret serait publié courant mars selon le secrétariat d'Etat chargé du Logement, laissant une période de transition de quelques jours pendant lesquels la modification concernant le recours obligatoire à l'architecte ne serait pas prise en compte.

La gestion déléguée, cette belle inconnue...

Services publics locaux localtis Publié le mardi 31 janvier 2012



Quelle perception ont-ils de leurs services publics locaux ? Comment évolue-t-elle dans le temps ? Que savent-ils de la gestion déléguée et quel regard portent-ils sur ce mode de gestion par rapport à la gestion directe ? Comme tous les deux ans depuis 1997, l'Institut de la gestion déléguée (IGD) et l'Institut BVA ont dévoilé le 30 janvier les résultats de la nouvelle édition de leur baromètre "Les Français et les services publics locaux", qui permet d'en savoir un peu plus sur ces questions.

Basé sur un sondage réalisé en décembre dernier auprès d'un millier de personnes, ce baromètre (disponible ci-contre en téléchargement) permet en premier lieu d'identifier les services publics locaux jugés prioritaires par la population (voir page 6). Sur ce point, guère de surprise : viennent en tête la distribution d'eau et d'électricité et la collecte des déchets, suivies par les télécoms et le haut débit puis les transports. Le taux de satisfaction globale vis-à-vis de ces services peut sembler correct : 78%. Pourtant, il connaît "une dégradation constante", a souligné le 30 janvier Gaël Sliman, directeur général adjoint de BVA, venu commenter ces résultats à l'occasion de la soirée des vœux de l'IGD et du Cercle du Grenelle. Le taux de satisfaction était par exemple de 90% il y a quatre ans. "En fait, on obtient le deuxième taux le plus faible depuis 1997, juste après le record de 2001", a-t-il précisé.

De même, "l'évolution perçue" de la qualité des services publics locaux (mesurée par la question "par rapport à il y a quelques années, diriez-vous que globalement la qualité des services publics locaux s'est plutôt améliorée, plutôt détériorée ou qu'elle n'a pas changé ?") fait elle aussi apparaître un sentiment de dégradation : 33% des sondés parlent de détérioration (contre 10% en 2006) tandis que 24% seulement évoquent une amélioration (soit deux fois moins qu'en 2006). En notant toutefois que les réponses varient parfois sensiblement d'un territoire à l'autre. Pour la première fois en effet, BVA a scindé l'Hexagone en neuf grandes "régions UDA" (telles qu'utilisées par l'Union des annonceurs) et présenté les résultats à travers ce prisme. On constatera ainsi, par exemple, un écart de 15% entre le territoire le plus satisfait (Centre-Est) et le territoire le plus râleur (Normandies et Centre). Si les Franciliens figurent eux aussi parmi les grands insatisfaits, "on sait que traditionnellement, ils expriment un haut niveau d'exigence", a commenté Gaël Sliman.

La gestion déléguée et le syndrome nimby (not in my back yard)
S'agissant des questions centrées sur la gestion déléguée, là encore, le premier constat ne surprendra guère : "le niveau de connaissance des Français reste faible"... 44% des sondés disent savoir - y compris "plus ou moins" - ce qu'est la gestion directe et ce qu'est la gestion déléguée d'un service public local. C'est toutefois bien mieux qu'en 2008 (30%) ou même qu'en 2010 (38%). Une fois qu'une définition sommaire de ces deux notions leur a été fournie (voir page 19), une petite majorité des sondés affirment que la gestion déléguée est "plutôt une bonne chose". En tout cas sur le principe... puisqu'en revanche, dès lors qu'on les interroge sur les bons choix pour leur commune de résidence ("préférez-vous que les services publics locaux soient gérés directement par votre commune ou que leur gestion soit déléguée à des entreprises privées ?"), c'est cette fois la gestion directe qui est élue par 58% des administrés.

La gestion déléguée, cette belle inconnue...

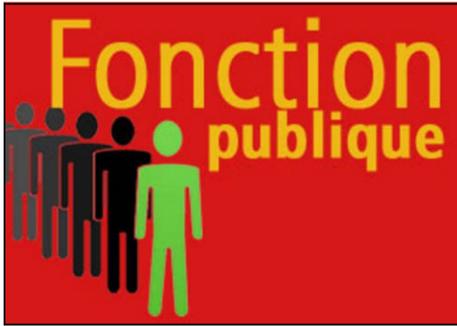
BVA liste ensuite une série de conditions susceptibles de faire changer d'avis les personnes s'affirmant réfractaires à la gestion déléguée : étude comparative démontrant l'intérêt économique de ce choix, réel contrôle exercé par la collectivité, possibilité pour la collectivité de dénoncer le contrat, mise en concurrence loyale, etc. On constate alors que les opinions se retournent facilement puisque 83% des "anti" gestion déléguée en accepteraient le principe dès lors qu'au moins l'une de ces conditions serait remplie. On constate aussi l'efficacité de deux grands types d'arguments pour recueillir l'adhésion en faveur du transfert de la gestion d'un service public local à une entreprise privée : la perspective d'une meilleure continuité de service (moins d'interruption et/ou d'absentéisme) et l'enjeu de la fiscalité locale...

Au final, 64% de l'échantillon se dit favorable à une mise en concurrence entre les deux modes de gestion, y compris lorsqu'il s'agit de sa propre commune. Une telle intervention de la concurrence est toutefois diversement perçue selon le type de services concernés : d'accord quand il s'agit de réseaux (télécoms, électricité, gaz...), beaucoup moins d'accord s'il s'agit, par exemple, des services culturels ou sportifs municipaux... Face à ces diverses réponses, Gaël Sliman a principalement conseillé aux élus présents de "mieux communiquer" sur ces sujets en direction de leurs administrés, y compris par des communications ciblées en fonction des publics, et de réfléchir à de vraies mises en concurrence entre gestion directe et gestion déléguée. Mais il faudrait pour cela disposer de données comparées sur les différents modes de gestion, notamment sur leurs coûts. Or force est de constater que ces données manquent souvent. "Les élus n'ont pas toujours envie d'entrer dans une logique de benchmark", a reconnu lundi Claude Martinand, le président de l'IGD, en encourageant pour sa part la création d'un véritable observatoire. Ce qui permettrait entre autres selon lui de sortir de certaines visions "manichéistes" et des "débats tronqués" autour de la question du choix du mode de gestion.
Claire Mallet



Le Conseil commun de la fonction publique officiellement installé

Fonctions publiques localtis Publié le mardi 31 janvier 2012



Le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) a été officiellement institué ce 31 janvier en fin de journée, le jour même de la parution au

JO du décret portant création de cette nouvelle instance intéressant les quelque 5,3 millions de fonctionnaires des trois fonctions publiques.

Le ministre de la Fonction publique, François Sauvadet, a indiqué qu'il entendait faire de cette instance chargée de questions transversales "un outil de modernisation de la fonction publique", ajoutant que le fait d'organiser, au ministère, la première réunion le jour même de la parution du décret était le signe de sa "forte détermination".

Le décret décrit ce conseil commun comme un "organisme consultatif et instance de dialogue" compétent pour les "questions communes aux trois fonctions publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière)". Il est composé de trois collèges : les représentants des organisations syndicales (30 sièges), les représentants des employeurs territoriaux (10 sièges) et les représentants des employeurs hospitaliers (5 sièges). "Il comprend en outre des membres de droit, qui ne prennent pas part au vote", précise le décret, dont le directeur général de l'Administration et de la Fonction publique, un membre du Conseil d'Etat, un membre de la Cour des comptes ou encore le directeur du Budget. Il est appelé à se réunir en assemblée plénière au moins deux fois par an et peut être saisi par le ministre, ou via une demande écrite des deux tiers des membres d'un collège. Conformément aux résultats des dernières élections professionnelles, les organisations syndicales y sont représentées comme suit : 9 sièges pour la CGT, 6 respectivement pour la CFDT et FO, 3 sièges pour l'Unsa, 2 pour la FSU et Solidaires, et un à la CFTC et à la CGC.

Selon François Sauvadet, les champs de dialogue qui relèvent du conseil commun "sont très nombreux". Il a cité le handicap, la diversité, les questions liées à la mobilité des agents ou encore l'égalité hommes-femmes. Intervenant lors de cette séance d'installation, Philippe Laurent, le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), n'a pas manqué de faire une nouvelle fois état de ses craintes et de ses mises en garde vis à vis de la nouvelle instance, rappelant que le CSFPT avait émis fin décembre, à une très large majorité, un avis défavorable au projet de décret organisant le CCFP. Comme il s'en était expliqué début janvier dans un entretien accordé à Localtis (voir ci-contre notre article du 3 janvier), Philippe Laurent redoute notamment que "les spécificités de la fonction publique territoriale, qui sont majeures, ne soient peu à peu diluées dans une approche trop globale et schématique qui peut sans doute convenir à un Etat employeur unique, mais sans doute pas à la diversité du monde local". Il a de ce fait proposé le renforcement du collège des employeurs territoriaux et demandé au ministre d'"approfondir la voie de la concertation avec les autres employeurs publics, pour passer de la concertation à la négociation, pour se poser la question de savoir si l'Etat devait continuer à avoir seul le pouvoir d'édicter toutes les règles régissant la fonction publique territoriale". En fait, selon le président du CSFPT, ce n'est pas tant la loi portant rénovation du dialogue social dans la fonction publique – celle qui institue la création d'une instance commune – qui pose problème mais bien le décret lui-même, qui "comme trop souvent, va au-delà de ce que le législateur a lui-même conçu". En cause principalement : l'article 3 du décret, qui précise que les questions peuvent être examinées par le conseil commun si elles sont communes à au moins deux des trois fonctions publiques, et non aux trois.

C. M.

Communes nouvelles, conseils communautaires, mutualisation... des précisions par décret

Réforme des collectivités localtis Publié le mercredi 1 février 2012

Un décret "fourre-tout" pris en application de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 est paru au Journal officiel du 31 janvier. Au-delà d'un toilettage nécessaire des textes réglementaires en vigueur, ce décret apporte un certain nombre de précisions attendues.

En premier lieu, il organise la procédure de consultation prévue dans certains cas pour la création des communes nouvelles. Si ces nouveaux territoires créés à partir de la fusion de plusieurs communes existantes se comptent encore sur les doigts de la main, plusieurs autres projets, certes peu nombreux, sont en chantier. Des consultations seront donc vraisemblablement organisées sur certains de ces projets. On ne sait si le nombre des communes nouvelles sera plus important à l'avenir. Certains experts de l'intercommunalité estiment que la commune nouvelle pourrait prendre le relais de certaines communautés de communes très intégrées, qui risquent de "perdre leur âme" lorsqu'elles seront absorbées dans des communautés plus grandes, dans le cadre de la révision de la carte intercommunale. Ils doivent néanmoins encore convaincre les élus. Les consultations en question interviendront si des conseils municipaux membres d'un EPCI se prononcent, dans les conditions de la majorité qualifiée, en faveur d'une commune nouvelle, sans que la décision ait obtenu l'unanimité des conseils municipaux. Le décret précise que la consultation a lieu le même jour dans chacune des communes concernées par le projet de création de la commune nouvelle. Le scrutin est organisé par commune. Les électeurs se prononcent par oui ou par non. Rappelons que selon la loi, le préfet ne décide de la création de la commune nouvelle que si la participation au scrutin est supérieure à la moitié des électeurs inscrits et que le projet recueille, dans chacune des communes concernées, l'accord de la majorité absolue des suffrages exprimés correspondant à un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. En second lieu, le décret précise les modalités de composition des organes délibérants des EPCI. Pour répartir les sièges des délégués des communes au sein du conseil communautaire, les EPCI devront se fonder sur le chiffre de la population municipale authentifiée l'année précédant celle des élections municipales. Si le conseil communautaire est composé entre deux scrutins municipaux, c'est le chiffre de la population municipale authentifiée au premier janvier de l'année en cours qui devra être retenu.

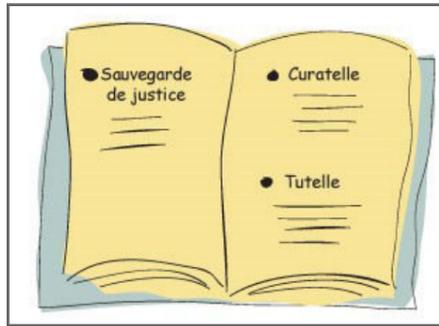
Enfin, le décret porte sur la mise en œuvre des conventions de mutualisation pouvant être conclues entre les départements, les régions, leurs établissements publics, leurs groupements et les syndicats mixtes. Ces conventions, prévues à l'article 68 de la loi de réforme des collectivités territoriales, ont pour objet la réalisation de prestations de services par des services unifiés ou mis à disposition. Le décret précise les modalités de remboursement des frais de fonctionnement de ces services. Des modalités qui suivent la même logique que celles ayant trait à la mise à disposition de services entre communes et EPCI, qui ont été précisées par [un décret du 12 mai 2011](#) (lire notre article du 12 mai 2011 "[Mutualisations : publication du décret qui doit clore le conflit avec Bruxelles](#)"). L'un et l'autre des décrets emploient une terminologie peu habituelle, telle que la notion de "coût unitaire de fonctionnement du service". Consultés en amont de la publication de ces textes, les services de la Commission européenne auraient fortement influencé leur contenu.

Thomas Beurey / Projets publics

Référence : [décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012](#) relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Protection juridique des majeurs : la réforme coûte cher aux départements

Par C. Maisonneuve
Social gazette des communes
Publié le 01/02/2012
Mis à jour le 02/02/2012



La Cour des comptes fait, dans un rapport rendu public mardi 31 janvier 2012, deux débuts de constat sur la réforme de la protection juridique des majeurs : la "déjudiciarisation" n'a pas eu lieu et les Mesures d'accompagnement social personnalisées (Masp) sont plus lentes et plus chères que prévu. Elles coûtent 47 millions d'euros aux départements au lieu des 29 estimés.

La Cour des comptes, a présenté, le 31 janvier à la commission des finances du Sénat, les résultats de son enquête sur la réforme de la protection juridique des majeurs(1).

Avant de les présenter, Marie-Thérèse Comette, présidente de la 4e chambre, a d'emblée objecté un manque de recul : les constats de la Cour ne sont que « provisoires » car ils ne portent que sur deux ans, la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 n'étant entrée en application que le 1er janvier 2009.

Et « les inconnues » sont nombreuses, met-elle en garde. Dix départements ont été choisis comme échantillon représentatif : chaque président de conseil général a été interrogé ainsi que tous les présidents de tribunal d'instance.

La « déjudiciarisation » n'a pas eu lieu - En 2007, environ 700 000 majeurs étaient protégés juridiquement, et la perspective était d'un million en 2010 en raison du vieillissement de la population et de la montée de la précarité et de l'exclusion.

Le législateur a voulu soulager la Justice (et ses finances) en traçant une ligne de partage claire entre les mesures de protection juridique et les systèmes d'accompagnement social. Il s'agissait de :

- recentrer les mesures de tutelle et de curatelle sur les personnes atteintes d'altérations mentales ;
 - confier aux départements un système de Mesures d'accompagnement social personnalisé (Masp) pour les majeurs bénéficiaires de prestations sociales, et de remplacer ainsi la tutelle aux prestations sociales pour adultes.
- Mais selon la Cour des comptes, la « déjudiciarisation » n'a pas eu lieu : elle n'a constaté « ni décélération du nombre de demandes de placement judiciaire », ni « raccourcissement des délais de traitement des dossiers ». Pire, toutes les mesures civiles de protection prononcées avant l'entrée en vigueur de la loi (qui en a établi le principe d'une révision quinquennale) doivent faire l'objet d'une révision avant le 31 décembre 2013. Seule une moitié du stock de 700 000 mesures est à jour : « Il existe un risque important de laisser toute une population sans protection », a commenté Marie-Thérèse Cornette.

Les Masp beaucoup plus chères - La Cour des comptes constate que la montée en puissance de Masp « est nettement plus lente que prévu » : moins de 4 000 en 2009 contre 13 000 attendues.

Et selon un avis de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale d'octobre 2011, 10 749 Masp ont été conclues en 2010 contre 22 000 anticipées.

« La lenteur est encore plus forte dans la mise en place des mesures d'accompagnement judiciaire », ajoute Marie-Thérèse Cornette.

Enfin, si, dit-elle, « les coûts sont difficiles à mesurer », la Cour des comptes constate qu'ils sont quoi qu'il en soit « supérieurs aux prévisions » : une Masp coûterait environ 500 euros par mois par personne contre les 152 euros initialement chiffrés.

Et la facture pour les départements s'élèverait à 47 millions en 2011 contre 27 millions initialement estimés.

Les difficultés des conseils généraux - Entendu par la commission des finances du Sénat (de même que les représentants de l'Association nationale des juges d'instance et de la Fédération nationale des associations tutélaires), Jean-Pierre Hardy, le Monsieur social de l'Assemblée des départements de France (ADF) s'est fait l'écho des difficultés rencontrées par les conseils généraux.

Elles avaient déjà été pointées lors d'une journée nationale d'échanges du 5 mars 2011 :

Protection juridique des majeurs : la réforme coûte cher aux départements

- absence de lisibilité du nombre de personnes concernées,
 - obstacles comptables au fonctionnement en régie,
 - surcharge d'activité des travailleurs sociaux du fait de la mise en œuvre simultanée de réformes successives...
- Angles morts et chevauchements - Les Masp sont-elles un échec ?, a demandé un intervenant. Trop tôt pour le dire, a répondu en substance Jean-Pierre Hardy, qui toutefois, parle des « angles morts » et « des chevauchements » à regarder avec des dispositifs d'action sociale classiques comme l'accompagnement social au logement (ASLL) ou en économie sociale et familiale (AESF) pour les personnes surendettées : Il faut voir « si nous ne sommes pas dans l'effet millefeuilles ».

La « tentative de bilan » de l'ADF

L'Assemblée des départements de France (ADF) a organisé, le 5 mars 2011, une journée d'échanges qui lui a permis de « tenter un premier bilan » à partir de données de la Drees. Elle reconnaît que 2009 et 2010 ont été « des années de transition et d'ajustement » :

- en 2009, première année d'application de la loi, 3 173 Mesures d'accompagnements social personnalisé (Masp) ont été mises en places par 68 conseils généraux. 13 000 étaient attendues
- le coût mensuel d'une Masp est estimé entre 130 à 462 euros par les conseils généraux et à 581 euros par la Drees
- le coût moyen annuel par département est estimé à 154 000 euros
- 70 % des Masp seraient en niveau 2
- 6 départements seulement ont fait le choix de gérer la mesure en régie, les autres gèrent la Masp 1 en interne et délèguent la Masp 2 par marché public à des associations, le plus souvent des associations tutélaires
- pas ou très peu de Masp 3 du fait de la difficulté à associer une intervention sociale basée sur l'adhésion du bénéficiaire avec la menace de saisine du juge puis à une gestion contrainte des prestations.

En bref

Un décret rend possible l'alternance dès la classe de 4^e

Un décret paru vendredi au Journal officiel rend possible pour les collégiens dès la 4e de suivre des "dispositifs d'alternance", à la suite de la loi Cherpion du 28 juillet 2011, une décision dénoncée par l'Unsa Education comme "un retour du tri en fin de 5e". Selon ce décret, peuvent être proposés aux élèves de 4e et de 3e "des dispositifs d'alternance personnalisés permettant une découverte approfondie des métiers et des formations et comprenant notamment le suivi de stages (...) dans des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage". D'application immédiate, le décret est une traduction de la loi dite Cherpion du 28 juillet 2011 "pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels". Dans un communiqué, l'Unsa Education, deuxième fédération syndicale du monde éducatif, écrit que "contrairement aux dispositifs d'éviction précoce du collège, elle considère qu'il faut reconstruire une éducation fondamentale pour tous" et donc "réaffirme son opposition farouche au tri d'élèves en fin de 5e qu'organise" le décret. TF1.fr 17.02.2012

Feu vert du CSFPT à la réforme des sapeurs-pompiers professionnels

Fonction publique territoriale localtis -Publié le jeudi 16 février 2012



© G. Rolle / Rea

Neuf projets de textes statutaires réformant l'ensemble de la filière des sapeurs-pompiers

professionnels ont reçu un avis favorable du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Mais ce fut d'extrême justesse et malgré le désaccord d'une partie des syndicats, qui considèrent que plusieurs dispositions constituent un recul en termes de déroulement de carrière. D'autres, au contraire, y voient des avancées. D'extrême justesse, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) a donné ce 15 février un avis favorable à neuf projets de textes statutaires réformant l'ensemble de la filière des sapeurs-pompiers. Ils font suite à l'accord signé le 23 septembre dernier entre le gouvernement et cinq organisations représentant les pompiers.

Membres de la "Dynamique des acteurs de la sécurité civile", qui a négocié et signé l'accord de septembre dernier, Force ouvrière, l'Unsa et la CFTC (soit 7 voix) ont voté en faveur des projets de textes. Les élus de la droite et du centre ont également émis un vote favorable. Sans surprise, la CGT, la CFDT et la FA-FPT (au total 13 voix) ont voté contre le projet de réforme. Du côté des élus, seuls les communistes ont pris cette position, les socialistes préférant s'abstenir. Avec 15 voix pour et 15 contre, la voix prépondérante du président du CSFPT, Philippe Laurent, a fait pencher la balance du côté de l'avis favorable. Une nouvelle fois, la CGT, la CFDT et la FA-FPT ont dénoncé l'accord du 23 septembre dernier qui, selon ces organisations, a été signé au mépris des règles en matière de représentativité syndicale. Sur le fond, cette réforme constitue selon ces mêmes syndicats un véritable "recul" pour la carrière des 42.000 sapeurs-pompiers. Ils pointent la remise en cause du déroulement de carrière "linéaire", c'est-à-dire la progression à l'ancienneté. "Au bout de 8 ans, un agent peut actuellement être sergent et peut atteindre le grade d'adjudant au bout de 14 ans. Nous avons engagé des combats syndicaux dans beaucoup de départements pour que ce soit ainsi. Tout cela est remis en cause", regrette Claude Michel, l'un des représentants de la CGT au CSFPT. "Car, souligne-t-il, à l'avenir, les sapeurs-pompiers devront, dans de nombreux cas, passer des examens professionnels et des concours pour progresser dans le grade supérieur." Pierrick Janvier, de Force ouvrière, y voit, lui, au contraire, un avantage : "En pouvant décider soit de passer un concours, soit un examen professionnel, soit encore d'attendre d'être promu par leur employeur, les sapeurs-pompiers deviennent des acteurs de leur déroulement de carrière." Autre "avancée" mise en avant par Pierrick Janvier, la formation ne sera plus une condition de l'avancement. "Aujourd'hui, si un sapeur-pompier ne va pas en formation, il n'accède pas au grade supérieur et cela même si, dans la réalité, il maîtrise déjà les acquis que la formation est censée lui apporter", constate le responsable syndical de FO.

Recrutement direct de pompiers volontaires

Les quotas s'appliquant à la promotion et à l'avancement, tels qu'ils étaient proposés par le gouvernement, étaient cependant "restrictifs", indique Pierrick Janvier. Avec ses collègues de l'Unsa et de la CFTC, il se félicite d'avoir convaincu le gouvernement de retenir finalement "des conditions plus favorables aux attentes des sapeurs-pompiers sur le terrain". A l'inverse, pour le premier syndicat de la FPT, les projets de textes n'améliorent pas vraiment le déroulement de carrière des sapeurs-pompiers. Claude Michel reconnaît qu'ils créent un 14e échelon à l'indice 638 pour permettre aux lieutenants (catégorie B) d'intégrer le 2e grade. Mais ceux-ci, rétorque-t-il, devraient être intégrés en catégorie A, compte tenu de leur qualification de niveau bac +3. Autre pomme de discorde entre les syndicats : la possibilité de recruter directement au grade de sapeur de 2e

Feu vert du CSFPT à la réforme des sapeurs-pompiers professionnels

classe (catégorie C) des sapeurs-pompiers volontaires ayant au moins 3 ans d'activité et ayant validé la totalité de leur formation. Cette exception au principe du recrutement par concours est présentée comme la possibilité pour les employeurs de recruter des jeunes dont le cursus scolaire ne leur permet pas d'envisager un succès au concours externe au grade de sapeur de 1e classe. Malgré des dispositions qui limitent les recrutements par ce biais, notamment en les conditionnant à des recrutements par concours, la CGT se dit défavorable à cette nouvelle modalité.

A la demande de l'Assemblée des départements de France, l'application de la réforme sera étalée sur 7 ans et non 5 ans, comme prévu initialement. Celle-ci ne sera pas rétroactive au 1er janvier 2012. Ainsi, comme les agents de catégorie B des filières administrative et médico-sociale, les sapeurs-pompiers de catégorie B verront les aménagements de leur déroulement de carrière entrer en vigueur avec plusieurs mois de retard par rapport notamment aux agents de la filière technique - en contradiction avec les propos tenus le 30 novembre par le ministre de la Fonction publique.

La séance du CSFPT s'est déroulée alors qu'environ 1.300 pompiers professionnels, selon la police (2.000 selon les syndicats), manifestaient contre la réforme dans les rues de la capitale. Le 3 novembre dernier, les pompiers opposés à la réforme avaient été plus nombreux à manifester à Paris (entre 3.200 et 8.000 personnes selon les sources).

Le CSFPT examinera lors de sa prochaine séance, qui se déroulera le 4 avril, les projets de textes concernant la réforme des concours et examens de la filière sapeurs-pompiers.

Thomas Beurey / Projets publics



Pourquoi la fin des tickets restaurants est une bonne nouvelle



Challenges.fr - le 23-02-2012

Par Francine Rivaud
 DECRYPTAGE Le leader mondial des services prépayés aux entreprises, Edenred, travaille sur la disparition physique de ces titres de paiement. Ils seraient remplacés par une carte en 2013, comme c'est le cas dans de nombreux pays.



La dématérialisation des tickets restaurants est annoncée en France pour 2013. Elle constitue une vraie révolution pour les salariés qui en bénéficient comme pour les restaurateurs et commerçants qui acceptent d'être payés avec ce moyen de paiement. (SIPA)

Le bon vieux titre restaurant en papier bientôt remplacé par une carte à puce ? Pour un grand nombre de pays, émergents en particulier, c'est déjà une réalité. Chez Edenred, le leader mondial des services prépayés aux entreprises, le volume d'émission dématérialisé atteignait déjà 41 % à fin 2011 contre 30 % en 2009. Et l'objectif est fixé à plus de 70 % en 2016. En France, en revanche, le fonctionnement des titres restaurants est régi par une loi datant de ... 1962, une époque où le numérique, et les possibilités qu'il offre, n'existait pas. Pourtant, chez Edenred plus d'une vingtaine de salariés travaillent sur le projet. Et le groupe a bon espoir de parvenir à une solution dès l'année prochaine.

Pour l'heure, des discussions sont en cours entre les différentes parties intéressées par un changement de la législation : pouvoirs publics, syndicats, associations de consommateurs, prestataires, etc. C'est qu'il s'agit de résoudre une foule de questions : pourra-t-on utiliser l'équivalent d'un, deux ou plusieurs titres en une seule fois ? Seulement la semaine ou le week-end ? la carte sera-t-elle à puce ou à piste ? où sera-t-elle délivrée ? Comment la recharger ?

Des avantages multiples pour tout le monde. Passer du ticket à la carte offre de multiples avantages. Il va d'abord simplifier la vie de tous ceux qui les voient passer entre leurs mains entre le moment où ils sont imprimés et celui où il retourne chez Edenred pour encaissement : l'employeur qui assure leur distribution et donc les risques de fraude ou de malversation qui vont avec, le salarié qui doit veiller à ne pas perdre son carnet et le restaurateur qui en manipule des centaines voire des milliers tous les mois parmi lesquels des... faux.

En dépit de l'avantage financier qu'il tire des tickets égarés - tous les ans, la valeur des tickets restaurants non utilisés l'année précédente rentrent directement dans ses caisses - Edenred trouve aussi son compte dans cette dématérialisation : "L'innovation amène la croissance", souligne Jacques Stern, le président. Ainsi, en Espagne, où les premiers programmes à carte ont été lancés en 2010, l'activité a augmenté de 7 % en 2011.

Les développements sont infinis ou presque. Pour l'heure, il ne s'agit que de ce qu'on appelle le business to business. Mais demain ? Pourquoi ne pas imaginer, que, dans quelques années que le gouvernement verse l'allocation de rentrée scolaire sous forme de carte qui ne permettrait d'acheter, par exemple, que les livres destinés à l'enfant ?

TRANSPORT

Transports publics locaux : comment mettre les collectivités "sur la bonne voie" ?

Mobilité localtis Publié le lundi 13 février 2012



© N.Tucat / REA

Dans un rapport sur les transports publics locaux qui vient d'être rendu public, Yves Krattinger, sénateur de Haute-Saône et vice-président de la délégation aux collectivités territoriales, propose de nouvelles solutions pour développer l'intermodalité en renforçant la coordination entre autorités organisatrices des transports.

Répartition des compétences entre les différents acteurs, sources de financement, impact des nouvelles technologies : ces trois thématiques-phares des débats sur l'avenir des transports publics locaux sont passées en revue par Yves Krattinger dans son rapport fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat. Avec comme ambition de "mettre les collectivités territoriales sur la bonne voie", selon l'intitulé du document qui vient d'être rendu public. Le sénateur PS de Haute-Saône commence par dresser un bilan positif de la gestion des transports publics locaux. Selon lui, le cadre défini par la loi d'orientation des transports intérieurs (Loti) de 1982, distinguant les transports publics urbains, assurés par les communes et leurs groupements, des transports publics interurbains gérés par les départements et les régions, "a permis un développement significatif des transports collectifs locaux". Le transfert de la gestion des TER aux régions s'est traduit par "des investissements majeurs bénéfiques aux usagers" et par une augmentation du trafic de 40% entre 2002 et 2009, rappelle le rapport. Les plans de déplacements urbains (PDU), créés par l'article 28 de la Loti ont aussi été un succès, estime Yves Krattinger. "Les collectivités territoriales ont utilisé la souplesse inhérente aux PDU pour faire de ce document de planification un outil adapté de programmation et de cohérence en faveur de la mobilité urbaine et des déplacements, de maintien d'un

équilibre durable entre les besoins de mobilité", écrit-il dans son rapport.

Des dispositifs de coordination qui fonctionnent Il pointe aussi l'évolution des modes de vie qui conduit à penser les transports en termes d'intermodalité. "Le développement des agglomérations et de la périurbanisation a entraîné un élargissement des bassins de vie qui ne correspondent plus nécessairement aux périmètres institutionnels d'une seule AOT. La dispersion de la population sur un territoire et une certaine polarisation de l'emploi conduisent en effet à un allongement des migrations domicile-travail et domicile-loisirs, ce qui peut nécessiter l'utilisation de plusieurs modes de transport, urbains et non urbains", constate-t-il. La coordination entre les différentes AOT d'un même bassin de vie est donc jugée nécessaire et peut se développer de manière informelle ou via des structures plus encadrées telles que les syndicats mixtes. Le sénateur s'est intéressé notamment aux syndicats mixtes ouverts créés par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU, du 13 décembre 2000. Ces outils juridiques apportent selon lui "une réponse à l'émiettement de la compétence transport entre plusieurs AOT et permet également d'assurer un lien plus fort entre les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacements". Un peu plus de dix ans après leur création, leur bilan est jugé "largement positif et encourageant", malgré leur faible nombre - 7 seulement en 2010 - et la faible adhésion des conseils régionaux à ces structures.

Crise du financement

Le rapport est beaucoup plus alarmiste sur la question du financement des transports publics locaux. Il pointe tout d'abord la différence entre les autorités organisatrices des transports urbains (Aotu) qui bénéficient toutes, depuis 1973, d'une ressource fiscale spécifiquement dédiée aux transports publics urbains, le versement transport (VT), et les départements et les régions qui, eux, n'ont pas de ressource équivalente et financent principalement les transports interurbains par le biais de subventions. Mais le VT, qui constitue aujourd'hui la ressource principale du financement des transports collectifs urbains en France fait l'objet "d'un certain nombre d'interrogations quant à son dynamisme", souligne Yves Krattinger. En effet, "les leviers de croissance traditionnels du VT que sont l'évolution des taux-plafonds et l'extension des PTU [périmètres de transports urbains, ndlr] apparaissent aujourd'hui 'en crise'", poursuit-il. Selon une étude de l'Assemblée des communautés de France (ADCF) citée dans le rapport, "73% des Aotu appliquaient le VT au taux-plafond en 2008, ce qui ne leur permet pas de disposer de marges d'action en la matière, et seules trente-huit agglomérations moyennes, dont la population est comprise entre 100.000 et 200.000 habitants, disposent encore d'une possibilité d'augmenter leur taux de VT jusqu'au taux-plafond, à travers la réalisation d'un projet de transport collectif en site propre

TRANSPORT

Transports publics locaux : comment mettre les collecti-

(TCSP). En outre, l'extension des périmètres de transports urbains (PTU) ne permettrait plus d'engranger les gains financiers espérés en termes de VT puisque l'agrandissement d'un PTU conduit à une "dédensification [sic] de l'habitat et du tissu économique qui nécessite l'allongement des réseaux de transports urbains sur les franges périurbaines des PTU, ce qui s'avère coûteux pour les Aotu", pointe le rapport.

Plus globalement, Yves Krattinger s'interroge sur la question du financement des transports publics locaux par les collectivités territoriales "compte tenu des contraintes qu'elles doivent assumer dans un contexte budgétaire serré : la réalisation des projets du Grenelle de l'environnement, l'accessibilité des transports publics locaux pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, la compensation partielle des TER par les régions". Les réponses récentes apportées à ces difficultés sont jugées "timides" - c'est le cas du VT additionnel mis en place dans les communes touristiques de moins de 10.000 habitants ou appartenant à un groupement classé "touristique" et de la faculté d'instituer une taxe sur les plus-values de cessions résultant de la mise en place d'un TCSP - ou "limitées" comme le versement transport additionnel qui ne concerne que les syndicats mixtes de type SRU. Et quoi qu'il en soit, insiste-t-il, "aucune disposition n'est prévue pour le financement des transports interurbains, pourtant soumis aux mêmes contraintes budgétaires".

Développer l'information multimodale et la billettique intégrée

L'autre question-clé pour l'avenir des transports publics locaux, estime Yves Krattinger, est de les rendre "intelligents" grâce aux possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mais "ces développements nécessitent des investissements et, surtout, interrogent sur la nécessité ou non de revoir l'organisation de la compétence transport entre les différentes autorités organisatrices au niveau des territoires", poursuit-il. Pour favoriser la fluidité des déplacements et rendre l'usager "gestionnaire de sa propre mobilité", il faut développer "l'information multimodale" et la "billettique unique", insiste le sénateur. Il se dit ainsi "très favorable au développement de la billettique intégrée qui permet au voyageur d'effectuer un parcours multimodal (combinant trains/cars/bus) avec un seul titre de transport". Mais pour parvenir à développer cette intermodalité, il faut selon lui non seulement développer des référentiels communs permettant d'assurer l'interopérabilité des systèmes mais aussi mettre en place une "agence pour l'information multimodale et la billettique aux pouvoirs étendus, dotée d'un pouvoir de décision". Autorité indépendante, elle serait "apte à intervenir auprès de tous les acteurs et dotée des moyens correspondant aux enjeux des systèmes de transport intelligents (ITS) dans les domaines de la billettique, du paiement et de l'information, qui en sont des aspects essentiels". Sur le plan institutionnel, le rapporteur juge qu'il n'y a pas lieu de développer une structure nouvelle au sein des territoires pour assurer l'intermodalité. La solution selon lui serait

plutôt de généraliser les syndicats mixtes SRU, ce qui permettrait de créer une véritable "fédération d'AOT" au niveau régional. Il reviendrait aux syndicats mixtes d'élaborer un "schéma directeur de l'information sur les transports et de la billettique". De cette façon, le syndicat mixte "réglerait les problèmes de zone blanche, d'absence de certaines AOT, d'incohérence ou de redondance et permettrait de pallier le manque de communication entre elles". Enfin, Yves Krattinger préconise de mettre en place au niveau national "une représentation informelle de l'ensemble des syndicats mixtes SRU".

Anne Lenormand

ENVIRONNEMENT

Le petit éolien, grand oublié des énergies renouvelables ?



EnergiePublié le lundi 9 janvier 2012

Le réseau d'élus Amorce vient de publier une étude sur la place actuelle et le potentiel de développement du petit éolien.

Qui dit énergie éolienne fait aussitôt penser à d'imposantes machines. Or, il en existe aussi de petites, de moins de 36 kW, d'abord développées pour les sites isolés, mais qui ont progressivement ciblé les particuliers reliés au réseau et les collectivités locales. L'étude* que vient de leur consacrer le réseau d'élus Amorce rappelle toutefois qu'elles n'ont pas le vent en poupe. Si le petit éolien peine à se développer en France, c'est avant tout par manque d'un encadrement adapté. "Il subit une partie des lourdeurs administratives du grand éolien. L'obligation d'obtenir un permis de construire pour une éolienne de plus de 12 mètres freine les porteurs de projets car pour atteindre un gisement de vent intéressant, la hauteur du mât doit souvent être de 18 m", note cette étude. Autre frein : contrairement à ce qui existe pour le photovoltaïque, EDF n'a pas l'obligation d'acheter l'électricité produite. L'exception vaut pour les petites éoliennes implantées dans les zones de développement éolien (ZDE), qui peuvent prétendre au

tarif d'achat. "Mais à ce jour, les petites éoliennes ne sont pas installées dans ces zones, celles-ci étant étudiées pour le grand éolien et donc éloignées des habitations. Des ZDE spécifiques au petit éolien n'ont pas encore vu le jour. Le petit éolien ne bénéficie donc jamais de l'obligation d'achat", précise l'étude. La filière bénéficie cependant d'un crédit d'impôt. "Il a permis à la filière de décoller mais ne permet pas aux projets d'atteindre la rentabilité." Restent les soutiens locaux. En effet, des collectivités locales s'organisent pour soutenir la filière. Les régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes ont mis en place un dispositif d'aide et de suivi qui va dans ce sens. Et Nantes Métropole et le Grand Lyon l'ont intégré dans le gisement d'énergies renouvelables à développer dans le cadre de leur plans climat-énergie territorial.

Morgan Boëdec / Victoires éditions

ENVIRONNEMENT

La Terre moins chaude en 2011 mais la tendance au réchauffement persiste



AFP 20.01.2012

La température moyenne de la Terre en 2011 a été la neuvième plus élevée depuis que ces mesures ont commencé à être enregistrées en 1880, a indiqué jeudi la Nasa, qui souligne que ce léger refroidissement ne signifie pas la fin de la tendance au réchauffement. - Fabrice Coffrini (AFP/Archives)

La température moyenne de la Terre en 2011 a été la neuvième plus élevée depuis que ces mesures ont commencé à être enregistrées en 1880, a indiqué jeudi la Nasa, qui souligne que ce léger refroidissement ne signifie pas la fin de la tendance au réchauffement.

La température moyenne à la surface du globe a été de 14,38 degrés Celsius en 2011, soit 0,51 degré au-dessus de la température moyenne au milieu

du 20e siècle.

Neuf des dix années les plus chaudes dans les annales météorologiques se sont produites depuis 2000. La seule année du 20e siècle figurant dans cette liste est 1998.

La comparaison avec les températures relevées dans le passé montre bien que la Terre continue à être plus chaude qu'il y a plusieurs décennies.

"Nous savons que la planète absorbe plus d'énergie qu'elle n'en émet", souligne James Hansen, directeur de l'Institut Goddard de la Nasa pour les études de l'espace (Giss), qui effectue régulièrement ces mesures de température autour du globe à l'aide de satellites.

"De ce fait, nous continuons à observer la poursuite d'une tendance au réchauffement même avec les effets refroidissants du courant de La Nina dans le Pacifique et la faible activité solaire ces dernières années", ajoute-t-il.

ENVIRONNEMENT

La Terre moins chaude en 2011 mais la tendance au réchauffement persiste

La différence entre 2011 et l'année la plus chaude des annales (2010 à égalité avec 2005) est de seulement 0,12 degré.

Etant donné l'importante variabilité naturelle du climat, les scientifiques ne s'attendent pas à une montée moyenne constante chaque année de la température, mais bien à la poursuite du réchauffement terrestre au cours des prochaines décennies, souligne James Hansen.

Aujourd'hui, les températures sont maintenues à leur niveau élevé essentiellement à cause de l'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, notamment le dioxyde de carbone (CO2), souligne la Nasa.

Ces gaz absorbent les radiations infrarouges émises par la Terre et rejettent cette énergie dans l'atmosphère plutôt que de la laisser s'échapper dans l'espace. Alors que la concentration de ces gaz dans l'atmosphère augmente, la quantité d'énergie qu'ils retiennent entraîne une montée des températures.

Le taux de CO2 dans l'atmosphère était de 285 parties par millions en volume (ppm) en 1880, passant à 315 ppm en 1960. Il dépasse aujourd'hui 390 ppm et continue à augmenter à un rythme accéléré.

James Hansen dit s'attendre à de nouveaux records de température dans les deux à trois prochaines années, citant le retour du courant chaud du Pacifique El Nino et un accroissement de l'activité solaire.

L'activité du Soleil, à savoir l'intensité de son rayonnement, varie selon des cycles qui durent en moyenne onze ans et sont marqués par des phases d'activités intenses et d'autres très calmes.

"C'est toujours risqué de faire des prédictions sur El Nino mais on peut dire avec confiance que nous observerons une année de température chaude record dans les trois prochaines années", déclare James Hansen, pour qui "il ne faudrait pas qu'El Nino soit très fort pour pousser le thermomètre au-dessus du record de 2010".

En bref

Déchets d'emballages : la France menacée par Bruxelles. (01/02/2012) technicites.fr

Le 26 janvier dernier, la Commission européenne a adressé un avis motivé à la France en ce qui concerne les déchets d'emballages. Elle n'a pas (d'après Bruxelles) transposé dans sa législation nationale la directive qui date du 20 décembre... 1994 !

En particulier, il s'agit de la transposition des critères de définition des « emballages », si bien que les règles en matière de déchets d'emballages risquent de ne pas être appliquées à tous les éléments pertinents. En effet, cette directive s'applique aux emballages (emballages primaires), mais aussi aux emballages groupés (secondaires) et aux emballages de transport. Et les calculs de valorisation prennent en compte ces catégories. La France a deux mois avant saisie de la Cour de justice.

ENVIRONNEMENT

Eau et assainissement : top départ pour l'inventaire des réseaux

Olivier Baumann | 31/01/2012 | 17:30 | [Règles et normes](#)

Le syndicat des Canalisateurs de France, qui attendait avec impatience la publication du décret, initialement annoncée pour 2010, se réjouit de voir dans ce texte « l'amorce d'un travail de grande ampleur qui pourra aboutir à une meilleure connaissance des réseaux et à une amélioration de leur entretien ». Car à l'obligation d'inventaire succèdera une phase de requalification du patrimoine.

Un plan d'actions si le rendement est inférieur à 85%

L'article prévoit en effet que si le rendement du réseau de distribution s'avère inférieur à un seuil fixé à 85% (cette valeur correspond aux zones urbaines, le seuil est modulable en fonction des caractéristiques du service et de la ressource, en zone rural il est plutôt de 80%), l'exploitant devra prévoir un plan d'actions comprenant un programme pluriannuel de travaux d'amélioration.

A défaut d'avoir établi un tel plan d'actions, une majoration de la redevance pour alimentation en eau potable sera appliquée. Cette majoration ne prendra fin qu'une fois le plan d'actions établi ou qu'une fois le rendement ramené au-dessus du seuil fixé.

Pour accompagner ce dispositif réglementaire de grande ampleur, l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) devrait publier avant l'été un guide à destination des syndicats et des collectivités afin de les aider à mettre en place inventaires et plans d'action.

Enfin, pour améliorer la qualité de réalisation des travaux sur les réseaux, une charte qualité des réseaux d'eau potable -issue d'une démarche collective - devrait être annoncée prochainement, en écho à la charte qualité des réseaux d'assainissement existante.

Olivier Baumann | Source LE MONITEUR HEBDO

© Groupe Moniteur
Travaux de remplacement de canalisations
Le décret imposant aux services d'eaux et d'assainissement de réaliser un descriptif détaillé de leurs réseaux pour fin 2013 a été publié le 27 janvier 2012. Il définit le contenu de cet inventaire ainsi que le plan d'actions à mettre en œuvre pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable. C'est l'amorce d'un travail immense et de longue haleine.

Près d'un milliard de mètres cubes d'eau potable sont perdus chaque année du fait de fuites sur les canalisations. Pour venir à bout de cet immense gâchis ou du moins en réduire le volume, le [Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012](#) pris en application de l'article 161 de la loi Grenelle 2 impose aux collectivités de réaliser, d'ici à la fin 2013, un inventaire détaillé de leurs ouvrages de transport et de distribution.

La tâche s'annonce titanesque tant la connaissance de ce [patrimoine enterré](#) semble parcellaire. Comme l'indiquait Odile Gauthier, directrice eau et biodiversité au ministère de l'Ecologie, lors de l'assemblée générale des Canalisateurs de France, en juin dernier, seuls 10 % des services d'eau et 20 % des services d'assainissement auraient leurs plans à jour. « Un test réalisé sur 200 000 km de réseaux PVC a permis de constater que, pour deux tiers du linéaire, ni la période de pose, ni même le diamètre n'étaient connus », avait-elle illustré.

Le descriptif détaillé des réseaux, qui concerne à la fois les réseaux d'eau potable et ceux d'assainissement doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, et d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés, les diamètres et l'année (ou la période) de pose des canalisations. Ce descriptif devra être mis à jour annuellement en fonction des travaux réalisés sur les réseaux.

Initiatives intercommunales

Mulhouse expérimente une benne à ordures ménagères hybride.

(01/02/2012) [technicites.fr](#)

Mulhouse Alsace Agglomération avait été l'une des premières agglomérations à lancer son plan climat territorial. C'est dans ce contexte que le choix d'une BOM (benne à ordures ménagères) hybride s'est fait. Dès que la possibilité s'est offerte, elle s'était mise sur les rangs pour être dans les collectivités expérimentales et pilotes.

Rappelons que la technologie hybride est expérimentée depuis 3 ans par Renault Trucks, la première mise à l'essai en conditions réelles ayant été réalisée avec le Grens Lyon pendant un an à partir de 2009.

Au-delà du gain concernant les GES (gaz à effet de serre), le mode tout électrique permet de faire baisser la consommation de 25 %, tout en réduisant sensiblement le bruit pour les riverains.

En bref...

La CA de l'Albigeois crée des plateformes collaboratives

La communauté d'agglomération de l'albigeois (17 communes, 445 agents et 82 000 habitants) mutualise les fonctions support à partir de plateformes collaboratives depuis début 2010. Animées par 2 DGS référents, les 5 plateformes regroupent 30 à 40 experts et animent les fonctions mutualisées à savoir : finances/budget, affaires juridiques, ressources humaines, marchés publics et systèmes informatiques. Ce système aurait permis d'éviter le recrutement d'une dizaine de personnes que ce soit dans les communes ou au sein de l'intercommunalité.

2/3 des schémas votés

A ce jour, on recense 2/3 de SDCI votés... Cela a donné lieu à plus de 750 amendements, de nombreuses heures de consultation et débats. Le 1/3 restant des schémas restant n'est a priori plus soumis au vote de la CDCI... Certains sont encore soumis à validation dans les 6 mois qui restent... faudra donc dresser un bilan réel des modifications apportées dans les 6 mois ! Cela permettra de voir si les cartes intercommunales ont été vraiment modifiées dans les départements, ou si ces fusions ne se sont fait qu'à la marge... L'AMF rappelle l'urgence d'examiner la proposition réalisée par Jacques Pélissard, portant sur le maintien de la CDCI après le 31 décembre 2011 et sur les compositions politiques des ces futurs EPCI (nombre d'élus, compétences ...)

Veille juridique

Actualité juridique

Publication d'un décret sur les groupements d'intérêt public

Décr. n° 2012-91, 26 janv. 2012, JO 27 janv.

Le chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a établi un statut commun des groupements d'intérêt public (GIP ; V. L. Janicot, La rationalisation manquée des groupements d'intérêt public, AJDA 2011. 1194 [📄](#)). Pris en application de ces dispositions, le décret n° 2012-1 du 26 janvier 2012 fixe les règles relatives à l'approbation par l'État des conventions constitutives des GIP, aux pouvoirs des commissaires du gouvernement et au contrôle économique et financier.

Le principe posé est que l'arrêté d'approbation est signé conjointement par le ministre du budget et le ou les ministres dont relèvent les activités du GIP. Lorsque le GIP comprend des établissements publics, l'arrêté doit être signé également par le ministre qui a autorité sur eux et, lorsqu'il comprend des collectivités territoriales, par le ministre chargé de ce secteur. Toutefois, pour les GIP dont l'activité se limite à un département, une région ou une collectivité d'outre-mer, l'approbation est faite par le préfet, sauf exceptions (activités relevant des ministres de la défense ou de la justice en particulier).

Les autorités chargées de l'approbation de la convention constitutive peuvent décider, lors de cette approbation ou à tout moment, de placer un commissaire du gouvernement auprès du GIP. La décision de soumettre le GIP au contrôle éco-

nomique et financier de l'État est prise, pour sa part, par les ministres chargés de l'économie et du budget.

Le décret précise que lorsque la comptabilité du groupement est tenue selon les règles du droit public, sont applicables les règles du décret du 29 décembre 1962 relatives aux établissements publics nationaux. La convention constitutive doit préciser si le GIP est soumis aux règles des établissements publics à caractère administratifs ou à celles qui régissent les établissements publics à caractère industriel et commercial. S'agissant de leurs achats, les GIP sont soumis aux règles de l'ordonnance du 6 juin 2005.

Les GIP existants devront se mettre en conformité avec le décret avant le 16 mai 2013. Les demandes d'approbation en cours seront régies par les anciennes dispositions jusqu'au 1^{er} juillet 2012.

Dalloz.fr par M.-C. de Montecler le 1 février 2012



Rechercher - Organiser - Diffuser l'information juridique

Veille juridique

Actualité juridique

Parution des décrets d'application de la nouvelle fiscalité de l'aménagement

Deux décrets du 25 janvier 2012, pris pour l'application de la loi de finances rectificative pour 2010 qui réforme la fiscalité de l'aménagement à compter du 1^{er} mars 2012, précisent la mise en œuvre de la taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité.

Le décret n° 2012-87 est relatif aux exonérations de la taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité.

Seront ainsi exonérés de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité, les constructions et aménagements affectés à un service public ou d'utilité publique listés à l'article R.* 331-4 du Code de l'urbanisme.

Les constructeurs et aménageurs qui prendront en charge les équipements publics listés aux articles R.* 331-5 et R.* 331-6, pour les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres des opérations d'intérêt national et dans les zones d'aménagement concertées (ZAC), seront en outre exonérés de la taxe d'aménagement.

Le décret n° 2012-88 est pris, de façon générale, pour la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement (*C. urb., art. R. 331-1 à R. 331-23*). Il précise notamment les conditions d'institution de la taxe d'aménagement pour les communes qui ne sont pas dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan d'occupation des sols (POS) à la date du 30 novembre. Il définit les opérations de construction assujetties à la taxe d'aménagement ainsi que les modalités de calcul de la surface taxable et de versement aux collectivités.

S'agissant du versement pour sous-densité, il précise également les modalités de calcul et de demande de rescrit.

Jeanne Gaillot

D. n° 2012-87 et D. n° 2012-88, 25 janv. 2012, JO 27 janv. 2012



Actualité juridique

Adaptations réglementaires de plusieurs mesures phares de la réforme territoriale

ADMINISTRATIF | Collectivité territoriale

Un important décret permet de mettre en application plusieurs dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relatives aux communes nouvelles, à la suppression des communautés d'agglomération nouvelle et aux mutualisations de services.

Décr. n° 2012-124, 30 janv. 2012



Le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 met en œuvre diverses dispositions de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, plus particulièrement les articles 9 (composition des conseils communautaires), 21 (communes nouvelles), 31 (suppression de la catégorie des communautés d'agglomération nouvelle), 47, 48 (syndicats de communes et syndicats mixtes), 68 (mutualisation) et 85 (Polynésie française).

La création des communes nouvelles vise à substituer un nouveau dispositif de fusion de communes plus incitatif à l'ancien issu de la loi n° 71-588 dite Marcellin de 1971, qui s'est révélé peu efficace (V. M. Boulet, Les communes nouvelles, remède à l'émiettement communal ?, AJCT 2011. 456 ¹ ; M. Houser, Le statut des communes nouvelles : une véritable innovation ?, AJCT 2011. 63 ²). Plusieurs communes contiguës ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent se transformer en une seule et même collectivité. Dans tous les cas, cette création d'une commune nouvelle nécessite une « majorité super qualifiée » (A. Viola, Les communes nouvelles, vers la fin de l'émiettement communal français ?, Rev. adm. janv.-févr. 2010. 30). L'initiative de la création d'une commune nouvelle appartient, en effet, soit à l'ensemble des conseils municipaux ou aux deux tiers des conseils municipaux des communes membres d'un même EPCI représentant les deux tiers de la population des communes membres. Le décret du 30 janvier 2012 détermine les modalités de consultations qui doivent être organisées dans certains cas de demande de création d'une commune nouvelle. Les électeurs appelés à se prononcer sur l'opportunité de la création d'une commune nouvelle doivent ainsi être convoqués par arrêté du préfet « publié dans les communes concernées au moins trois semaines avant la date du scrutin » (CGCT, art. R. 2113-1 nouv.).

Le décret n° 2012-124 modifie également la réglementation applicable aux EPCI à fiscalité propre pour tirer les conséquences réglementaires de la suppression de la catégorie des communautés d'agglomération nouvelle, fixer le chiffre de population à prendre en compte pour déterminer la composition des organes délibérants et préciser les modalités selon lesquelles une nouvelle répartition des sièges peut être effectuée au sein de l'organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre entre deux renouvellements généraux de conseils municipaux.

Enfin, le décret créé un article R. 5111-1 dans le code général des collectivités territoriales qui détermine les modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services unifiés et des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5111-1-1 du même code, comme l'avait prévu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 pour les mises à disposition ascendantes entre communes et communauté (V. AJCT 2011. 261 ³). La loi du 16 décembre 2010 autorise en effet les EPCI à conclure entre eux « des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services » (CGCT, art. L. 5111-1). Lorsque ces conventions auront pour objet, soit de mettre à la disposition de l'un des cocontractants un service ou un équipement, soit de regrouper des services ou équipe-

Veille juridique

Actualité juridique

Adaptations réglementaires de plusieurs mesures phares de la réforme territoriale (suite)

ments existants au sein d'un service unifié relevant d'un seul cocontractant, elles échapperont au code des marchés publics ainsi qu'à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 (CGCT, art. L. 5111-1-1 ; V. V. Briand, La société publique locale : une nouvelle forme de coopération intercommunale ?, AJCT 2011. 273 ⁴).

par J.-M. Pastor le 2 février 2012

Energie - L'application de la RT 2012 repoussée à mars 2012 pour les logements construits en zone ANRU

Mercredi, 01 Février 2012 Nicolas site ENR

Le décret n° 2012-111 du 27 janvier 2012, décret d'application de l'article L. 134-4-1 de la Loi Grenelle II, est paru le 29 janvier dernier au Journal Officiel. Ce décret instaure officiellement l'obligation de réaliser un audit énergétique pour les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété de cinquante lots ou plus, équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement, et dont la date de dépôt de la demande de permis de construire est antérieure au 1^{er} juin 2001.

Cet audit énergétique devra être réalisé avant le 31 décembre 2016.

On peut se poser la question de l'intérêt d'une telle mesure, d'autant plus que son caractère rétroactif apporte

Pour rappel, les bâtiments dont la demande de permis de construire a été déposée après le 1^{er} juin 2011 devront quant à eux réaliser un diagnostic de performance énergétique avant cette même date du 31 décembre 2016.

Mais ce décret réserve quelques surprises puisque étrangement, il apporte également des modifications partielles au décret n° 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions.

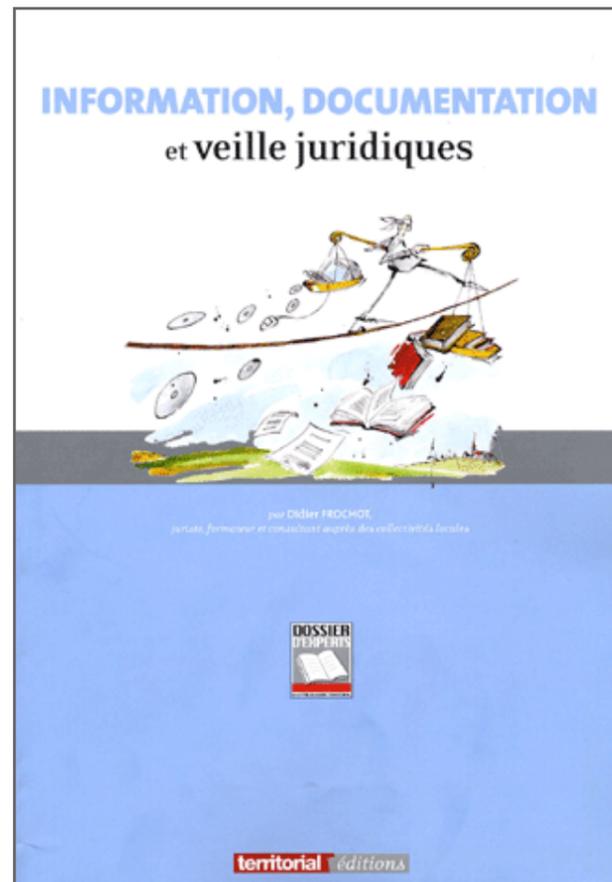
En particulier, ce décret repousse la date d'entrée en vigueur de la RT 2012, initialement prévue le 27 octobre 2011, au 1^{er} mars 2012 pour les bâtiments situés en zone ANRU.

Actualité juridique

Energie - L'application de la RT 2012 repoussée à mars 2012 pour les logements construits en zone ANRU (suite)

encore un peu plus de flou à la mise en place déjà complexe de cette nouvelle Réglementation Thermique. Il aurait sans nul doute été préférable de se concentrer sur la sortie des labels de Haute Performance énergétique de la RT 2012, labels dont on attend la sortie depuis de nombreux mois ! Au-delà de cet aspect, l'intérêt de ce délai supplémentaire accordé aux bâtiments situés au sein du périmètre d'une zone ANRU semble bien mince, voire incompensable, ces bâtiments disposant déjà jusqu'au 31 décembre 2014 (date de la demande de permis de construire) d'une « RT 2012 adaptée ». En effet, l'exigence de consommation en énergie primaire pour ces bâtiments est 15% supérieure à celle des bâtiments non résidentiels ou résidentiels individuels .

On notera également qu'à travers ce décret, l'Etat précise que le champ d'application de la RT 2012 applicable dès mars 2012 concerne également les bâtiments situés dans la bande de 500 mètres bordant les périmètres ANRU.



Analyses

Une convention d'entente entre collectivités ne relève pas de la commande publique

ADMINISTRATIF | Collectivité territoriale | Contrat et marché

Le Conseil d'État livre la méthode d'analyse permettant d'exclure une convention d'entente entre collectivités du champ d'application des règles de la commande publique.

CE 3 févr. 2012, req. n° 353737, A

Une convention d'entente de l'article L. 5221-1 du code général des collectivités territoriales conclue entre collectivités territoriales ne sera pas soumise aux règles de la commande publique si l'intervention de l'une d'elles ne peut pas s'analyser comme celle d'un opérateur économique sur un marché concurrentiel, juge le Conseil d'État.

Était en l'espèce posée la question de la recevabilité d'un référé contractuel contre une convention d'entente conclue entre une commune et un établissement public de coopération intercommunale afin que ce dernier exploite le service public de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune. Se posait la question de la requalification de cette convention en délégation de service public.

La haute juridiction précise, après avoir rappelé la liberté de choix d'une commune quant au mode d'exploitation de ses services publics, « qu'elle peut ainsi conclure, hors règles de la commande publique [...] une convention constitutive d'une entente pour exercer en coopération avec des communes, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes, de mêmes missions, notamment par la mutualisation de moyens dédiés à l'exploitation d'un service public, à la condition que cette entente ne permette pas une intervention à des fins lucratives de l'une de ces personnes publiques, agissant tel un opérateur sur un marché concurrentiel ».

En l'espèce, le Conseil d'État écarte la requalification de la convention attaquée pour plusieurs motifs. Son objectif tout d'abord : permettre à la commune « qui met à disposition de l'entente l'intégralité de ses propres infrastructures, de bénéficier des installations plus performantes » de l'établissement public de coopération intercommunale. Ses modalités tarifaires enfin, puisque la convention « n'a pas provoqué de transferts financiers indirects entre collectivités autres que ceux résultant strictement de la compensation de charges d'investissement et d'exploitation du service mutualisé » et que l'établissement public de coopération intercommunale ne peut être regardé comme un opérateur agissant sur un marché concurrentiel.

par R. Grand le 10 février 2012

Analyses

Quelle décote peut être consentie sur les cessions de biens du domaine privé de l'Etat ?

Par D. Gerbeau
Publié le 17/02/2012

L'aliénation des terrains du domaine privé de l'Etat peut être consentie à un prix inférieur à la valeur vénale déterminée par le directeur des services fiscaux, par application d'une décote.

Celle-ci peut être appliquée lorsqu'un terrain est aliéné en vue de recevoir au moins 75 % de surface hors oeuvre nette affectée au logement et comporte des logements locatifs sociaux.

Cette décote ne peut excéder 25 % ou, en zone tendue, 35 % du produit de la valeur vénale du terrain, pondérée par le rapport de la surface hors oeuvre nette affectée au logement locatif social à la surface hors oeuvre nette totale du programme immobilier.

Le préfet décide du principe d'une telle décote et

adresse au directeur des services fiscaux un dossier comprenant le programme de logements locatifs sociaux à réaliser dans un délai de 5 ans à compter de l'aliénation du terrain, et un document précisant les conditions financières de réalisation de ce programme ainsi que l'impact attendu de la répercussion intégrale de la décote sur le prix de revient des logements locatifs sociaux bénéficiaires. Le montant de la décote est calculé à partir de ces éléments. Il est fixé par le directeur des services fiscaux.

La possibilité d'étendre une telle décote aux immeubles bâtis n'a pas été intégrée dans la loi portant engagement national pour l'environnement, et n'est pas envisagée aujourd'hui.

L'établissement public compétent en matière de SCOT est-il associé à l'élaboration du PLU ?

Par D. Gerbeau Publié le 17/02/2012

Les personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) sont énumérées à l'article L.121-4 du Code de l'urbanisme. Toutefois, cet article ne vise pas l'établissement public compétent en matière de SCOT au sens de l'article L.122-4 du Code de l'urbanisme.

Pourtant, la majorité des attributions reconnues aux personnes publiques associées le sont également à cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) (cf. articles L.123-6, L.123-8, L.123-9, L.123-13 et L.123-16).

Par ailleurs, l'article L.123-6 dans sa version issue de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, prévoit que le PLU est élaboré « en concertation avec l'établissement public EPCI à fiscalité propre dont elle est membre ». En pratique, il pourra s'agir de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Il était souhaitable de clarifier cette situation dans la mesure où l'établissement public exerce la majorité des compétences reconnues aux personnes publiques associées, sans en avoir expressément le statut.

L'ordonnance portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, pris en application de la loi susvisée, apporte cette clarification.

Elle attribue le caractère de personne publique associée et donc les compétences qui en découlent, à l'établissement public compétent en matière de SCOT. Cette ordonnance a été publiée le 6 janvier 2012.

Express

La proposition de loi Warsmann adoptée

Les députés ont adopté, en nouvelle lecture, la proposition de loi du député UMP Jean-Luc Warsmann relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives. 01.02.2012 Site Acteurs publics

La proposition de loi controversée sur les IUFM bientôt examinée

La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi de Jacques Grosperin (UMP) sur les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ce texte sera examiné en séance publique le 8 février. 01.02.2012 Site Acteurs publics

Remboursement des dépenses de campagne

Le Sénat a rétabli en nouvelle lecture sa version du projet de loi organique relatif au remboursement des dépenses de campagne de l'élection présidentielle adoptée le 12 janvier. 02.02.2012 Site Acteurs publics

Exclusif : les propositions en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique

Les nominations aux plus hauts postes des ministères, collectivités et hôpitaux devront comporter au moins 20 % de femmes en 2013, 30 % en 2015 et 40 % en 2018. C'est l'une des propositions phares du protocole d'accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes envoyé le 2 février aux syndicats par le ministère de la Fonction publique. Si le dispositif est voté dans la loi sur la précarité, un décret en Conseil d'Etat fixera ensuite la liste des emplois concernés. 02.02.2012 Site Acteurs publics



Jurisprudence

La charte d'un parc naturel régional peut comporter des règles de fond mais pas de procédure

ADMINISTRATIF | Environnement



La

charte d'un parc naturel régional (PNR) ne saurait imposer, par elle-même, des obligations directement opposables aux tiers ni subordonner les demandes d'autorisations d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à des obligations de procédure autres que celles prévues par la loi.

CE 8 févr. 2012, [Union des industries de carrières et matériaux de construction de Rhône-Alpes](#), req. n° 321219

Saisie d'un recours contre un décret adoptant les dispositions de la charte d'un PNR, la section du contentieux du Conseil d'État, dans un arrêt du 8 février 2012, considère en effet qu'un tel document « est un acte destiné à orienter l'action des pouvoirs publics dans un souci de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public sur le territoire du parc et à assurer la cohérence de cette action avec les objectifs qui y sont définis ; qu'il appartient, dès lors, à l'État et aux différentes collectivités territoriales concernées de prendre les mesures et de mener les actions propres à

assurer la réalisation des objectifs de la charte et de mettre en œuvre les compétences qu'ils tiennent des différentes législations, dès lors qu'elles leur confèrent un pouvoir d'appréciation, de façon cohérente avec les objectifs ainsi définis ; que toutefois la charte d'un [PNR] ne peut légalement imposer par elle-même des obligations aux tiers, indépendamment de décisions administratives prises par les autorités publiques à leur égard ; qu'elle ne peut davantage subordonner légalement les demandes d'autorisations [d'ICPE] à des obligations de procédure autres que celles prévues par les différentes législations en vigueur ; que si les orientations de protection, de mise en valeur et de développement que la charte détermine pour le territoire du parc naturel régional sont nécessairement générales, les mesures permettant de les mettre en œuvre peuvent cependant être précises et se traduire par des règles de fond avec lesquelles les décisions prises par l'État et les collectivités territoriales adhérant à la charte dans l'exercice de leurs compétences devront être cohérentes, sous réserve que ces mesures ne méconnaissent pas les règles résultant des législations particulières régissant les activités qu'elles concernent ; que leur légalité est également subordonnée à leur compatibilité avec l'objet que le législateur a assigné aux [PNR] et à leur caractère nécessaire pour la mise en œuvre des orientations de la charte ».

Censure des dispositions de procédure

Étaient en l'espèce contestées les dispositions d'une telle charte visant à encadrer l'activité d'extraction de matériaux sur le territoire du PNR. Le Conseil d'État note tout d'abord qu'une telle activité « étant susceptible de provoquer des nuisances environne-

Jurisprudence

La charte d'un parc naturel régional peut comporter des règles de fond mais pas de procédure

mentales et paysagères, une charte de [PNR] peut légalement comporter des mesures précises la concernant, sous réserve de ne pas méconnaître les prescriptions des autres règles applicables en matière de carrières ».

La haute juridiction censure alors les dispositions qui imposent aux exploitants de carrière le respect d'obligations qui s'ajoutent à celles prévues pour la délivrance des autorisations d'ICPE et par la législation relative aux carrières. Lesdites dispositions imposaient aux exploitants la réalisation d'une « étude d'impact très détaillée avec l'élaboration d'une étude paysagère et environnementale » qui devait « sortir du cadre du périmètre de l'exploitation et disposer d'une analyse des impacts autour de l'exploitation et en aval de la production ». De même, toute demande d'ouverture ou d'extension de carrière devait être accompagnée « d'une étude complète portant sur la logistique d'acheminement des matériaux intégrant les exigences des communes traversées et la capacité des axes empruntés ».

Les dispositions de fond

La haute juridiction juge, en revanche, légales les autres dispositions spécifiques aux carrières qui « se bornent à déterminer des orientations de protection, de mise en valeur et de développement ainsi que des mesures permettant leur mise en œuvre, destinées à guider l'action des différentes collectivités publiques intéressées dans l'exercice des compétences qui leur sont reconnues par la loi sur le territoire » du PNR. En effet, « nonobstant leur degré de précision, ces orientations et mesures particulières aux carrières n'ont pas pour effet d'imposer par elles-mêmes des obligations aux tiers ». La charte fixait ainsi, pour certaines carrières, une durée maximale d'autorisation et une quantité maxi-

male autorisée. Le Conseil d'État estime que de telles dispositions ont leur place dans la charte puisqu'elles visent seulement « à limiter l'impact de l'activité d'exploitation de carrières [...] sur les ressources naturelles, conformément à l'objet assigné aux [PNR] par l'article L. 333-1 du code de l'environnement, aux termes duquel les parcs "concourent à la politique de protection de l'environnement" et aux orientations de la charte que ces mesures permettent de mettre en œuvre ». Le Conseil d'État estime enfin, pour achever son contrôle, que la fixation de la durée et de la quantité maximales n'est pas entachée d'erreur manifeste d'appréciation.

[Site du Conseil d'État](#)

par R. Grand le 13 février 2012



Textes

Parution des décrets d'application de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme

Dalloz.fr 07 Février 2012

Décr. n° 2012-88, 25 janv. 2012, JO 27 janv.

Décr. n° 2012-87, 25 janv. 2012, JO 27 janv.

Décret n° 2012-191 du 7 février 2012 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique

Publics concernés : partis et groupements politiques.

Objet : répartition de l'aide publique aux partis et groupements politiques pour l'année 2012.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Un décret modifie le droit électoral

Dalloz.fr [ADMINISTRATIF](#) | [Election](#)

Décr. n° 2012-220, 16 févr. 2012, JO 17 févr.

Le décret n° 2012-220 du 16 février 2012, qui vient d'être publié, s'applique à toutes les élections au suffrage universel direct qu'elles se déroulent sur le territoire ou en dehors du territoire. Ce texte a pour objet de modifier le droit électoral sur trois points.

Il impose, tout d'abord, aux candidats et aux listes de fournir leurs circulaires sous forme désencartée aux commissions de propagande chargées de leur envoi et de leur distribution. Cette mesure vise à simplifier leur mise sous plis.

Ce décret prévoit ensuite, que, pour être recevable, une déclaration de candidature doit désormais être accompagnée des pièces de nature à prouver que le candidat ou la liste a procédé à la déclaration d'une association de financement ou d'un mandataire financier, conformément aux articles L. 52-5 et L. 52-6 du code électoral. Il précise la nature des pièces à fournir ainsi que l'endroit où le candidat doit les déposer. Toutefois, ces nouvelles mesures ne s'appliquent ni à l'élection présidentielle, ni à l'élection des assemblées de province et du congrès de Nouvelle-Calédonie, ni à celle de l'assemblée de Polynésie française, ni à celle de l'assemblée des îles Wallis-et-Futuna.

Enfin, ce texte ajoute à la liste des autorités habilitées à délivrer des procurations les agents de police judiciaire en activité et les réservistes de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

par S. Brondel le 22 février 2012

